

Artannes /Thouet

histoire par ses noms de lieux



par
Nicolas HURON
historien conférencier



Fête des toponymes

Artannes

-sur-Thouet
(Maine-et-Loire)

Noms de lieux
Traces de peuples

Conception et réalisation : Nicolas HURON
30 avril 2016



Remerciements :

- A monsieur Didier ROUSSEAU, maire, pour sa coopération, son aide et ses conseils, et aux membres du Conseil municipal et plus spécialement à monsieur Jean-Luc GAUDIN, adjoint.

- A madame Sylvie BATYS secrétaire de mairie, pour son accueil et son aide.

- A monsieur André TREMBLAY, ancien maire d'Artannes-sur-Thouet, pour sa coopération, son aide et ses conseils, à monsieur Tim HARRISON, pour son accueil au moulin de la Motte et pour les renseignements fournis.

Introduction

Les toponymes

Un toponyme est un nom (*onoma*) de lieu (*topos*). Ce peut être un nom de pays, de région, de terroir, ou un nom de localité, de ville, de village, de rue, de hameau, de ferme, ou un nom de forêt, de bois, de parcelle, ou un hydronyme, de fleuve, de rivière, d'étang...

L'orthographe de tous nos noms de lieux a été fixée assez récemment, pour la plupart au XIX^e siècle. Autrefois leur orthographe était variable. Dans un même acte notarié du XVII^e siècle, un même hameau pouvait avoir deux ou trois orthogrames différentes. L'orthographe actuelle de nos noms de lieux est donc à prendre avec beaucoup de précautions.

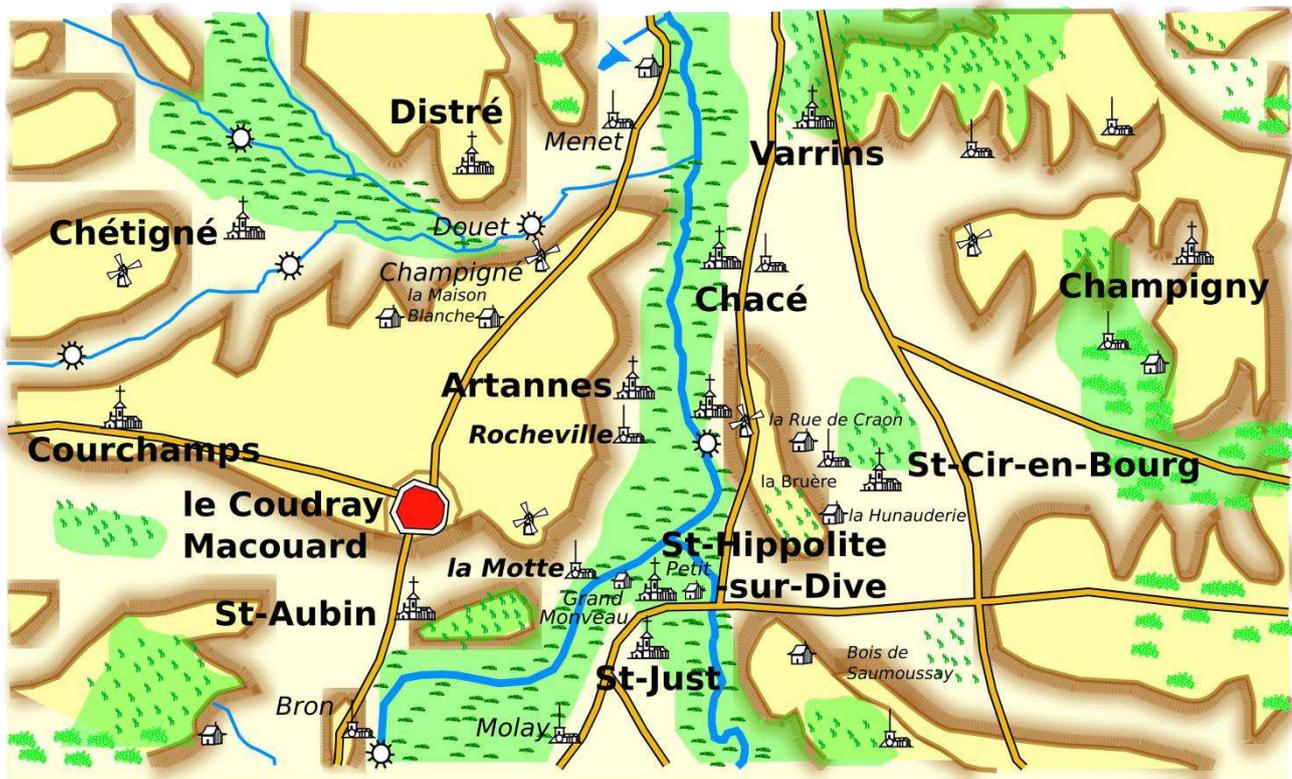
La phonétique a parfois aussi évolué. Notre prononciation actuelle n'est parfois pas celle de nos ancêtres. Cette prononciation a pu se transformer en même temps que la langue orale au cours des siècles. Elle a pu aussi, mais plus rarement, être très récemment influencée par l'orthographe elle-même (Auxerre par exemple change actuellement de prononciation. Le x tend à être prononcé à la place d'*Aucerre*. Thouet se prononce à Artannes *Thouette*, l'écriture fait que la prononciation devient actuellement Thouet). La phonétique d'un nom est donc à considérer aussi avec prudence bien que celle-ci soit généralement plus fiable que l'orthographe.

La toponymie

La toponymie est une science très récente créée au début du XX^e siècle par Arbois de Jubainville et Auguste Longnon. Elle étudie l'origine et l'étymologie des noms des lieux. Elle a pour base la linguistique et ses dérivés, et utilise principalement et également l'archéologie, l'histoire et la géographie.

Au XX^e siècle, de nombreux noms de lieux étaient mis en rapport avec un nom de personne, un anthroponyme gaulois, romain ou germanique. Cette interprétation ancienne des érudits est actuellement revue car elle est souvent erronée. Une bonne connaissance de la configuration géographique locale et de son histoire, les progrès de la toponymie et de ses sciences annexes nous permettent de construire aujourd'hui de meilleures interprétations.

Chaque nom de lieu avait à l'origine un sens. Un rapport étroit existait entre le nom et le lieu qu'il désignait. C'est ce rapport souvent disparu que cette science tend à redécouvrir. Ce rapport entre le lieu et son nom fut créé par les habitants dans leur langue. Chaque toponyme se raccroche ainsi à un lieu, à une époque, à un peuple et à la façon de vivre de ce peuple. Le toponyme a pu ensuite être oublié, ou transmis aux générations futures. Les toponymes transmis ont donc beaucoup d'informations à nous apporter sur l'histoire de nos ancêtres et des peuples qui composèrent notre pays. La toponymie, si elle permet de déterminer quels étaient les différents peuples qui se succédèrent dans une même contrée, peut aussi nous donner des informations sur leur histoire, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs croyances, leur mode de vie.



LEGENDE			
	bourg		hameau
	paroisse		moulin à vent
	maison		moulin à eau
	vignes		bois
	prés		

Schéma de la Carte de Cassini

commandée par Louis XV et réalisée à la fin du XVIII^e siècle.
Première carte géométrique couvrant l'intégralité du royaume de France.

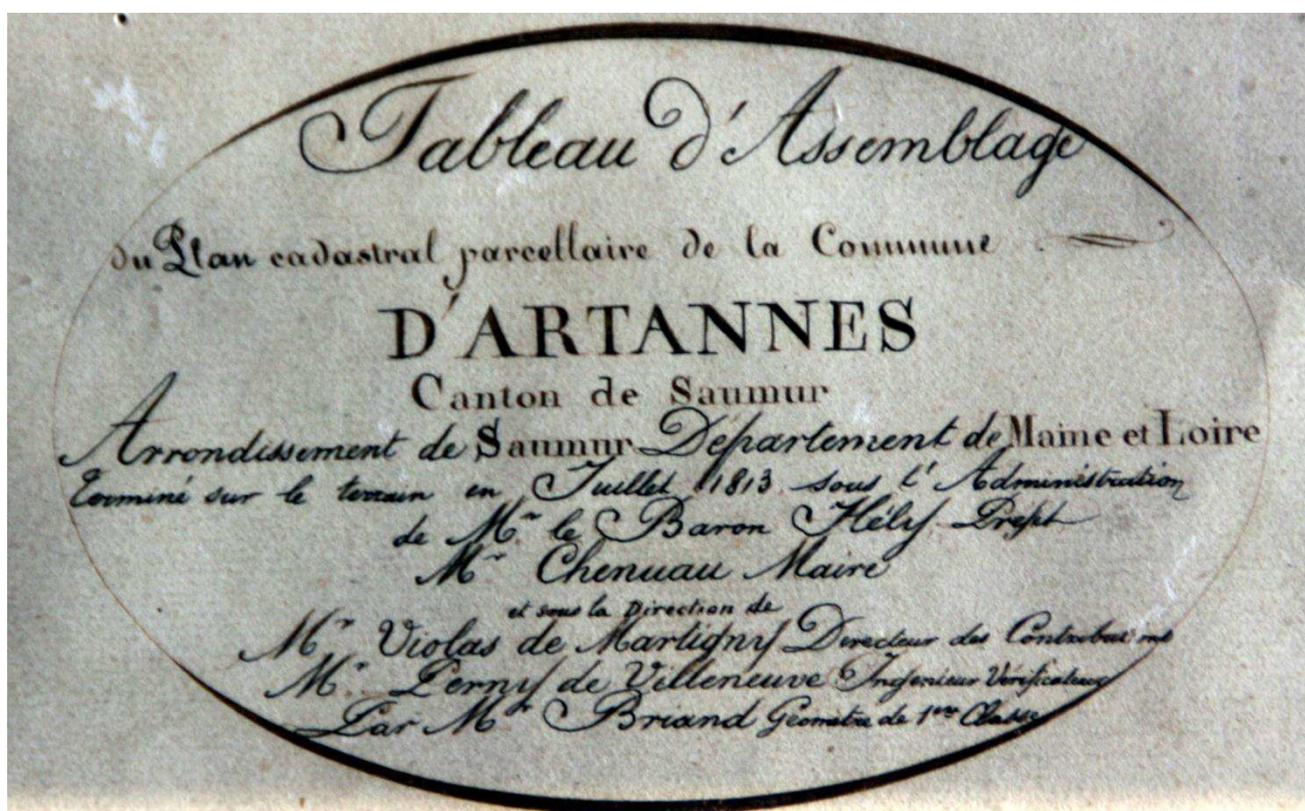
Cartographie et toponymie

La première cartographie de France, celle de Cassini, datant de la fin du XVIII^e siècle, nous donne 3 noms de lieux sur la commune d'Artannes-sur-Thouet : Artannes, Rocheville, et la Motte. Une carte IGN au 1/25 000^e en donne environ vingt-cinq. Les cadastres napoléonien et actuel fournissent à peu près 140 toponymes. C'est à partir de ce stock d'environ 140 noms sur l'étendue de la commune que nous avons basé notre étude. C'est l'ancien cadastre dit napoléonien qui reste le document de base le plus précieux.

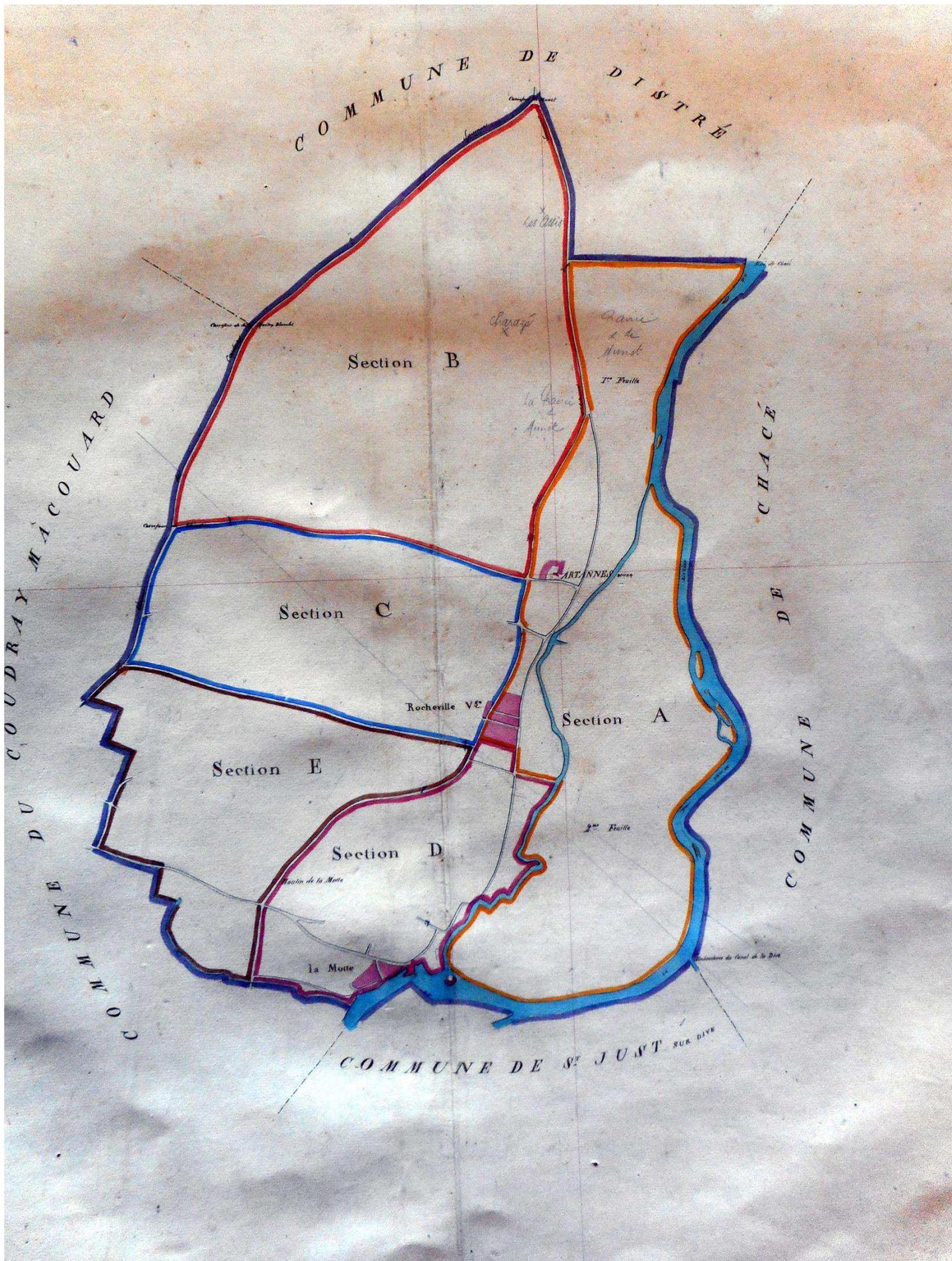




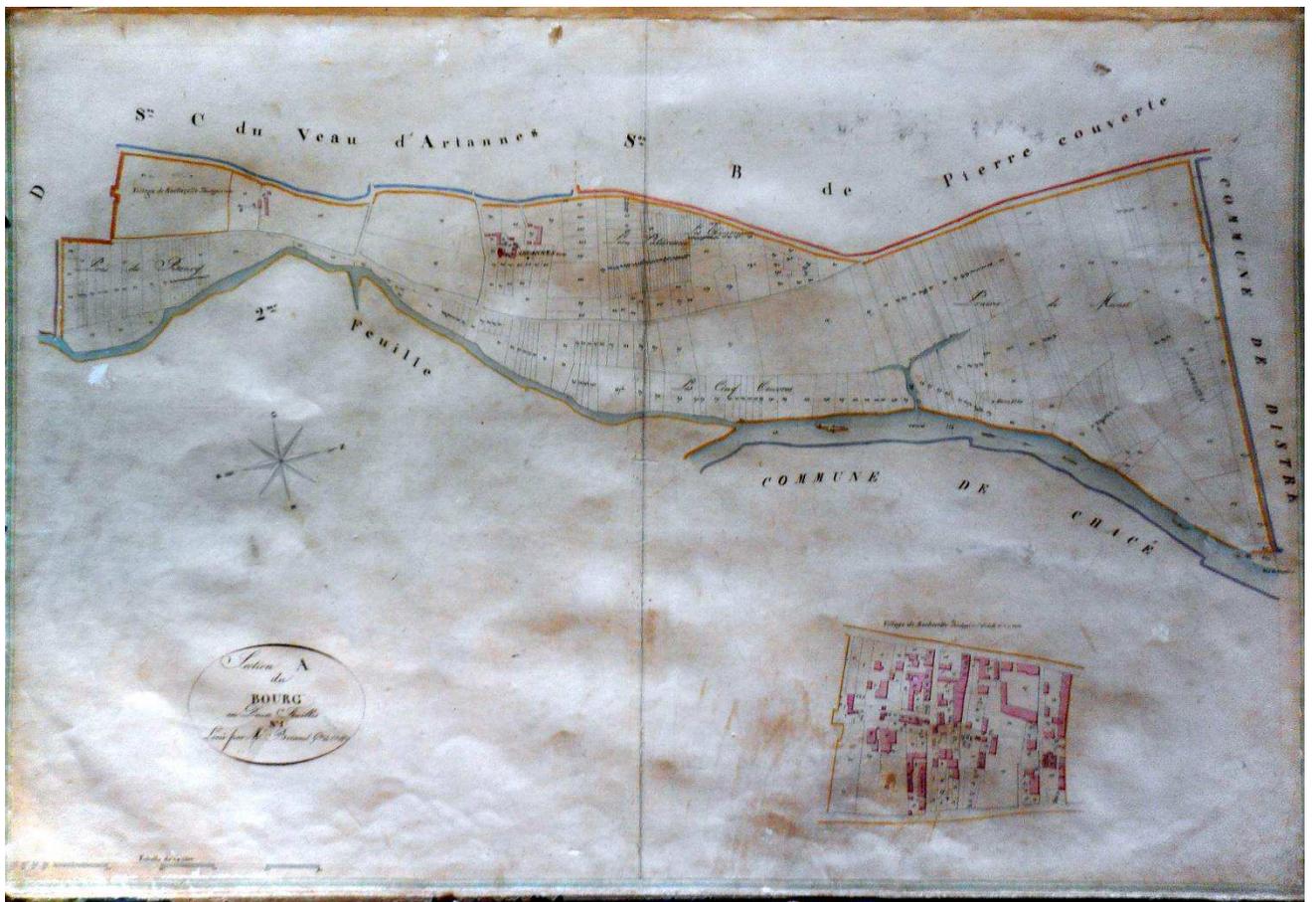
**Le cadastre ancien, dit napoléonien datant de 1813
aux archives communales**



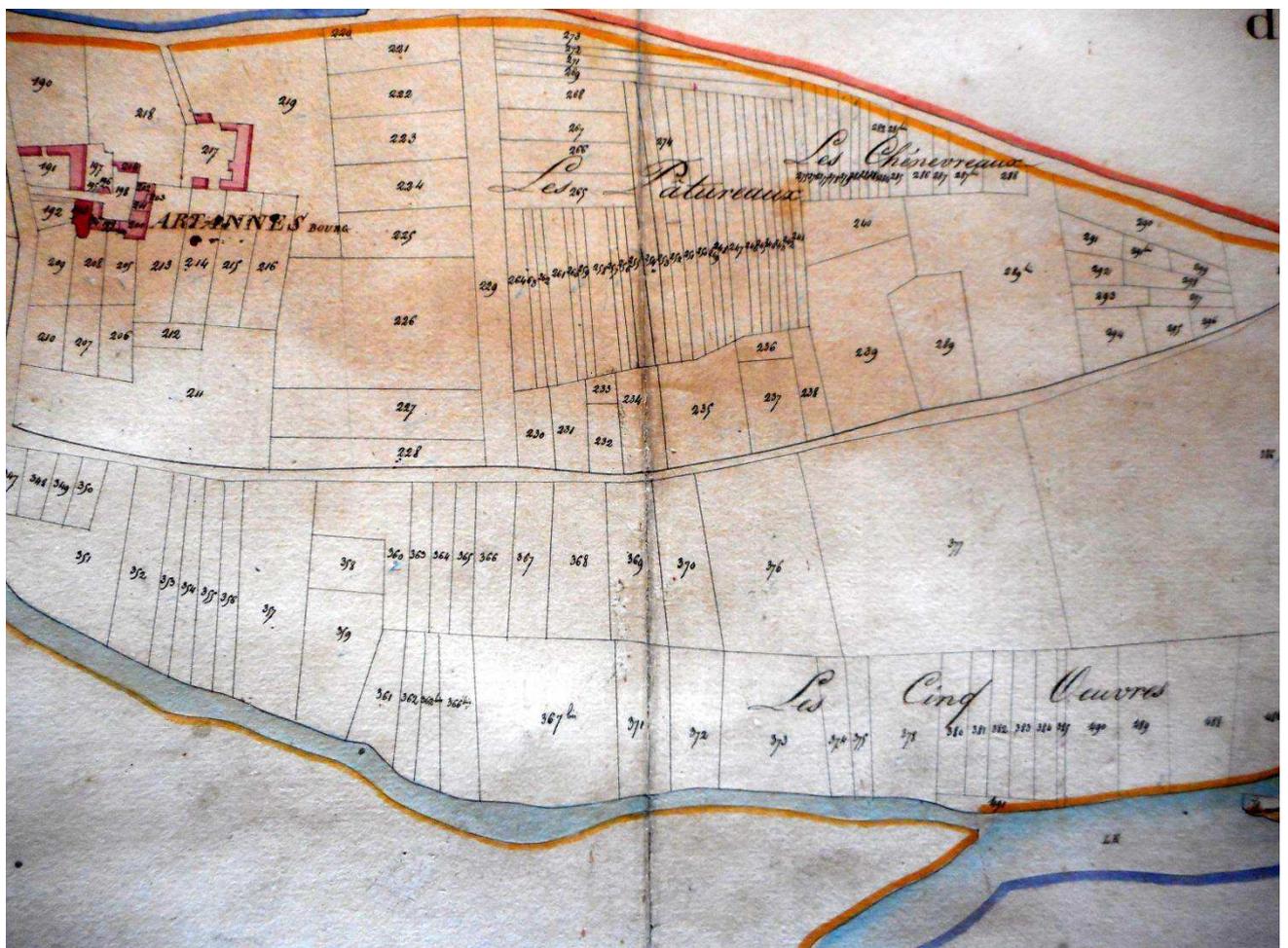
Le cartouche du cadastre ancien, dit napoléonien datant de 1813



Le cadastre ancien, dit napoléonien datant de 1813.
Tableau d'assemblage.

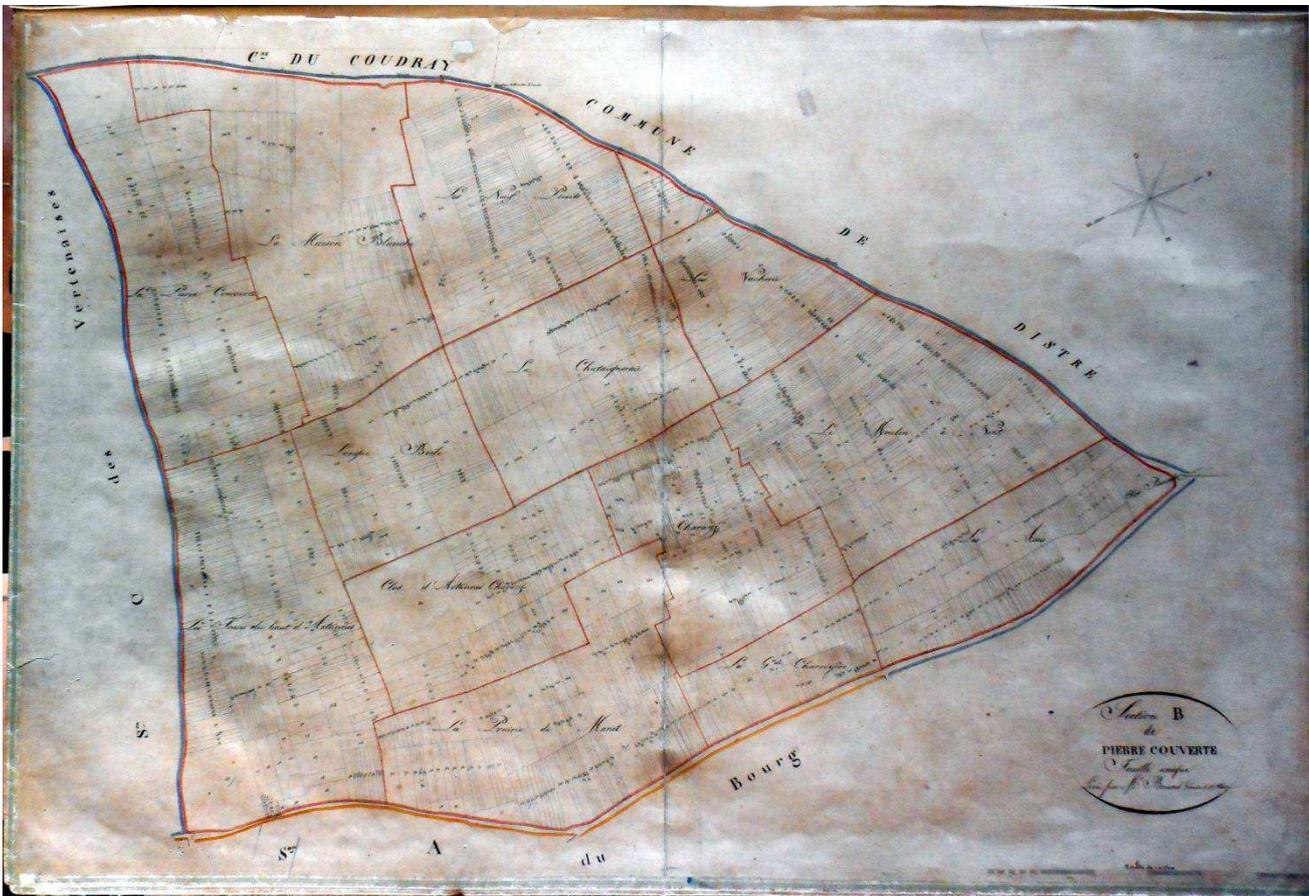


Le cadastre ancien, dit napoléonien datant de 1813.
Section A du bourg (1^{ère} feuille).





Le cadastre ancien, datant de 1813. Section A du bourg (2^{ème} feuille).



Le cadastre ancien, datant de 1813. Section B de Pierre Couverte.

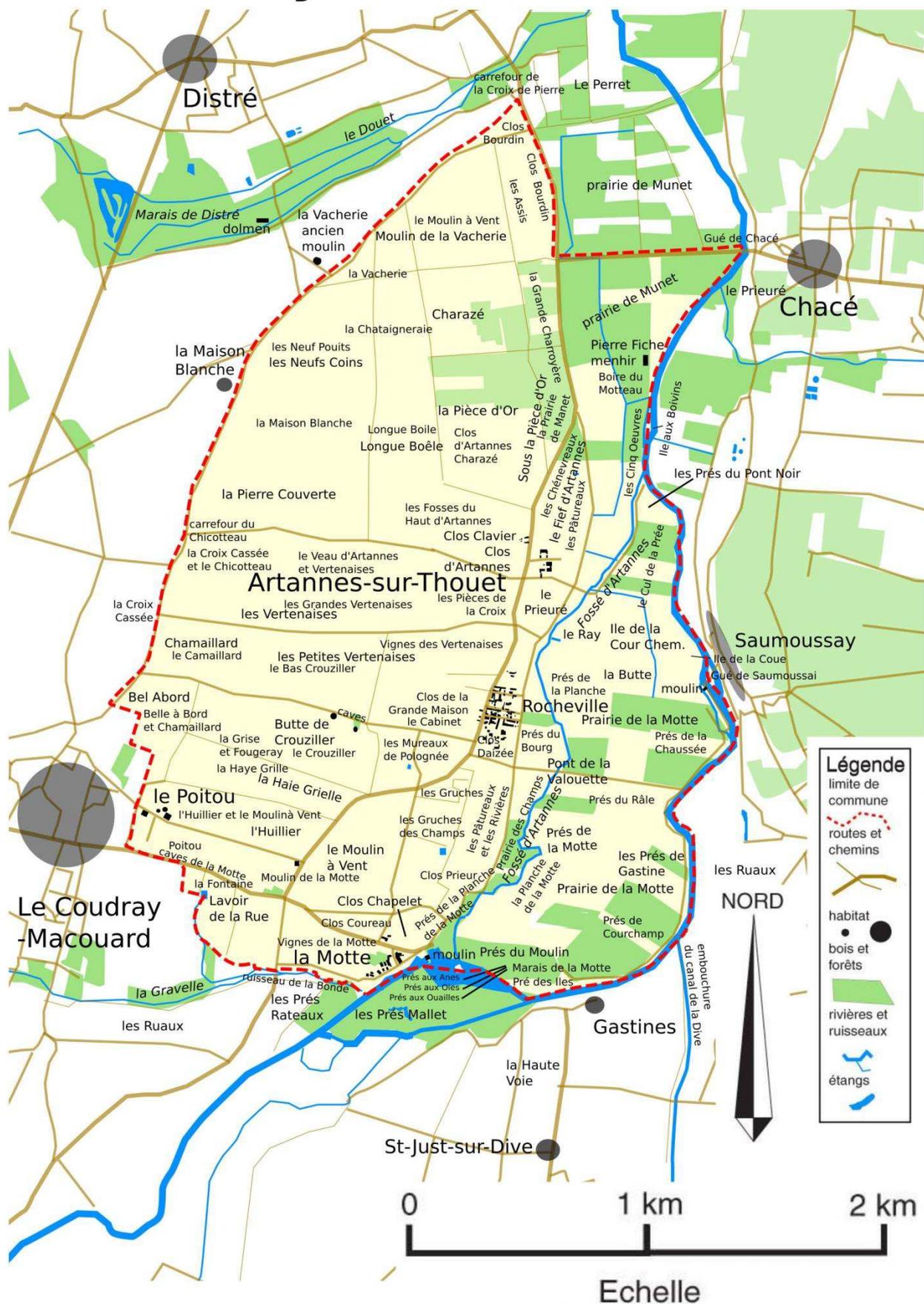


Le cadastre ancien. Sections D de la Motte et E du moulin de la Motte (détails).



Le cadastre ancien. Sections D de la Motte et E du moulin de la Motte (détails).

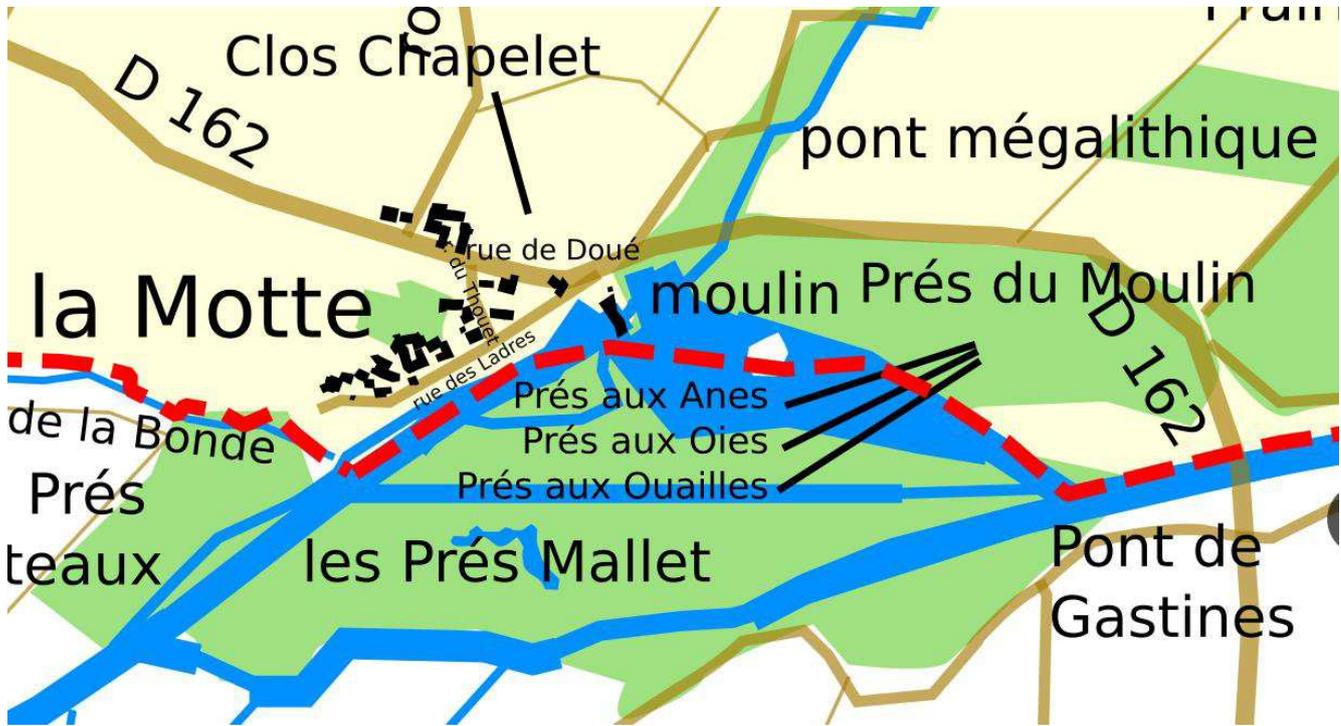
Artannes-sur-Thouet il y a 200 ans



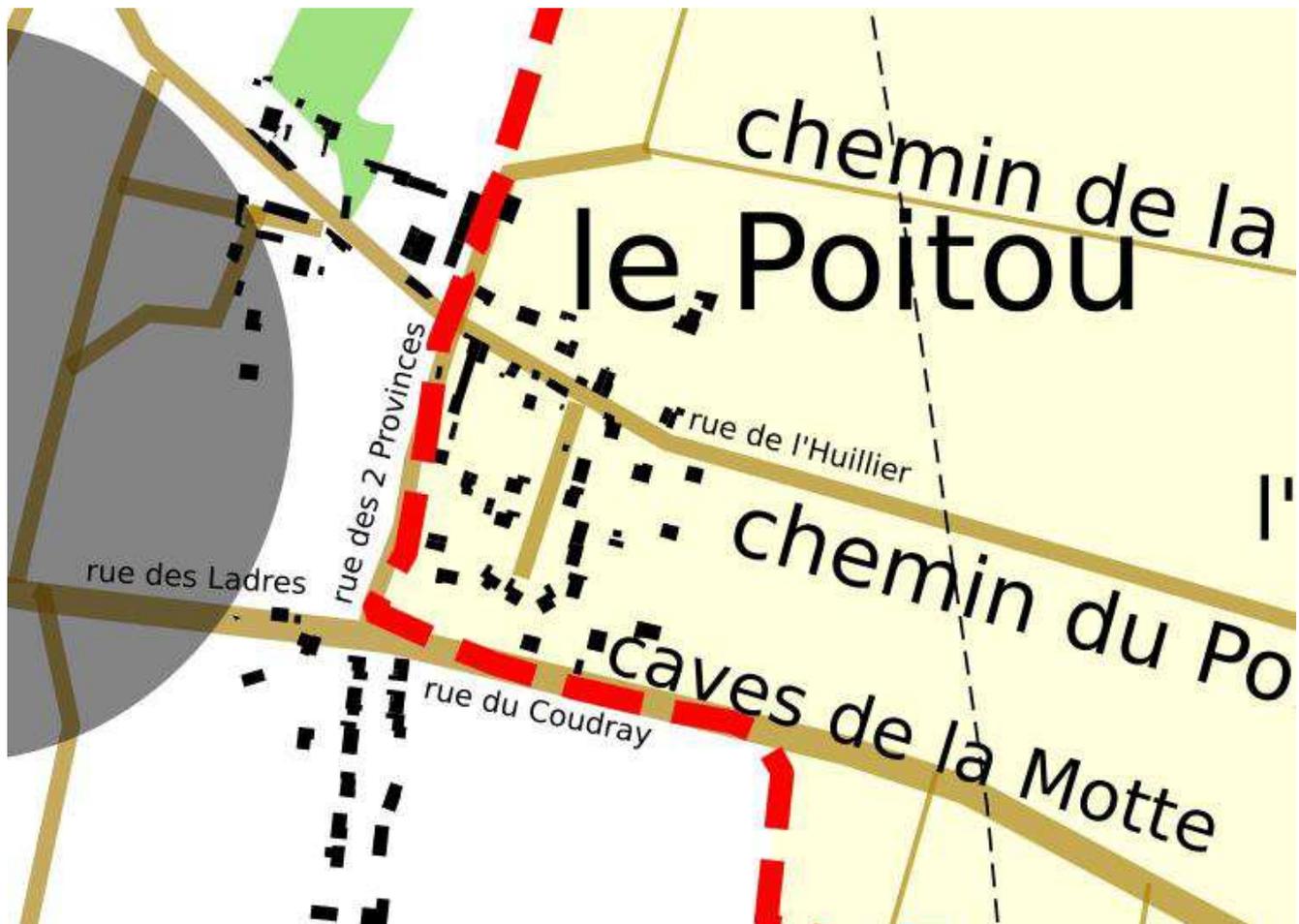
Les toponymes récents d'Artannes-sur-Thouet







Hameau de la Motte



Hameau du Poitou

Aller plus loin

Notre travail ne se bornera pas à rapporter les interprétations actuelles sur l'origine de ces noms de lieux. Un grand nombre de toponymes n'ont pas encore trouvé d'explication définitive. Ici, nous irons plus loin en formulant de nombreuses hypothèses qui pourront, parce qu'elles sont nouvelles, paraître farfelues. Mais comme l'encyclopédiste Denis Diderot, nous partirons du principe qu'il faut retenir une hypothèse à moitié fautive, plutôt que d'en rejeter une à moitié vraie. Rappelons cependant qu'étant donnée la jeunesse de cette science, il faut considérer cette étude, non comme faisant référence, mais comme un brouillon que chacun pourra compléter, corriger ou reprendre.

La science de notre passé, l'Histoire, n'est pas une science exacte. L'étude de notre Histoire avance, et bien que le temps nous éloigne progressivement de ce passé lointain, sa connaissance s'améliore et se précise. Notre travail va dans ce sens.

Pour achever ce livret, il m'a fallu étudier ces **140** noms, essayer de situer leur origine dans le temps, déterminer le peuple qui les créa, redécouvrir leur rapport avec les lieux qu'ils baptisent encore aujourd'hui. Ce livret n'aurait qu'un intérêt commun s'il s'arrêtait là. À partir de ces informations habituellement recueillies par les toponymistes, nous émettrons des hypothèses sur l'installation de l'habitat à travers les siècles sur la commune, sur le mode de vie, les mœurs, les coutumes, les croyances de nos ancêtres, à chaque fois que cela semblera possible, afin que chaque étude, chaque commune, apporte sa contribution à l'Histoire de France et à l'Histoire de l'humanité. Je vous souhaite donc un bon plongeon dans la grande Histoire du monde, à travers la petite histoire des noms de lieux de la commune d'**Artannes-sur-Thouet**.



Les temps géologiques

Les couches géologiques

Sur la commune d'Artannes-sur-Thouet, toutes les roches sont sédimentaires. Elles sont le résultat d'une superposition de dépôts marins et lacustres lorsque le Bassin parisien était une mer, puis un lac.

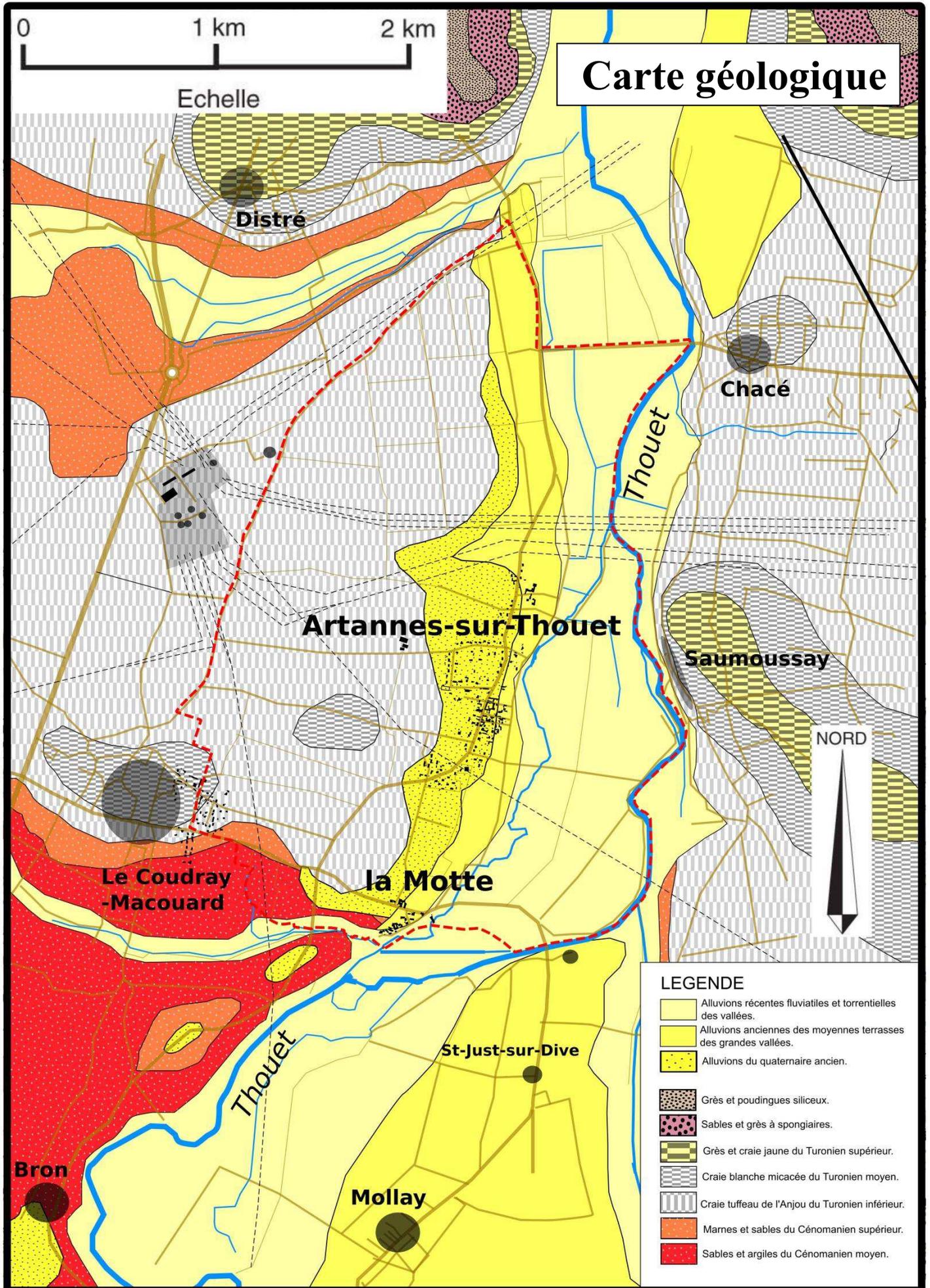
La craie, qui forme la majeure partie de la roche sous-jacente, garde d'ailleurs encore les traces de fossiles de coquillages.

Cette craie repose en partie sur des sables et argiles plus anciens provenant de l'érosion du Massif armoricain. Ces sables et argiles sont affleurant dans le coin sud-ouest de la commune d'Artannes.

Les graviers, les sables et les argiles des couches supérieures, beaucoup plus récents, sont des dépôts fluviatiles issus de l'érosion des roches du Massif armoricain. Plus récents encore, les dépôts alluviaux du Thouet, formés de graviers, de sables et d'argiles sont le résultat de l'érosion des roches précédentes et des roches poitevines du Massif armoricain.



**Schéma géologique du nord-ouest de la France
Le Bassin parisien avec Artannes à sa marge**



Les sables et argiles du cénomanien

Issus de l'érosion de l'ancien Massif montagneux, actuel Massif armoricain, ces sables et argiles du Cénomaniens supérieur (entre – 96 et -95 millions d'années) et du Cénomaniens moyen (entre – 95 et – 93 millions d'années) ne sont présent sur la commune d'Artannes que dans son coin sud-ouest.

La craie tuffeau du Turonien inférieur

C'est un calcaire marin composé de coquillages agglomérés, une craie micacée ou sableuse à grain fin, de couleur blanche ou crème, parfois jaunâtre. C'est le fameux tuffeau d'Anjou et de Touraine. Ce dépôt s'est formé au Crétacé supérieur entre - 94 et - 92 millions d'années. C'est la roche la plus présente sur la commune. Elle occupe tout le coteau ouest, mais aussi la base de la falaise de Saumoussay où le Thouet a suffisamment creusé la roche pour que cette craie apparaisse. Cette roche a été creusée par les hommes pour servir de carrières, cavités qui ont été transformées en habitations ou en caves.

La craie blanche du Turonien moyen

C'est un calcaire marin composé de coquillages agglomérés, une craie micacée, également appelé tuffeau d'Anjou et de Touraine. Ce dépôt s'est formé au Crétacé supérieur entre - 92 et - 90 millions d'années. Elle occupe le promontoire du Coudray-Macouard et donc une partie du hameau de Poitou, dans le coin sud-ouest de la commune d'Artannes. Le Cruziller, sur le milieu du sud du plateau, forme également une butte formée de cette roche.

Cette craie se situe sur les points culminants de la commune vers 52 à 53 mètres d'altitude.

La craie jaune du Turonien supérieur

Au-dessus de Saumoussay et de Distré, on trouve une craie jaune. C'est un calcaire lacustre composé de coquillages agglomérés, un tuffeau jaune. Ce dépôt s'est formé au Crétacé supérieur entre - 90 et - 89 millions d'années.

Les grès et sables de l'Eocène

Au-dessus de Distré, sur cette roche se trouve des sables et des grès (sables agglomérés) à spongiaires, et des grès et poudingues siliceux de l'Eocène moyen (entre – 41 et – 37 millions d'années), que l'on ne trouve pas sur la commune d'Artannes, sinon en graviers et sables issus de l'érosion, ou en rochers et en pierres apportées par l'Homme.

Les alluvions anciennes

Ce sont des graviers, des sables et argiles datant du quaternaire ancien et des dernières glaciations de Riss (- 325 000 à - 130 000 ans), des alluvions anciennes des terrasses, et de Würm (- 115 000 à - 75 000 ans), et des alluvions anciennes de la vallée du Thouet et de ses affluents. Pendant ces temps géologiques, le Thouet creusa son lit, déposant ces alluvions. On les trouve dans le bas du plateau.

Les alluvions récentes

Ce sont des sables et argiles déposés récemment par le Thouet, la Dive et la Gravelle.

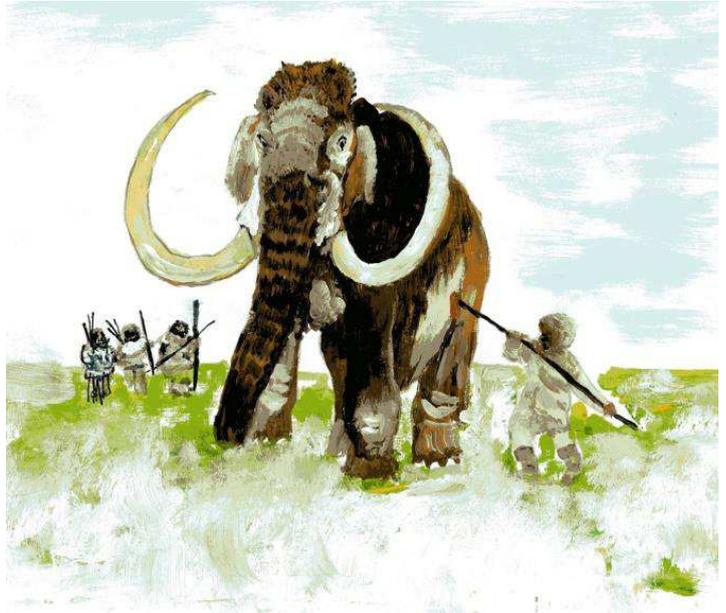
Origines préhistoriques

Le Paléolithique : - 600 000 à – 4 000 ans

Le Paléolithique est la première période de la préhistoire et aussi la plus longue. Elle s'étale des origines de l'Homme jusqu'aux environs de l'an – 4 000.

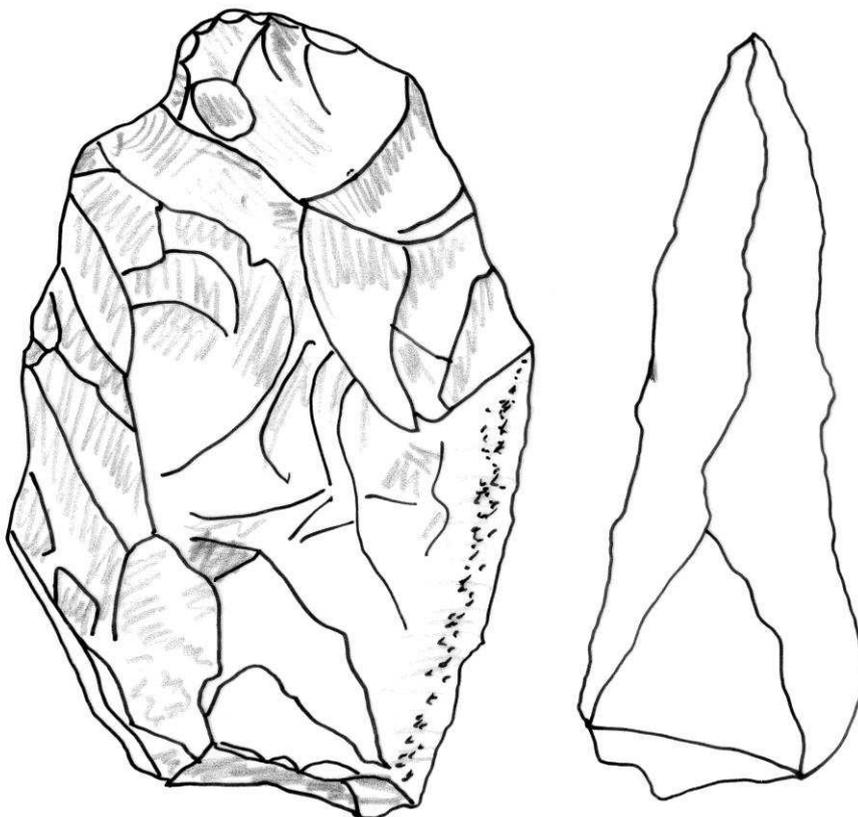
C'était le temps de petites tribus nomades composées de chasseurs-cueilleurs-pêcheurs. Les traces qu'ont laissées ces peuplades se limitent généralement à quelques outils en pierre, le plus souvent en silex, une roche qui permet d'obtenir par sa taille d'utiles tranchants ou pointes.

Plus on avance dans les temps préhistoriques plus le nombre d'outils et la complexité de leur élaboration sont grands. Les outils les plus fréquents sont donc des silex taillés de la fin du Paléolithique. A-t-on trouvés de tels outils du Paléolithique sur l'étendue de la commune d'Artannes-sur-Thouet ?

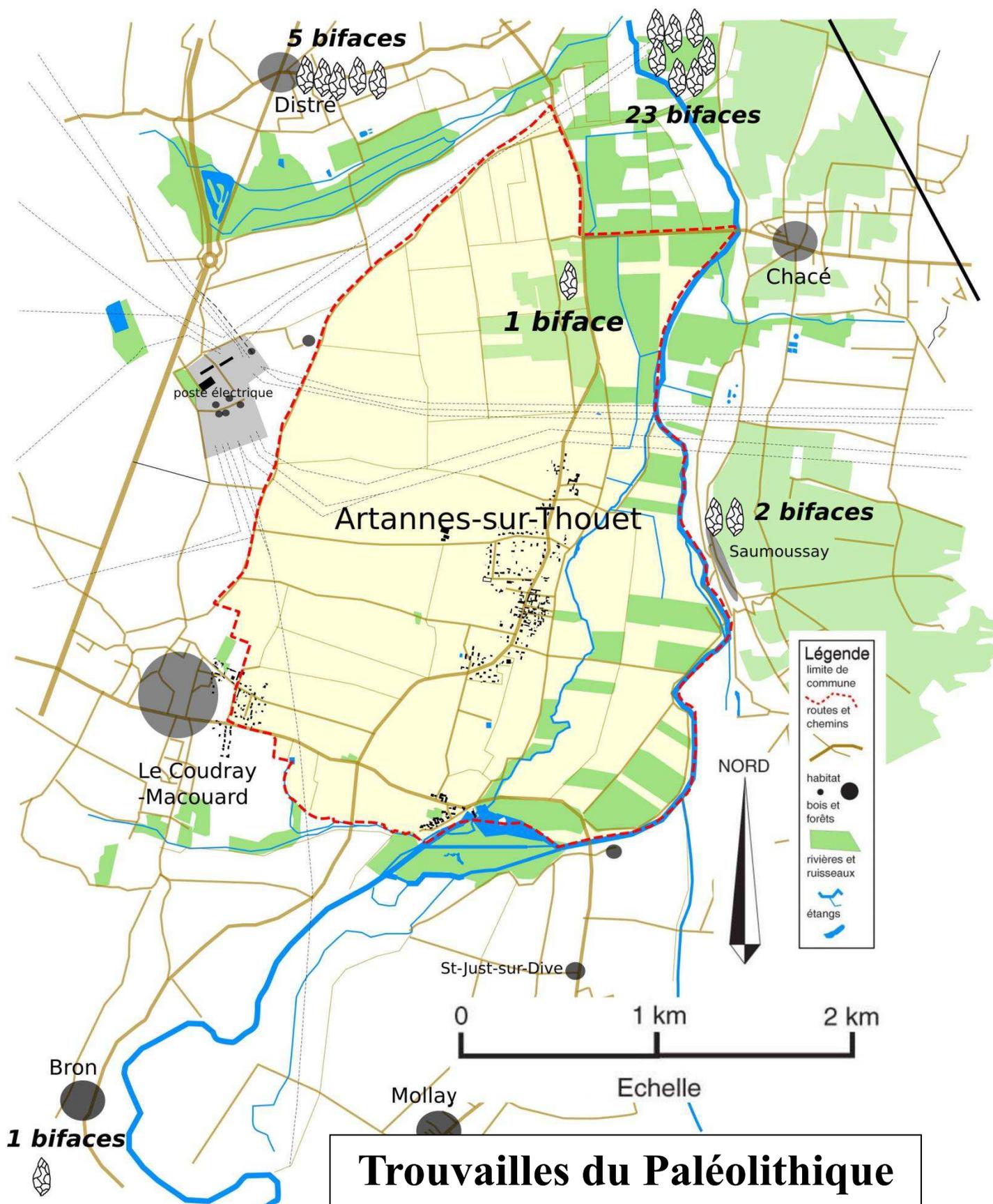


Dans leur ouvrage *Les bifaces du Paléolithique inférieur et moyen en Maine-et-*

Loire, Jean Mornand et Alain Braguier (ouvrage publié avec le concours du Conseil Général de Maine-et-Loire, Mémoire N° 10, 1992), nous informent qu'à Artannes-sur-Thouet, un biface protolimande (ovale), en silex blond, lustré, brillant et patiné, à la face supérieur, et au lustre éolien chagriné à la face inférieure, d'une dimension de 150 mm x 89 mm x 51 mm, et d'un poids de 650 grammes, fut trouvé aux « Grandes Charoillères » en 1987 par E. Lévêque.

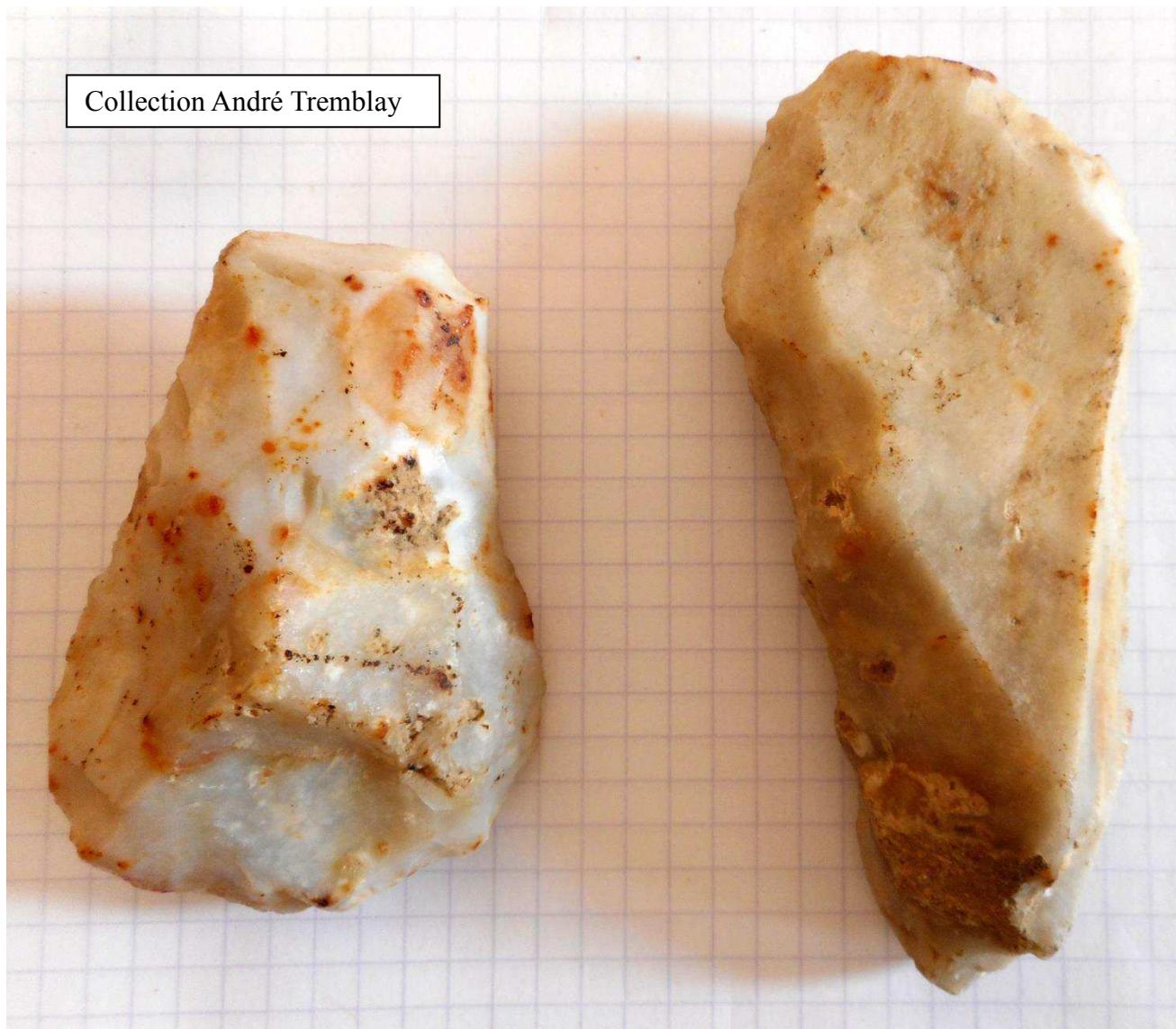


Sur les communes voisines d'autres trouvailles ont également été faites : 5 bifaces à Distré ; 23 bifaces à Chacé, sur la basse terrasse des Vernes ; 1 biface au Coudray-Macouard trouvé à Bron à la Butte du Champ Poulard ; 2 bifaces à Saint-Cyr-en-Bourg, l'un trouvé au lieu-dit la Lonnière, et l'autre au lieu-dit les Roches, à Saumoussay.



Monsieur André Tremblay, ancien maire de la commune, qui s'est longtemps intéressé aux antiquités d'Artannes-sur-Thouet et de Saint-Just-sur-Dive, a trouvé deux silex taillés sur la commune d'Artannes ; il ne se rappelle plus où exactement.

Nous présentons ici ces pièces de sa collection particulière.



D'autres objets ont sans doute été trouvés et sont préservés dans d'autres collections particulières. Il serait avantageux d'en avoir une photographie en mairie d'Artannes avec la localisation de la trouvaille.

Nous pouvons donc affirmer avec certitude que les chasseurs-cueilleurs-pêcheurs du Paléolithique sont passés sur la commune d'Artannes-sur-Thouet. Ils demeuraient sur les hauteurs des coteaux, au-dessus de la vallée du Thouet, points d'observation privilégiée sur leur gibier.

Le Néolithique

A partir de - 8 200 ans, après la dernière glaciation de Würm IV, le climat se réchauffa et le paysage se modifia progressivement. La forêt gagna partout du terrain. Vers - 7 000 à - 6 500 ans, les hommes vont progressivement se sédentariser et pratiquer l'agriculture venue de Méditerranée et de la vallée du Danube. Les premières occupations se firent surtout dans la vallée de la Loire, du Thouet, aux abords des rivières. Ce sont surtout les pentes douces des terres argilo-sableuses et des alluvions,



faciles à travailler qui furent cultivées en premier. Le plateau fut occupé progressivement grâce au creusement de puits. Les surfaces cultivées ne devaient guère dépasser quelques dizaines d'hectares.

Reconstitution d'une maison et d'un grenier du néolithique, dans le parc de Samara à la Chaussée-Tirancourt, près d'Amiens, dans la Somme.

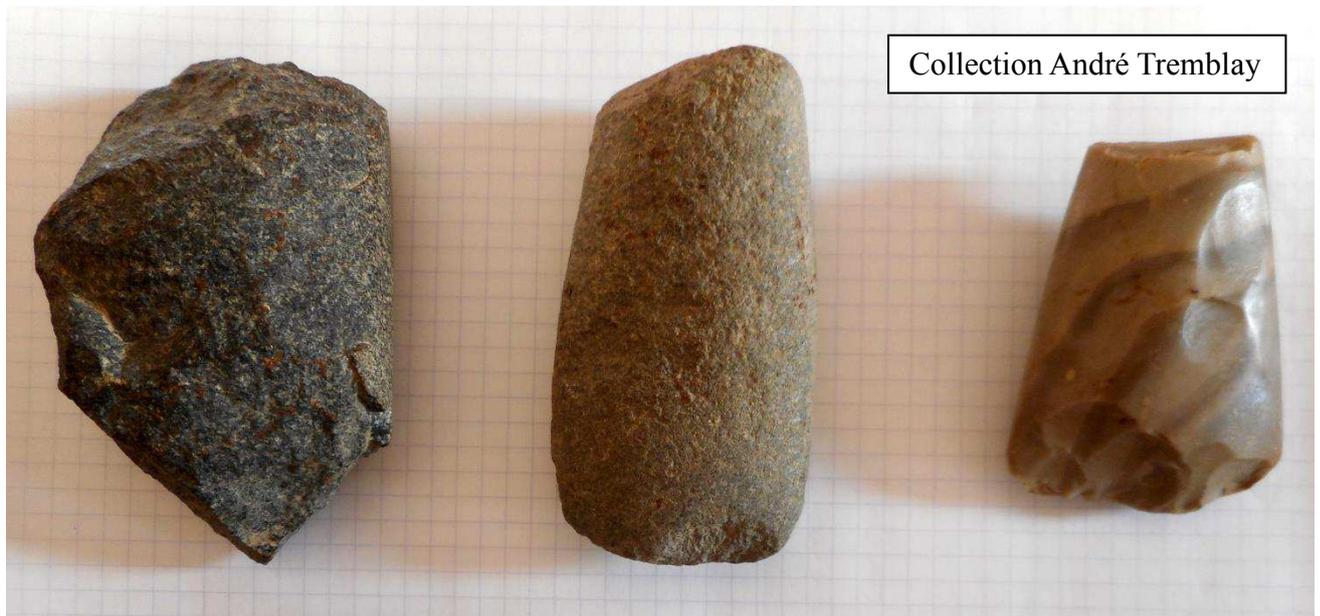
Photo Paul Hermans, licence Creative Commons : File:Samara 26-09-2008 15-20-23.JPG

Entre - 4 000 ans et - 2 000 ans, ces villageois construisirent des dolmens pour inhumer leurs morts et des menhirs dont la signification demeure encore incertaine. Il reste de cette période de nombreux objets : silex taillés, tessons de poterie, haches en pierre polie, meules, polissoirs... En a-t-on trouvé sur la commune d'Artannes-sur-Thouet ?

Monsieur André Tremblay, ancien maire, a trouvé sur les communes d'Artannes-sur-Thouet et de Saint-Just-sur-Dive quatre fragments de haches polies datant du Néolithique.



Collection André Tremblay



Collection André Tremblay



Collection André Tremblay



D'autres objets ont sans doute été trouvés et sont préservés dans d'autres collections particulières. Il serait avantageux d'en avoir une photographie en mairie d'Artannes avec la localisation de la trouvaille.

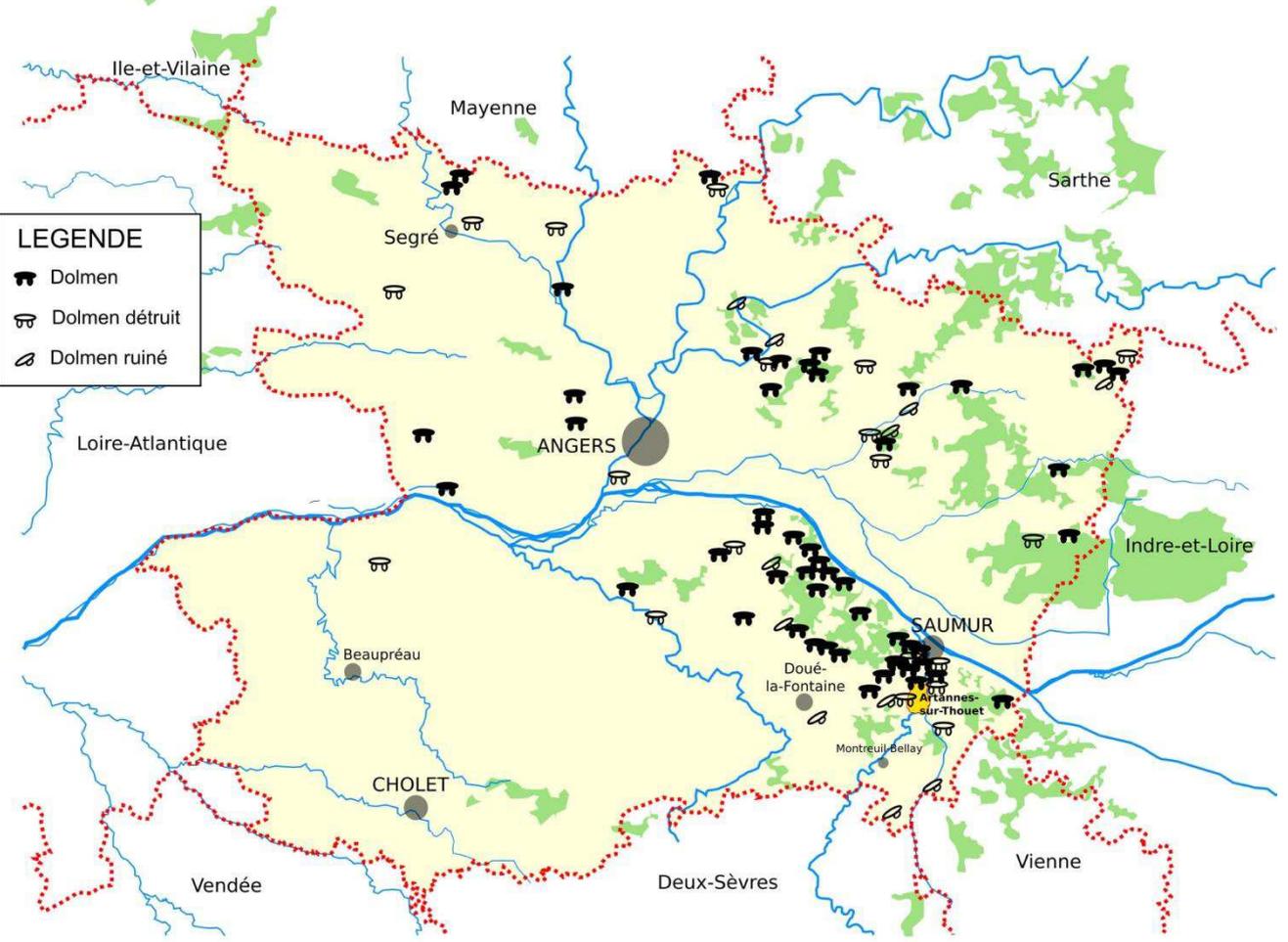
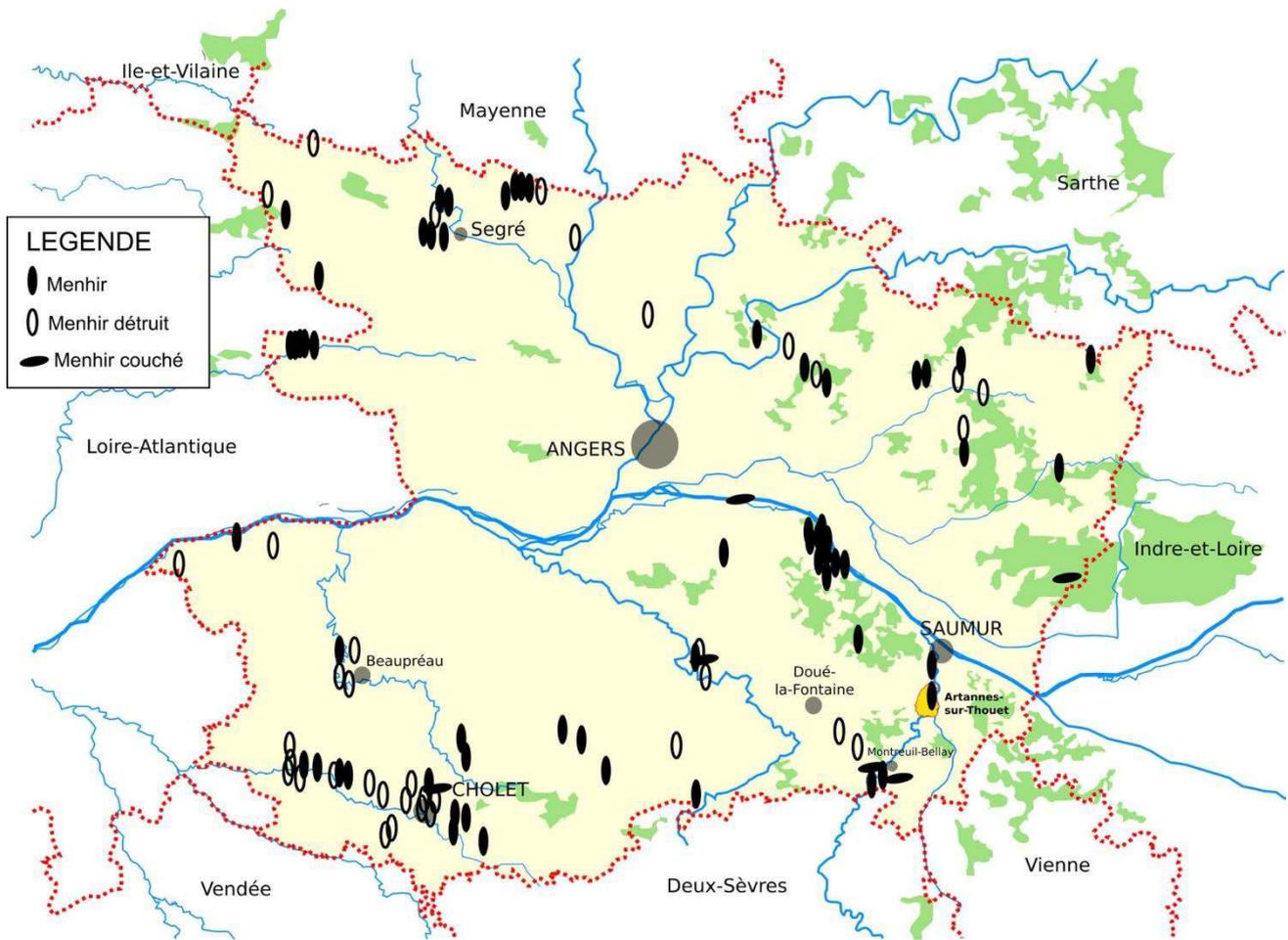
Les autres vestiges bien renseignés sur cette période du Néolithique sont les deux mégalithes de la commune : le menhir de Pierre Fiche, encore en place sur les bords du Thouet, et le dolmen de la Pierre Couverte, détruit au XIX^e siècle.

Les mégalithes de Maine-et-Loire

Les menhirs sont très présents dans le Segréen, dans la vallée de la Moine, et dans le Saumurois, soit dans la vallée du Thouet, à Artannes-sur-Thouet ou à Bagneux, aux environs de Montreuil-Bellay, soit sur les bords de Loire, à Gennes, le Thoueil, etc.

Les dolmens sont encore plus nombreux dans les environs de Saumur, au nord de Doué-la-Fontaine, ou sur les bords de Loire, aux environs de Gennes.

Cette implantation indique une forte population néolithique dans le sud-est du département du Maine-et-Loire, forte population confirmée par les nombreuses découvertes de haches polies, de sépultures, etc.



Le menhir de Pierre Fiche

Ce menhir se situe sur la commune d'Artannes, à 50 mètres du Thouet, sur sa rive gauche, dans la Prairie de Munet, dans la partie nord-est de la commune, à 465 mètres au sud de la route qui de Chacé rejoint celle d'Artannes à Bagneux. Il est parfois appelé Pierre Fiche de Chacé, ou Pierre Fixe. Il est souvent cité sur Chacé, à tort.

C'est un grand menhir de 4,50 mètres de hauteur formé d'une dalle de 68 à 95 cm d'épaisseur, ayant une largeur à la base de 2,33 mètres et de 2,25 mètres en son sommet. Il n'est pas composé d'une roche que l'on trouve sur la commune d'Artannes. Il est en grès du sénonien de l'éocène comme les autres menhirs du Saumurois : un à Bagneux, deux à Gennes, un à Saint-Georges-des-Sept-Voies, douze au Thoureil, un à Charcé.

Il proviendrait donc des hauteurs au-dessus de Munet, de Varrains, voire de l'est de Saint-Cyr-en-Bourg, ou Brézé, ou même de Montreuil-Bellay. La distance parcourue par la communauté qui dressa ce monument serait au minimum de 2 kilomètres.

Des fouilles archéologiques ont été faites à son pied en 1822, qui d'après Célestin Port, n'ont donné aucun résultat. La trace de ces fouilles archéologiques est encore visible par une petite dépression du terrain.

Le toponyme de ce menhir est d'origine latine, le mot Pierre provient du latin *petra*, roc, roche, rocher, et Fiche, provient du latin, *fixus*, *fixa*, *fixum*, fiché, enfoncé, fixé. C'est un toponyme assez répandu de menhir (voir l'atlas des toponymes).

D'après la légende, ce menhir est un grain de sable tombé d'un sabot de saint Christophe qui traversait les prairies. Pour d'autres, ce serait plutôt saint Antoine.





Menhir de Pierre Fiche



Le dolmen de la Pierre Couverte

Célestin Port nous indique que ce dolmen fut détruit entre 1834 et 1860. Il figure comme encore existant sur la carte de Rimbault de 1857. Il n'en reste rien. Sa destruction aurait fourni plus de quarante charretées de pierres.

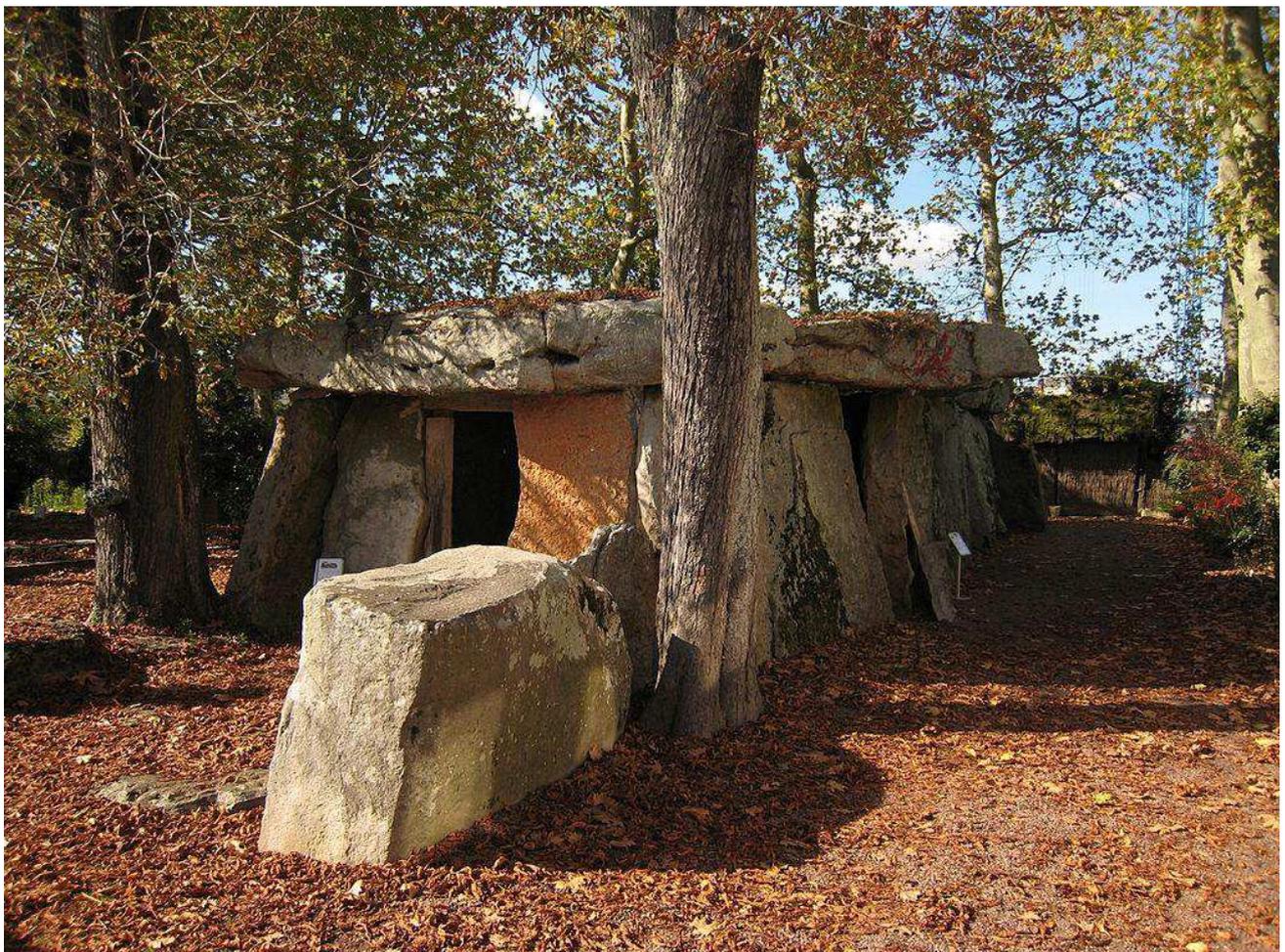
Il était situé sur le plateau, entre la limite de la commune et la route D360, au nord-ouest d'Artannes, exactement à l'ouest de la confluence du fossé d'Artannes et du Thouet.

Les dolmens étaient souvent implantés à l'ouest des habitats néolithiques, vers le soleil couchant. Nous verrons qu'il existait sans doute un habitat très ancien sur les bords du Thouet à l'est de cette sépulture collective.

Ce dolmen était composé de deux chambres avec entrée vers l'est-sud-est, précédées d'un vestibule.

En 1857, il restait encore trois pierres posées sur champ et une partie de la toiture.

Le toponyme de Pierre Couverte a une origine latine. Le mot Pierre provient du latin *petra*, roc, roche, rocher, et Couverte, provient du latin, *coopertus*, *cooperta*, *coopertum*, couvert entièrement. C'est un toponyme assez répandu de dolmen (voir l'atlas des toponymes). Dans le seul Saumurois, ce toponyme apparaît au moins six fois : Artannes-sur-Thouet, Distré (dolmen de la Pierre Couverte de la Vacherie), Courchamps, Bagneux (Saumur), Louresse, Dénezé-sous-Doué.



Dolmen de la Pierre Couverte à Bagneux (Saumur, 49)

Par Manfred Heyde — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=2985178>

Les mystères des mégalithes...

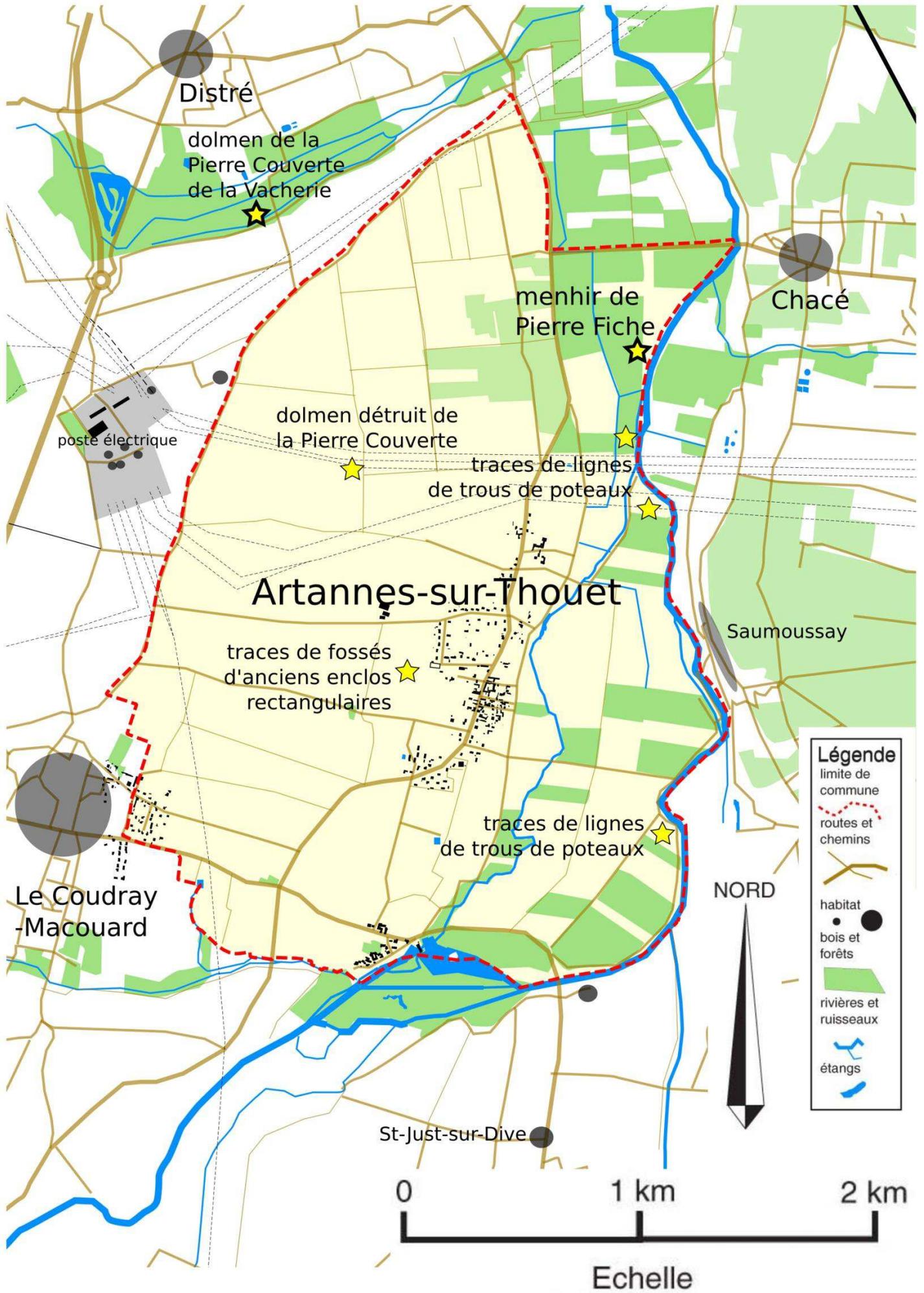
Les dolmens et les menhirs ont alimenté de tous temps beaucoup de fantasmes. Mais à quoi pouvaient-ils bien servir ? Beaucoup se posèrent cette question. Essayons à notre tour d'y apporter notre petit grain de sel. Nous savons que les dolmens étaient des sépultures collectives composées d'une chambre constituée de grosses pierres recouvertes par un tumulus de terre. Cette terre a le plus souvent disparu.

L'interprétation des fonctions d'un menhir semble plus obscure. Les champs lexicaux de ces deux termes bretons d'origine celtique, retenus au XIX^e siècle pour désigner les deux grands types de mégalithes, nous informent peut-être sur leur fonction. Nous savons que les constructeurs de ces mégalithes croyaient en la réincarnation, à l'existence des esprits et de dieux multiples. Le terme *men* en breton signifie « pierre », mais son champ lexical indo-européen est plus large et évoque « l'homme, *man*, *men*, la main et donc l'action ». Cette extension du sens de *men* rend possible une meilleure interprétation de la fonction des mégalithes. Le terme *dol* signifie « table » en breton. Le champ lexical indo-européen de *dol* évoque : « dol, dolant, douleur, *dolce*, doux, douceur, c'est-à-dire le repos du corps ». On y perçoit le repos et la douleur, le deuil justement en rapport avec une sépulture. Le champ lexical de *hir* qui signifie en breton « dressé ou long » évoque également la « colère, la *hire*, le verbe aller, *ir*, *ire* ». C'est le suffixe de nombreux verbes des 2^e et 3^e groupes qui évoquent l'action : servir, aplatir, finir... On peut voir dans le menhir le symbole d'un homme en action, en colère, qui s'affirme. Le caractère éternellement pétrifié et intemporel du symbole peut évoquer l'éternité des réincarnations successives, c'est-à-dire de l'action éternelle de l'homme sur la nature, de son action spirituelle d'ancêtre éventuellement réincarné. Il serait symbole de volonté de retour alors que le dolmen serait le symbole de l'aller vers une réincarnation par un retour à la terre mère afin de renaître par elle dans une nouvelle existence. Le menhir serait un symbole mâle, reproducteur, alors que le dolmen serait un symbole femelle, représentation du ventre, de la matrice, maternelle.

Cinquante mille dolmens ont été recensés dans le monde, dont vingt mille en Europe. En comparaison avec l'ouest de la France, le Saumurois est également très riche en mégalithes. Les plus anciens mégalithes sont bretons et la diffusion de la pratique de leur érection s'est étendue surtout vers le sud-est, mais aussi surtout en Beauce et en Champagne pour finir par s'installer au Moyen Orient aux environs de - 1 000 ans.

C'est une influence de l'ouest, du Finistère, le bout de la terre, le bout du monde, pays du soleil couchant, contrée faisant face à la disparation journalière du soleil qui renaît chaque jour à l'est. Ce cycle de la vie du soleil, lié à la réincarnation en Egypte ancienne, n'est certainement pas étranger à la construction des mégalithes et aux croyances des hommes du Néolithique dans nos contrées. L'homme décédé était couché dans un dolmen et sa réapparition pouvait être symbolisée par un menhir dressé, symbole de son relèvement, de sa renaissance. Il suffisait alors qu'un homme s'identifie avec son propre menhir, ou avec le menhir de sa communauté pour prouver sa réincarnation.

La présence de nombreux mégalithes dans le Saumurois ne peut pas être étrangère au caractère très fertile et populeux de ces terres défrichées et mises très tôt en culture.

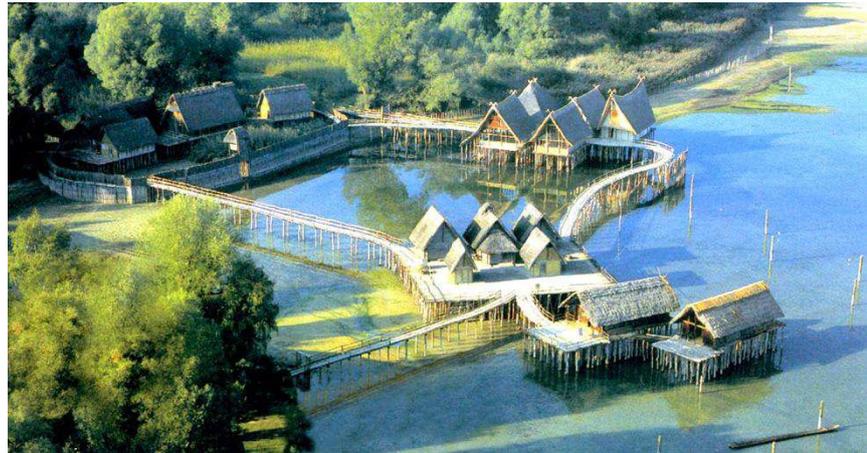


Les mégalithes sont associés aux Celtes, ce qui est totalement faux. Il faut les associer au peuple du Néolithique présent sur notre territoire avant l'arrivée des Celtes. Nous ne connaissons pas le nom de ces peuples, mais on peut trouver quelques indices sur leur langue.

De possibles villages lacustres

Les photographies aériennes nous montrent des alignements de traces de trous de poteaux dans les prés auprès du Thouet en deux endroits. Ces alignements pourraient correspondre à l'emplacement d'anciens villages, du Néolithique, de l'Age du Bronze, voire peut-être de l'Age du Fer. Ces villages étaient montés sur des poteaux de bois imputrescible pour échapper aux inondations.

L'exemple du village du néolithique sur palafittes (poteaux de bois) reconstitué sur le lac de Constance, près de Unteruhldingen en Allemagne, nous montre une disposition de ce type.



(Photo : Auteur Spiridon Manoliu, 17 octobre 2010. Licence libre).



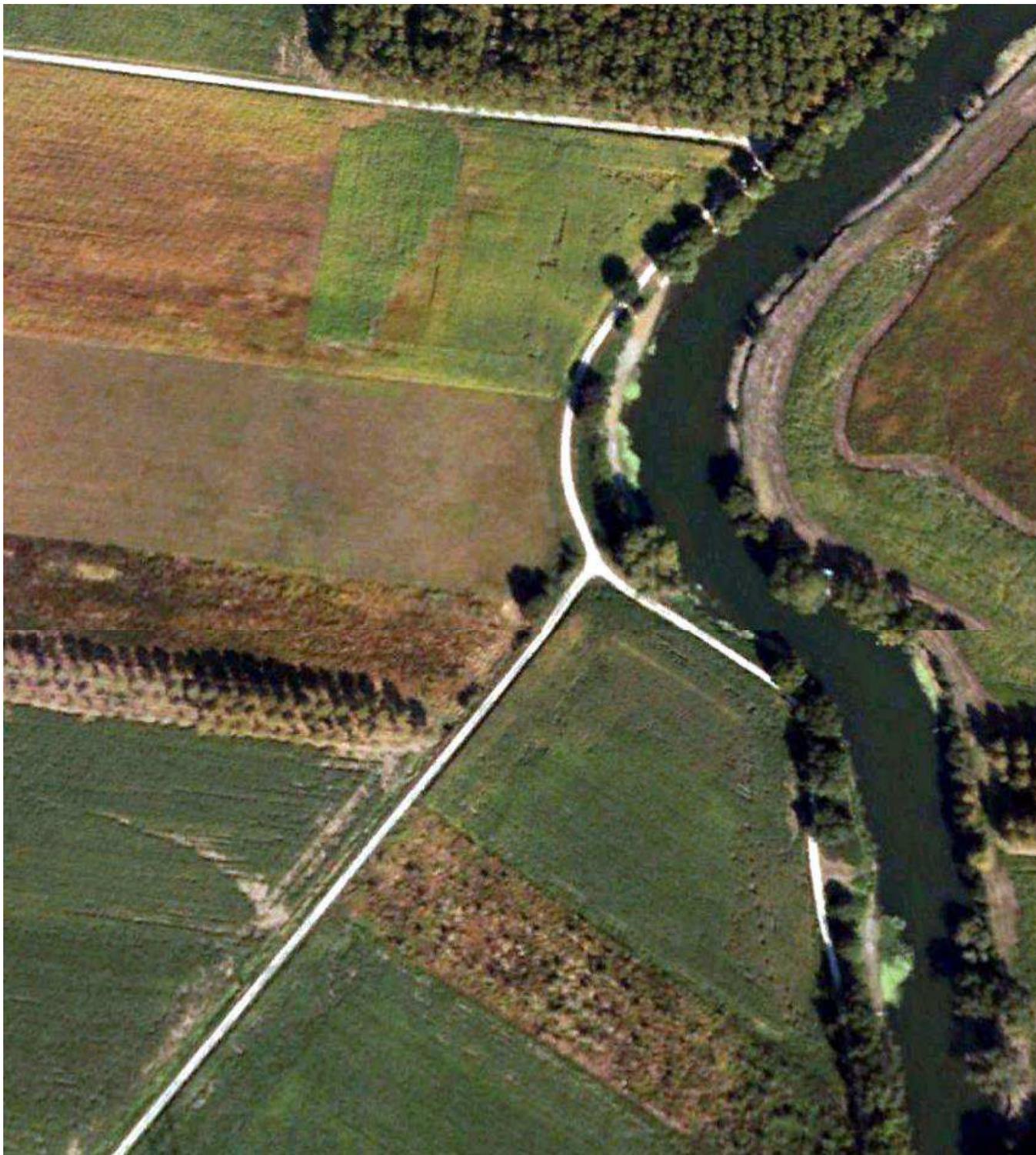
Un dessin peut donner l'aspect général d'un tel village sur les bords de la rivière.

Nous trouvons de tels alignements à l'est de l'ancien dolmen de la Pierre Couverte, de part et d'autre de la confluence du fossé d'Artannes avec le Thouet, au bord du Thouet, dans la parcelle des Cinq Œuvres et dans celle du Cul de la Prée.



Traces d'alignements de trous de poteaux ? Aux Cinq Œuvres et au cul de la Prée.

Ensuite, aux prés de Gastines, auprès d'un méandre du Thouet, dans la Prairie de la Motte.



Prairie de la Motte, les Prés de Gastines en face des Ruaux.

Cette hypothèse des premiers villages sur les bords du Thouet paraît tout à fait crédible en prenant en compte les terres sableuses faciles à travailler du val inondable,

terres servant également à la pâture des bestiaux, en prenant en compte la rivière elle-même et ses ressources, l'eau, la pêche, la navigation...



Ces maisons sur poteaux de bois portent le nom moderne de palafitte, tiré des pieux fichés dans le sol pour supporter ces maisons.

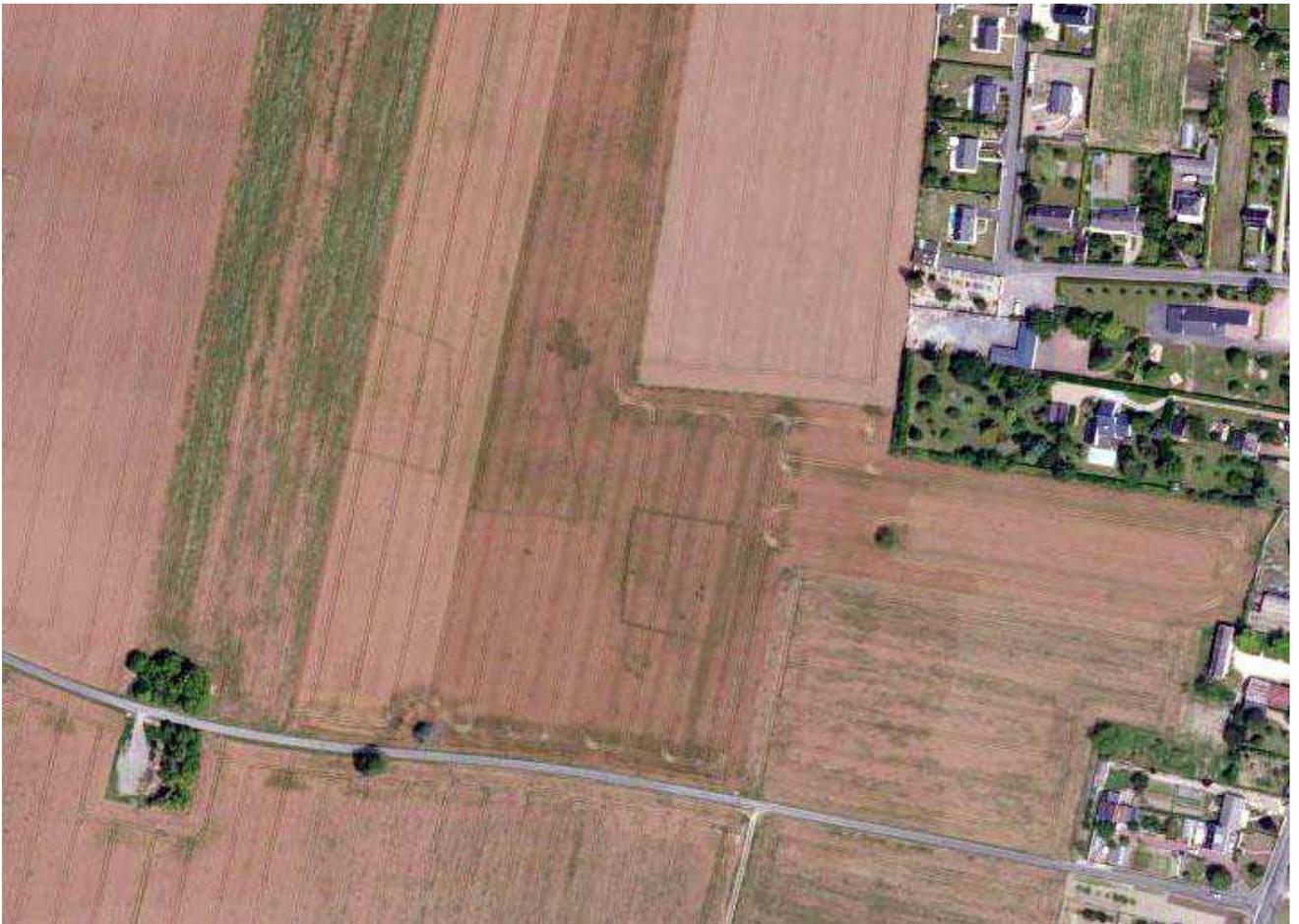
C'était un mode de construction très répandu jusqu'à l'Age du fer incl, c'est-à-dire jusqu'à l'époque gauloise.

Reconstitution de palafittes du Néolithique tardif, sur le lac du Ledro (Molina, Trentino, Italie).

Photo CTHOE : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Palafitte-Lago_di_Ledro.jpg#/media/File:Palafitte-Lago_di_Ledro.jpg

Des enclos entourés de fossés

Extrêmement difficile à dater, nous remarquons sur les photographies aériennes trois traces de fossés entourant des enclos à peu près rectangulaires, dans les champs à l'ouest de la mairie, et de la salle des fêtes et du cimetière d'Artannes. Ces enclos d'environ 50 mètres de côté, sont sans doute antérieurs à l'époque romaine.



L'époque gauloise

De la langue du Néolithique au Gaulois

La langue que parlaient les hommes du Néolithique ou de l'Age du Bronze n'a laissé que peu de traces. On dit qu'elle était apparentée au basque qui n'est pas une langue indo-européenne et qui garde la trace de l'utilisation de la pierre dans son vocabulaire agricole. Les toponymes de la commune d'Artannes sont dans leur ensemble des mots d'origine indo-européenne : gaulois, gallo-romains, germaniques, français. Aucune trace linguistique ne semble avoir subsisté des premiers peuples d'agriculteurs. Les noms les plus anciens de la commune sont d'origine gauloise.

Le Fossé d'Artannes

Le Fossé d'Artannes, associé à tort avec le moulin de la Motte, pourrait sans doute être artificiel, une construction pour fabriquer une île enserrant une partie du val pour assurer la protection des villages situés sur les bords du Thouet.

Cet énorme travail de terrassement est sans doute très ancien, et serait probablement antérieur à l'époque romaine, voire à l'époque gauloise.



Le Fossé d'Artannes, non loin de la Motte

Un tel fossé artificiel, appelé la Fosse de l'Île, moins profond, existe à l'ouest de Mollay et de Saint-Just-sur-Dive.

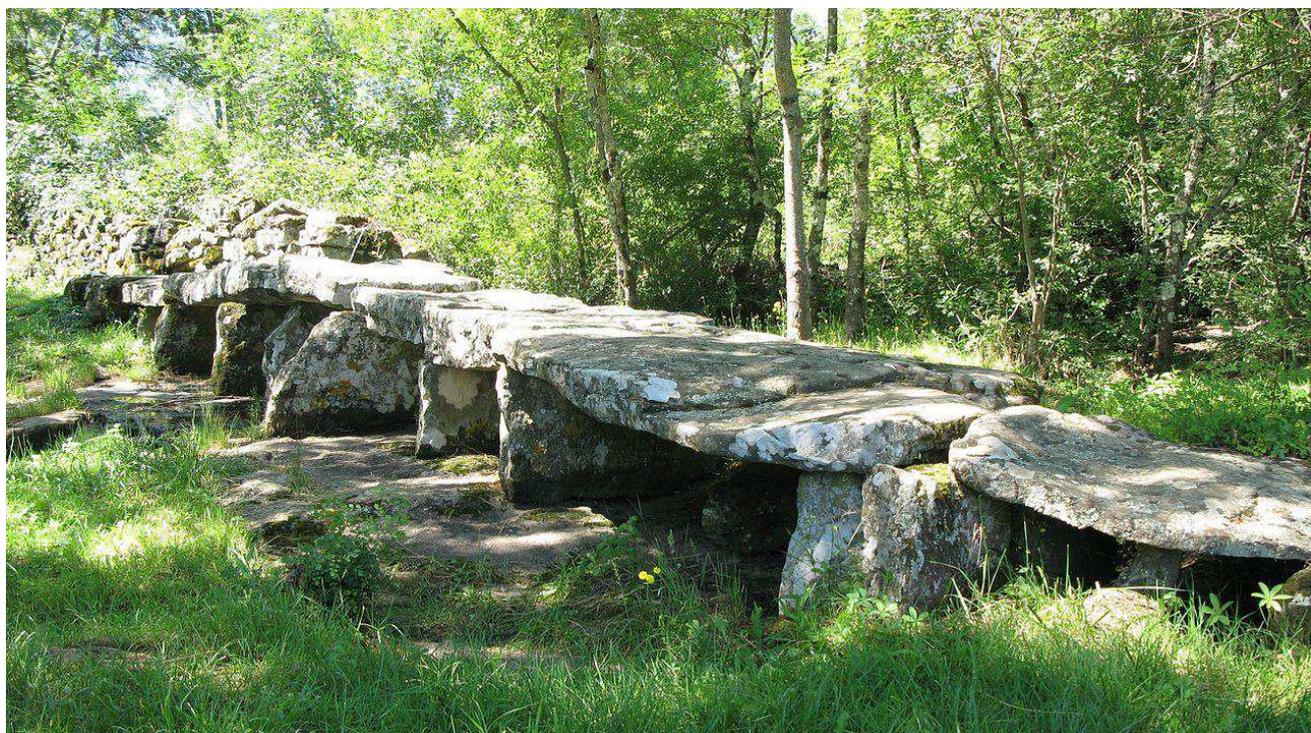
Le Fossé d'Artannes est beaucoup plus large. Il se situe dans une dépression qui fait penser qu'il existait autrefois sur son tracé un ruisseau prenant sa source au nord de la Motte. La population de l'île de la Prairie de la Motte, a peut-être simplement relié ce ruisseau au Thouet dont les eaux ont creusé naturellement ce fossé, creusement provoqué sans doute par les hommes.

Il ne faudrait alors plus voir la Prairie de la Motte comme une terre agricole ou un pâturage dans lequel on menait les bestiaux, mais bien une île habitée, occupée notamment sur les bords du Thouet.

Datation des ponts mégalithiques

La commune compte deux ponts mégalithiques. En fait, elle en compte trois, car le tablier du pont de la Valouette est constitué également d'énormes mégalithes de grès. Le Pont de la Valouette date incontestablement du XIX^e siècle.

Il existe d'autres ponts mégalithiques en France, notamment celui du hameau du Prieuré sur la commune de Lablachère en Ardèche. Ce pont est très différent de ceux d'Artannes. Il est jugé très ancien, mais n'est pas daté avec précision. Nous pensons qu'il ne peut être comparé à ceux d'Artannes où les pierres semblent retaillées et ajustées.



Pont mégalithique du Prieuré (hauteur : 0,50 m) à Lablachère.

Photo par Raymond SÉNÈQUE Travail personnel, CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=5166200>

Un second pont mégalithique, qui lui est daté du Néolithique, est signalé sur la commune d'Eyne dans les Pyrénées-Orientales, mais son aspect n'a rien à voir avec celui de Lablachère ou avec ceux d'Artannes.

Les ponts d'Artannes ne figurent pas sur le cadastre napoléonien et ne sont pas mentionnés dans les sources anciennes.

Des ponts sont mentionnés à travers les toponymes des Prés de la Planche et des Prés de la Planche de la Motte, mais une planche est avant tout, en toponymie, un pont en bois.

Célestin Port n'en fait pas mention comme des curiosités archéologiques, ce qui est encore un indice important de datation. En fait, nous pensons que les ponts mégalithiques d'Artannes et de la Motte datent du XIX^e siècle, qu'ils ont remplacé des ponts en bois, et sont constitués de mégalithes récupérés lors la destruction du dolmen de la Pierre Couverte et d'une partie de la chaussée et du gué située sur l'île devant Saumoussay, chaussée datant probablement de l'époque romaine qui fut grandement modifiée lors de la construction de l'écluse. Nous traiterons donc de ces ponts mégalithiques dans notre chapitre sur l'Époque contemporaine.

L'émigration des Celtes

Le peuple celte, venu d'une région située entre le Rhin et le Danube, envahit les terres, que les Romains baptiseront plus tard, la Gaule, entre le VIII^e et le V^e siècle avant Jésus-Christ. Ces Celtes ou Gaulois, qui maîtrisaient l'industrie du fer, s'imposèrent comme une aristocratie religieuse et guerrière, créant des villes fortifiées (*oppidum*, selon César) et des villages fortifiés, *dun*, centre et siège du nouveau pouvoir et d'une nouvelle domination rendue facile par les déplacements rapides à cheval des chevaliers gaulois.

L'Anjou : peuple troglodyte

Artannes-sur-Thouet se trouve dans la région historique de l'Anjou qui est un méga toponyme d'origine gauloise. La ville d'Angers et le pays d'Anjou proviennent de la même racine : le peuple gaulois des "Andes".

Une légende nous indique qu'à l'issue de la guerre de Troie, Ajax et de nombreux Troyens s'échappèrent de la ville et se seraient réfugiés sur la côte atlantique, auraient remonté la Loire et auraient fondé la cité de "Egada", devenue ultérieurement Angers. Cette légende est bien sûr difficile à croire et il faut chercher à Angers et à l'Anjou, une origine plus sérieuse.

D'après les étymologistes du XIX^e siècle, Angers proviendrait du mot gaulois *aigue* ou *ègue* qui désigne l'eau. Ce nom stigmatiserait les nombreux cours d'eau qui parcourent cette région. Cette hypothèse ne nous semble pas non plus acceptable.

Les auteurs latins nous indiquent que cette région était occupée par un peuple gaulois nommé : *Andes* par Jules César, dans la Guerre des Gaules, *Andecavi* ou *Andegavi*, par Pline l'Ancien (mort en 79 après J.-C.) dans son *Dictionnaire*, ou par Tacite (historien, consul en 97 après J.-C.) dans ses *Annales*.

Leur capitale avait pour nom *Andecavum*. Pendant l'Antiquité, après la conquête romaine, la ville d'Angers prit le nom de *Juliomagus* qui signifie le "marché (*magos* en gaulois) de Jules (César)". Ce ne fut que vers la fin du V^e siècle, lorsque l'influence romaine déclina, que la ville d'Angers reprit le nom de sa peuplade gauloise de

Andecavi qui devint ensuite *Andegavia*, puis *Andecava civitas*, "la cité Angevine" au VI^e siècle (dans des écrits de Grégoire de Tours), puis *Andecavis*, en 769, pour devenir Angers au Moyen Âge.



L'origine du mot Anjou est donc à chercher dans les racines linguistiques composant *Andecavi*.

La racine *And-* évoque aussi le mot grec *Andros*, "l'homme", mais cette piste, bien que séduisante, paraît linguistiquement trop lointaine du celte ou du latin.

On remarque que la racine *cav-*, qui apparaît après la conquête romaine, exprime en latin un creux, un trou creusé, une cavité, une cave (*cavum*, *cavi* en latin) et il faut signaler que l'Anjou, riche en roches de calcaire tendre facile à creuser, fut dès son occupation par des hommes parsemé d'habitats troglodytes et de caves. À cette interprétation, il faut ajouter que *ande*, est un préfixe gaulois qui désigne le fait d'être "au-dessous" ce qui revient à la même notion : celle d'habitat dans la roche, en dessous de la surface.

Les *Andes* serait donc le peuple troglodyte et le terme *Andecavi* ne serait que la répétition avec la racine celte *ande* et la racine latine *cavi* de cette même notion : *Andecavi* serait le peuple d'en-dessous, le peuple des caves, le peuple souterrain.

Cependant pour passer de *Andecavum* à Angers ou à Anjou, il y a linguistiquement quelques difficultés. Il faut, à notre avis, se rappeler que pendant toute l'Antiquité romaine, soit plus de 400 ans, Angers portait le nom de *Juliomagus* et on doit émettre

l'hypothèse que Anjou serait une contraction possible de *Andecavum* et de *Juliomagus*, de *Ande* et de *Julio* : *AN(des)JOU(liomagus)*.

Le mot *jou* peut aussi avoir pour origine latine l'évocation d'une hauteur, *jugum*, ou de Jupiter, *Jovis*, dont les temples étaient toujours situés en hauteur. Ces deux sens, avec *Juliomagus*, ont pu perpétuer la syllabe *jou*.

Cette hypothèse paraît farfelue, mais elle ne l'est certainement pas plus que la légende troyenne et elle n'est pas plus ridicule que l'étymologie du XIX^e (mot gaulois *aigue* ou *ègue*, "eau"). Pour notre part nous nous en tiendrons à *AN(des)JOU(liomagus)*, Angers en étant la forme participe.

L.A. est bien la contraction de Los Angeles. C'est plus pratique car plus court. Les Angevins ont pu faire de même. *Andecavum Juliomagus* : Anjou, Angers.

L'information principale à retenir, pour la commune d'Artannes, est que la peuplade gauloise des Andes était caractérisée par un habitat troglodytique et souterrain dont on peut supposer avoir les traces dans la commune, notamment aux caves situées sous la Butte de Crouziller, au Poitou, à la Motte, mais aussi dans le bourg même, que ce soit à Artannes ou à Rougeville.

Les habitats troglodytiques et souterrains sont aussi très présents dans les communes voisines du Coudray-Macouard, de Saint-Cyr-en-Bourg à Saumoussay, de Distré, etc.



Les célèbres habitations troglodytiques de Rochemenier (Maine et Loire).

(Photo : Wikimedia Commons Rochemenier03, de Pymouss44 ; 31 octobre 2005 ; licence CC-BY-SA).

Le Poitou

La région du Poitou était la région qui dépendait de la ville de Poitiers. La ville de Poitiers s'appelait *Lemonum* d'après la Guerre des Gaules de Jules César. Elle était nommée *urbs Pictavorum*, ville des Poitevins, au IV^e siècle, en 356, et *civitas Pictavorum*, la cité des Poitevins, vers 400.

Le terme Poitou provient du singulier *Pictavum* du terme ethnique *Pictavi*,

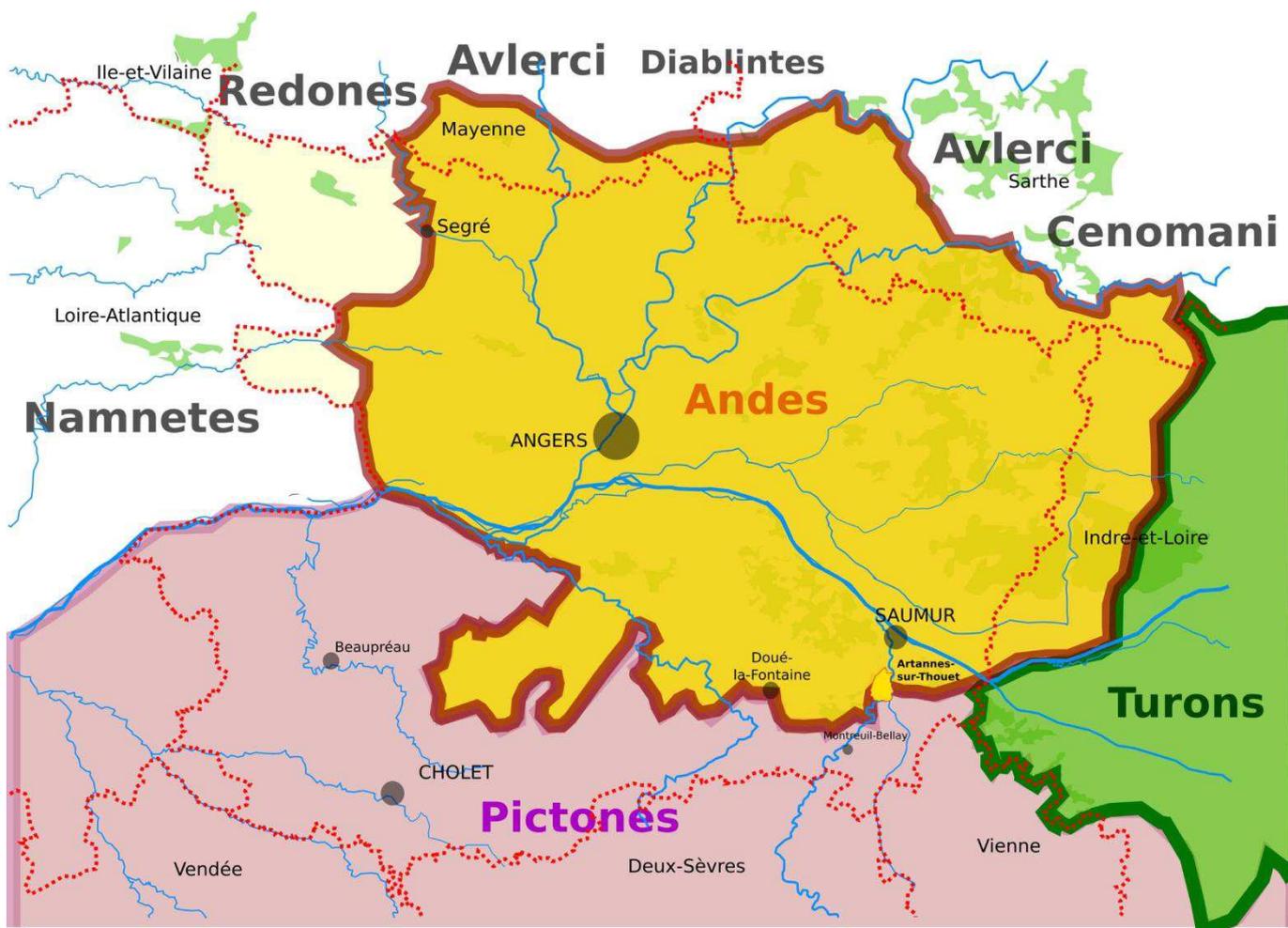
provenant de l'ancien peuple gaulois des *Pictones*. Ce peuple était principalement réparti sur les départements actuels de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne, mais aussi du nord de la Charente-Maritime et de la Charente, le coin sud-ouest de l'Indre, une partie de l'ouest de la Haute-Vienne, et le coin sud-est du Maine-et-Loire, dont la partie sud de la commune d'Artannes-sur-Thouet.

Le nom des Pictons, *Pictones*, ou *Pictavi*, Pictaves, ou Pictes, proviendrait, selon les étymologistes, de la racine celte *pict-* signifiant « rusé » ou « furieux ». Cette racine celte n'est cependant pas vraiment attestée.

En plus de cette origine douteuse, on peut signaler celle des *Pictes*, peuple vivant dans l'actuelle Ecosse avant l'invasion romaine. Pour les Britanniques, le terme *picta* signifierait « peint », « homme peint », « tatoué ». Hypothèse tirée de la langue latine, du verbe *pingere*, peindre, et du grec *puktis*, peinture. La racine *pict-* semble alors plutôt désigner dans les langues indo-européennes, la coloration, la peinture.

Entre les « rusés » et les « tatoués », je préfère personnellement l'hypothèse des « tatoués », des hommes peints.

La racine *pict-* peut être associée dans le cas des *Pictones*, au suffixe gaulois *-on*, qui caractérise l'étendue et l'unité. *Pictones* signifierait alors couvert de peintures, de pigments. Dans le cas de *Pictaves*, la racine *pict-* semble associée à celle de *avos*, *avos*, *ava*, *ava*, qui désigne les petits-fils ou les petites-filles, les descendants. *Avus*, *avos*, se retrouve en latin pour désigner l'aïeul, le grand-père. *Pictave* signifierait alors fils tatoué ou fils de tatoué, le tatouage étant sans doute, comme c'est dans beaucoup de tribus primitives, un rite de passage à l'âge adulte.



Artannes-sur-Thouet, entre Anjou et Poitou

L'ancienne paroisse de Saint-Hippolyte, dont l'église était auprès de Gâtines sur la commune actuelle de Saint-Just-sur-Dive, faisait partie du Poitou. C'est toute la partie sud de la commune actuelle d'Artannes qui appartenait à cette ancienne paroisse de Saint-Hippolyte : le hameau de Poitou, le hameau de la Motte, et la partie sud du hameau de Rougeville qui prendra le nom de Rocheville. La rue du Poitou actuelle marque la limite des deux régions.

Ainsi le territoire de la commune actuelle d'Artannes appartenait aux deux régions de l'Anjou, au nord, et du Poitou, au sud.

Le hameau de Rougeville, plus tard nommé Rocheville, puis intégré à Artannes-sur-Thouet, avait une partie en Anjou et une partie en Poitou.

Peu de toponymes gaulois

La commune d'Artannes-sur-Thouet possède peu de toponymes gaulois ou d'origine gauloise, ce qui montre que la région a été fortement romanisée.

On trouve bien sûr les méga-toponymes du Thouet, de la Dive, mais aussi quelques toponymes moins importants comme Saumoussay, sur Saint-Cyr-en-Bourg.

Certains micro-toponymes peuvent avoir une origine gauloise, comme les Gruches, la Gravelle, les Varennes, mais c'est surtout le mot qui présente une origine gauloise n'attestant en rien que le toponyme existait déjà en ces lieux à l'époque gauloise.

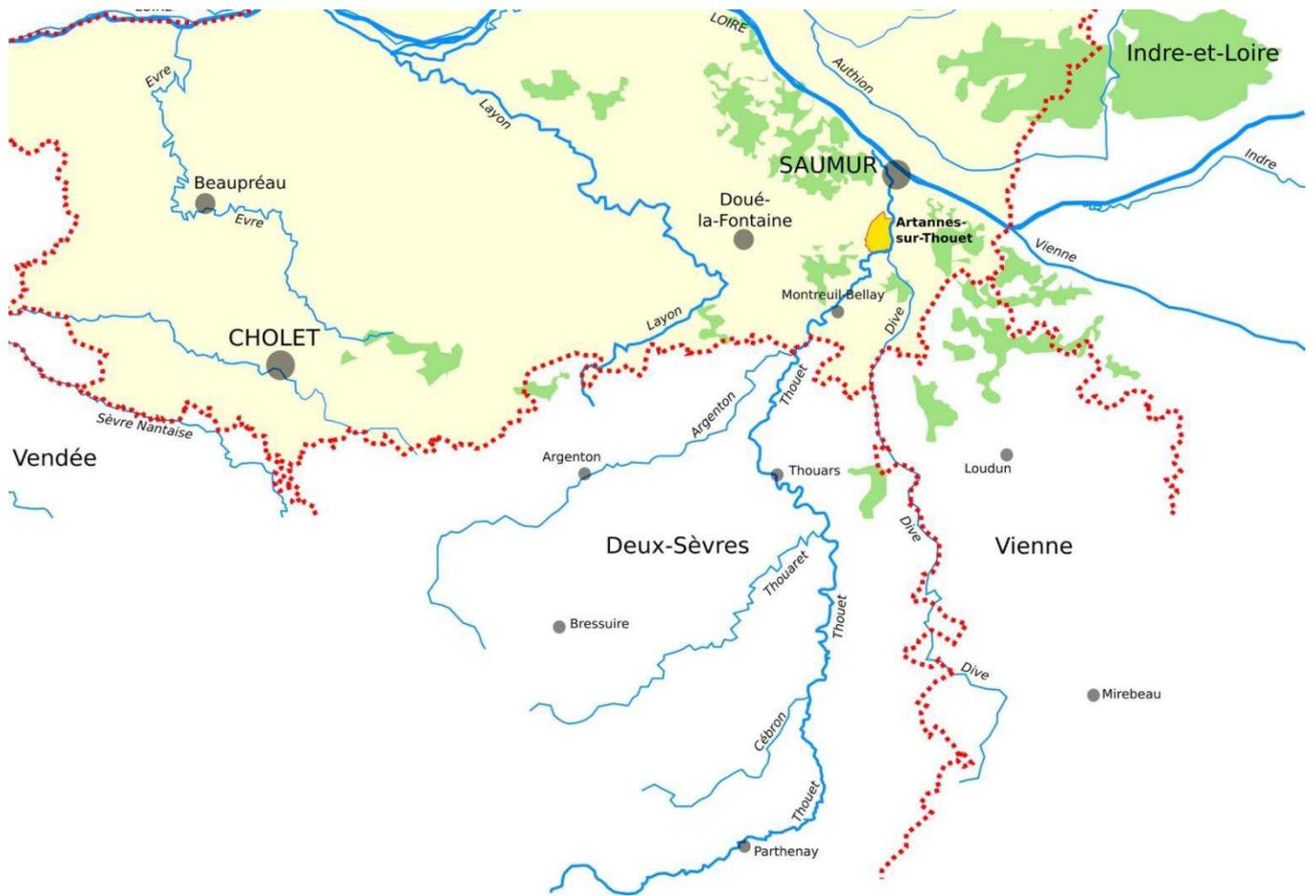
Le Thouet, le tranquille

Cette rivière, affluent de la Loire, longue de 142 kilomètres, prend sa source près de la ferme de la Pointerie, sur la commune du Beugnon, dans les Deux-Sèvres. Elle a pour affluents principaux la Viette, le Palais, le Cébron, le Thouaret, l'Argenton, la Losse et la Dive dont la confluence se trouve en limite de la commune d'Artannes sur celle de Saint-Just-sur-Dive.

La rivière est mentionnée dans un écrit du VII^e siècle sous la forme *Toare*. Elle fut latinisée *fluvius Toarus* dans un écrit du IX^e siècle. Il a sans doute donné son nom à la ville de Thouars dans les Deux-Sèvres et au Thouarsais.

Le Thouet a été interprété comme un dérivé du gaulois *tava*, « tranquille », faisant référence aux méandres paresseux de ce cours d'eau. Le terme *tava* appartient à la famille des mots gaulois, *tauo*, *tauso*, qui signifient silencieux, tranquille. Il a donné les toponymes de Tavant (Indre-et-Loire), Tavaux (Jura), Tavel (Gard), Thièvre (Pas-de-Calais). La Tave, une rivière du Gard, et la Thève, rivière de l'Oise, ont la même origine.

Cette racine se retrouve en vieil irlandais avec *to*, *toe*, « silencieux », en gallois avec *taw*, « silence », en breton avec *tevel*, « se taire », ou avec *teuet*, « taisez-vous ». L'étymologie est *taus-*, avec un *s* ayant disparu. Cette racine est présente dans beaucoup de langues indo-européennes, comme en sanskrit (vieil indien) avec *tusyati*, « il se calme », en lituanien avec *tausytis*, « se calmer », en vieux prussien avec *tusnan*, « silencieux », en suédois avec *tyst*, etc.



Le Thouet au nord-est d'Artannes



Le Thouet vu du pont de Gastines

Le Thouet a tendance aujourd'hui à se prononcer le Thoué, mais localement on dit le « Thouette ». comme on dit pour le Douet, le Douette, pour Munet, Munette, etc.

L'affluent du Thouet, le Thouarcé a la même origine, mais avec le suffixe *-aris*, et le composé *-cé*, qui signifie méandre.

La Dive, la divine

Canalisée au début du XIX^e siècle pour la rendre navigable, cette rivière marque en partie la limite entre le département des Deux-Sèvres et celui de la Vienne. Elle se jette dans le Thouet, non loin du hameau de la Motte sur la commune de Saint-Just-sur-Dive, autrefois sur la paroisse de Saint-Hippolyte-sur-Dive.

Son nom provient d'un mot gaulois, également latin, *diva*, qui signifie « divine ». Plusieurs rivières portent ce nom : le fleuve côtier de la Dive, dans le Calvados, un affluent de la Vienne (département de la Vienne), un affluent du Bouleure, un affluent de la rive droite de l'Orne Saonnois, (département de la Sarthe), un affluent de l'Oise (département de l'Oise), etc. (Voir l'atlas des toponymes).

Ce nom se rencontre aussi en France sous sa forme diminutive : la Divatte, la Divette, etc.

La Gravelle, le ruisseau aux graviers

C'est le nom du petit ruisseau qui limite pour partie la commune en son sud, à l'ouest du hameau de la Motte. Gravelle est le diminutif de *grava*, terme gaulois désignant un gravier, des cailloux. La Gravelle est ainsi « la petite rivière à graviers ». Ce nom la définit parfaitement car son fond est clair et jonché de graviers.



La Gravelle à l'ouest de la Motte et ses graviers



Ce ruisseau prend ce nom à la ferme de la Broise, en amont de l'ancienne abbaye d'Asnières, passe à Fosse-Bellay, puis au sud du Coudray-Macouard pour se jeter dans le Thouet auprès du hameau de la Motte.

Avant la ferme de la Broise, le ruisseau porte le nom du Pontreau qui naît sur la commune de Montfort.

Il existe bien d'autres ruisseaux portant le nom de la Gravelle en France. Citons notamment les ruisseaux qui portent ce nom sur les communes Paris (75), Reyniès (82), Saint-Père-en-Retz (44), le Tercent (35), Betton (35) le Theil-de-Bretagne (35), Saint-Julien-de-Vouvantes (44), Garrigues (81), Cellé (41), Mée (53), Bourg-Fidèle (08), etc. C'est un toponyme très fréquent (voir l'atlas des toponymes).

Saumoussay

Jean-Marie Cassagne et Mariola Korsak, dans leur ouvrage *Origines des noms de villes et villages Maine-et-Loire* (Saint-Jean-d'Angély : éditions Jean-Michel Bordessoules, 2001), attribuent à Saumoussay une origine anthroponymique à travers le nom d'homme latin *Semucius*, dérivé de *Semius*, d'après eux le nom d'un riche propriétaire gallo-romain qui aurait donné son nom à ce domaine : *Sermuciacum* ou *Villa Semucii*.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut percevoir Saumoussay, comme deux éléments joints *saumou-* et *-ssay*.

Le premier élément *saumou-* appartiendrait à la racine celtique *salm* qui signifie sauter, couler, mot qui a donné son nom au saumon, poisson qui saute au-dessus des flots bouillonnants. Le latin *salmo*, *salmonis*, le saumon, a la même origine.

Il y avait incontestablement des saumons qui remontaient le Thouet anciennement. Ces saumons sautaient à Saumoussay où les eaux coulaient rapidement avant la construction du barrage actuel, du moulin et de l'écluse, en cet endroit du Thouet.

La syllabe *-ssay*, est à comprendre comme *cé*. En effet, en vieux français cette syllabe, que l'on trouve sous les formes : *cié*, *sié*, *sied*, *sed*, *cé*, *see*, *sé*, *scié*, *scé*, *si*, *ci*, etc., signifie « lit de rivière » ou « siège ». Il faut voir le *-ssay* de Saumoussay, comme appartenant à la même famille. Cette syllabe, ce mot, désigne en fait un méandre, la courbure d'une rivière. Ce mot est en rapport avec la position sise, assise, avec le corps replié. Il y a effectivement un méandre qui forme presque un angle droit à Saumoussay. Ce méandre pousse les eaux du Thouet tout près du coteau, d'où la présence de falaises abruptes à Saumoussay.

Il faut noter également qu'en latin, comme en vieux français, les mots de la famille de *sis*, indiquent un siège, un établissement, un arrêt, une situation. *Sis* ou *cé* signifie « situé », « assis », « être », et qu'un méandre évoque la position assise. Dans notre conception verticale actuelle du monde, on a du mal à prendre cela en considération, mais dans une conception plus horizontale, la position assise, le siège, évoque une courbure, le méandre d'une rivière assis sur le coteau de sa vallée.

Ainsi, pour conclure, nous dirions que Saumoussay est le collage de *saumou-*, et de *-ssay*, et évoque l'eau du Thouet qui coule rapidement dans son lit et saute ici, voire évoque même l'ancienne présence de saumons qui sautaient dans le lit agité de la rivière, sur le gué se trouvant en ce lieu.



L'actuel barrage de Saumoussay avec les ruines du moulin au fond

Les Gruches

A Artannes, les Gruches se rencontrent au sud du bourg de Rocheville, sous la forme des Gruches, ou Gruches d'Artannes, et sous la forme des Gruches des Champs. Les deux toponymes sont voisins et concernent des terres caillouteuses du versant du plateau.

Les Gruches sont un toponyme très localisé, très local. Il en existe deux en Maine-et-Loire, à Artannes et à Antoigné. On trouve surtout ce toponyme dans le département des Deux-Sèvres (Argenton-l'Église, Saint-Jean-de-Thouars, Bressuire, Coulonges-Thouarsais) (voir atlas des toponymes).

On le trouve au singulier, la Gruche, à Mauzé-Thouarsais (Deux-Sèvres) et aux Trois-Moutiers (Vienne), et deux fois en Ille-et-Villaine.

C'est un toponyme régional, poitevin, similaire au Gruchet présent uniquement en Normandie. Il a la même origine que le toponyme très répandu de Grouet ou que celui de Grouas.

Il provient du terme gaulois *graua* ou *groua*, qui désigne du sable ou du gravier. Il appartient à la famille des mots français *grève* et *gravier*. On le trouve sous beaucoup d'autres formes, *grava* en provençal, en catalan, en vénitien, *grave* en frioulan, *grou* en vieux cornique, *gro* en breton, etc.

C'est un terme d'origine gauloise, mais le toponyme était-il gaulois à Artannes ? Il est difficile de répondre. On peut au moins lui attribuer une origine gallo-romaine.

Les Varannes, les Varennnes

Ce toponyme ne figure pas sur le cadastre napoléonien. Il a disparu. On le trouve abondamment cité dans les sources écrites de l'Epoque Moderne. Les Varennnes, orthographiées encore les Varannes, se situées dans la Prairie de la Motte, non loin du hameau de la Motte.

C'est un nom d'origine gauloise très fréquent en France (voir l'atlas des toponymes). Dans le seul département de Maine-et-Loire il est présent près de 90 fois.

Il provient de la racine pré-celtique *var-*, qui signifie en gaulois « terre alluviale ». Une varenne est ce qui a été délaissé par l'eau d'une rivière, c'est-à-dire des alluvions sableux, des terres cultivables maigres et pauvres.

Nous sommes ici dans la Prairie de la Motte dans un terroir sableux. Ce nom de lieu remonte à l'époque gauloise, voire à l'époque romaine, mais il ne faut pas oublier que le sens de ce mot n'a jamais été perdu.

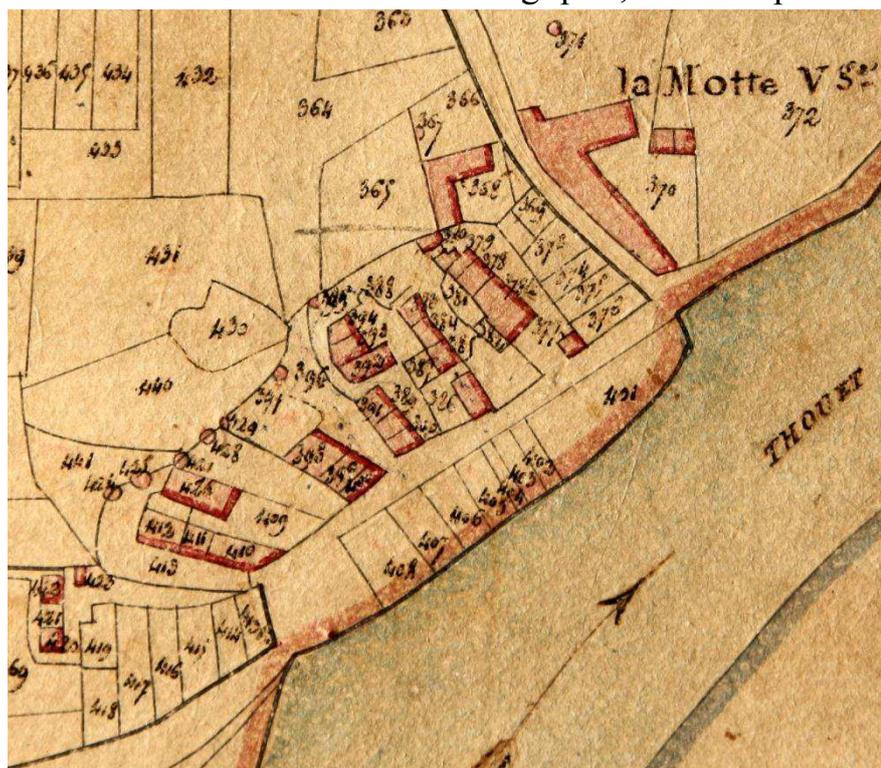
La Motte, un tumulus gaulois ?

C'est un toponyme très répandu en France, On le trouve représenté 85 fois en Maine-et-Loire (voir l'atlas des toponymes). Généralement il désigne une éminence, une hauteur en terre, artificielle. Ce monticule peut avoir été dressé pour deux raisons. Soit il s'agit d'un tertre de l'Age du Fer, ou d'une grande sépulture gauloise, un *tumulus*. Soit il s'agit d'une motte féodale, c'est-à-dire d'une motte artificielle sur laquelle était construit un donjon en bois aux environs de l'an mil.

Le terme lui-même a une origine très ancienne, pré-celtique, à travers le terme *muta*.

Pour la Motte de la commune d'Artannes-sur-Thouet, il est difficile de trancher entre ces deux hypothèses, mais il semble raisonnable de retenir l'hypothèse de la motte féodale. Cependant, en l'absence de fouilles archéologiques, il est impossible actuellement de conclure. Nous y reviendrons dans le chapitre sur le Moyen Age.

Sur le cadastre napoléonien, la parcelle où se trouvait cette motte semble identifiable à la parcelle 430 en bordure de l'escarpement du coteau. Cependant, sur place, aucune motte n'existe vraiment. Celle-ci semble avoir disparu.



Cadastre napoléonien

Des fusaïoles gauloises à la Motte ?

Monsieur André Tremblay a trouvé auprès de la Motte deux fusaïoles en bronze (ou en plomb) datées pour lui de l'époque gauloise. Il s'agit pour lui d'anciennes monnaies gauloises. Rétablissons la vérité...



Ces fusaïoles sont des volants d'inertie de fuseaux de fileuse. La fileuse faisait tourner le fuseau entre ses doigts pour torsader le fil et réaliser la bobine de fil. La fusaïole, placée sous la bobine, ajoutait de l'efficacité en augmentant l'inertie de l'objet. Son utilisation remonte à plus de 6000 ans avant notre ère, mais la forme la plus rencontrée en prospection n'est souvent pas antérieure au XVI^e siècle. La majorité de celles qui sont trouvées dateraient du XIX^e siècle.

Ces fusaïoles sont prétendues de période gauloise pour en augmenter les enchères sur internet.

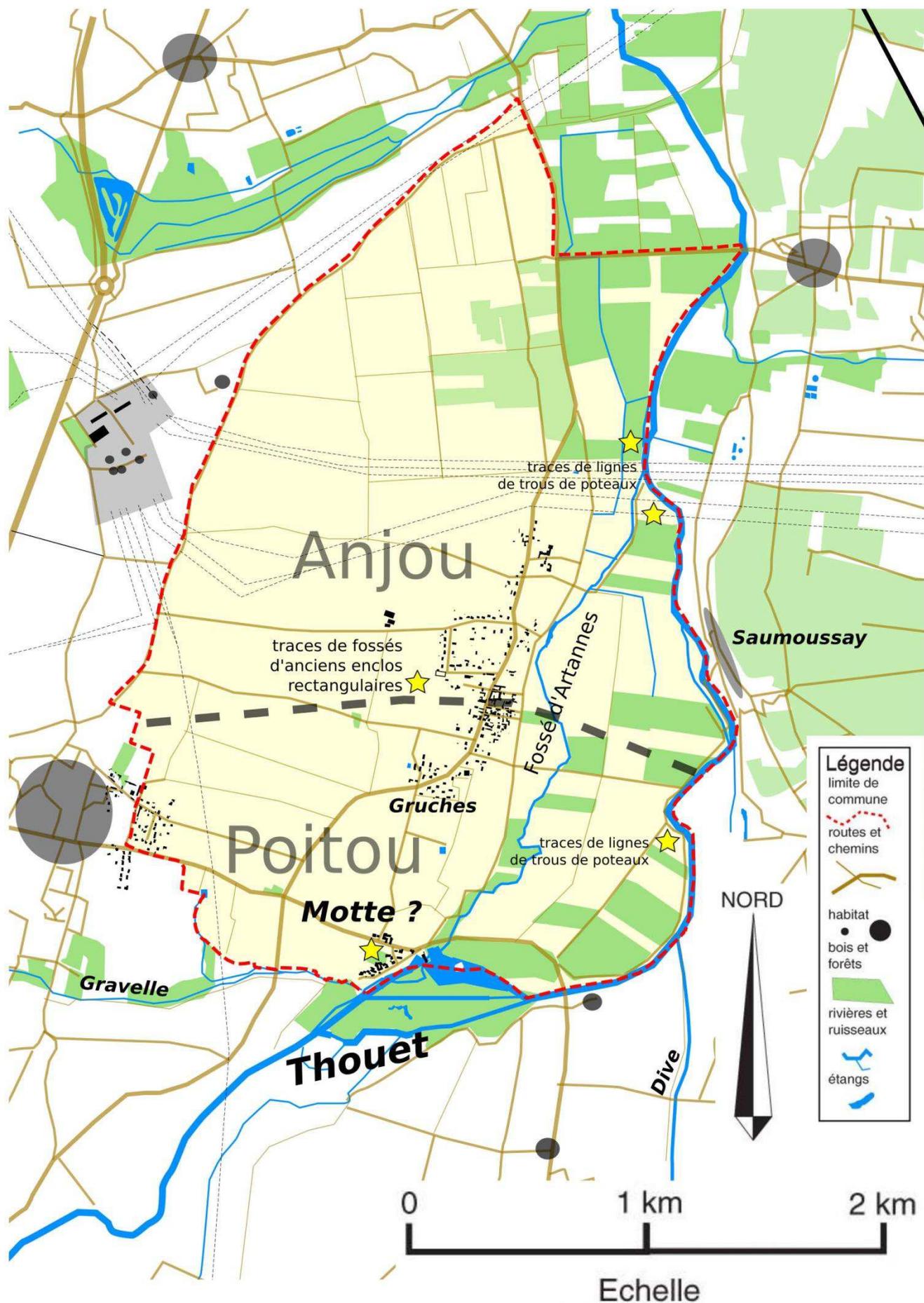
Certains prétendent même qu'il s'agit de rouelles ou de monnaies, ce qui est totalement faux. La datation qui leur est attribuée sur internet pour faire monter les enchères, est des II^e-I^{er} siècles avant notre ère, ce qui est faux. Ces fusaïoles ne sont probablement pas gauloises. Elles seraient plus probablement à dater de l'Époque Moderne, voire encore plus probablement du XIX^e siècle.

Les fusaïoles se trouvent parfois sous les ponts. On pense à des dons votifs, mais il faut surtout penser que ces dames discutaient en filant sur ou auprès des ponts et que la fusaïole se détachait parfois de son fuseau...

Des découvertes à réaliser...

Les périodes préhistorique et protohistorique sont mal connues sur la commune d'Artannes. Nous avons donné ici quelques pistes pour enrichir et découvrir les premières implantations des habitants sur la commune, mais seules des fouilles archéologiques professionnelles pourraient donner de véritables réponses. Tout ou presque tout reste à découvrir...

Possibles éléments gaulois



La théorie du lac

Je n'étais pas le seul à penser à l'existence d'un habitat lacustre sur les bords du Thouet sur la commune d'Artannes, monsieur André Tremblay partage mon opinion. Il indique également que la plaine alluviale des bas d'Artannes est parfois un lac en temps d'inondation. En effet, si la Loire, dont le lit est presque à la même altitude que celui du Thouet à Artannes, est en crue, les eaux du fleuve remontent le cours du Thouet, parfois jusqu'à Montreuil-Bellay.

L'altitude du cours du Thouet est à 27 ou 28 mètres d'altitude. La Loire à sa confluence avec le Thouet est à 25 mètres d'altitude. La pente est donc très faible. Si la Loire est en crue, ou si le Thouet est en crue, la plaine d'Artannes se transforme en lac. Monsieur André Tremblay a lui-même vu les eaux boueuses de la Loire remonter le cours du Thouet.

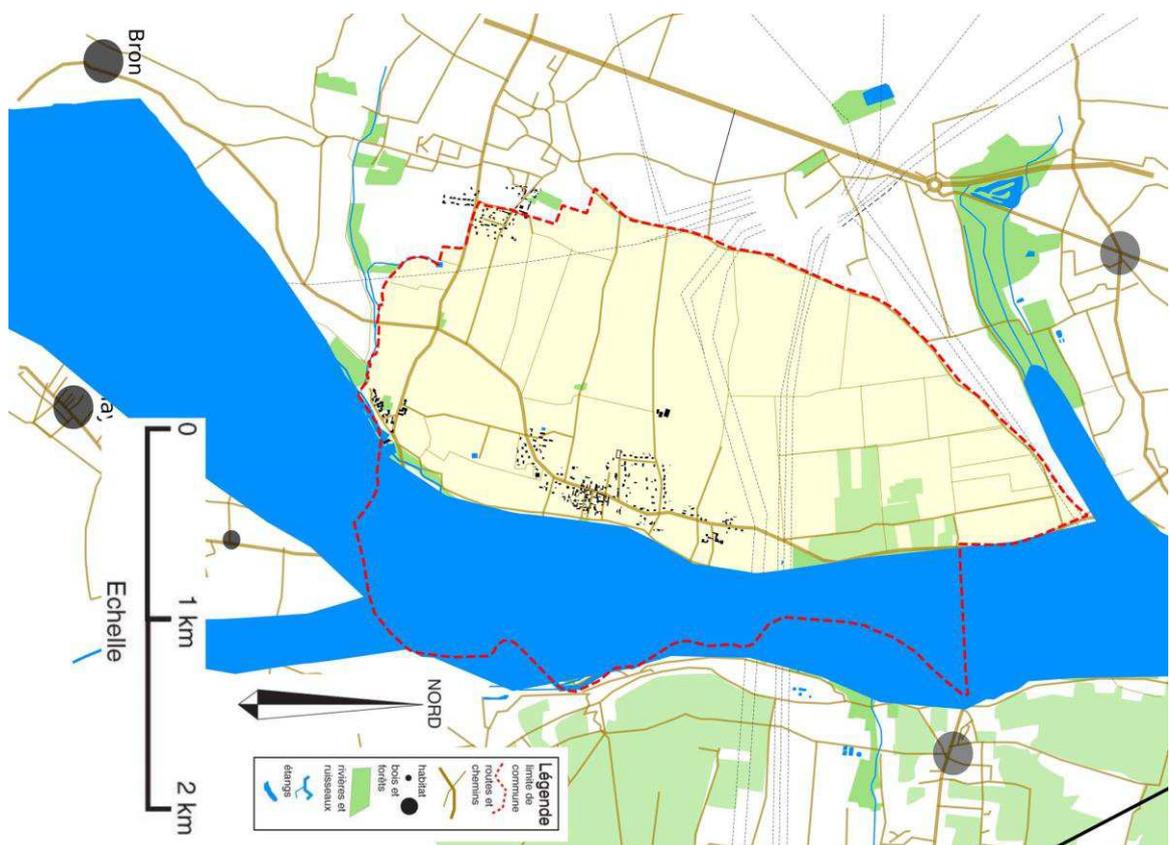
On peut émettre la théorie qu'à une certaine époque, avant la construction des levées de la Loire, la plaine alluviale d'Artannes ait été un lac permanent ou presque permanent. Monsieur André Tremblay appuie son hypothèse sur la découverte d'un morceau de tuffeau en forme de champignon, attribuable à un poids de filet de pêche, trouvé à un mètre de profondeur dans les sables des alluvions de la plaine.

De plus, il a trouvé un empièchement dans le Fossé d'Artannes, non loin de la Motte, empièchement fait avec des pavés de tuffeau sur du gravier, à un mètre de profondeur environ.

La théorie de l'existence d'un lac est une théorie très intéressante qui mérite une étude plus approfondie que celle que nous pouvons faire ici.

Nous ne pensons pas que ce lac « permanent » puisse dater de l'époque romaine car l'existence d'un pont sur le Thouet est attestée en aval de Gastines, et ne pourrait donc pas donner directement dans ce lac.

Si un lac a existé, il faudrait le dater d'une époque beaucoup plus ancienne.

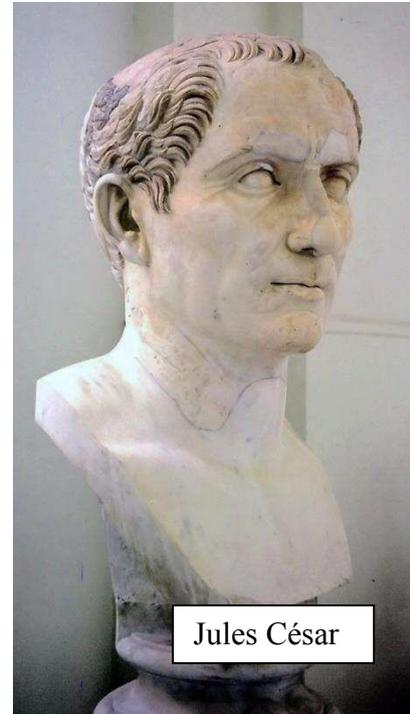


Période gallo-romaine

La conquête romaine

Les Helvètes, peuple gaulois suisse, décidèrent en 58 av. JC d'émigrer chez les Santons, dans la Saintonge. Pendant cette migration, les Helvètes allaient traverser le territoire des Eduens, alliés des Romains. Les Eduens prirent peur et firent appel à Jules César pour les aider à repousser les Helvètes dans les Alpes. Cette campagne militaire de César marqua le début de la Guerre des Gaules, prétexte de l'invasion romaine de la Gaule toute entière.

Après avoir repoussé les Helvètes près de Bibracte, et après avoir battu le Germain Arioviste, et après avoir combattu les Belges nerviens et atatuques, en 57 av. J.-C., et commencé ainsi la pacification de la Gaule, Jules César envoya Publius Crassus avec une légion pour soumettre les peuples de l'Ouest de la Gaule



Jules César



Légionnaires au combat

Photo par CristianChirita licence : CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=819860>

Extrait des commentaires de la Guerre des Gaules de Jules César (livre II, 34 et 35) : « *A la même époque, Publius Crassus, que César avait envoyé avec une légion chez les Vénètes (actuel département du Morbihan), les Unelles (actuel Cotentin), les Osismes (actuel département du Finistère), les Coriosolites (actuel département des Côtes d'Amor), les Esuvii (sans doute dans la haute vallée de l'Orne), les Aulerques (peuple situé entre Angers et Rouen), les Redons (vallée de la Vilaine), peuples marins riverains de l'Océan, lui fit savoir que tous ces peuples avaient été soumis à Rome.*

Ces campagnes ayant procuré la pacification de toute la Gaule, la renommée qui en parvint aux Barbares fut telle que César reçut des nations habitant au-delà du Rhin des députés qui venaient promettre la livraison d'otages et l'obéissance. Comme il était pressé de partir pour l'Italie et l'Illyricum, César leur dit de revenir au début de l'été suivant. Il amena ses légions à prendre leurs quartiers d'hiver chez les Carnutes, les Andes, les Turons et les peuples voisins des régions où il avait fait la guerre, et partit pour l'Italie... »



Photo par David Friel - Flickr, CC BY 2.0 : <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=3163126>

Après avoir battu les Belges, chassé les Germains, et vaincu les Sédunes dans les Alpes, Jules César organisa les quartiers d'hiver de ses légions, en 57-56 av. J.-C.

« *Le jeune Publius Crassus, avec la 7^e légion, avait établi ses quartiers d'hiver chez les Andes : c'était lui qui était le plus près de l'Océan. Le blé manquant dans cette région, il envoya un bon nombre de préfets et de tribuns militaires chez*

les peuples voisins pour y chercher du blé. » Ces Romains seront retenus par les Vénètes qui voulaient ainsi récupérer leurs propres otages. C'est le début d'un conflit militaire avec les Vénètes qui se termina par la victoire des Romains lors d'une bataille navale gagnée notamment avec des bateaux fournis par les Pictons et les Santons.

En 52 av. J.-C. Vercingétorix, lors du soulèvement général contre les Romains, obtint le soutien des Sénons, des Parisii, des Pictons, des Cadurques, des Turons, des Aulerques, des Lémovices, des Andes, et de tous les autres peuples bordant l'océan (Jules César : livre VII, 4).

Tacite raconte dans ses Annales (livre III, 41): "Il y eut peu de cantons où ne fussent semés les germes de cette révolte. **Les Andécaves et les Turons éclatèrent les premiers.** Le lieutenant Acilius Aviola fit marcher une cohorte qui tenait garnison à Lyon, et réduisit les **Andécaves**. Les Turons furent défaits par un corps de légionnaires que le même Aviola reçut de Visellius Varro, gouverneur de la basse Germanie, et auquel se joignirent des nobles Gaulois, qui cachaient ainsi leur défection pour se déclarer dans un moment plus favorable. On vit même Sacrovir se battre pour les Romains, la tête découverte, afin, disait-il, de montrer son courage; mais les prisonniers assuraient qu'il avait voulu se mettre à l'abri des traits en se faisant reconnaître. Tibère, consulté, méprisa cet avis, et son irrésolution nourrit l'incendie."

Pictes et Santons envoyèrent un contingent fort de 20 000 hommes dans l'armée de secours chargée de débloquer le siège d'Alésia.



Après la défaite gauloise, le chef picton *Duratios*, qui était resté fidèle à César pendant le soulèvement, préconisa l'alliance avec les Romains. L'année suivante il est mis en minorité par son peuple.

Les chefs de guerre pictes prirent alors l'Ande *Dumnacos* comme roi et assiégèrent le chef *Duratios* réfugié dans sa capitale *Lemonum* (Poitiers). Les guerriers battirent les romains de *Caius Caninius* et seule l'arrivée de *Caius Fabius* avec l'armée de la Loire, permit le salut de *Duratios* et des romains assiégés (Jules César : livre VIII). L'armée picte et ses chefs de guerre furent atrocement massacrés dans leur fuite sur la Loire, aux Ponts-de-Cé, de façon exemplaire afin de faire passer toute envie de révolte aux peuples environnants.

La voie de la romanisation fut alors totalement ouverte, le parti romain sortant grand vainqueur, l'aristocratie adopta la romanité facilement. Le peuple et les campagnes restèrent cependant longtemps celtiques, notamment tout le Poitou armoricain (Bocage et Gâtine), les Brandes, et le Poitou oriental. Les chefs de guerre refusèrent toujours cette invasion et on les retrouva coalisés avec d'autres peuples, lors de l'ultime révolte d'*Uxellodunum*, à la fin de la Guerre des Gaules.

Après la pacification définitive de la Gaule, les Andes se soulevèrent encore par deux fois contre l'autorité romaine, en 21 et 32.

Les Andécaves adoptèrent peu à peu le mode de vie romain. La cité de *Juliomagus* (Angers) fut fondée.

Les traces de la Guerre des Gaules

D'après une enquête archéologique de 1856, sur la butte de Saumoussay, dominant la rive droite du Thouet, est situé une enceinte qualifiée de « camp romain ».

Les toponymes de la Guerre des Gaules

La Guerre des Gaules et l'invasion romaine ont laissé beaucoup de toponymes, notamment dans les zones frontières sous contrôle militaire des légions. Sur la commune d'Artannes-sur-Thouet, le toponyme de la Prairie de Munet, se rapportant au hameau voisin de Munet, est un toponyme issu sans doute de la guerre des Gaules.

La Prairie de Munet et Munet

Cette prairie occupe le lit majeur du Thouet dans la partie nord-est de la commune. Son nom est en rapport avec le hameau de Munet tout proche.

Munet, qui se prononce localement « Munette », peut évoquer un moulin, serait alors un dérivé de *munier*, de meunier. Il proviendrait alors du latin *molinaris*. Cette piste semble intéressante mais ne semble pas exact.

Nous lui préférons celle de la famille latine de *munio*, *munire*, qui désigne un travail de terrassement, de maçonnerie, de fortification, de protection.

Ce toponyme semble lié à la guerre des Gaules. Il est présent à Distré, mais aussi à Léméré, en Indre-et-Loire, où il est situé dans la même configuration qu'à Distré : au pied d'un coteau, sous le bourg de Léméré, qui est sans doute un toponyme de frontière entre le pays turon et le pays picton.

Notons que les toponymes Munet sont très présents aux frontières ouest et est de l'ancien pays gaulois des Eduens, et marquent la frontière avec les Arvernes, et avec la poussée et la migration des Helvètes qui déclencha la guerre des Gaules (voir l'atlas des toponymes).

Il y avait sur le coteau au-dessus de Saumoussay, un camp romain. Il est probable que de tels aménagements défensifs aient été réalisés des deux côtés des rives du Thouet.

Il est intéressant de noter auprès de Munet, dans le val, le toponyme du Perret, qui évoque un empierrement. Ce n'est sûrement pas un hasard si l'on trouve un toponyme Le Munet Perret, sur la commune du Grand-Abergement (01). Cette coïncidence renforce l'hypothèse de travaux de terrassement, de maçonnerie, de fortifications, sans doute pendant ou peu après la Guerre des Gaules.

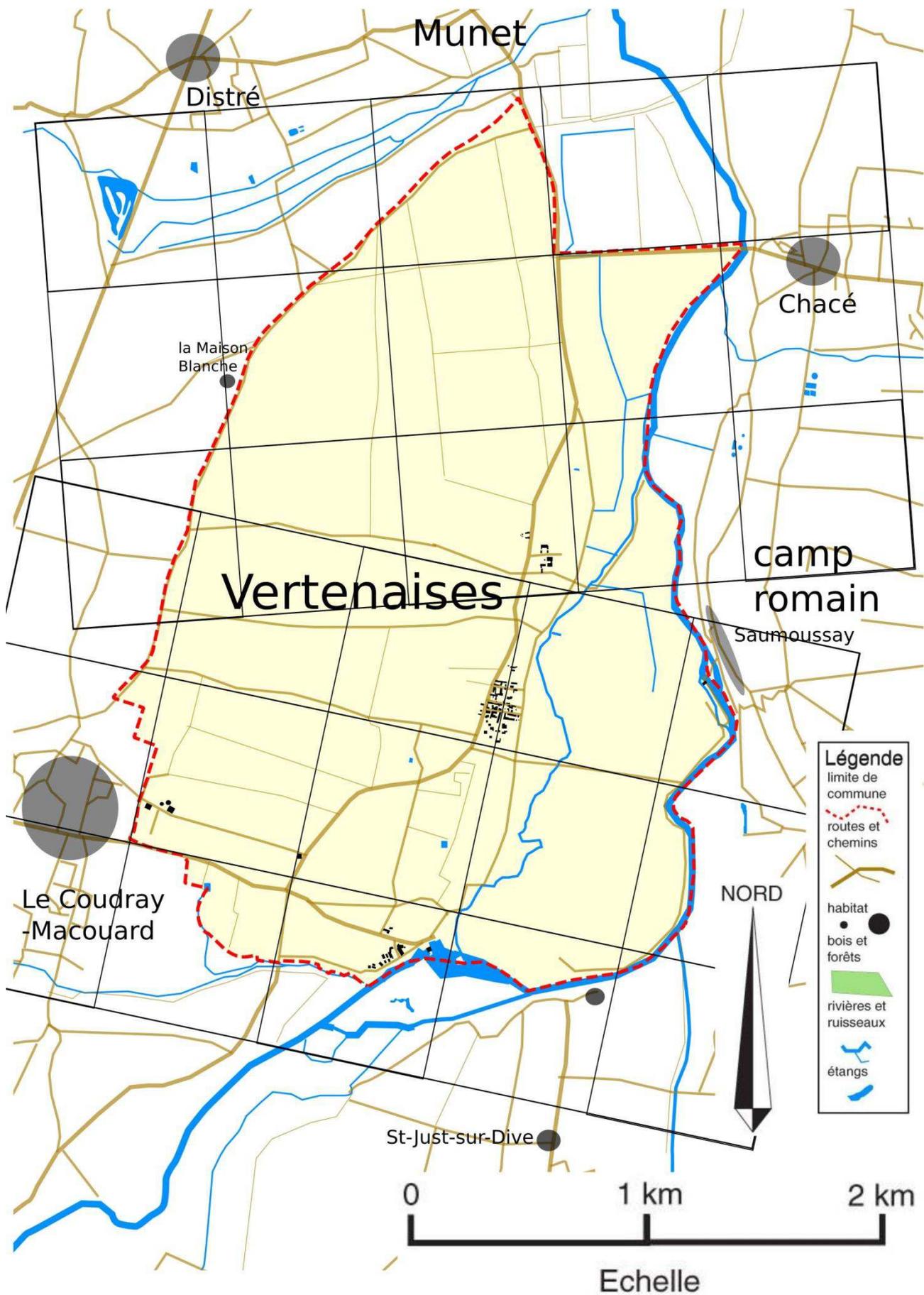
Une possible centuriation romaine

Les domaines gallo-romains remis aux légionnaires faisaient généralement un *quadruplex*, c'est-à-dire quatre *centuriae*, soit 201,86 hectares. Il est évident que de telles propriétés étaient principalement entretenues par des esclaves et que l'on y faisait également de l'élevage extensif.

Les centuriations romaines connues étaient établies à partir de carrés d'une *centuria*, soit 710,4 m x 710,4 m formant un carré de 50,47 hectares. Lorsque l'on place de tels carrés sur la commune d'Artannes, on constate une certaine concordance avec une possible centuriation romaine.

L'orientation de cette centuriation romaine cadastrale semble être divisée en deux parties : la moitié nord et la moitié sud.

Traces de deux centuriations



La centuriation de la moitié nord de la commune semble s'aligner sur l'angle formé par la D205 et la D360. On y voit une orientation générale du parcellaire nord-nord-ouest, sud-sud-est.

La centuriation de la moitié sud de la commune semble alignée sur les chemins traversant la commune d'ouest en est. A partir de l'angle du hameau du Poitou, auprès du Coudray-Macouard, le chemin du Crouziller à Chamaillard, et celui du Vau d'Artannes semblent correspondre à un tracé de centuriation.

Le tournant et la limite entre les deux centuriations, ne semble pas la limite des régions de l'Anjou et du Poitou, mais les Vertenaises, et, il semble bien que ce virage, ce tournant ait donné son nom aux Vertenaises.

Les Vertenaises

Au nord du Crouziller, se trouvent les toponymes des Vertenaises, des Grandes Vertenaises, des Petites Vertenaises, et des Vignes des Vertenaises.

Ce toponyme est unique en France. Il a la réputation d'être la contraction des « voies artennaises », c'est-à-dire les voies d'Artannes. Nous avons là trois chemins qui traversent, presque parallèlement, le plateau d'ouest en est, à l'ouest d'Artannes et de Rougeville. Le chemin le plus au sud passe par le Crouziller.

L'hypothèse des « voies artennaises », transmise par Célestin Port, n'est pas très satisfaisante. Essayons d'aller plus loin.

Il existe un Vertenay sur la commune de Chambon en Indre-et-Loire, et un Verthonay sur la commune d'Avrillé-les-Ponceaux en Indre-et-Loire. Ces deux toponymes ont été interprétés comme issus du bas latin *Vertiniacus*, un nom de personne latine dérivé de *Vertennus*, avec le suffixe *-acum*. Cette piste anthroponymique d'un nom de personne ne paraît pas intéressante à Artannes pour les Vertenaises.

Il existe la famille du verbe latin *verto*, *vertere*, qui signifie tourner, se retourner, tourner dans l'autre sens, changer de direction, et qui pourrait avoir un rapport avec ce lieu.

En effet, il semble qu'il y ait un virage dans le parcellaire qui semble lui-même issu d'une centuriation, d'une cadastration romaine. Ce tournant des parcelles sur le plateau semble effectivement avoir donné son nom aux Vertenaises.

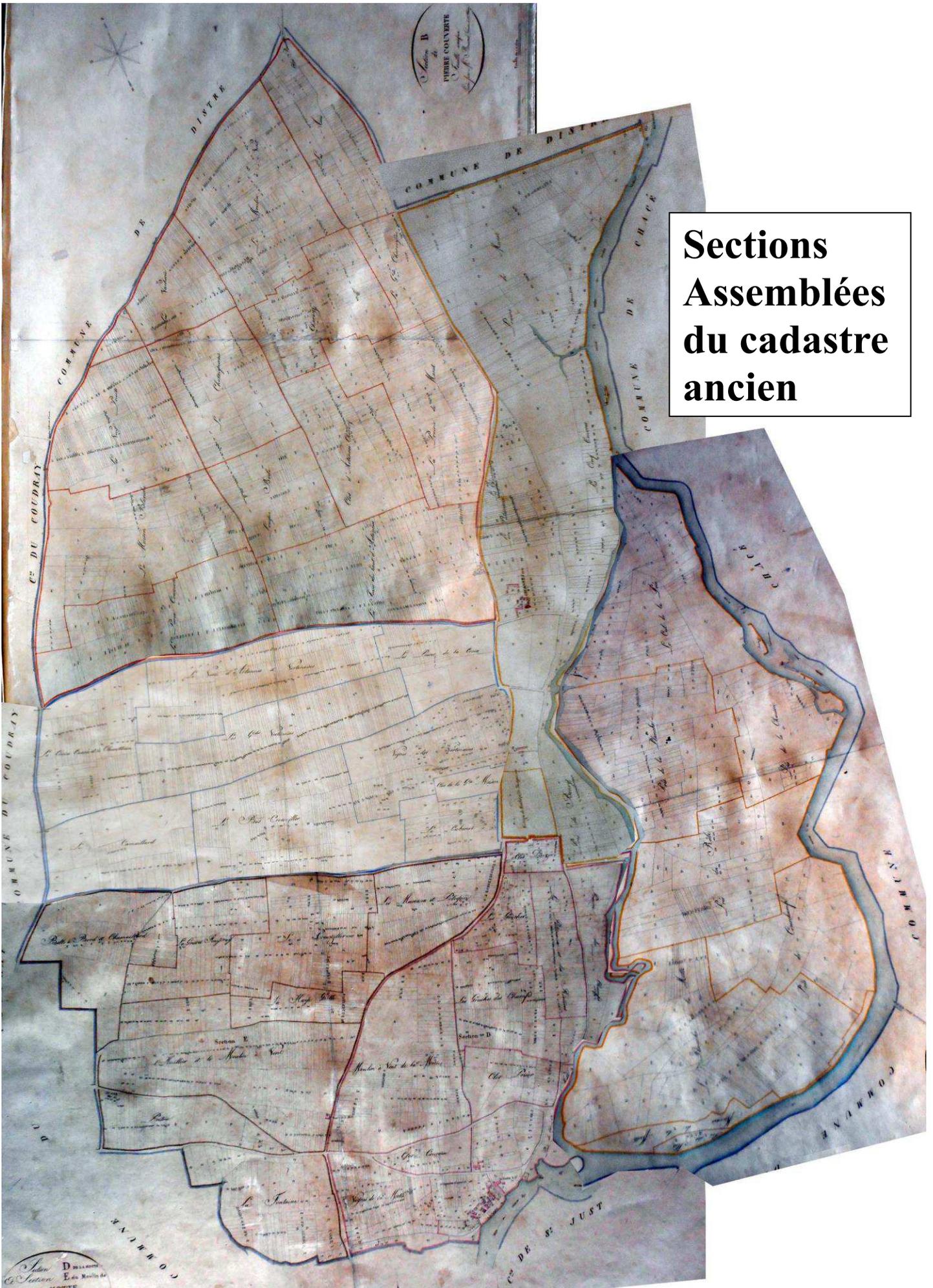
Le verbe latin *verto* a beaucoup de sens. Il semble qu'il ait été utilisé ici au participe *vertens*, avec un suffixe latin *-ensis*, devenu au féminin en vieux français *-aise*.

Ainsi les Vertenaises pourraient sans doute être traduites par les terres tournantes, déviantes, bifurquantes, cela en rapport avec le changement d'orientation de leur parcellaire. Cette interprétation semble coller beaucoup mieux au terroir.

Ce toponyme est sans doute une trace de la centuriation romaine du territoire, une trace de deux centuriations. L'une en Anjou, l'autre en Poitou. Les Vertenaises se trouvant être les parcelles qui délimitent ces deux orientations de centuriation/.

Signalons également que *Vertumnus*, Vertumne, était une divinité romaine qui présidait aux changements des saisons.

Signalons également qu'un *vertumnus*, en latin, désigne un *heliotropium*, un tournesol. Le fait de tourner selon l'orientation du plateau et du val du Thouet semble encore une fois confirmé.



**Sections
Assemblées
du cadastre
ancien**

Artannes : étroit, resserré

Les premières interprétations

Les premiers savants à se pencher sur l'origine du nom Artannes ont été Albert DAUZAT et Charles ROSTAING. Dans leur ouvrage *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France* (Paris, 1963, réimp. Paris, 1978), il associe Artannes-sur-Thouet (Maine-et-Loire), mentionné sous la forme *Artana* en 1090-1100, et Artannes-sur-Indre (Indre-et-Loire), mentionné *Artenna* en 1102, au mot gaulois *artos*, ours, employé au sens propre ou comme nom d'homme, et complété par le suffixe gaulois –*enna*, ou latin –*ana*.

Ces auteurs associent Artannes à Artagnan (Hautes-Pyrénées) qu'ils expliquent par un nom d'homme gallo-romain, *Artinius*, issu du gaulois *artos*, l'ours.

Ils placèrent dans la même famille toponymique :

- Artaix (Saône-et-Loire),
- Artaise-le-Vivier (Ardennes),
- Arthaz-Pont-Notre-Dame (Haute-Savoie),
- Artassens (Landes),
- Saint-Martial-d'Artenset (Dordogne),
- Arthel (Nièvre),
- Arthun (Loire),
- Artalens-Souin (Hautes-Pyrénées),
- Artignan (Hautes-Pyrénées),
- Artignosc (Var) (suffixe –*uscum*),
- Artins (Loir-et-Cher),
- Artenay (Loiret) (de la variante *Artenus*),
- Arthenac (Charente-Maritime),
- Arthenas (Jura),
- Arthemonay (Drôme) (du nom d'homme gaulois *Artamo*, avec le suffixe –*acum*),
- Arthezé (Sarthe) (du nom d'homme gallo-romain *Artisius*, avec le suffixe –*acum*),
- Arthon (Indre) (du nom d'homme gaulois *Artonos*),
- Arthon-en-Retz (Loire-Atlantique),
- Artonne (Pas-de-Calais) (féminin de *Artonos*),
- Arthonnay (Yonne) (*Artonos* avec le suffixe –*acum*),
- Artas (Isère) (*Artos*, avec le suffixe latin –*aceum*).

Une trentaine d'années plus tard, Ernest NEGRE, dans son ouvrage *Toponymie Générale de la France* (3 volumes, Genève, 1990-1991), indiquait pour Artanne (Indre-et-Loire) mentionné *Artenna* en 1102, et pour Artannes (Maine-et-Loire), mentionné *Artana* en 1090-1100, un nom propre romain, *Artenna* (tiré du *Thesaurus linguae latinae*).

Ces interprétations étaient tirées de l'anthroponymie, c'est-à-dire de dictionnaires de noms propres de personnes gauloises ou latines. Elles ont été reprises maintes fois par divers auteurs sans aucune critique, notamment par Eric Vial, dans son ouvrage *Les noms de villes et de villages* (Paris, Belin, 1983).

Les études récentes

Jean-Marie Cassagne, associé à Jean-Marc Pesson, dans leur ouvrage *Origines des noms de villes et villages Indre-et-Loire* (Saint-Jean-d'Angély : éditions Jean-Michel Bordessoules, 2001), pour Artannes-sur-Indre, rappelèrent que les étymologistes du XIX^e siècle, faisaient dériver le premier nom connu de la commune, *Artana* (VI^e siècle), des mots gaulois *are*, devant, et *tann*, le chêne, Artannes se traduisant alors par « près de la chênaie ». Ces auteurs précisent que le nom de l'endroit pourrait également se lire *Art-enna*, « propriété du Gaulois Artos », patronyme provenant du mot gaulois *artos*, l'ours.

Jean-Marie Cassagne, associé à Mariola Korsak, dans leur ouvrage *Origines des noms de villes et villages Maine-et-Loire* (Saint-Jean-d'Angély : éditions Jean-Michel Bordessoules, 2001), pour Artannes-sur-Thouet, indiquent que ce toponyme doit provenir du mot gaulois *artos*, l'ours. Ils précisent qu'il est difficile de savoir si le toponyme a été inspiré par le nom commun *artos*, l'ours, ou par un nom propre gaulois, Artos. Dans ce dernier cas, Artannes serait à comprendre comme « la villa du Gaulois Artos ».

L'avis d'un expert

Stéphane Gendron, dans son ouvrage *L'origine des noms de lieux de l'Indre-et-Loire, communes et anciennes paroisses* (Chemillé-sur-Indrois : éditions Hugues de Chivré, 2012), indique pour Artannes-sur-Indre, *Artenna* ou *Artena (villa)*, le « domaine d'*Artenus* », nom de personne masculin romain employé adjectivement. Le linguiste précise qu'*Artenus* (ou *Artennus*) compte parmi les nombreux anthroponymes dérivés de *Artus*, forme latinisée du mot gaulois *artos*, l'ours.

Il indique qu'il tire cette interprétation du *Corpus Inscriptionum Latinarum* (corpus des inscriptions latines portant mention de noms de personnes romaines : *Artanius*, *Artillus*, *Artilla*, *Artinus*, *Artio*), et de l'auteur spécialiste des noms de personnes, Marie-Thérèse Morlet.

Stéphane Gendron a donc suivi la piste anthroponymique, celle des noms de personnes. Il précise également qu'Artannes-sur-Thouet, est un homonyme et que dans les deux cas d'Artannes, le -s final est factice et d'origine récente.

Des tanneries ?

Artannes pourrait se comprendre, comme certains étymologistes l'ont imaginé, sous la forme de *are-tann*, un assemblage de deux mots gaulois, *are*, près de, et *tann*, le chêne vert. Le terme *tann*, a donné les termes de tannerie, et les mots associés.

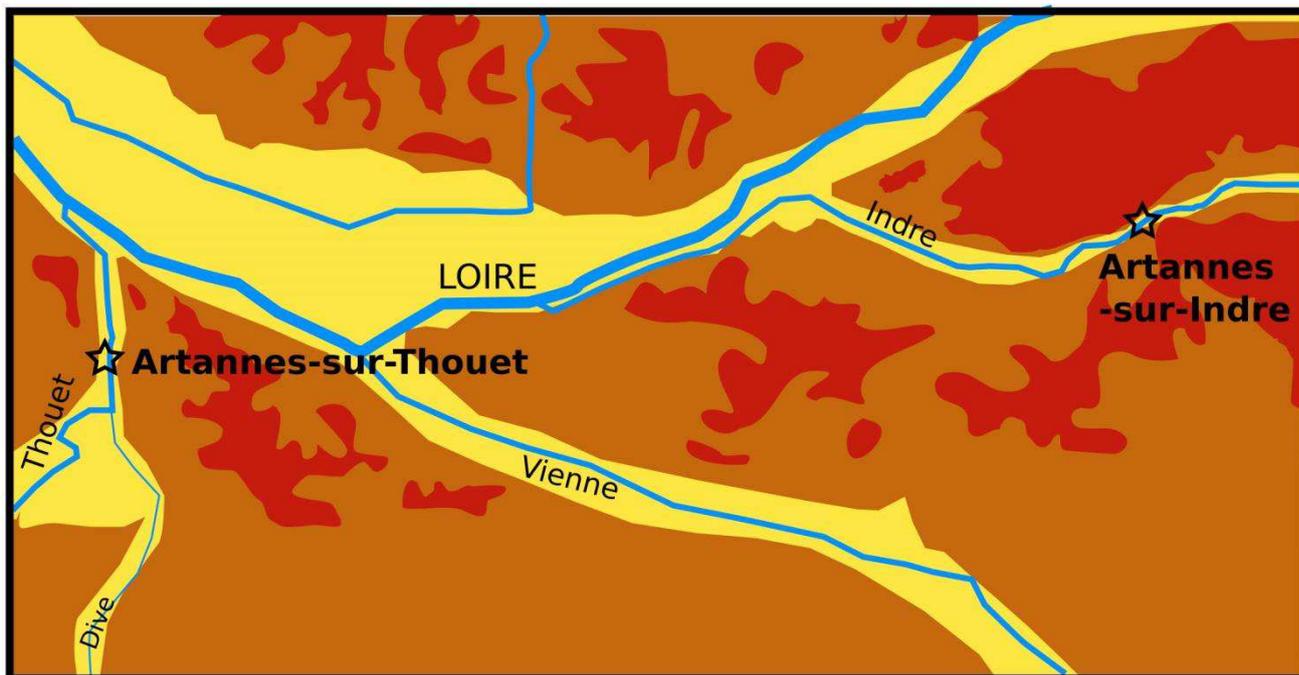
On peut émettre l'hypothèse de l'existence de tanneries gauloises à Artannes. Cette piste un peu curieuse, ne paraît cependant pas très sérieuse.

Géomorphologie et géologie des deux Artannes

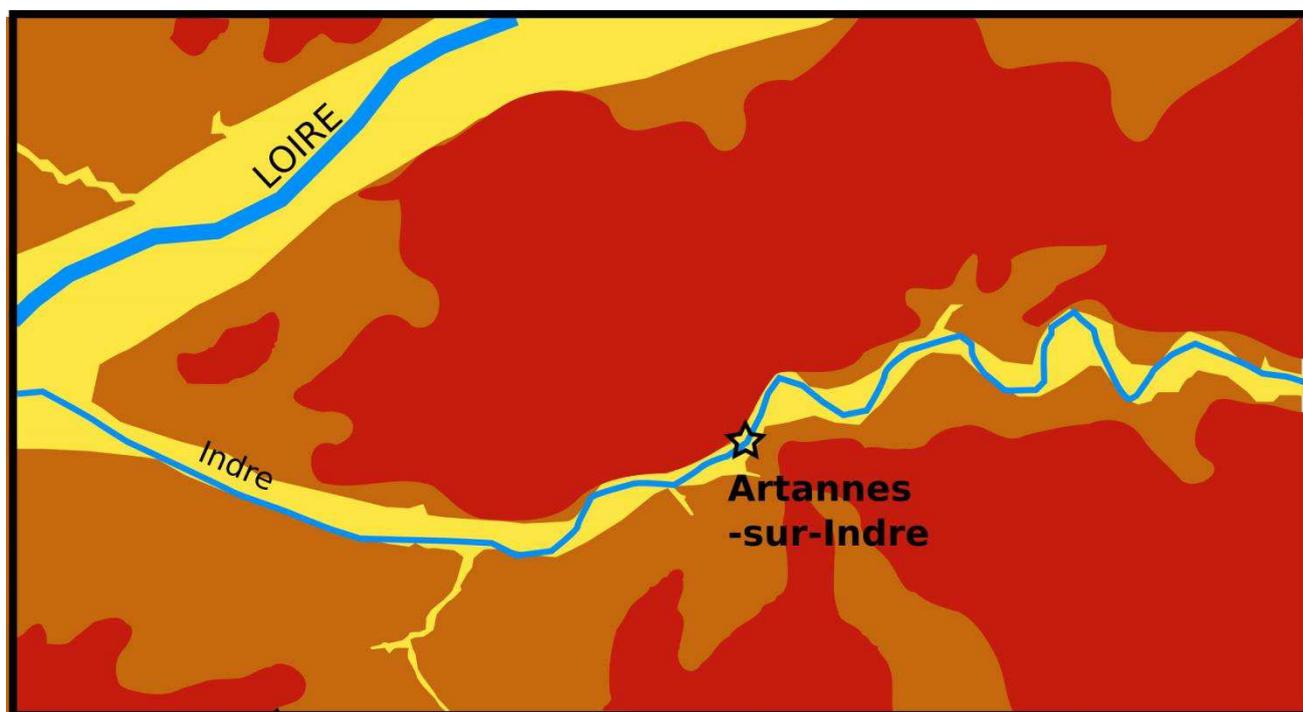
Nous pourrions nous arrêter aux interprétations des linguistes, cependant, il nous faut réaliser une recherche géographique afin de caractériser les lieux et de savoir si ces caractéristiques géologiques ou géomorphologiques ont pu être à l'origine du nom Artannes.

Artannes-sur-Thouet se trouve sur un rétrécissement de la vallée du Thouet, élargie

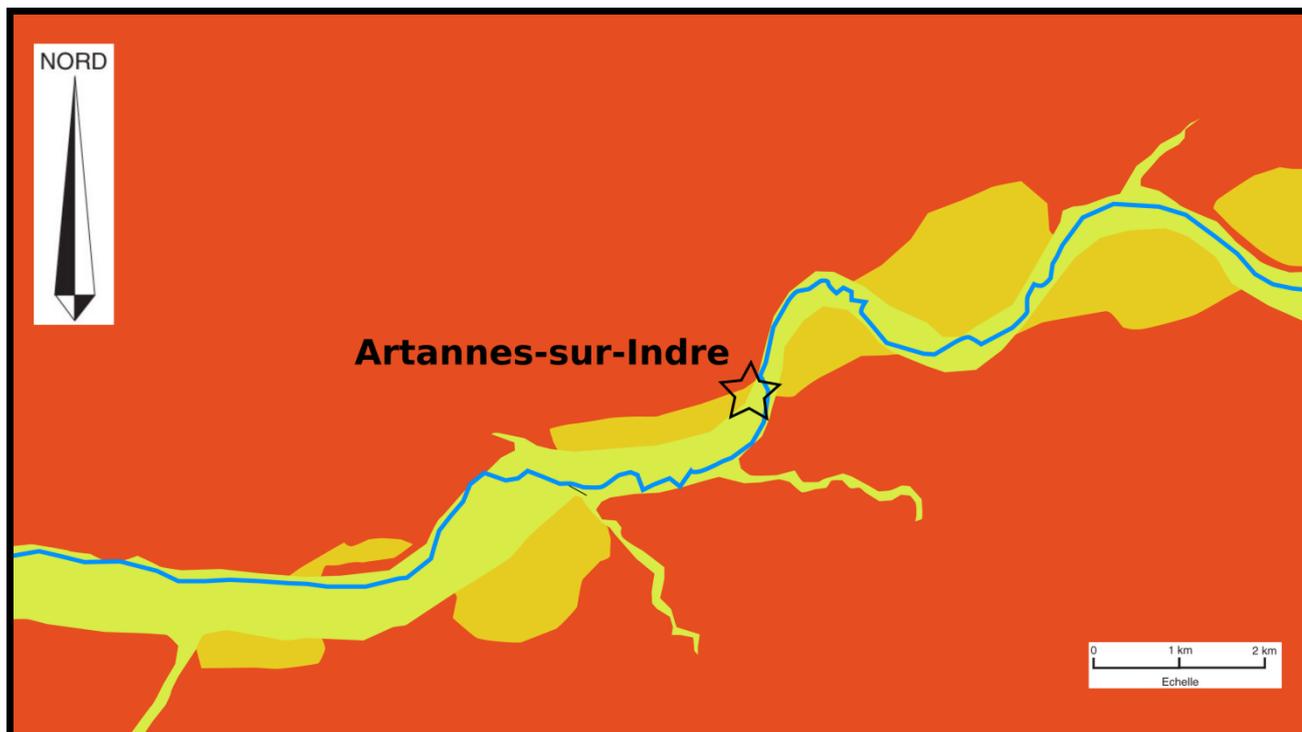
par son affluent la Dive. Ce resserrement rocheux en forme d'entonnoir trouve sa partie la plus étroite des alluvions de la rivière exactement à Artannes (voir la carte géologique page 17).



Disposition géologique des deux Artannes.



La commune d'Artannes-sur-Indre, se trouve-t-elle aussi sur un rétrécissement de la vallée de l'Indre ? La réponse est oui. En aval d'Artannes-sur-Indre, la vallée a une largeur variant entre 750 mètres et 1000 mètres. Juste en amont d'Artannes-sur-Indre, un élargissement porte cette largeur à plus de 1000 mètres. Au niveau d'Artannes-sur-Indre, la largeur de la vallée de l'Indre est de moins de 400 mètres.



Il semblerait que le terme d'Artannes soit lié à un resserrement, à un rétrécissement, à une étroitesse.

Une famille de mots latins

Le verbe latin *arto*, *artare*, signifie serrer fortement, étroitement, resserrer, raccourcir, amoindrir. L'adjectif *artus*, *a*, *um*, signifie serré, étroit, resserré. Le nom *artum*, désigne un espace étroit.

Le suffixe *-anus*, masculin, ou *-ana*, féminin, ou *-anum* neutre, indique la provenance, l'appartenance. Il a donné le suffixe français *-an*, *-ain*, ou *-ien*, ou *-in*.

Ainsi, pour Artannes, nous aurions, le radical *art-*, serré, et le suffixe *-anus*, *-ana*, ou *-anum*, *-ain*.

Une conclusion fragile

Cette hypothèse d'un espace, ici une vallée, « resserrée, étroite », n'avait jamais été évoquée par les linguistiques, les historiens, ou les étymologistes. C'est pourquoi, cette hypothèse, bien que vérifiée sur le terrain, est encore fragile.

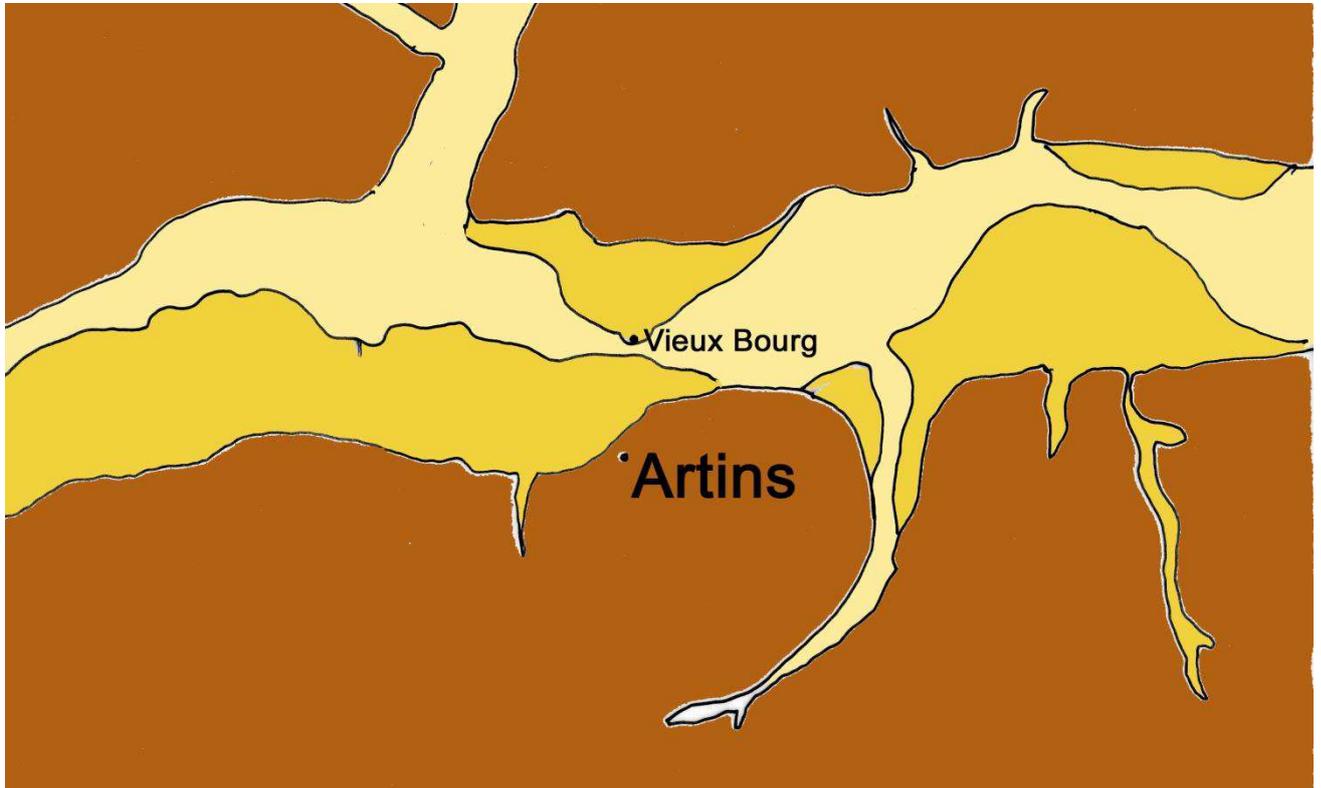
Comparaison avec d'autres communes

Il n'y a que deux Artannes en France, mais en se rapportant aux communes déjà indiquées, et portant la racine *Art-*, nous pouvons faire une étude comparative.

- Ainsi Artaix (Saône-et-Loire) pourrait être identifié comme les eaux, *aix*, étroites, *art*. Cette interprétation semble coller au lieu qui présente une vallée très étroite, celle de la rivière l'Arçon, débouchant sur la vallée de la Loire.
- Artaise-le-Vivier (Ardennes) est situé à l'endroit où la vallée du Bar, affluent de la Meuse, se rétrécit en commençant sa percée du massif des Ardennes.
- Arthaz-Pont-Notre-Dame (Haute-Savoie), près d'Annemasse, est situé à l'entrée du massif alpin, entre deux reliefs très marqués à l'entrée de la vallée de l'Arve,

affluent du Rhône.

- Arthel (Nièvre) est situé dans un vallon étroit donnant sur une vaste plaine.
- Artignosc-sur-Verdon (Var) est situé dans un vallon étroit, le Vallon de sous Ville.
- Le vieux bourg d'Artins (Loir-et-Cher) se situe sur un fort rétrécissement du lit mineur du Loir.



- Arthon (Indre) correspond à l'entrée d'un vallon, au milieu d'un élargissement du val de la Bouzanne, curieusement entre deux rétrécissements.
- Arthon-en-Retz (Loire-Atlantique) se situe près d'un étranglement du vallon du Perche.
- Artonges (Aisne) se situe sur un rétrécissement de la vallée de la Dhuis qui s'encaisse à partir de ce bourg.
- Artonne (Puy-de-Dôme) est situé près d'un passage étroit entre la plaine de la Limagne et les contreforts du Massif Central, au nord de Riom.
- Artas (Isère) se situe dans un rétrécissement, dans un col, un passage étroit entre deux larges vallons.

Semblent peu correspondre à un resserrement du relief : Saint-Martial-d'Artenset (Dordogne), Artalens-Souin (Hautes-Pyrénées), Artenay (Loiret), Arthenac (Charente-Maritime), Arthenas (Jura), Athémonay (Drôme),

Ne semble pas correspondre à un resserrement du relief : Artassens (Landes), Arthun (Loire), Artagnan (Hautes-Pyrénées), Arthezé (Sarthe), Arthonnay (Yonne).

Conclusion

Cette étude comparative nous montre que pour la moitié des toponymes ressemblant aux Artannes, nous nous trouvons effectivement bien sur un rétrécissement, un resserrement du relief, généralement d'une vallée ou d'un lit de rivière.

L'hypothèse géomorphologique semble confirmée.

Ce fut donc un nom formé à l'époque gallo-romaine qui perdit son sens dans le courant du Moyen Age.

Rougeville

Le nom de l'actuelle rue de Rougeville a été choisi par la municipalité pour garder le souvenir que ce bourg portait autrefois le nom de Rougeville. Ce nom sera déformé à l'Epoque Moderne pour devenir Rocheville. Puis, en 1992, le hameau de Rocheville sera intégré à celui d'Artannes-sur-Thouet.

Rougeville semble un toponyme d'origine romaine. C'est un toponyme rare. Nous l'avons identifié moins d'une dizaine de fois en France (voir l'atlas des toponymes) :

- Rougeville, sur la commune d'Artannes-sur-Thouet (Maine-et-Loire),
- La Rougeville, sur la commune de Valenciennes (Nord),
- Rougeville, sur la commune de Saint-André-de-Bohon (Manche),
- Rougeville, sur la commune de Gaprée (Orne),
- Rougeville, sur la commune de Saâcy-sur-Marne (Seine-et-Marne),
- Le Ruisseau de Rougeville, sur la commune d'Argy (Indre),
- La Rouge Ville, sur la commune de Buire-le-Sec (Pas-de-Calais),
- La Rouge Villé, sur la commune de Crézilles (Meurthe-et-Moselle).

En inversant les deux composants du toponyme on trouve :

- Villerouge, sur la commune de Villerouge-Termenès (Aude),
- La Bergerie de Villerouge, sur la commune de Tuchan (Aude),
- Villerouge, sur la commune de Lailly-en-Val (Loiret),
- La Ville Rouge, sur la commune de Vern-sur-Seiche (Ille-et-Villaine),
- La Ville Rouge, sur la commune de Mercurol (Drôme),
- Ville Rouge, sur la commune de Callian (Gers),
- Ville Rouge, sur la commune de Larroque (Haute-Garonne).

La répartition géographique de ces toponymes en France ne nous donne guère d'informations pertinentes quant à l'origine de ce nom. Le terme Rouge provient du latin *rubeus*. Son sens a été conservé jusqu'à l'Epoque Moderne mais l'objet de ce sens a été perdu sans doute dès le Moyen Age.

Le terme ville provient du latin *villa*, qui désigne un domaine, une grande propriété. En toponymie, on le trouve plutôt utilisé à la fin de l'Antiquité ou au début du Moyen Age, car il est souvent associé à un nom d'homme d'origine germanique.

Rougeville fait tout de suite penser à un toponyme de voie romaine extrêmement répandu en France : les Maisons Rouges, ou la Maison Rouge. Ce toponyme se retrouve plus d'une vingtaine de fois dans le seul département du Maine-et-Loire (voir l'atlas des toponymes). Il existe des Maisons Rouges, sur la commune de Saint-Just-sur-Dive au sud de Mollay.

Les Maisons Rouges désignaient généralement des maisons peintes en rouge, visibles de loin, qui servaient de relais, d'aire de repos, aux marchands sur les voies romaines. Leur toiture en tuiles romaines pouvait également leur donner un aspect

rouge.

Le rouge était le symbole du pouvoir sous l'empire romain et Rougeville se trouve sur la frontière entre le peuple gaulois des Andes et celui des Pictes, entre l'Anjou et le Poitou. Une partie du bourg était en Anjou, l'autre en Poitou.

Nous pensons qu'il faut voir en Rougeville un toponyme de l'autorité romaine, mais sans doute aussi un lieu de repos ou d'échange pour les marchands sur un carrefour de voies romaines ou non loin d'un tel carrefour, celui du Crouziller.

Il est à noter que les toponymes la Maison Rouge au singulier sont très nombreux, ceux des Maisons Rouges, au pluriel sont beaucoup moins nombreux, et que les Rougeville ou Villerouge sont encore moins nombreux. Cela nous porte à donner une certaine importance au relais de frontière du domaine de Rougeville.

Des toponymes voisins de Rougeville vont confirmer cette importance.

Restes de tuiles romaines, de murs, de poterie

Célestin Port, dans son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, nous rapporte que dans ses diverses excursions sur Artannes-sur-Thouet, il avait vu « les ornières des chemins comblées avec des briques à rebord dont la provenance est restée inconnue à toute enquête. » Il signale aussi que « des murs entiers s'en trouvent enfouis au milieu des champs ».



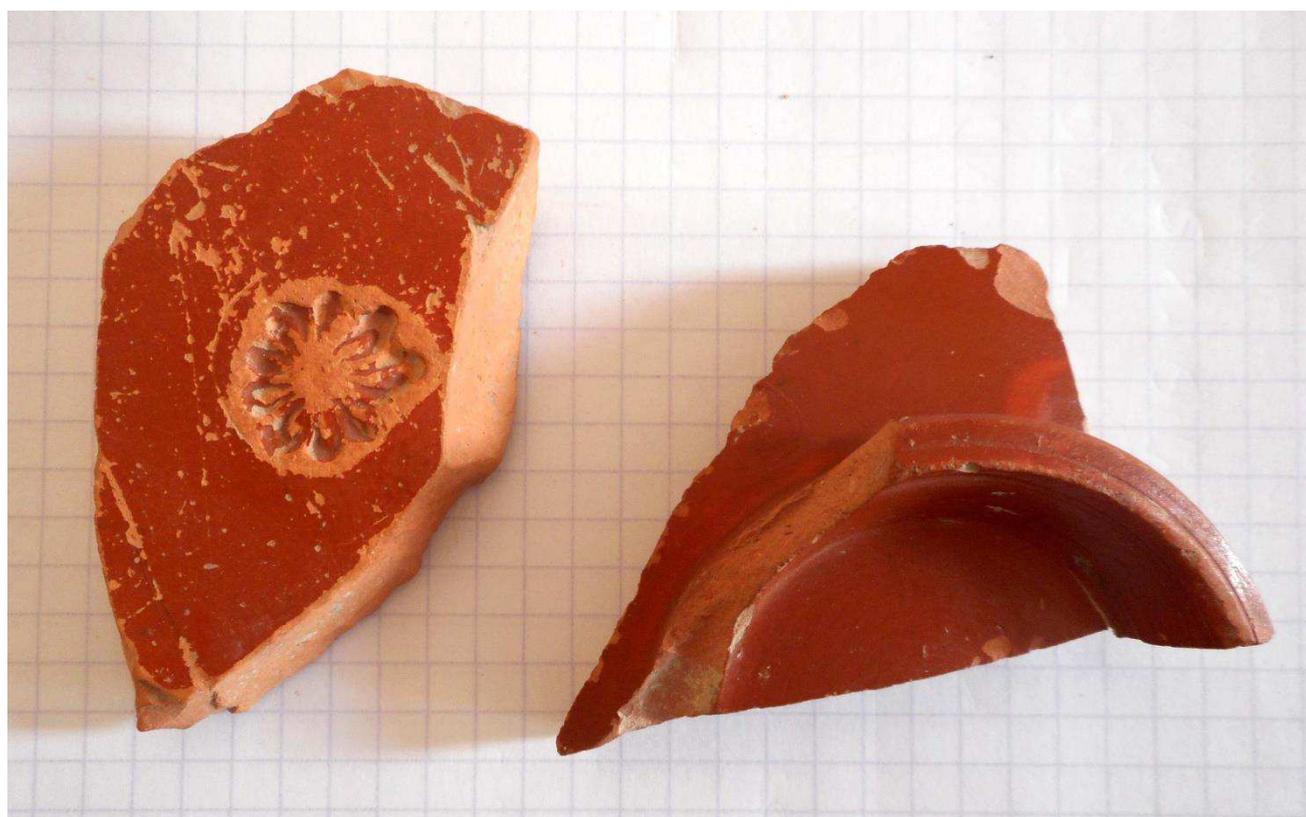
Tuiles gallo-romaines (musée de Feurs)

Photo par Ursus — Travail personnel, CC BY-SA 3.0 <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=16028822>

Monsieur André Tremblay nous a signalé avoir trouvé des tuiles à rebord romaines sur les bas de Saumoussay, mais aussi aux Vertenaises, et, au sud de Rocheville, aux Pâturaux et aux Rivières. En ce dernier lieu, il trouva également des tessons de poterie, notamment de la céramique romaine sigillée.



Collection André Tremblay



Signalons également ici deux curieux morceaux de céramique trouvés et conservés par monsieur André Tremblay, morceaux d'un rebord d'une grande poterie qui a l'extérieur de la lèvre perforé de minuscules trous traversant l'épaisseur en terre cuite.

Le mystère reste pour l'instant entier.



**Plusieurs vues
d'un des deux morceaux**



Collection André Tremblay



Le Clos de la Grande Maison

Le Clos de la Grande Maison rappelle peut-être un établissement gallo-romain de grande ampleur, faisant partie de Rougeville.

L'adjectif grand provient du latin *grandis*, il remplaça vers la fin de l'Antiquité le latin *magnus*. Le terme de maison provient du latin *mansio*, provenant de *mansus*, participe passé du verbe *manere* qui signifie rester, demeurer. Il remplaça vers la fin de l'Antiquité le terme *casa*.

La Grande Maison correspond donc à un toponyme de la fin de l'Antiquité ou du début du Moyen Age. Il correspond sans doute au démantèlement du grand domaine de Rougeville.

Le bâtiment actuel, l'une des plus anciennes maisons de Rocheville, date de l'Epoque Moderne.

Les Mureaux de Polognée, ou Poligny

Située au sud du Clos de la Grande Maison, les parcelles des Mureaux portent pour nom les Mureaux de Polognée sur le cadastre ancien. Le complément du nom « de Polognée » a disparu. Il ne figure pas sur le cadastre récent.

Les Mureaux évoquent la présence de murs. Le terme Mureaux est un diminutif de mur qui provient du latin *murus*, mais le toponyme n'est pas gallo-romain, il est médiéval. Il rappelle la présence de ces champs de ruines de murs.

Le terme Polognée est très énigmatique. Il est unique en France. Il pourrait s'agir de l'ancien nom de cet établissement gallo-romain. Après de nombreuses recherches sur un grand nombre de pistes, le sens de ce toponyme semble totalement nous échapper.

Monsieur André Tremblay m'a rapporté qu'il se disait « Polignée ». Dans les sources écrites de l'Epoque moderne, on le trouve sous la forme de Poligny. Il pourrait alors faire référence à un nom d'homme gallo-romain très connu, *Paulinius*, et donc de *Pauliniacum*. Polignée ou plus vraisemblablement Poligny serait alors le nom de l'ancien domaine gallo-romain.

Notons aussi que Polignée peut venir du latin *polio*, rendre uni, égaliser, aplanir, polir. Il pourrait alors faire référence à la couleur blanche de son sol crayeux.

Il existe bien auprès et au sud des Mureaux de Polognée, un mur d'enceinte rectangulaire typiquement visible sur les photographies aériennes comme une trace blanche bien marquée. Il s'agit sans doute ici d'un ancien clos de vigne autrefois fermé par un mur. Cependant, il pourrait s'agir aussi d'un ancien mur d'un établissement gallo-romain.



Le Clos Daizée

Auprès des Mureaux de Polognée, le Clos Daizée, le plus souvent orthographié Dézé, qui est un nom de famille connu au XVII^e siècle sur la paroisse. Le patronyme a sans doute donné le toponyme, mais le contraire peut être également vrai.

On peut aussi faire appel à une origine latine *desere*, semer, ou *desilire*, sauter en bas de descendre, ou *desii*, de *desino*, cesser, délaisser, renoncer, ou *desitus*, manque, défaut, ou de *deses*, oisif, inoccupé, qui néglige son travail, etc. Il est très difficile de trancher.

On peut comprendre Dézé comme le clos d'Aizée. Aizée peut alors faire référence à un nom d'homme gallo-romain *Asia* (surnom d'une personne d'Asie), ou un dérivé de *Asellus*.

La Vacherie

Le toponyme de la Vacherie n'a rien à voir avec son sens actuel de coup fourré ou de mauvaise action envers autrui. Ce toponyme évoque la présence d'une étable, d'un marché aux bestiaux, ou d'un vaste pâturage de stationnement des bêtes en transit, ou de stockage avant leur vente.

Ce toponyme est présent dans les zones d'élevage de bovins, mais on remarquera sur la carte de la répartition de ces toponymes en France (voir atlas), qu'ils se situent surtout sur une ligne allant de la Normandie aux Charentes. Il est très présent dans la région entre la Beauce, d'une part, et le Perche et la Gâtine tourangelle, d'autre part. Nous devons interpréter cette ligne comme une frontière commerciale entre les producteurs de bovins de l'Ouest de la France avec les consommateurs de l'Est et surtout les consommateurs romains des régions céréalières.

C'est plus ou moins un toponyme de frontière, de transit commercial. Une forte présence de ce toponyme sur le seuil du Poitou en est une preuve.

Une forte présence en limite de l'ancienne province romaine de la Narbonnaise en frontière avec l'Italie, nous pousse également à interpréter plutôt ce toponyme comme des lieux de foire aux bestiaux et pas simplement de vulgaires étables.

Entre Artannes et Distré se trouve une vaste plaine de pâturage qui devait servir de stationnement aux bovins en transit, soit pour leur repos avant d'entamer un plus long parcours, soit pour leur vente.

Ce toponyme provient du latin *vacca*, vache, et porte le suffixe *-aria*, qui en accentue le caractère en le rattachant à un lieu et à une fonction. Il évoque la présence de cet animal, mais aussi son commerce. La viande se conservant mal en ces temps reculés, les bêtes étaient livrées, vivantes, sur pieds.

La Longue Boêle ou Longue Boile

La **Longue Boêle**, que l'on trouve sous la forme de la **Longue Boile** sur le cadastre ancien, ou **Longue Boël**, peut avoir plusieurs origines, mais semble évoquer en premier lieu le terme poitevin *boele* qui désigne un terrain mouvant marécageux. Pourtant nous nous trouvons à la Longue Boêle sur le plateau calcaire et non dans les

marais. Par contre, ce terrain tout en longueur est coincé entre les mairais du Douet et les marais du Thouet. On peut aussi voir le terme d'ancien français *boel*, qui a une origine latine à travers le terme *botellus* ou *botulus*, le boyau, les intestins, les tripes, et y voir un chemin creux bordé autrefois de haies. Il ne faut probablement pas y voir le terme d'ancien normand *boel* qui désigne une mesure, une hutte, est qui provient du vieux norois *budhil*. Il ne faut probablement pas y voir une origine gauloise à travers *betua*, ou du latin populaire *bettula*, le bouleau.

La piste du latin *boaulia*, l'étable à boeufs, qui appartient à la famille de *bovile*, ou *bovilla*, l'étable à bœufs, et de *bovilis*, le bœuf, semble un rappel de la Vacherie voisine, est également une piste très intéressante et nous semble celle qu'il faille retenir ici. Nous devons noter qu'il existe une autre Longue Boile, sur la commune de Vouzeron dans le Cher, qui désigne une ferme, ce qui semble corroborer l'hypothèse de l'étable ou du parc à bœufs. Que ce soit Boile ou Boele, le toponyme est rare en France (voir l'atlas des toponymes).

Des monnaies romaines dans le val du Thouet

Des monnaies romaines ont été trouvées à Saint-Cyr-en-Bourg et à Saumoussay. Des monnaies du Bas-Empire, appartenant sans doute à un trésor, ont été trouvées dans le village de Bron, sur la commune du Coudray-Macouard.

Surtout, beaucoup de monnaies d'or et d'argent, datant d'Auguste à Constantin (I^{er} siècle au IV^e siècle) furent trouvées au confluent de la Dive et du Thouet sur la commune voisine de Saint-Just-sur-Dive.

Dans mes recherches sur place, j'ai personnellement rencontré un archéologue amateur qui m'a rapporté que beaucoup d'Antonins (empereur Antonin le Pieux : 138-161), des pièces romaines, avaient été trouvées dans le val entre le Thouet et Artannes. Cette plaine inondable avait sans doute une fonction commerciale.

Crouziller

C'est un toponyme unique en France. Il existe une Crouzillerie, sur la commune des Essarts, en Loir-et-Cher, mais la plupart des toponymes de la même famille en France, se trouve sous la forme de la Crouzille ou des Crouzilles. Une commune d'Indre-et-Loire porte le nom de Crouzilles, et une commune du Puy-de-Dôme porte le nom de la Crouzille. Les toponymes la Crouzille, Crouzille, les Crouzilles, ou Crouzilles, se situent surtout sur les pourtours du Massif Central, et aussi sur les contreforts des Pyrénées. Quelques-uns sont présents en Poitou (voir l'atlas des toponymes). Nous trouvons la forme Cruzille en Bourgogne et dans le Charolais.

Ce sont généralement des lieux-dits de carrefour. Le terme provient du latin *crux* et de son diminutif *crucella*, qui désigne une croix, le croisement d'un carrefour avant de désigner un calvaire. Le terme latin *crux*, désigne également le gibet, l'instrument du supplice, mais aussi la peine, le tourment, le fléau, le malheur. Le verbe *crucio*, *cruciare*, signifie crucifier, mettre en croix, faire périr dans les tortures, supplicier.

Crouziller sur la commune d'Artannes concerne plusieurs toponymes : la Butte de Crouziller, encore appelée le Crouziller, et le Bas Crouziller.

Aujourd'hui, il n'existe pas de carrefour en cet endroit, mais des photos aériennes montrent qu'il existait une voie, sans doute romaine, qui traversait le plateau dans la direction nord-sud au Crouziller. Cette voie croisait au Crouziller un chemin est-ouest allant sur Rougeville. Nous avons ici un petit croisement, un petit carrefour, sens du terme Crouziller qui désigne maintenant la butte et ces parcelles.

La théorie selon laquelle le Crouziller serait le nom donné à une butte calcaire est erronée car plus de la moitié des toponymes de cette famille se situent sur des roches granitiques ou métamorphiques. De plus presque aucun toponyme de cette famille ne se situe sur une butte calcaire. Crouzilles en Indre-et-Loire est situé sur des alluvions anciennes.

Les voies romaines

Monsieur Didier Rousseau, maire de la commune, nous a rapporté avoir vu sur une photographie aérienne la trace d'une voie ayant une direction nord-sud et passant par la Butte de Crouziller. On peut raisonnablement attribuer les deux voies ouest-est, situées au nord et au sud des Vertenaises, à l'époque romaine, car la distance qui les sépare correspond à une mesure de centuriation romaine.

Monsieur André Tremblay nous a signalé avoir trouvé les traces d'une voie romaine à 80 cm de profondeur, lors du creusement d'une tranchée pour l'installation d'une canalisation aux Pâturaux, au sud de Rocheville.

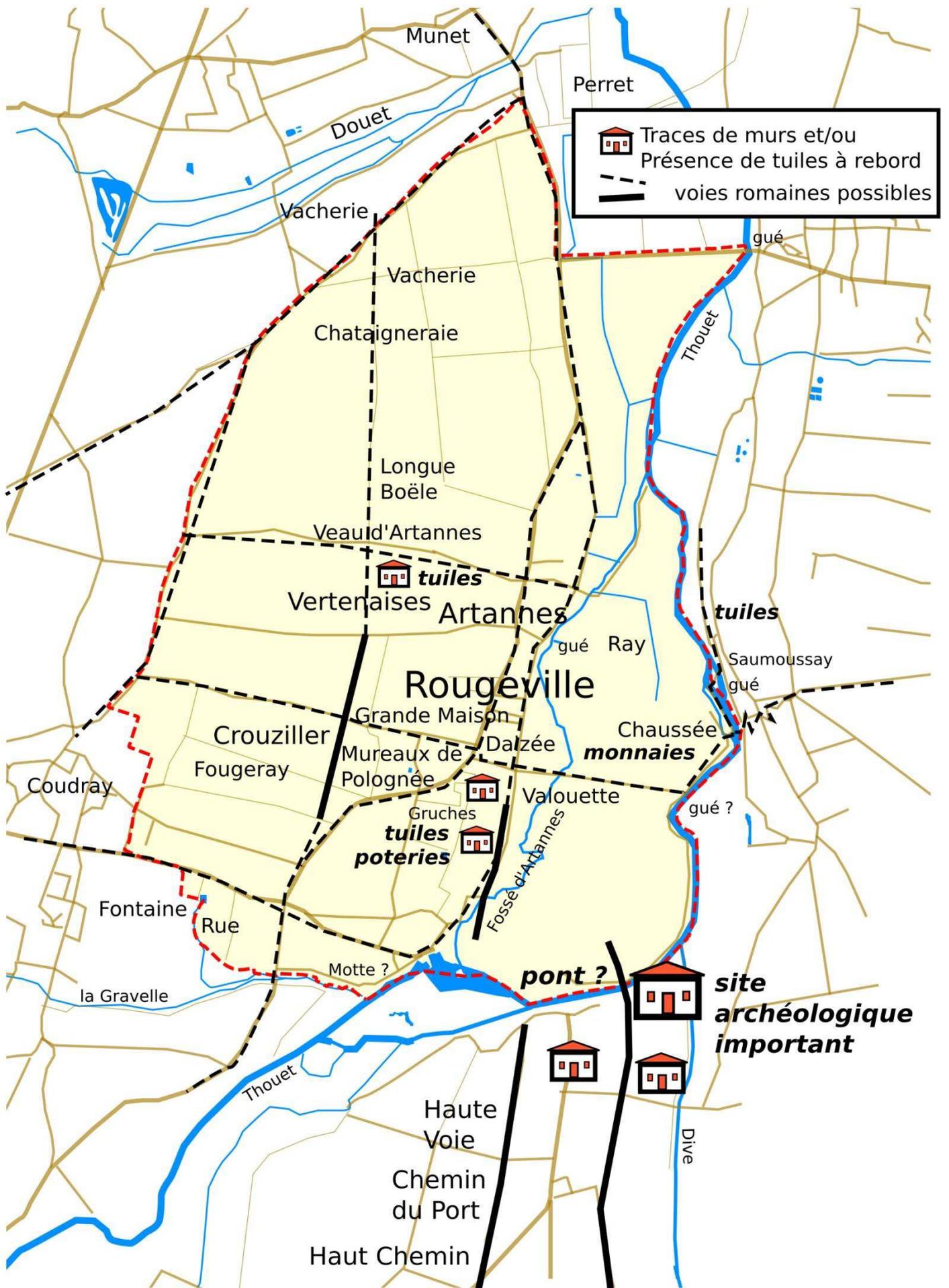
Il a trouvé également un empièchement de pavés de tuffeau posé sur du gravier dans le Fossé d'Artannes, à environ un mètre de profondeur, là où le Chemin Bas touche au Fossé d'Artannes, au nord-est de la Motte.

Célestin Port nous signale qu'une ancienne voie romaine passait par les hauteurs de Munet, bifurquait à l'entrée de la commune pour aller sur le Coudray-Macouard et Artannes, et franchissait le Thouet à Saint-Just. Il rapporte également qu'il vit en 1869, en aval de Gastines, les « restes de fondation de piliers d'apparence antique » qui pourraient être les indices de la présence d'un pont romain.

Il est possible que la chaussée sur le Thouet en face de Saumoussay ait été un aménagement romain. Le gué de Saumoussay étant un des éléments de cet aménagement. Les pierres plates énormes de grès sénonien qui subsistent encore sur place, notamment près du moulin de Saumoussay actuellement en ruine et auprès du barrage où était anciennement le gué, semblent particulièrement anciennes.

Les berges du Thouet, aux environs de Saumoussay sont en partie maçonnées de pierres de taille. Il serait intéressant d'en faire une étude pour distinguer les aménagements des berges qui appartiennent à la première moitié du XIX^e siècle et les aménagements plus anciens. L'île de la Cour et les abords du Thouet à Saumoussay semble un puzzle archéologique très complexe et sans aucun doute très ancien.

Au sud de la commune, sur la commune de Saint-Just-sur-Dive, nous trouvons, passant un peu à l'est de Gastines, la Basse Voie. A l'ouest de la route actuelle D 360, le chemin parallèle de direction nord-sud porte le nom de la Haute Voie. Plus au sud, il porte le nom de Chemin du Port, et encore plus au sud, après Saint-Just, il porte le nom de Haut Chemin. Ces deux voies sont incontestablement identifiées comme des voies romaines.



Le site de Lezon

Un site archéologique romain a été trouvé lors des travaux de canalisation de la Dive à partir de 1820, au confluent de la Dive et du Thouet. Les découvertes faites sur ce site, qui appartient aujourd'hui à la commune de Saint-Just-sur-Dive, mais qui appartenait autrefois à la paroisse de Saint-Hippolyte-sur-Dive, furent tellement importantes qu'elles furent à l'origine de la création du Musée de Saumur.

J.-F. Bodin, qui y vit le site romain recherché de Lezon, rapporte la présence des « restes d'un pont de pierre sur le Thouet » en aval de la ferme de Gastine (J.-F. Bodin : *Recherches historiques sur la ville de Saumur*, I, 1845 (2^e éd.), page 46).

Certains, comme monsieur André Tremblay, appellent ce site Alezon, voire Anezon.

Dans les marais de la Dive furent trouvées des poteries romaines en abondance, des objets en bronze, etc., et des monnaies romaines datant de César à Domitien (I^{er} siècle avant et I^{er} siècle après Jésus Christ).

Lors de la construction du pont de Gastines sur le Thouet au XIX^e siècle, on trouva des monnaies impériales romaines.

Le site de la Haute Voie qui rappelle la présence d'une voie romaine, auprès du site précédemment cité, a donné également de belles découvertes archéologiques vers le milieu du XIX^e siècle.

Les toponymes d'anciens bois

Les toponymes gardent la trace d'un boisement sur le plateau. Nous avons bien sûr le **Coudray**, du Coudray-Macouard voisin, qui provient du latin *corylus*, *corulus*, et qui évoque un bois de noisetiers. Le Coudray est un toponyme extrêmement fréquent en France. Nous en trouvons une quarantaine en Maine-et-Loire (voir l'atlas des toponymes).

Nous avons sur la commune d'Artannes-sur-Thouet, le toponyme de la **Châtaigneraie**, dans la partie nord-ouest de la commune, qui provient du latin *castanea* suivi du suffixe *-aria*, et qui évoque un bois de châtaigniers et la présence ancienne en ces lieux d'une forêt. Châtaigneraie est un toponyme très présent dans l'ouest de la France (voir l'atlas des toponymes).

Fougeray, qui est un toponyme surtout présent à l'ouest de la Mayenne et dans l'est de la Bretagne (voir l'atlas des toponymes) évoque la présence de fougères, c'est-à-dire d'anciens bois ou d'une ancienne forêt. Il s'agit vraisemblablement d'un toponyme d'origine gallo-romaine.



Les toponymes de morphologie géographique

Certains toponymes d'origine latine, et certainement d'origine gallo-romaine évoquent la morphologie de la géographie locale.

La **Rue**, qui provient du latin *rivus*, le ruisseau, ou du latin *riga*, la ride, désigne le ruisseau qui se jette dans la Gravelle et qui prend sa source à la **Fontaine**, qui est lui aussi un toponyme d'origine latine à travers le terme *fontana*, dérivé de *fons*, *fontis*.

La **Valouette**, que l'on trouve aussi écrit l'Avalouette, évoque une petite vallée. Ce toponyme de la Valouette, du **Pont de la Valouette**, est unique en France. Il est construit avec le suffixe diminutif *-ette*, et du radical d'origine latine *vallis*, *valles*, la vallée, le vallon. Nous pensons qu'il s'agit d'une bonne piste puisque le Fossé d'Artannes coule ici dans une petite dépression, un petit vallon qui lui est propre, dans le val du Thouet, mais distinct. Il est possible de voir à travers ce toponyme une autre origine, celle du latin *vallum*, le retranchement, la palissade, la fortification. Il est également possible de lui attribuer le radical *vallus*, le pieu, l'échalas, le palis, et pourrait alors peut-être évoquer la présence ancienne des pieux d'un ancien pont romain. Quoiqu'il en soit, le pont actuel est tout à fait récent et a été construit avec le financement du Conseil général du département de Maine-et-Loire.

Le **Veau d'Artannes**, aussi orthographié **Vau d'Artannes**, peut évoquer trois pistes possibles, le veau, le petit de la vache, du latin *vetillus*, le vau, le petit val, du latin *vallis*, ou une origine latine se rapportant à la vigne à travers le terme *viteus*, *vitea*, *viteum*, de vigne. Entre ces trois pistes il semble difficile de trancher. Le veau est rappelé avec la Longue Boile et avec la Vacherie, le vau ou val, semble évoquer la petite dépression du plateau existant en cet endroit, et la vigne est rappelé par ce terroir viticole. Parmi les trois hypothèses, nous préférons celle du petit vallon, du vau.

Le **Ray** semble désigner un fossé, une raie qui entoure ces parcelles. Les Ray ou Raies peuvent aussi désigner des sillons, parfois des ornières ou des rigoles. Il peut aussi désigner un chemin, un sentier entre les vignes et les cultures. On peut penser que c'est ici le cas puisque la rue du Ray conduit à un gué sur le Fossé d'Artannes et à un chemin dans les champs dans le val, mais le nom de cette rue a été choisi car la rue donne sur la parcelle portant le nom du Ray. Le terme raie provient du gaulois *rica* ou du bas latin *riga*. L'ancienneté de ce toponyme ne semble pas faire de doute. Il est surtout présent en France dans le nord de la Mayenne et le nord-est de la Bretagne, ainsi que dans l'extrême sud-est de la France (voir l'atlas des toponymes).

Le **Fossé d'Artannes** est aussi un toponyme d'origine romaine. Le terme fossé provient du latin *fossa*, de *fodere*, creuser, qui donna en bas-latin *fossatum*.

La **Prée**, qui désignait autrefois la plaine alluviale à l'est de Rougeville et d'Artannes, est un toponyme qui provient du latin *pratium*. C'est un toponyme très fréquent en France, en pays de langue d'oïl, sauf en Normandie, en Bretagne et dans les régions céréalières (voir l'atlas des toponymes). Il est très présent en Maine-et-Loire dans les environs du Saumurois.

Christianisation de la fin de l'Antiquité

A la fin de l'Antiquité, le culte chrétien tendit à remplacer les cultes gallo-romains païens, surtout à partir de la fin du IV^e siècle et l'évangélisation par des saints évêques comme saint Martin de Tours, décédé en 395, à Candé-Saint-Martin en limite de la Touraine et de l'Anjou.

Nous ne savons pas si saint Martin est venu personnellement en Anjou, mais nombre de ses collaborateurs ont contribué à l'évangélisation des campagnes de l'Anjou, comme Maurille dans la région de Chalonnes-sur-Loire, Florent au Mont-Glonne (aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil), Vétérin à Gennes, Maxenceul à Cunault, Doucelin à Allonnes, Macaire dans les Mauges, etc.

Les zones rurales de l'Anjou sont ainsi devenues chrétiennes vers la fin du IV^e siècle ou au début du V^e siècle.

La christianisation et l'église Saint-Pierre

Le véritable nom de saint Pierre était Simon. Il fut choisi par le Christ pour être le chef du collège apostolique. Jésus le surnomma « Pierre » pour indiquer le rôle de fondation solide que jouerait Simon par rapport à l'Eglise : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église ».

Après la résurrection, Jésus lui apparut spécialement. Peu après, il lui confia la charge de pasteur universel. Depuis lors, il est considéré comme le premier pape.

Le jour de la Pentecôte, Simon Pierre annonça publiquement aux Juifs la Résurrection du Christ et baptisa les premiers convertis. Arrêté sur ordre du Sanhédrin, d'abord avec Jean, puis avec tous les apôtres, il fut cependant relâché les deux fois. Par la suite, il visita les communautés chrétiennes de Samarie et de la côte méditerranéenne. C'est à cette dernière occasion que, en la personne du centurion Corneille, il reçut les premiers païens dans l'Eglise.

Lors de la persécution déclenchée par Hérode Agrippa, il quitta Jérusalem et s'en vint à Antioche. Ensuite, il alla à Rome. La tradition affirme qu'il fut emprisonné sous le règne de Néron dans la prison Mamertine et qu'il fut martyrisé, sans doute dans les jardins de cet empereur en 64. Ses restes furent inhumés sur la colline Vaticane. C'est là que fut édifiée par Constantin la première basilique Vaticane, que remplace aujourd'hui Saint-Pierre de Rome au Vatican.

Saint Pierre est célébré principalement le 29 juin, fête de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, mais aussi le 1 août, fête de Saint-Pierre-aux-Liens.

Le culte de saint Pierre remonte à l'origine du christianisme en Gaule. Les églises dédiées à ce saint sont particulièrement nombreuses.

La christianisation remplaça des cultes païens anciens. Ainsi on trouve très souvent qu'un patronyme d'église, de chapelle, de fontaine, etc., fut choisi à l'époque de cette christianisation en fonction d'une particularité locale : saint Saturnin pour un culte à Saturne, saint Etienne pour un culte à des pierres, saint Pierre, apôtre du Christ également dans des lieux où existaient des cultes autour de pierres, notamment de rites de fécondité autour d'ancien dolmen ou d'ancien menhir.

Avec le menhir de la Pierre Fiche et le dolmen de la Pierre Couverte, le choix du patronyme Saint-Pierre pour l'église locale ne semble pas un hasard.

De plus une vingtaine de paroisses sont placées sous le vocable de saint Pierre dans le Saumurois, région où les mégalithes sont particulièrement nombreux.

Nous ne pouvons dater avec certitude l'implantation du premier établissement religieux chrétien à Artannes. En l'absence de fouilles archéologiques, l'origine de l'existence de ce lieu de culte est difficile à déterminer.

Les églises romanes, reconstruites en pierres généralement à partir de la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e siècle, étaient autrefois des petites chapelles en bois.

La christianisation et l'église Saint-Hippolyte

Le nom d'Hippolyte provient du grec ancien et signifie « qui délie les chevaux ». Il existe plusieurs saint Hippolyte. Citons également Hippolyte, un tribun militaire romain martyrisé vers 258, Hippolyte de Porto, évêque de Porto, martyrisé en 225 par noyade, Hippolyte d'Antioche, prêtre d'Antioche, martyr égorgé sous Dèce au III^e siècle, ou encore Hippolyte de Belley, évêque de Belley dans le Bugey, mort vers 769. Le plus célèbre fut Hippolyte de Rome (170-235), qui fut un théologien et un antipape.

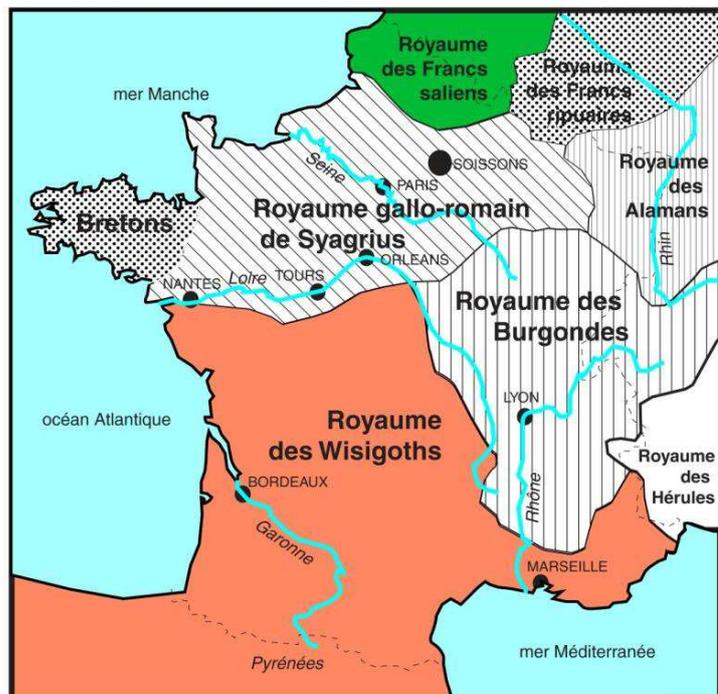
Le fait qu'un saint Hippolyte fût martyrisé par noyade a pu être décisif dans le choix de ce patronyme pour une église construite en zone inondable.

Le toponyme de Saint-Hippolyte est surtout présent dans le sud de la France, justement dans les plaines inondables (voir l'atlas des toponymes).

Le royaume de Syagrius

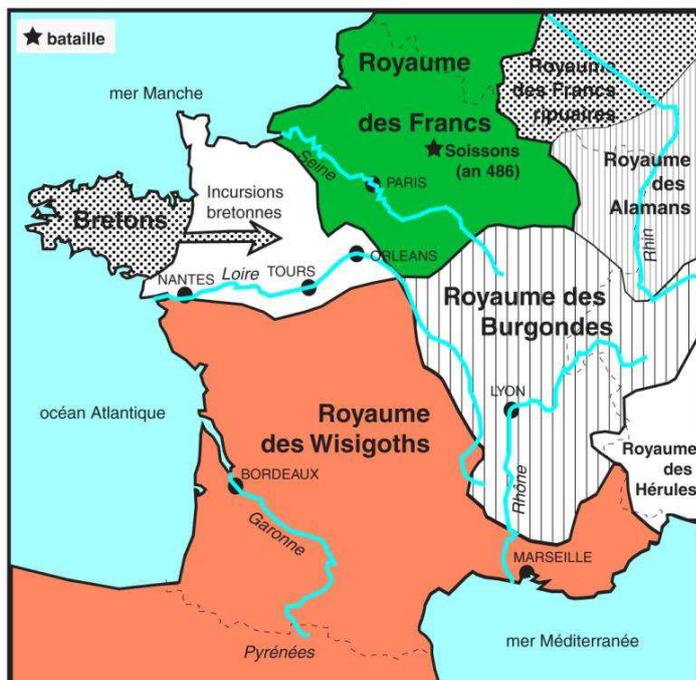
Après les grandes vagues des invasions germaniques de 406, les territoires du centre de la Gaule, entre la Somme et la Loire, avec une partie du sud de ce fleuve, étaient aux mains d'Aegidius, maître des milices en Gaule, qui se rendit indépendant de la tutelle du pouvoir impérial romain après les invasions barbares, vandales, wisigothiques, burgondes et ostrogothiques...

Le pouvoir romain était devenu trop lointain pour avoir alors une quelconque influence sur la région. Aegidius mourut en 464 et légua son pouvoir à son fils Syagrius. Syagrius hérita donc de la partie de la Gaule située entre la Somme et la Loire : le domaine gallo-romain, hors du contrôle du royaume wisigothique et des royaumes francs en nette expansion sur ses terres.



Les royaumes en Gaule en 481

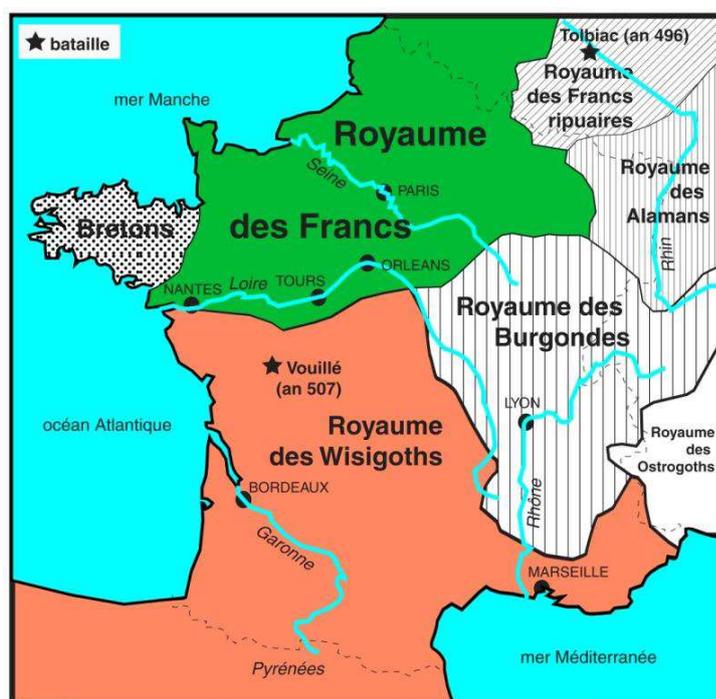
Syagrius gouverna en utilisant le titre de *dux*, mais ses pairs, les rois des Francs, rois des Burgondes et rois des Wisigoths faisaient référence à lui comme roi des Romains. En 471, il est probable que l'empereur lui conféra le titre de patrice. En 476 il n'accepta pas de reconnaître la suzeraineté d'Odoacre, qui venait de détrôner le dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule. Syagrius et Odoacre envoyèrent des délégations à l'empereur d'Orient Zenon pour demander qu'il leur accordât la légitimité de gouverner la partie occidentale de l'empire. Zenon choisit de confirmer Odoacre et Syagrius coupa tout lien avec l'Italie. Son domaine, le domaine de Soissons, devint de facto un état indépendant. La capitale de son État était Soissons. Son règne exista en partenariat avec Ambrosius Aurelianus chef autonome des Bretons établis alors un peu partout en Gaule de l'ouest.



Les royaumes en Gaule en 486

Les Francs

Dès 481, après la mort de Childéric, le royaume de Syagrius fut en conflit avec les Francs. Finalement le nouveau roi franc, Clovis I^{er}, l'emporta sur Syagrius à la bataille de Soissons en 486. Syagrius chercha alors refuge chez Alaric II, roi des Wisigoths, qui l'emprisonna et le livra à Clovis l'année suivante. Celui-ci le fit assassiner. Selon Grégoire de Tours et son « Histoire des Francs », Syagrius fut égorgé en secret. Il fut le dernier représentant attesté du pouvoir gallo-romain en Gaule.



Les royaumes en Gaule en 501

Les Francs n'envahirent pas immédiatement l'ancien royaume de Syagrius. Ils s'installèrent d'abord dans un premier temps en Ile-de-France, en Normandie, en Champagne, dans l'Orléanais et en Beauce. Artannes n'a sans doute été occupé qu'à la fin du V^e siècle, sans doute après le moment où Clovis fut amené à intervenir à Blois.

Le Moyen Age

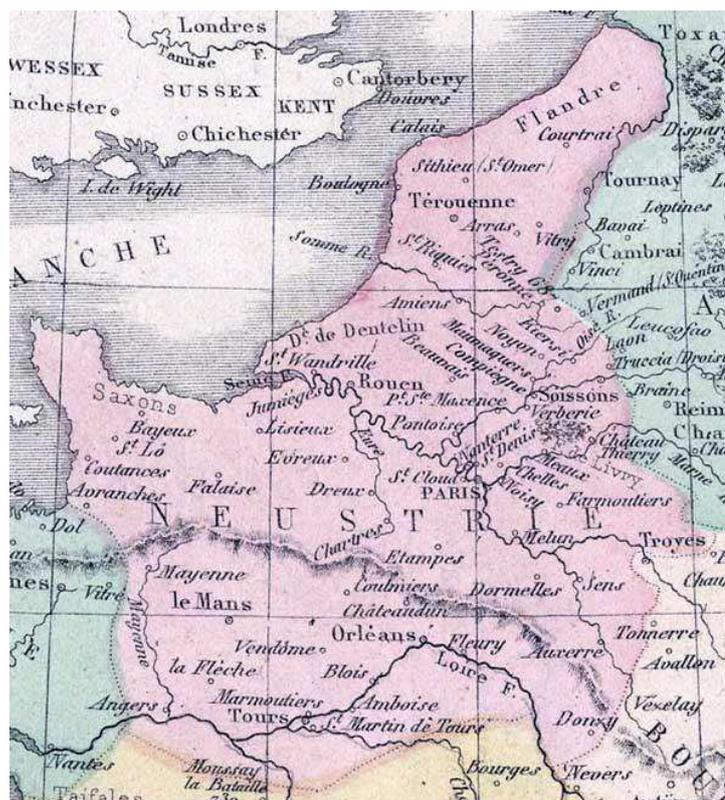
Le royaume des Francs

L'installation franque dans les territoires actuels d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire a dû être vécue comme une véritable révolution. La plupart des esclaves cantonnés dans les *villae* désiraient l'arrivée des Francs et préféraient vivre sous leur tutelle. Les nouveaux arrivants, furent sans doute accueillis à bras ouverts par la majeure partie de la population locale. Grégoire de Tours nous indique dans son *Histoire des Francs* cet état d'esprit.

Les *villae* furent détruites. Les grandes propriétés furent réparties en propriétés plus petites. Les générations suivantes préféreront vivre dans des habitations en bois, plus faciles à construire par quelques individus. Ils préféreront vivre sous une nouvelle tutelle, le servage, obligation qui les laissait libres d'être seulement attachés à leur terre

sous la tutelle guerrière franque. Le fait d'être attaché à sa terre et éventuellement revendu avec elle était pour les anciens esclaves un progrès social sans précédent. Ce bon accueil des Francs fut dû notamment à l'influence de la religion chrétienne qui était en contradiction totale avec le mode de vie esclavagiste des Romains.

La conversion au christianisme romain de Clovis en 496 à Reims entraînera la conversion de l'ensemble des Francs. Les campagnes étaient déjà partiellement christianisées. La nouvelle religion et la liberté des Francs n'étaient pas contradictoires. L'intégration des nouveaux venus à la population locale en fut d'autant plus facile.



La Neustrie

Le nouveau territoire des Francs, divisé à la mort de Clovis entre ses fils en 511, forma la Neustrie. Ce nom provient peut-être de *neu*, nouveau, et de *stri*, droit, loyal, franc, honnête, réputation qu'avaient les Francs pour les Gallo-Romains qui préféraient, pour la plupart, être sous leur tutelle.

La mode des noms germaniques

Pendant les périodes mérovingienne et carolingienne, presque tout le monde portait des noms d'origine germanique. Avant l'an mil, beaucoup de nouvelles fermes, surtout dans les zones à habitat dispersé, les bocages, furent baptisées avec un nom germanique ou un nom d'une caractéristique de l'habitant, associé le plus souvent avec la terminaison « *-ière* » qui indique la caractéristique, c'est-à-dire la propriété. Cette mode perdurera jusqu'aux environs de l'an mil. Ces noms d'origine germanique sont construits à partir de superlatifs mettant en valeur la force guerrière de son propriétaire.

Les toponymes issus du germain

Le terme de butte dans la **Butte de Cruziller**, et dans la **Butte** de la prairie à l'ouest de Saumoussay, est la forme féminine de but, et désigne le « tertre portant la cible ». Il provient du francique, *bût*, la souche, le billot, d'après le scandinave *butr*.

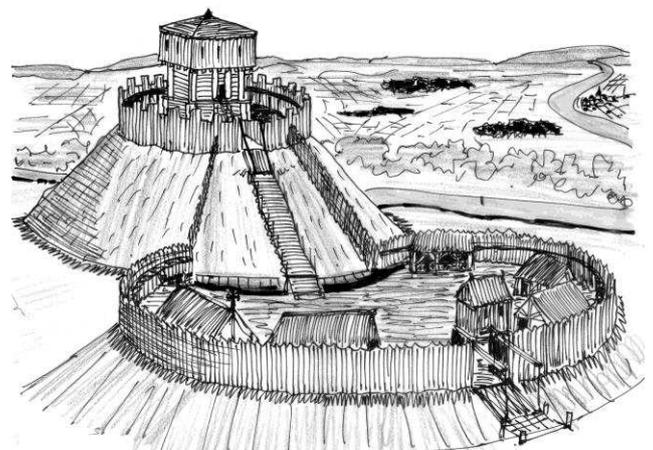
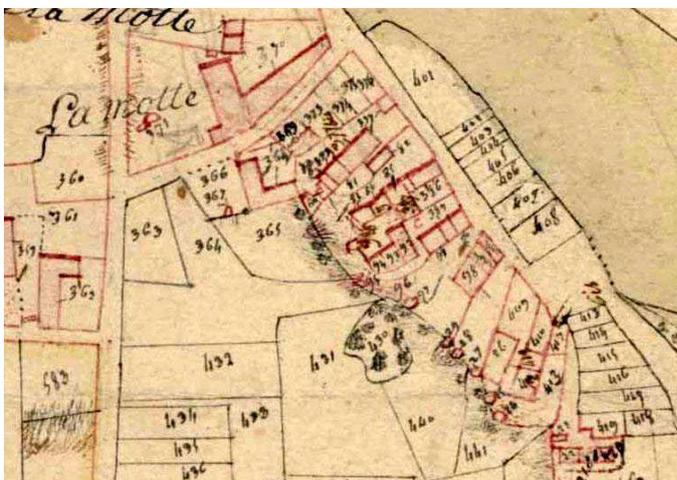
La **Haye Grille**, aussi orthographié **Haie Grielle**, et que l'on trouve dans les sources écrites de l'Epoque Moderne sous la forme de **Haye Garielle**, évoque une haie qui préserve, qui protège. En effet, le terme *garielle* est un diminutif du verbe *garir*, préserver, sauver. C'est un mot de la famille de garer, et de gare, mots provenant du francique *warôn*, avoir soin, que l'on retrouve en allemand, avec *wahren*.

De l'autre côté de la route D 360, le cadastre ancien indique la **Prairie de Manet**. Il s'agit peut-être d'une déformation de Munet, mais on peut aussi y voir un nom d'homme d'origine germanique, dérivé de *Man*, *Mano*, signifiant homme.

La Motte, une motte féodale ?

Nous pensons que le nom de la Motte provient de la présence d'une motte féodale en terre surmonté autrefois d'un donjon en bois bâti aux environs de l'an mil.

Cette motte semble correspondre à la parcelle n° 430 sur le cadastre napoléonien.



Les mottes féodales de ce type se sont multipliées après les invasions normandes aux IX^e, X^e et XI^e siècles. La plupart ont disparu et leur seigneurie a été absorbée par des seigneuries plus importantes ou par des établissements ecclésiastiques.

Notons que dans un inventaire de 1606 existe la mention d'un lieu appelé vulgairement la Chapelle au village de la Mothe. Il s'agit peut-être du Clos Chapelet, mais on peut aussi émettre l'hypothèse de l'existence d'une ancienne chapelle auprès de la motte castrale vers le milieu du Moyen Age.

La Motte Guinehet

Nous trouvons dans les sources de l'Epoque moderne divers nom pour la Motte, orthographiée souvent la Mothe, voire la Mote. On trouve également la Motte Guynehet, Guinehet, mais également orthographiée Guygnehet, Guygehet, Guygnehef, Guinhet, Guigneres, Guignehet, Guignée, Guigniete, voire Guignet.

Ce nom qui est un toponyme unique en France, peut faire référence à ceux de la famille de Guinier, Guignerat, Guignières, etc., évoquant la *guigne*, la cerise. Le *guignier* étant le nom du cerisier à fruits aigres. Il serait ici à la forme diminutive avec le suffixe *-ette*.

Guignehet, ou Guinehet, etc., peut provenir également de l'ancien français *guignier*, terme provenant du francique *wingjam*, signifiant faire signe, cligner l'œil.

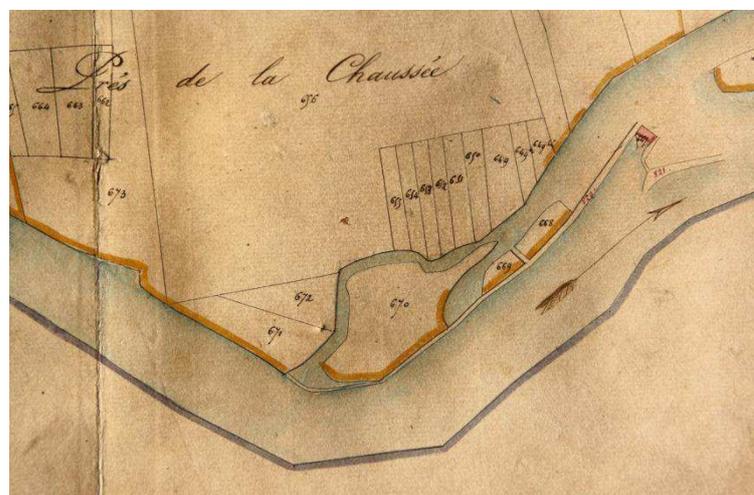
Ce toponyme peut aussi faire référence à une origine germanique à travers le nom de personne Guinier, pris au féminin. Il proviendrait alors de la forme germanique *Winhari*, de *win-*, l'ami et, *-hari*, l'armée. Il peut aussi simplement provenir du nom d'homme germanique *Wino-*, l'ami, avec le suffixe *-ette*.

Le Clos Coureau

Après de la Motte existe le Clos Coureau qui peut se rapporter simplement à un patronyme, mais qui peut aussi évoquer la présence d'une ancienne petite cour fermée auprès du donjon en bois de la motte castrale. Coureau serait alors un diminutif de cour, et proviendrait du latin *curia*, et du latin populaire *cortis*, *curtis* à l'époque franque.

L'Île de la Cour

L'île de la Cour, évoque un nom de la fin de l'Antiquité ou du début du Moyen Age. Le terme île provient du latin *insula*. Quant au terme cour, il provient également du latin *curia*, et du latin populaire *cortis*, *curtis* à l'époque franque. Ce toponyme fait référence sans doute à la cour du château seigneuriale de Saumoussay, qui était en face et qui avait vu sur cette île.

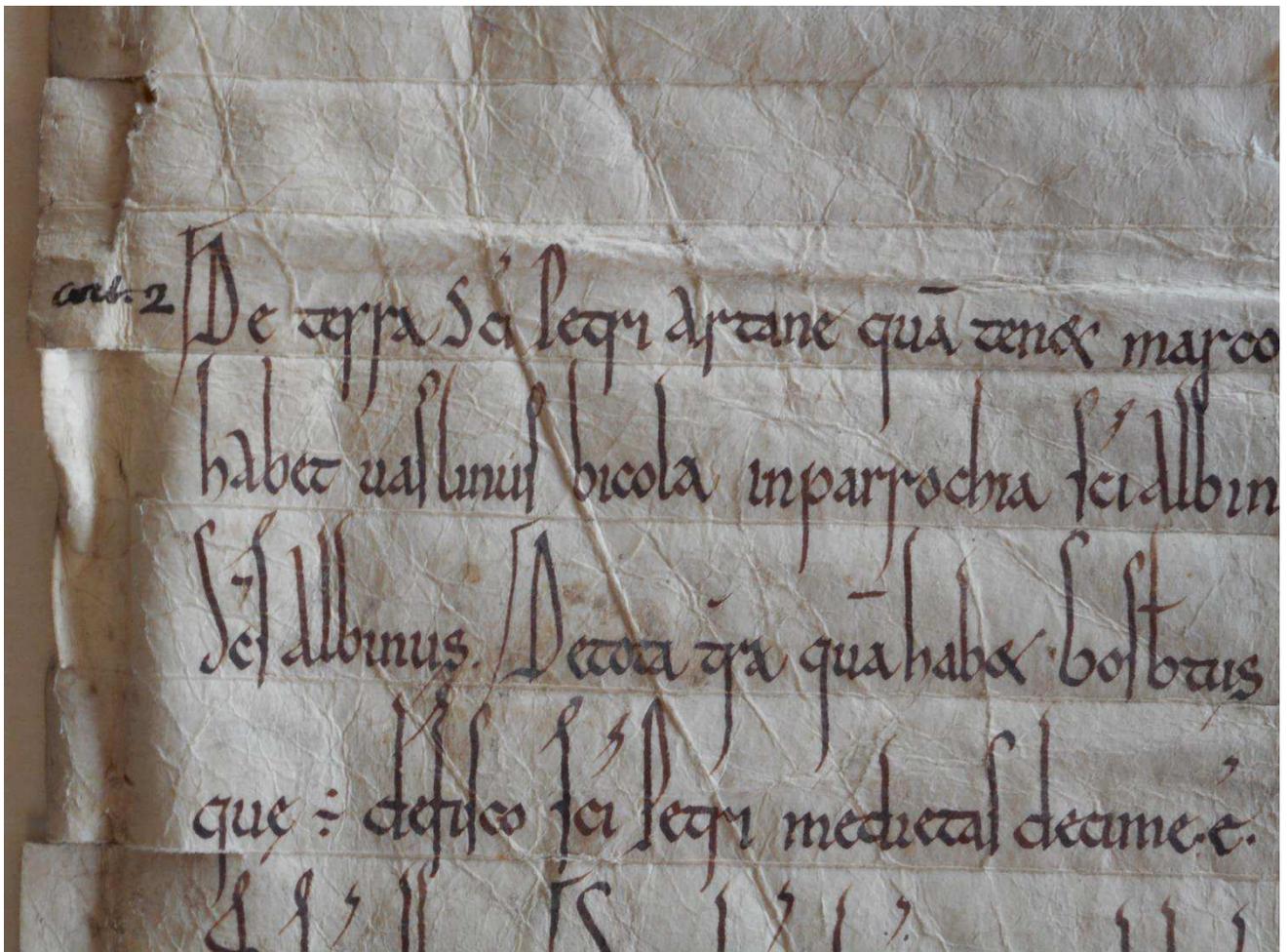


La première mention écrite d'Artannes

Elle apparaît dans une pancarte de parchemin en lambeaux dont il manque la moitié datée des années 1082-1105, dates où l'abbé Girard mentionné fut abbé de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Les premières lignes font mention de Macouard : « *Macoardus habet campum unum qui dicitur Longa... tota décima est Sancti Albini. Gaufridus pr... est Sancti Albini. Betra Guillelmi Ande... de fisco Radulfi de Coldreio, et de fisco... rane est et est de censiva Sancti Albini. Su... »*

Sur la première ligne, du second paragraphe, on peut lire : « *De terra Sancti Petri Artane, quam tenet Marcoardus et alii de illo... habet Vasinus Bicola in parochia Sancti Albini. Medietas decime est Sancti Albini...* » Ce passage est la première mention écrite du prieuré Saint-Pierre d'Artannes (Archives départementales de Maine-et-Loire : H 276 : fond du prieuré du Coudray-Macouard, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers). Au dos de la pancarte, l'acte précise la date de 1138.

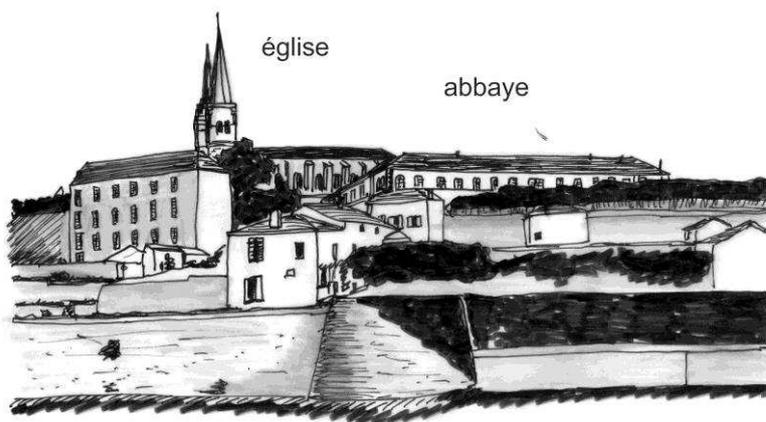


(Archives départementales de Maine-et-Loire : H 276)

Notons qu'à la ligne 28 nous trouvons « *juxta Longam Boelliam* » : à côté de la Longue Boële, sans savoir s'il s'agit du lieu-dit de la commune d'Artannes.

L'abbaye de Mauléon

Fondée à la fin du XI^e siècle, l'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon (Deux-Sèvres) appartenait à l'ordre de saint Augustin. Cette abbaye, dont le fondateur n'est pas connu, prit une très grande importance dans le courant du XII^e siècle et finit, suite à des donations, à posséder un grand nombre d'églises et de prieurés.



Vue générale de Mauléon

Sur la demande de l'abbé André et de l'évêque de Poitiers Guillaume, le pape Calixte II confirma par une bulle pontificale les possessions de l'abbaye de Mauléon et plaça celle-ci sous la protection du Saint-Siège le 5 mai 1122. Cette bulle donne la liste des églises et des prieurés appartenant à l'abbaye :

- l'église Saint-Pierre du château de Mauléon (Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Hilaire de Roestais, auprès dudit château, avec sa dîme (Rorthais, Mauléon, Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Honoré de la Petite-Boissière (Réaumur, Vendée),
- l'église Saint-Nicolas de Châteaumur (les Châtelliers-Châteaumur, Vendée),
- l'église Notre-Dame du Châtellier (les Châtelliers-Châteaumur, Vendée),
- l'église Sainte-Madeleine à Châteaumur (les Châtelliers-Châteaumur, Vendée),
- l'église Notre-Dame de la Flocellière (Vendée),
- l'église Saint-Michel du Mont-Mercure (Vendée),
- l'église Saint-Vincent de Vaon,
- l'église Notre-Dame de la Couture (Vendée),
- l'église Saint-Pierre de Montigny (la Forêt-sur-Sèvre, Deux-Sèvres),
- l'église Notre-Dame de Breuil-Chaussée (Bressuire, Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Pierre de Voultegon (Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Hilaire de Nueil avec ses dépendances dépendances (Nueil-les-Aubiers, Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Pierre d'Etusson (Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Melaine des Aubiers et ses dépendances (Nueil-les-Aubiers, Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Georges d'Ulcot (Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Pierre de Tancoigné (Maine-et-Loire),
- l'église Notre-Dame de la Tessoualle (Maine-et-Loire),
- l'église Notre-Dame de Moulins (Mauléon, Deux-Sèvres),
- l'église Saint-Gilles de Mallièvre (Vendée),
- la terre de la Guyonnière (ancienne commune de Saint-Aubin-de-Baudigné, Mauléon, Deux-Sèvres),
- l'église Notre-Dame de Ceaux et ses dépendances (Vienne),
- l'église Saint-Pierre de Grazay avec ses dîmes et possessions (Assay, Indre-et-Loire),
- l'église Saint-Martin de Ranton (Vienne),
- l'église Notre-Dame d'Azay,
- l'église Saint-Vincent de Brézé (Maine-et-Loire),
- l'église Notre-Dame de Bernezay (les Trois-Moutiers, Vienne),
- **l'église Saint-Hippolyte avec sa dîme du vin : « *ecclesiam Sancti Ypoliti cum decima vini* » (rattachée à Artannes-sur-Thouet et à Saint-Just-sur-Dive, Maine-et-Loire),**
- l'église Saint-Didier de Cheillé (Indre-et-Loire),
- l'église Notre-Dame de Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire),
- **l'église Saint-Pierre d'Artannes et ses dépendances : « *ecclesiam Sancti Petri***

de Artenia cum pertinentiis suis » (Maine-et-Loire),

- l'église Saint-Pierre de Bagneux avec les dîmes du pain et du vin (Saumur, Maine-et-Loire),
- l'église Notre-Dame de la Faye-Vineuse (Indre-et-Loire),
- l'église Saint-Vincent (de Verneuil-Vernant) et ses dépendances,
- les chapelles appartenant à l'abbaye dans l'église de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

Les possessions de l'abbaye seront de nouveau confirmées par le pape Adrien IV en 1158. La liste est la même avec quelques rajouts : les églises de Saint-Léonard de Ranton (Vienne), Saint-Lazare de Vaunoir (chapelle, Cheillé, Indre-et-Loire), Sainte-Radegonde de Cagouilles (la Bretonnière, Vendée), le village de la Fenêtre avec l'église Saint-Pierre de Réaumur (Vendée), Notre-Dame de Montournais (Vendée), Saint-Jacques de Teil (la Meillerae-Tillay, Vendée) et leurs dépendances.



les prieurés-cures de l'abbaye de Mauléon

A travers ces bulles et les archives de cette abbaye et à travers l'étude de Dom Fourier Bonnard, *L'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre, de l'ordre de Saint-Augustin* (Ligugé (Vienne) : Imprimerie Saint-Martin, 1900, page 197), nous pouvons réaliser la cartographie des prieurés-cures dépendants de l'abbaye du Moyen Age jusqu'à la Révolution.

Construction de l'église St-Pierre en pierres

L'église Saint-Pierre d'Artannes fut reconstruite en pierre vers la fin du XI^e siècle ou plus vraisemblablement au début du XII^e siècle, comme l'atteste son architecture romane : l'arc en plein-cintre de sa porte principale, remaniée et transformée au XIII^e siècle, date de cette époque, ainsi que les murs de la nef et du chœur avec leurs contreforts plats, le chevet et son abside semi-circulaire percée de trois baies en plein-cintre, son clocher-mur peu répandu en Anjou, mais présent parfois en Touraine. Le chœur est couvert d'une voûte en cul de four qui n'a probablement jamais reçu de toiture en tuiles ou en ardoises, mais fut seulement protégé par un glacis en pierres de

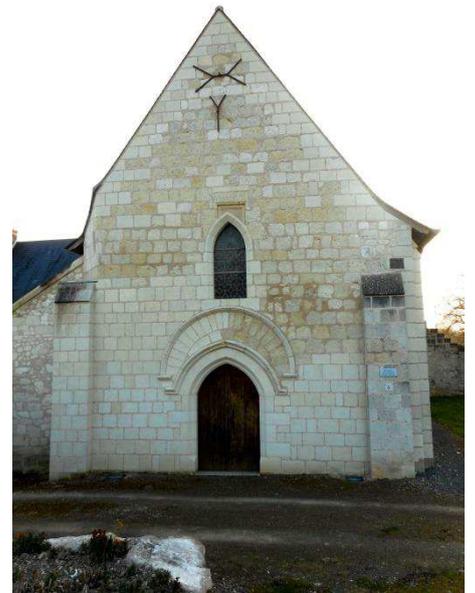


taille.

L'église a été récemment restaurée et se présente sous son plus bel aspect.

La fondation du prieuré-cure d'Artannes

Cette reconstruction est à mettre en relation avec la fondation et l'expansion de l'abbaye de Mauléon, sans doute à l'origine des travaux. Il faut sans doute mettre cette reconstruction en rapport avec la fondation du prieuré cure d'Artannes, c'est-à-dire de la nomination à la tête de la paroisse d'Artannes, d'un chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin venant de cette abbaye.



L'église a été modifiée à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, avec la reconstruction de la toiture de la nef, avec l'accentuation du pignon ouest, le rabaissement des murs latéraux de la nef avec la disparition des fenêtres romanes de la nef et l'ouverture de nouvelles baies en plein-cintre, et l'ouverture d'une porte latérale sud donnant dans l'ancien cimetière qui jouxtait l'église.

Lors de la Réforme, au XVII^e ou XVIII^e siècle, un grand retable fut installé dans le fond du chœur et la baie axiale de celui-ci fut murée.

Le Fief d'Artannes

C'est une parcelle située au nord du prieuré-cure d'Artannes. Son nom indique qu'il appartenait en fief à ce prieuré.

Les fiefs apparaissent vers le milieu du Moyen Age au moment de l'organisation des seigneuries et de la féodalité.

Le seigneur prélevait un cens, un impôt seigneurial sur ses fiefs.

Le Clos Prieur

Le Clos Prieur, situé entre la Motte et Rougeville, n'appartenait pas au prieuré d'Artannes, mais au prieuré-cure de Saint-Hippolyte-sur-Dive, comme l'atteste à ce sujet les nombreuses sources écrites du fond de ce prieuré aux Archives départementales.

La seigneurie de Rougeville

Elle est attestée à l'Époque moderne et devait sans doute se trouver dans les bâtiments actuels de la Moussardière.

L'abbaye de Saint-Aubin d'Angers

L'abbaye possédait des biens sur les paroisses d'Artannes et de Saint-Hippolyte-sur-Dive, notamment une partie des dîmes, partagées avec ces deux prieurés-cures.

Le prieuré-cure du Coudray-Macouard dépendait de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, et possédaient des terres sur les paroisses d'Artannes et de Saint-Hippolyte.

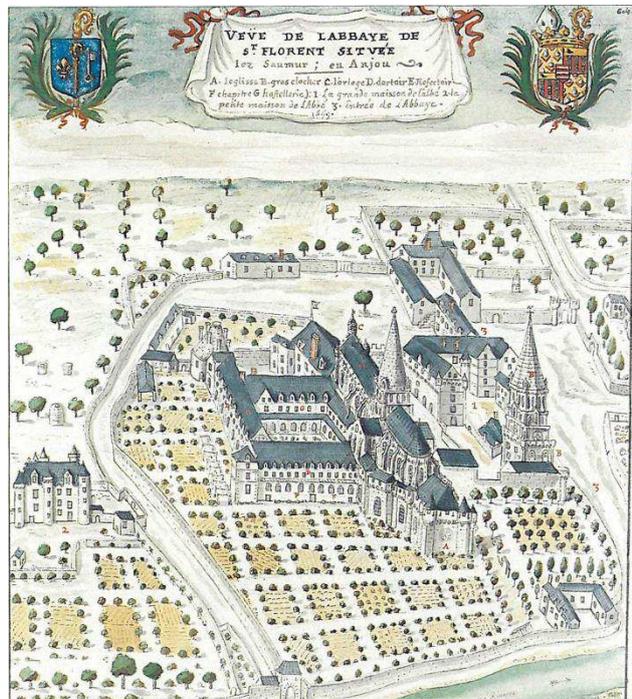
L'abbaye de Fontevrault

Sur Artannes, une partie des dîmes appartenait à l'abbaye de Fontevrault. Contrairement aux abbayes de Mauléon, de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Florent de Saumur, l'abbaye de Fontevrault n'avait pas beaucoup de possessions sur Artannes et Saint-Hippolyte.

L'hôtelier de St-Florent de Saumur

L'abbaye Saint-Florent-les-Saumur était une abbaye bénédictine fondée au XI^e siècle non loin de Saumur, après les invasions normandes, pour recueillir les reliques conservées autrefois dans l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil ou du Mont-Glonne dévastée par les vikings.

Cette abbaye possédait le prieuré-cure de Distré, ainsi qu'une importante seigneurie principalement située à Rougeville, mais aussi à la Motte. Cette seigneurie servait à l'entretien de l'office claustral d'hôtelier de l'abbaye et consistait essentiellement en rentes seigneuriales.



Crypte et ruines actuelles de l'abbaye de St-Florent

Les derniers défrichements

Ce sont les seigneurs et les abbayes qui ont réorganisé la société dans la seconde moitié du Moyen Age. De nombreux défrichements eurent lieu à partir de la fin du XI^e siècle pour mettre un maximum de terres en culture, la population ayant retrouvé une certaine prospérité était alors en forte hausse démographique jusqu'à la Peste Noire de 1348.

Le Chicotteau

Le Chicotteau est le diminutif de *chicot* qui désigne une racine de dent. C'est un surnom d'un homme qui n'a plus que des chicots dans la mâchoire. Ce mot est attesté au XVI^e siècle, mais pourrait être plus ancien.

En toponymie, le terme Chicot, ou Chicoteau, désigne le reste d'un tronc d'arbre. Il peut donc être l'évocation d'anciens bois défrichés.

Ce toponyme est associé à un carrefour, le carrefour du Chicoteau, où pouvait exister une souche, ou un calvaire cassé. Plus au sud on trouve le toponyme de calvaire de la Croix Cassée.

C'est un toponyme unique en France. On le trouve au pluriel, les Chicoteaux à Veuil dans l'Indre. La forme habituelle n'est pas le diminutif mais Chicot, beaucoup plus fréquent. Signalons une Chicotière à Montreuil-sur-Maine dans le département de Maine-et-Loire.

Chamaillard

Chamaillard, parfois orthographié Camaillard, est un toponyme de frontière, de limite, qui rappelle des disputes à ce sujet. Nous sommes ici sur la frontière du Poitou et de l'Anjou. Le toponyme provient de l'ancien français *chamailler*, qui signifie aujourd'hui se disputer, mais qui signifiait autrefois se battre confusément et à grand bruit. Ce toponyme est surtout présent dans la région dans le nord du département de la Vienne (voir l'atlas des toponymes).

Au Chamaillard la limite entre le Coudray-Macouard, et Artannes-sur-Thouet, c'est-à-dire l'Anjou, et Saint-Hippolyte-sur-Dive, c'est-à-dire le Poitou est ici définie par de nombreux angles et non par un chemin ou une rivière. Ces parcelles ont dû être l'objet d'âpres disputes lors de leur défrichement pour savoir de quelle paroisse elles relevaient pour le prélèvement de la dîme et des autres impositions médiévales.

Le Poitou

Le hameau du Poitou se définit par rapport à la limite de la paroisse du Coudray-Macouard, qui se trouve en Anjou. Le toponyme est née des habitants du Coudray-Macouard pour définir ceux qui habitaient, il est vrai auprès de leur bourg, mais dans la région Poitou (voir ce nom dans le chapitre sur la période gauloise).

Les moulins à eau

Le moulin à eau de Bron est attesté dès 1133 (Archives départementales de Maine-et-Loire : H 1375). Le moulin à eau de Saumoussay est sans doute aussi très ancien. Il figure sur la carte de Cassini. Nous n'avons pour l'instant trouvé aucune information sur son origine.

Le moulin à eau de la Motte ne figure pas sur la carte de Cassini. Il figure sur une copie d'un inventaire de 1691 dont la validité est incertaine (Archives départementales de Maine-et-Loire : 32 H 6 : Copie de 1741 faite par le prieur Chevallier, d'une déclaration des habitants en date du 6 mai 1691 faisant mention du chemin « *qui est donné par le seigneur du Coudray pour l'exploitation de son port de St Hipolite qui reignent depuis le moulin de la Mothe Guinehet le long de la rivière du Thouet jusqu'au dit port* » de Saint-Hippolyte appartenant au seigneur du Coudray.

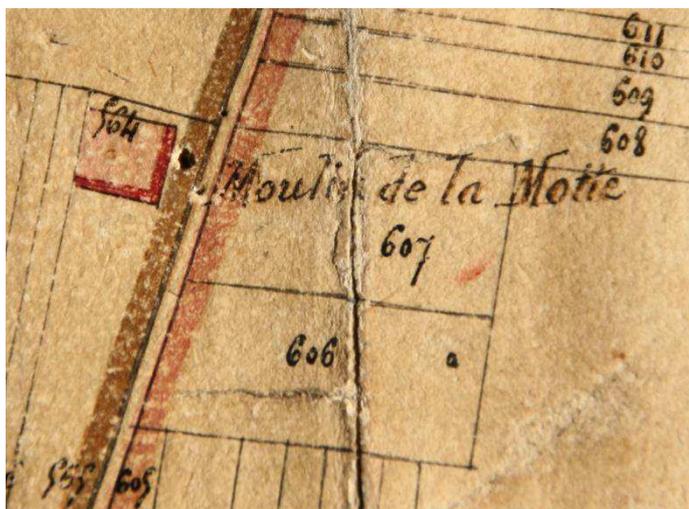
Dans l'ouvrage *Le patrimoine des communes de Maine-et-Loire*, les auteurs indiquent que le moulin de la Motte existait en 1436. Nous n'avons pas pu vérifier cette affirmation. Le moulin de la Motte généralement désigné dans les sources écrites au XVI^e siècle identifiait toujours les moulins à vent et non le moulin à eau.

Le moulin à eau de la Motte n'apparaît pas dans les sources écrites que nous avons dépouillé. Nous doutons fortement de son existence avant la fin du XVIII^e siècle. Son architecture atteste d'ailleurs de la fin de l'Époque moderne. Il est explicitement nommé dans un inventaire de 1791.

Les moulins à vent de la Motte

Les moulins à vent apparaissent au XII^e siècle. Le moulin à vent de la Vacherie sur la paroisse de Distré est attesté dès le XIV^e siècle, notamment en 1391 (Archives départementales de Maine-et-Loire : H 277).

Les moulins de la Motte, toponyme qui désignait les moulins à vent situés sur le plateau au nord-ouest de la Motte sont signalés dès le XVI^e siècle. Ils sont probablement plus anciens et ont sans doute une origine médiévale.



L'Huillier

Le toponyme de L'Huillier, situé non loin du moulin à vent rappelle la production d'huile de noix, arbre lié à la vigne. Signalons au hameau de Poitou un moulin à huile installé dans une cave avec un pressoir en bois et fonte en fonctionnement dans le premier tiers du XIX^e siècle (*Patrimoine des communes de Maine-et-Loire*, Ed. Flohic).

Les noyers ont presque disparu de la commune, surtout dans les années 50 à la suite du remembrement du parcellaire de 1954.

La Maison Blanche

La ferme de la Maison Blanche se situe sur la commune voisine du Coudray-Macouard. Les terres voisines, situées sur la commune d'Artannes-sur-Thouet, portent ce nom, la Maison Blanche. Elles dépendaient de ce domaine agricole.

La Maison Blanche est un toponyme extrêmement fréquent en France (voir l'atlas des toponymes). Ce toponyme peut être gallo-romain, mais il semblerait sans doute plutôt médiéval. Il rappelle une maison blanchie à la chaux ou construite en pierre de tuffeau, à une époque où cela pouvait être notable, c'est-à-dire au début de la seconde moitié du Moyen Age.

Gastines

Un habitat de la commune voisine de Saint-Just-sur-Dive, porte le nom de Gastines. Ce nom ne figure pas sur la carte de Cassini, mais il est abondamment mentionné comme joignant l'église et le prieuré-cure de Saint-Hippolyte dans les sources écrites de l'Époque moderne (voir le chapitre suivant). Ce domaine appartenait au seigneur du Coudray-Macouard. Le toponyme désigne une terre en friche, sans culture, une terre pauvre. Ce mot appartient à la famille des mots gâteau et gâter. Les gâteaux étaient autrefois confectionnés avec les restes des repas et les fruits pourris. Ces mots proviennent de l'ancien français *gast*, et du german *wast*. Cette terre est inondable et donc gâtée fréquemment la rendant assez impropre à l'agriculture.

Gastines possédait des prés de l'autre côté du Thouet, sur l'actuelle commune d'Artannes, prés portant le nom de **Prés de Gastines**.

L'isolement des lépreux : la rue des Ladres

La rue qui longe le Thouet dans le hameau de la Motte porte le nom de Rue des Ladres. Le terme ladre provient de l'ancien français *lazre*, du latin *Lazarus*, saint Lazare qui fut ressuscité par Jésus Christ. Au Moyen Age, un ladre est un lépreux.

La lèpre était considérée au Moyen Age comme une maladie contagieuse et les lépreux étaient isolés et rejetés de la société. Ils devaient de déplacer en faisant sonner des clochettes pour signaler leur présence. Ils étaient reclus dans des lieux isolés, comme ici, ou comme sur les Prés Mallet, juste en face de la rue des Ladres, sur une île du Thouet.

Les Prés Mallet : une maladrerie

Cette évocation de l'isolement des lépreux est rappelée par le nom de l'île du Thouet se trouvant en face de la rue des Ladres : les Prés Mallet situés sur la commune voisine de Saint-Just-sur-Dive.

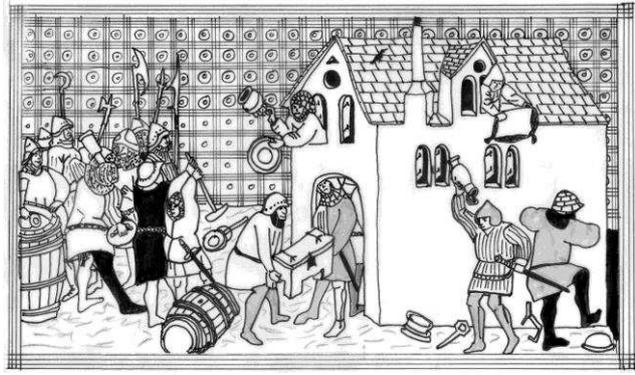
Le terme *Mallet* est employé, notamment en Saintonge, pour désigner une maladrerie, un lieu pour isoler les malades, notamment les lépreux.

On peut aussi émettre l'hypothèse que le terme Mallet évoque la présence de marne, d'argile, mais cette piste est moins intéressante. Est également moins intéressante, la

piste anthroponymique d'un nom de famille Mallet, nom de l'éventuel propriétaire.

Ce toponyme qui peut avoir plusieurs explications est très fréquent en France (Voir l'atlas des toponymes). Auprès du hameau de la Motte, la piste de la léproserie paraît la plus vraisemblable.

Cette maladrerie a dû disparaître à la suite de la catastrophe démographique de la Peste Noire.



La Peste Noire de 1348 et

la Guerre de Cent Ans

Une fin de Moyen Age désastreuse

Première mention des Prés Mallet : 1394

Le 15 août 1394, Jehan le Breton le jeune, paroissien de Notre-Dame de Saumur, fit don à frère Estienne Ledan, prieur du Coudray-Macouard (Couldroy Macouart), de cinq œuvres de pré situées « *en la rivière de la Mote au lieu appelé le Pré Maleist, joignant d'une part au pré Aubin Bohomme et d'autre part à la Boire du Foussé Goutier, tenu le dit pré de Huet de Cuissay à huis deniers de cens.* » (Archives départementales de Maine-et-Loire : H 278).

Premier prieur-curé connu d'Artannes : 1476

Le mercredi 7 (déchiré) 1476, Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy et de Beynes, baron d'Ivry et de Saint-André-en-la-Marche, conseiller et chambellan du roi, porta jugement au châtelet de Paris, de paiement de dommages et intérêt dans un procès opposant frère *Loys Deshombres, prieur curé de Saint-Pierre d'Arthanne*, écolier à Paris et procureur du roi au châtelet de Paris, par son procureur Pierre Le Maire, d'une part, et messire Pierre Bouchart (Bouschart), prêtre, curé de Saint-Cir-en-Bourg, par Jehan Charpentier, son contre-procureur (Archives départementales de Maine-et-Loire : fond du prieuré-cure d'Artannes : 24 H 1).

Les maisons de la fin du Moyen Age

Les bâtiments d'habitation et d'exploitation de l'ancien prieuré-cure d'Artannes situés au nord de l'église Saint-Pierre présentent des éléments architecturaux du XVI^e

siècle : baie, façade, etc. Les cheminées furent transformées au XVII^e siècle, le plan intérieur fut modifié au XVIII^e siècle. Ces bâtiments furent saisis et vendus à la Révolution.



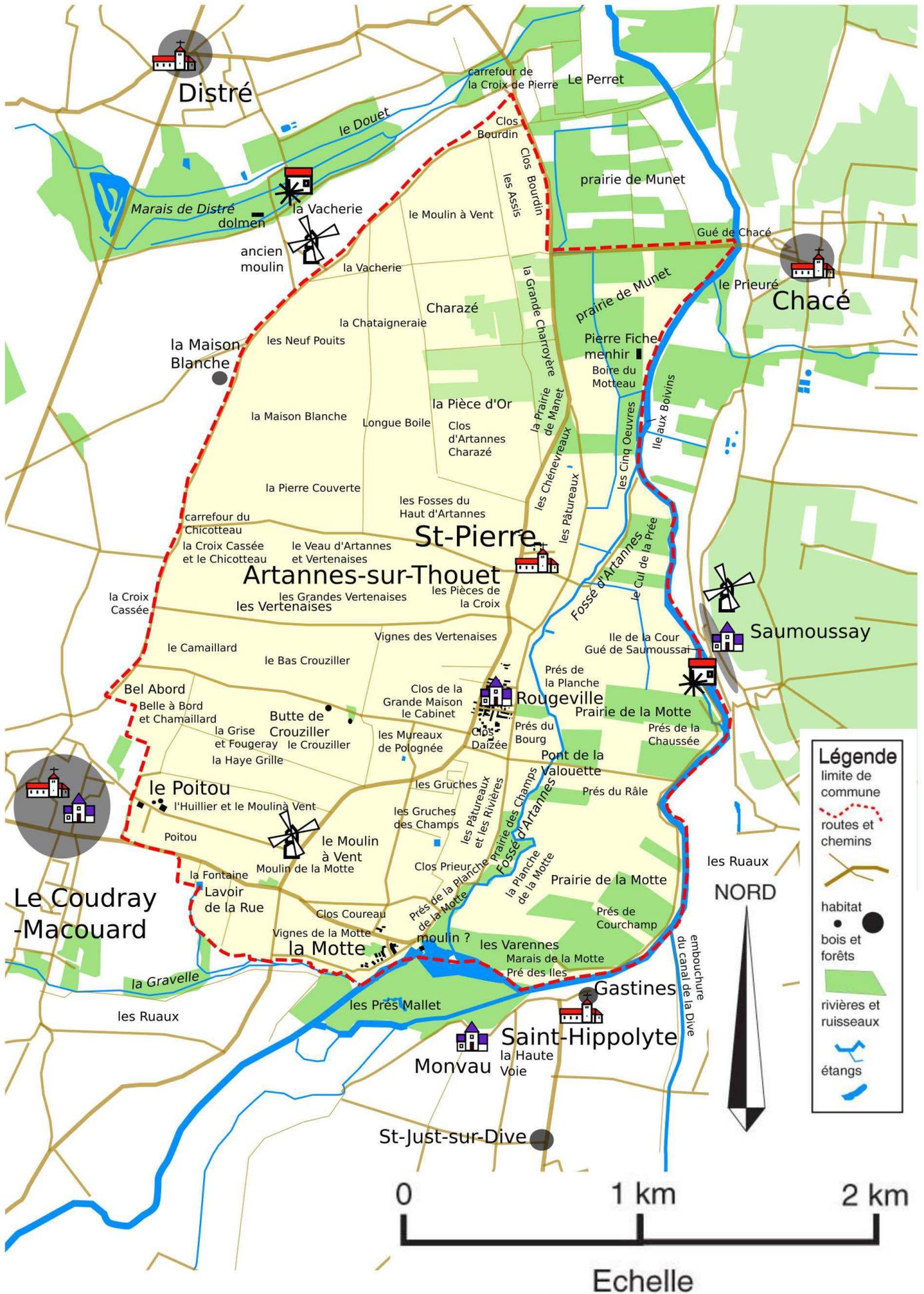
Les bâtiments de la Moussardière, ancienne seigneurie de Rougeville semblent dater de la fin du Moyen Age ou du début de l'Epoque moderne. On remarque un pignon percé de trous de boulin, nichoir à pigeons, signe de la présence d'une demeure seigneuriale. Seuls les seigneurs avaient le droit d'avoir une fuye, un pigeonnier.



Le grand portail d'entrée à arc en anse de panier est également à dater de cette période.

Il existe bien sûr d'autres constructions de la fin du Moyen Age à Rougeville, comme à la Motte, mais les modifications de ces habitations ne permettent pas de les dater avec un minimum de précision.





L'Epoque Moderne

La formation des toponymes

Vers la fin du Moyen Age, et même sans doute déjà au XIII^e siècle ou au XIV^e siècle, presque tous les toponymes qui figurent sur le cadastre napoléonien existaient déjà. La cartographie que nous proposons pour la fin du Moyen Age est bien sûr hypothétique, cependant les principaux habitats que l'on rencontre à l'Epoque moderne existaient certainement déjà. Les toponymes créés à l'Epoque moderne sont assez peu nombreux.

Le destin de l'abbaye de Mauléon

L'abbaye de Mauléon fut ravagée plusieurs fois au XVI^e siècle pendant les Guerres de religion. Elle fut restaurée au XVII^e siècle, puis reconstruite presque entièrement au XVIII^e siècle.

Au début du XVIII^e siècle, la ville prit le nom de Châtillon-sur-Sèvre car cette baronnie fut achetée en 1736 par le duc Alexis-Madelaine-Rosalie de Châtillon qui donna son nom à Mauléon. L'abbaye prit alors le nom de Sainte-Trinité de Châtillon-sur-Sèvre jusqu'à sa suppression à la Révolution française. La ville gardera le nom de Châtillon-sur-Sèvre jusqu'en 1965.

Les archives du prieuré d'Artannes

Les archives du prieuré d'Artannes étaient en grande partie dans les archives de l'abbaye de Mauléon qui ont été intégrées à la Révolution française aux Archives départementales des Deux-Sèvres. Malheureusement ces archives départementales ont brûlé en 1805, avant la grande campagne des inventaires dans les autres départements dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Nous ne savons donc pas ce qui existait dans les archives de l'abbaye de Mauléon concernant Artannes-sur-Thouet.

Une partie de ce qui était conservé dans le prieuré d'Artannes a été conservé et a été intégré aux Archives départementales de Maine-et-Loire sous la cote 24 H 1.

Cette liasse contient notamment :

- Un état des pièces qui se sont trouvées aux archives du district de Châtillon, département des Deux Sèvres, concernant les bénéfices d'Artannes, Bagneux et Chacé, situés dans le district de Saumur, département de Mayenne et Loire (26 août 1555, attestation de ce que frère Adrien Moine bernardin, s'est présenté pour avoir la cure de Saint-Pierre d'Artanne, diocèse d'Angers ; pièces concernant la passation de de Besset à Perronneau et les réclamations de ce dernier), c'est-à-dire ni plus ni moins le contenu de la présente liasse (24 H 1).

- Un acte en latin daté du 27 août 1555, établi par Mathurin Tranchant, notaire de la paroisse de Notre-Dame de Vernantes, indiquant que noble et discrète personne frère **Adrien Deborc**, religieux au monastère Notre-Dame du Louroux (*Oratorio*), ordre de Citeaux, diocèse d'Angers, prieur curé du prieuré et église paroissiale de Saint-Pierre

d'Artannes (*Sancti Petri de Artanne*), s'est rendu à Martigné-Briand (49), rencontrer maître Jacques de Ponthlevoy, grand vicaire de Jacques d'Escoubleau, abbé de la Ste Trinité de Mauléon, pour prendre possession du bénéfice du prieuré cure d'Artannes à la place de noble et discrète personne **Georges Fretard** (Georgium Fretard), religieux de l'ordre de saint-Augustin.

- Une assignation pour déclaration féodale datée du lundi 16 février 1643, établi à la requête de noble et religieuse personne frère Pierre Lemasson, prêtre, aumonier de l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur, rendue par **René Morin, prêtre curé d'Artanne**, et aux vénérables religieux, pour des terres appartenant au prieuré d'Artannes et relevant du fief de l'abbaye de Saint-Florent. Ce document porte mention de 11 déclarations féodales de terres de la paroisse de Distré situées dans son fief d'Artannes.

- Une copie de la transaction passée les 18 et 20 mai, et entre les 7 et 14 juin 1713 entre l'abbesse de Fontevrault et maître **François Clerin, prêtre, prieur-curé d'Artanne** pour la perception de la dîme des grains et des vins de Munet ou la petite basse dépendant de l'abbaye de Fontevrault, affermée par l'abbesse de Fontevrault au sieur de Mongazon, par bail passé le 30 mars 1700, moyennant 18 setiers de blé, moitié métal, moitié orge, perçue sur les paroisses de Distré et d'Artannes, à la charge de payer 28 livres de rente au sieur curé de Distré. Le document mentionnent que les cantons concernés par cette dîme étaient « *si entremêlés les uns dans les autres qu'il est impossible qu'il n'y ayt des procès et des différents qui consomment les parties.* » Les dîmes étaient ainsi perçues, sur des parcelles entremêlées, par le prieur d'Artannes, par les religieux de Saint-Florent, par la cure de Distré et par l'abbaye de Fontevrault.

Ainsi l'arrangement réalisé le 9 juin 1713, après adjudication, porta sur une cessation de la **dîme de Fontevrault** au prieuré d'Artannes qui possédait la majeure partie des dîmes de sa paroisse et des alentours, moyennant une rente de 16 setiers de blé mesure de Saumur, moitié métal, moitié orge, rendable dans les greniers de l'abbaye de Fontevrault tous les ans et à charge pour le prieur d'Artannes de payer les 28 livres de rente au curé de Distré.

Cette dîme concernait les paroisses d'Artannes et de Distré, les cantons Chateignier (ou Chastaigneraie, ou Chategné), la Varanne (ou Varranne), Bauvayau (ou Beauvais ou Bauvais), les Moutardières, et autres.

Cet arrangement fut publié à la sortie des messes dans les paroisses de Distré, de Fontevrault, et d'Artannes. A Artannes furent notamment présents François Maugin, huissier, Etienne Bauderron, et François Boulleau, laboureurs, Michel Fouassier, Gilles Dessard, laboureur, Jean Boivin le jeune, vigneron, demeurant tous à Artannes.

- Une démission et renonciation des droits qu'il avait sur le prieuré cure de Saint-Pierre d'Artannes, remise par Mathurin Joseph Bernard, prêtre et chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin, prieur curé de la Trinité de Châtillon-sur-Sèvre (abbaye de Mauléon) le 14 avril 1740, entre les mains de maître Nicollas Modaine chanoine réguliers et prieur de l'abbaye, grand vicaire du seigneur abbé. A la suite de cette démission, la charge sera attribuée à Pierre Frédéric Adam.

La plupart des pièces d'archives conservées dans la liasse 24 H 1 concernent une dispute en 1783-1784 entre Jean René Joseph Perronneau, prêtre du diocèse de Poitiers, ancien vicaire de la paroisse de Saint-Médard de Thouars, et son prédécesseur

Hugues Denis D'Allemance de Besset, prêtre du diocèse du Puy-en-Velay, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, au sujet du mauvais état des biens du bénéfice du prieuré cure, des bâtiments et de l'église au moment du changement de bénéficiaire.

Perronneau nommé prieur curé d'Artannes le 4 juillet 1783, et ayant pris possession de ce bénéfice le 28 septembre 1783, voulut faire payer De Besset les réparations à faire pour remettre le prieuré et l'église en état (Le mauvais état de l'église était constaté depuis 1740). De Besset lui demanda de faire payer les réparations aux chanoines de la Trinité de Châtillon-sur-Sèvre (abbaye de Mauléon). On trouve ainsi :

- Un mémoire présenté à Monsieur de Lafargue, avocat du roi faisant les fonctions de procureur du roi, à la sénéchaussée de Saumur, rédigé par J. Perronneau, prêtre, prieur-curé de la paroisse de St-Pierre d'Artanne, se plaignant du mauvais état de son bénéfice (*« mon état m'oblige à veiller à ce que mon église soit légitimement prouvée des ornements qui y sont nécessaires, n'y en ayant pas un seul régulier, un tabernacle de même irrégulier, point de tableau à l'hotel, la couverture du chœur délabrée, la nef et toutes les portes de l'église et du cimetière dans le plus affreux état, des comptes de fabrique qui n'ont pas été rendus depuis une quarantaine d'années... Toutes les dépendances de la maison prieurale sont les unes détruites, les autres dans le plus pressant besoin de réparations »*). Ce mémoire fait mention d'une copie informe d'un procès-verbal de réparations à faire, qui fut dressé en 1740, lequel se montait à 1011 livres, M. Adam, chanoine régulier, étant alors en charge et qui succéda à M. Clerin, curé séculier, et qui obtint des héritiers de ce dernier une somme de 1060 livres et se chargea de toutes les réparations à faire. Son successeur De Besset ne fit pas les réparations nécessaires et se contenta de démolir et de raser ce qui tombait en ruine.
- Un mémoire de juillet 1783, indiquant que M. Hugues Denis D'Allemance (ou Dallemance) Du Besset, chanoine régulier, prieur-curé de la paroisse de St-Pierre d'Artanne, renonçant à son bénéfice, fit quelques remontrances au sieur Perronneau, prêtre, alors vicaire de la paroisse de St-Médard de Thouars, âgé de 44 ans, et qui prit possession du prieuré-cure le 28 septembre 1783. De Besset céda à Perronneau, tous ces meubles et lui demanda de s'adresser à la maison de Châtillon dont dépendait le bénéfice, pour les réparations dudit bénéfice.
- Une transaction passée au presbytère de Bagneux, le 2 août 1784 entre Alphonse Jacques Nicolas Perrinet, chanoine régulier, prieur de l'abbaye de la Trinité de Châtillon-sur-Sèvre (abbaye de Mauléon), diocèse de la Rochelle, représentant des chanoines de Châtillon, et Jean René Joseph Perronneau, prêtre curé prieur commenditaire de la paroisse de Saint-Pierre d'Artannes y demeurant, portant sur les réparations à apporter au bénéfice du prieuré d'Artannes. Les chanoines de Châtillon s'engageaient à payer 600 livres par an pendant 10 ans au sieur Perronneau pour remettre le bénéfice en état.
- Diverses autres pièces portant sur cette réclamation du sieur Perronneau au sieur de Besset, et diverses réclamations de paiement portant cette affaire jusqu'en 1786.

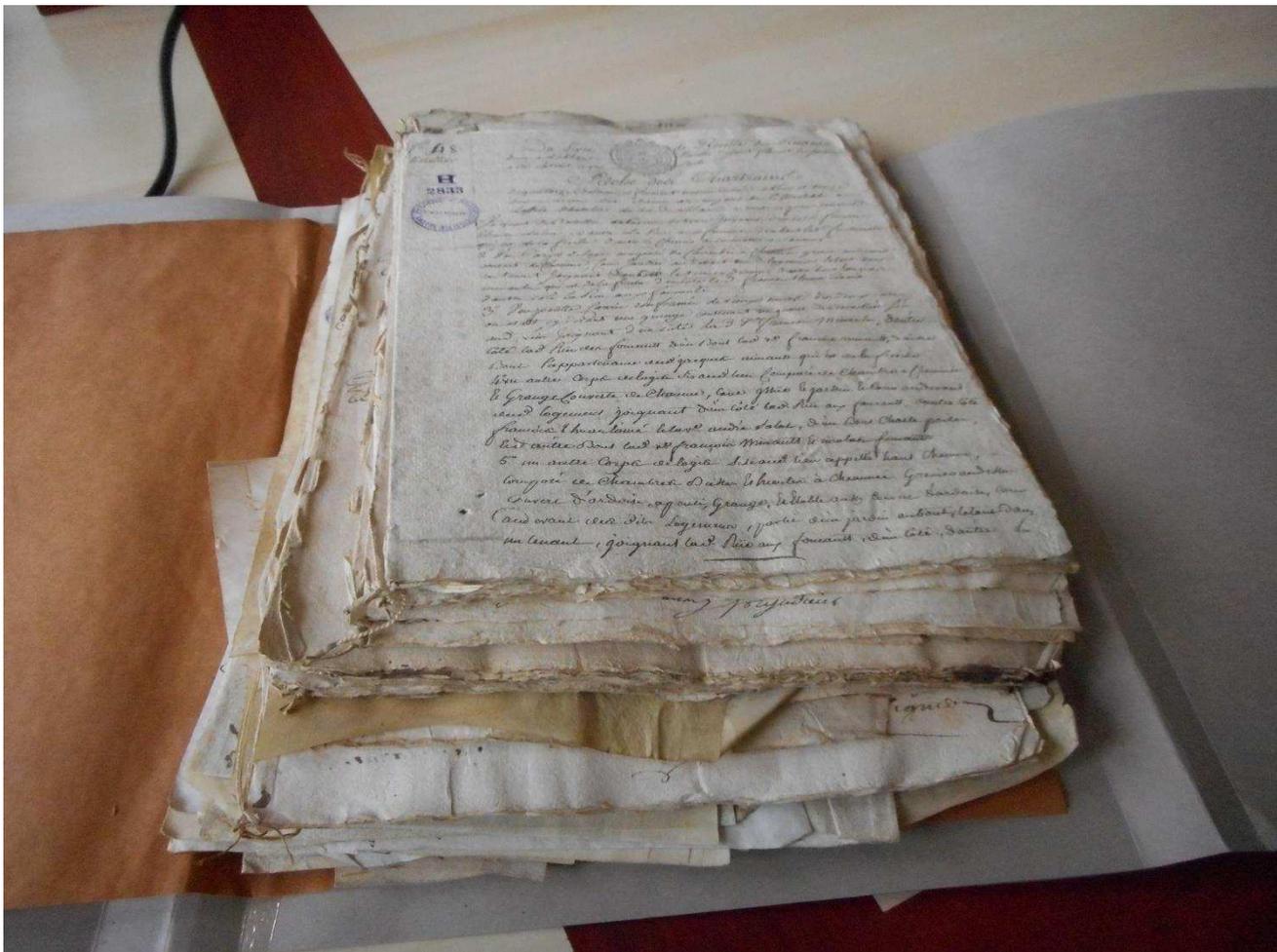
Nous sommes à quelques années de la Révolution française, et le curé Perronneau ne sait pas encore que son bénéfice va disparaître, que tous les

ornements de l'église seront réquisitionnés, et que le prieuré et ses biens seront vendus. Lui-même sera fusillé par les révolutionnaires.

Fief de l'hôtelier de l'abbaye de Saint-Florent

L'office claustral de l'hôtelier de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur possédait une seigneurie à Rougeville et à la Motte sur les biens de laquelle, ce seigneur prélevait des rentes seigneuriales, encore appelées *fresche*.

Les propriétaires de ces terres situées dans le fief de Saint-Florent rendaient des déclarations féodales envers leur seigneur, c'est-à-dire des reconnaissances des rentes dues à l'hôtelier.



Une des liasses des archives de l'hôtelier de Saint-Florent (Archives départementales de Maine-et-Loire : H 2833)

Un registre nous donne l'inventaire de ces déclarations féodales (Archives départementales de Maine-et-Loire : H 2837) où figurent nombre de mentions de lieux-dits et de personnes habitants la paroisse dans le courant des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Ces déclarations féodales furent faites par :

- 1/ Jean Badin et Jean Minault le 25 septembre 1514 pour un demi-jeu de pré situé dans la Prée des Varennes, près des saules de Rougeville, et des prés de

- Jean Riolland, Guillaume Phelippeau, chargé de 4 sols en fresche.
- 2/ Jean Landry le 2 août 1518, pour une pièce de pré située dans la Prairie de la Motte, près des prés de René Vallois, Jean Riolland, et de la Boire de Saumoussay, chargée de 6 sols 6 deniers en fresche vers l'hôtelier, et de 26 sols vers le chapitre de Notre-Dame de Nantilly.
 - 3/ Jean Riolland, le 5 juillet 1547, d'un demi-jeu de pré situé au Varennes, près de la Boire de Rougeville, joignant au sentier des Varennes, près des prés de maître Jean Cherbonneau, Jean Pommier, Jean Landry, Guillaume Phelippeau.
 - 4/ Louis Prieur laîné laboureur demeurant à Munet le 17 septembre 1549, pour une boisselée et demi de terre labourable située au lieu appelé les Assises en la paroisse d'Artannes, près des terres de feu Thomas Dubois, de Phelippe Boujoiron, Marie Hardouyn veuve de René Sechet.
 - 5/ Jean et Guillaume Chartrain, Jacques Sabourin, Florent Mouventre, Anceau Simon, Aubin Arnout mari de Jeanne Rou, Marie et Pierre Moventre et Jacques Simon, le 3 mai 1560, pour 2 boisselées de terre, avec maison, cour et jardin, situées à Rougeville, auprès de la rue allant de la grande rue de Rougeville à la prée, au chemin allant à la Motte, ainsi que pour une boisselée de terre, avec maison, cour et jardin, située auprès de la ruelle des Sabourins, près du grand chemin de Rogeville (sic) à Saumur, et au seigneur de Rougeville, ainsi qu'une boisselée de terre située près des chenevraux (terre à chanvre) du seigneur de Rougeville, du chemin allant de Saumur à la Motte, ainsi que pour une demi-boisselée de terre située à Rougeville, et un demi-quartier de vigne situé au Pas Joudeau, près Rogeville, près du grand chemin allant de Saumur à Montreuil.
 - 6/ Catherine Salot veuve de Jacques Boivin, le 3 mai 1560, pour une *carrie* de maison située à Rougeville, près de la ruelle des Chartrains, la rue de Poitou, et le chemin allant de Saumur à Montreuil-Bellay, près de la maison de Jean Chevallier ; ainsi que pour un demi-jeu de pré situé dans la prée de la Motte au lieu appelé les Varannes, près des prés de feu Briand le Gagneux, du seigneur du Maray, et de feu Pierre Salmon du Coudray, de Phelippes Dubois ; ainsi que pour une moitié d'une œuvre de pré située en la prée de la Motte.
 - 7/ Florent Foucault, Jean Chevallier, Pierre Pelé, Michel Poitevin, René Pillet et Guyon Simont, le 3 mai 1560, pour des maisons, des caves et des biens à Rougeville, des vignes en Poligny, des terres, des chenevraux, etc.
 - 8/ Jean Riolland, François Fouassier, Jean Rou, le 14 mai 1560, pour des terres en Poligny près de Rougeville.
 - 9/ René Thuau, François Riolland, le 24 mai 1560, pour un pré situé prée de la Motte au lieu des Varannes.
 - 10/ Raoul Bigot prêtre, Nicolas Bigot et Abel Nau, le 23 novembre 1560, pour un pré situé dans la Prée de Saumoussay, près des prés du seigneur de la Grize, de feu Pierre Salmon, près des fossés et cours d'eau venant des Chailles de la Mothe Artanne.
 - 11/ Guyon Simon de Rougeville, le 29 avril 1578, pour une brèche de cave située à Rougeville.
 - 12/ Michel Turleau, père des enfants de feu Simonne Le Cerf, Denis et François Saulaye, Etienne Baudouin, le 26 juin 1600, pour un pré situé dans la Prée de la Mothe au lieu appelé sur les Varennes, près des prés de noble homme Olivier Dagouet, de Nicolas Chauveau, de Nicolas Nardin.

- 13/ Jean Viau, meunier demeurant sur les ponts de Saumur, le 6 juin 1606, pour un pré situé en la Prée de la Motte, près des prés de Georges Berthault, Anthoine Harang, René Valloys, et du pré de la seigneurie de Marson.
- 14/ Barbe Simon veuve de Jacques Foucault, le 26 juin 1606, pour un petit jardin situé à Rougeville près de la rue des Mouventes ; ainsi que pour une petite cour aussi située à Rougeville près des vignes du seigneur de Rougeville ; ainsi qu'une maison située au même lieu.
- 15/ Jacques Cherbonneau demeurant à Rougeville, le 26 mai 1606, pour une maison et son jardin située à Rougeville rue de Poitou près du jardin et de la maison de Jean Chartrain ; ainsi qu'une grange de maison, cour et caves, situées à Rougeville, près des appartenances de François Dousset, Michel Thuau, près de la ruelle des Chartrains et du chemin de Poitou qui va à la prée.
- 16/ Jacques Milon et Michel Thuau demeurant à Rougeville, le 26 juin 1606, pour une carrie de maison avec une cour et un petit jardin, située à Rougeville, paroisse d'Artannes, joignant la rue des Sabourins, la maison de Jacques Cherbonneau, et le jardin d'Allain Beaugirard ; ainsi que pour une petite cave située à Rougeville, près de la cave de Jean Chartrain, la maison de feu René Baudouin.
- 17/ Florent Boyvin et Louise Boyvin sa sœur, le 26 juin 1606, pour une maison, cour et hébergement, situés à Rougeville, près du chemin allant de Saumur à Montreuil-Bellay, à la rue de Poitou, à la rue des Chartrains ; ainsi que pour une œuvre de pré située dans la prée de la Motte, près des prés du seigneur de Brézay, de Pierre Cherbonneau l'aîné, et près du sentier des Varannes.
- 18/ François Dousset, le 26 juin 1606, pour une maison, caves et appartenances, situées à Rougeville, près de la maison d'Antoine Simon et de celle de Jacques Cherbonneau l'aîné ; ainsi que pour un pré situé à la prée de la motte au lieu appelé les Varennes, près des prés de la seigneurie de Breuezay.
- 19/ Allain Beaugirard laboureur demeurant à Rougeville, le 10 juillet 1606, pour une maison, cour, caves et jardin, situés à Rougeville, à côté du chemin qui va en la prée Dieu, et près des caves de Denis Gautier et Barbe Simon, et près des appartenances de la seigneurie de Rougeville.
- 20/ Jean Doucet, Michel Mouventre, Françoise Mocquin veuve d'André Rou, Perrine Venou femme séparée de Louis Davie, René Mocquin, le 10 juillet 1606, pour une maison, cave et jardin, situés à Rougeville, près de la ruelle de Mouventre qui va à la prée, et du chemin allant de Rougeville à la Motte ; ainsi que pour la moitié d'une maison située à Rougeville, joignant la rue de Poitou et la ruelle des Mouventres, ainsi que la maison de René Bigot.
- 21/ Gervais Thuau, père de Renée et Fleurance Chartrain, filles de feu Renée Chartrain, le 10 juillet 1606, pour une maison et un chenevrau situés à Rougeville, près du chemin allant à la Motte Guignerès ; ainsi que pour une vigne située au Pas Joudeau, près du chemin allant de Saumur à Montreuil-Bellay ; ainsi que pour un jardin situé à Rougeville.
- 22/ Denis Gautier demeurant à Rougeville, le 10 juillet 1606, pour deux caves à Rougeville ; ainsi que pour une maison à Rougeville située près de la maison d'Allain Beaugirard et de la cave de Barbe Simon, et de l'allée pour aller au puits.
- 23/ François Bonhomme et Nicolle Sabourin sa femme, le 17 juillet 1606, pour

une œuvre de pré situé aux Varannes.

- Les pièces 24 à 42 suivantes sont datées de 1647 à 1732. On y trouve notamment mentionnés : en 1658, la rue de Poitou, la rue des Foucaults, le chemin de la Motte à la Ray, et le chemin de Saumur à Montreuil ; en 1658, la Mote Guignehet ; en 1658, la rue tendant au chemin à aller à la Motte, appelé la rue aux Foucault, et l'ousche de la Grande Maison ; en 1658, les prés de Rougeville appelés les Prés des Champs joignant le Fosse d'Artannes et le chemin du Ray à la Mothe ; en 1667, la rue du Poitou à aller en la Prée, le chemin de la Mothe Guignehet ; en 1732, la rue du Fourg, la rue des Foucault...

Ce registre (H 2837), contient également l'inventaire des pièces, ventes, échanges, baux, portant preuve de l'existence de ces rentes féodales dues à l'hôtelier de l'abbaye de Saint-Florent-les-Saumur. En voici un extrait, puis une analyse :

- « 1/ Vente faite par Guillaume Saulais et autres à Michau Foucault demeurant à Rougeville, passé devant Gautier, notaire à Saumur le 6 janvier 1536, de trois portions d'une maison, cave, cour, jardin, chenevrau, appartenant auxdits vendeurs, dont les cinq portions font le tout situés audit lieu de Rougeville, joignant le total de ladite maison d'un côté au chenevrau de Me Foucher, d'autre côté aux appartenances d'Antoine Mouventre (?), la rue entre deux, d'un bout aux hébergements de Jacques Sabourin, et d'autre bout à la maison de Denis Monventre jusques à un arrest étant en un pilier entre... (les pointillés indique un vide dans le texte) et la fenestre faisant les lots partages d'ycelle maison et ledit chenevrau et ledit jardin, joignant d'un côté au chenevrau Guillaume Rou, d'autre côté au chenevrau de Anthoine Mouventre d'un bout au jardin de Denis Mouventre, et d'autre bout au chemin tendant de Montreuil à Saumur, chargé le total desdites choses d'un boisseau et demy de froment de rente dus à l'hotellier de St-Florent, et cinq tournois dus audit Foucher, le tout par chacun an.
- 2/ Vente faite par Michau Landry de Fousse Bellay à Michau Landry laboureur à Chetigné, passé devant Landry, notaire de la chatellenie St-Florent le 20 mai 1545, la tierce partie par indivis d'une œuvre de pré scis en la Prée de la Motte, joignant d'un côté le pré Jacques Landry, d'autre côté et d'un bout les prés René Vallois, d'autre bout le pré ... Rolland, au fief de l'hôtelier de Saint-Florent, et chargé vers iceluy de 13 deniers de rente en fresche que les dits acheteurs payeront à l'avenir au terme accoutumé pour tous devoirs.
- 2/ Vente faite par Guillaume Pommier et Perrine sa femme, de Riou, à Michau Landry l'aîné et Jacqueline sa femme demeurant à Chetigné, passé devant ledit Landry notaire de la chatellenie Saint-Florent le 28 mai 1545, de la tierce partie par indivis d'un œuvre de pré scis en la Prée de la Motte, joignant d'un côté le pré Jacques Landry, d'autre côté et d'un bout les prés René Vallois, d'autre bout le pré Macé Riollaud, au fief de l'hotellier de St-Florent, et baillé à la charge et au devoir que ladite tierce partie peut devoir que lesdits acheteurs seront leurs payer par chacun an.
- 2/ Item la tierce partie par indivis d'un œuvre de pré scis audit lieu de la Motte, joignant d'un côté le pré desdits acheteurs, d'autre côté le pré Colin, d'un bout le pré Anteau Simont, au fief de ... franc et quitte de tous devoirs.
- 2/ Vente faite par Jean le Join du Mihervé, à Michau Landry l'aîné et Jacqueline sa

- femme à Chetigné, passé devant ledit Landry notaire de la dite chatellenie St-Florent le 25 octobre 1546, la tierce partie par indivis d'une œuvre de pré scise en la Prée de la Motte, au lieu appelé les Varennes, joignant d'un côté le pré René Coingnet, d'autre côté le pré monsieur Dubois qu'il a eu de la chaintre, d'autre bout le pré de Macé Riollaud, au fief de l'hôtelier de St-Florent et est tenu de luy à douze deniers tournois de cens ou rente en fraresche pour tous devoirs.*
- *3/ Vente par Jacques Sabourin de Rougeville à honorable homme Mr Charles Foucher, licencié es lois, seigneur dudit Rougeville, passé devant Beautemps, notaire royal à Saumur le 12 janvier 1550, une cave en laquelle y a cheminée, jardin dessus contenant demy boisselée de terre ou environ scis audit lieu de Rougeville, joignant d'un côté et des deux bouts aux jardins dudit acheteurs, et d'autre côté la maison et appartenances de Michel Poitevin, au fief de l'hôtelier de Saint-Florent, et tenu dudit lieu à un boisseau de froment de rente fresche de 14 boisseaux au terme de Notre Dame angevine.*
 - *4/ Vente faite par Anthoine Foucault de Rougeville, à Mr Charles Foucher, seigneur de Rougeville, écolier étudiant en l'université d'Angers, passé devant Gautier, notaire au Coudray-Macouard, le 8 août 1550, une pièce de vigne étant en quarré contenant journée d'un homme ou environ, scise au lieu de Rougeville, joignant d'une orée et d'un bout les appartenances et vignes dudit acheteur, d'autre orée la vigne de Jacques Sabourin, et d'autre bout la vigne des hoirs feu François Savineau au fief de l'hôtelier de Saint-Florent et chargé vers ycelui de deux boisseaux froment de rente mesure de St-Florent dus chacun an au jour de Notre-Dame angevine pour tous devoirs.*
 - *5/ Vente faite par Anteau Simont, Jean et Guillaume les Savineaux, à honorable homme Mr Charles Foucher, seigneur de Rougeville, demeurant audit lieu, passé en la cour du Coudray-Macouard, le 30 novembre 1551, une pièce de vigne avec une place à fumier étant en l'un des coings d'icelle dite pièce de vigne, le tout contenant journée à un homme ou environ, scis audit lieu de Rougeville, joignant d'une part les vignes dudit acheteur, d'autre part les appartenances de Jean Benoist, le chemin entre deux, d'un bout le jardin d'Antoine Foucault, d'autre bout le jardin desdits vendeurs, à tirer d'un prunier faisant la ... du jardin desdits vendeurs et de René Pillet droit audit chemin.*
 - *Item huit scillons de terre à présent en chenevrau scis audit lieu de Rougeville, joignant d'une part et d'un bout les chenevraux dudit Guillaume Rou, d'autre bout le chemin tendant d'Artanne à la Motte, au fief de l'hôtelier de St-Florent, et chargé vers icelui, scavoir ledit chenevrau de trois quarts de boisseau froment mesure dudit St-Florent au jour de Notre-Dame angevine.*
 - *6/ Vente faite par Florent Foucault laboureur à Rougeville, à honorable homme Me Charles Foucher, licencié es lois, avocat au siège et ressort de Saumur, et demeurant à Rougeville, passé devant Gautier, notaire en la cour de Saumur, le 10 novembre 1557, une pièce de chenevrau étant en cinq scillons contenant demy boisselée ou environ, scis à Rougeville, joignant d'un côté aux terres des hoirs feu Anthoine Foucault, d'autre côté aux terres de Marie Mouventre, d'un bout au jardin dudit vendeur, et d'autre bout au chemin tendant de la Motte de Guinehet à Saumur au fief de l'hôtelier de Saint-Florent et chargé vers icelui de demy boisseau de froment en fresche de 14 boisseaux froment avecques les Sabourins,*

- Simont et autres pour tous devoirs.*
- 7/ *Vente faite par René Pillet et Marie Baudouin sa femme à honneste personne Mathurin Phelippeau demeurant à Artanne, passé en la cour du Coudray-Macouard, le 11 novembre 1559, une carrie couverte de chaume étant au bout d'un pignon de la maison desdits vendeurs, par devers le chemin avec la cour tirant depuis le pignon de laditte maison desdits vendeurs jusqu'à la ... de la maison de Ferrand Mouventre, vers ledit chemin, et se sera l'antrée pour entrer en l'appartenance desdits vendeurs par devers la maison dudit Mounetre, laquelle entrée se fera à commercer depuis entre ledits vendeurs et acheteurs, laquelle entrée sera commune entre lesdits vendeurs et ledit acheteur, pour aller et venir audit jardin et pui cy après déclaré lesdittes choses, scises au lieu de Rougeville joignant ladite carrie et cour d'une part le chemin tendant dudit lieu de Rougeville à Saumur, d'autre part la maison et cour desdits vendeurs, d'un bout aux appartenances du seigneur de Rougeville, d'autre bout à la maison et place de fumier de Florent Mounetre.*
 - *Item deux pas de large d'un jardin étant en l'appartenance desdits vendeurs à prendre lesdits deux pas du jardin devers l'orée du jardin de Anteau Symont à tirer tout au long du jardin desdits vendeurs de largeur desdits deux pas avec l'usage de tirer de l'eau au puy étant en laditte appartenance, joignant ledit jardin d'une part le jardin dudit Simont, d'autre part le jardin desdits vendeurs, d'un bout à la treille audit sieur de Rougeville, et d'autre bout à la court des vendeurs au fief de l'hotellier de Saint-Florent et chargé vers ycelui d'un quart de boisseau de bled froment mesure dudit St-Florent en fresche de 10 boisseaux avec les cens accoutumés.*
 - 8/ *Bail à rente fait par Florent Mouventre homme de bras demeurant à Rougeville à François Doucet laboureur demeurant à Artanne, passé en la cour du Coudray-Macouard le 7 novembre 1562, d'une chambre de maison couverte de chaume en laquelle y a une cheminée avec la cour étant devant, ladite chambre scis audit lieu de Rougeville, joignant d'une part la maison et cour de Mathurin... d'autre part la ruelle des Sabourins, d'un bout la maison et cour de Anteau Simont, et d'autre bout au grand chemin tendant de Saumur à ...*
 - *Item, un petit jardin scis audit lieu contenant un quart de boisselée de terre joignant d'une part la treille du sieur de Rougeville, d'autre part le jardin de ... Simont, d'autre bout la ruelle desdits Sabourins, au fief de l'hôtelier de Saint-Florent, et tenu vers ycelui de demy boisseau de froment de rente en fresche de 14 boisseaux.*
 - 8/ *Bail à rente fait par Jacques Sabourin laboureur demeurant à Rougeville, paroisse de Saint-Pierre d'Artanne, à Florent Moventre demeurant audit lieu de Rougeville, passé en la cour de Coudray-Macouard, le 7 novembre 1562, une maison couverte de chaume, cour, caves, jardin, le tout tenant ensemble, scis audit Rougeville, contenant d'ung boisselée de terre, joignant d'une part la maison, jardin et appartenances des héritiers feu Jean Rolland, d'autre part à la ruelle appelée la Ruelle des Sabourins, d'un bout à la maison dudit preneur, d'autre bout au jardin de Marie Moventre, au fief de l'hôtelier de St-Florent, et tenu vers ycelui de demy boisseau de froment de rente en fresche de 14 boisseaux.*
 - 9/ *Vente faite par René Sabourin et Jean Hardouin demeurant à Munet, à*

Guillaume Chartrain demeurant à Rougeville, passé devant Chardonneau, notaire de la chatellenie St-Florent le 18 mars 1564, une maison, cour, jardin, logeraux, usage avec puy ; laditte maison couverte de chaume, en laquelle a une cheminée, le tout se tenant ensemble, scis audit lieu de Rougeville, joignant d'un côté les maisons du seigneur de Rougeville, d'autre côté la Rue des Sabourins, d'un bout au jardin Jacques Foucault, d'autre bout aux maisons Jacques Sabourin, au fief de l'hotellier et chargé vers icelui de quatre boisseaux froment de rente.

- 10/ Vente faite par Jacques Sabourin laboureur demeurant à Rougeville à honnête femme Françoise Marteau, veuve de feu Me Guillaume Hotereau, demeurant à Saumur, passé en la cour royal dudit Saumur, le 26 janvier 1566, une maison tant tant que bas, cour, aireaux, caves, jardins, hébergement et appartenances, scis audit Rougeville, joignant d'un côté et d'un bout le chenevrau des hoirs et bien tenant de feu monsieur de Rougeville, d'autre côté les appartenances de Guyon Simont, et d'autre bout à la rue appelée la Rue des Sabourins tendant dudit Saumur à la Motte Guygnehef, au fief de l'hotellier de St-Florent et tenu vers icelui de deux boisseaux de bled froment de rente au jhour de Notre-Dame angevine.
- 11/ Echange fait entre Nicolas Simont et Laurent Benoist passé en la cour royal à Saumur, le 8 décembre 1566, par laquelle ledit Simont donne en échange audit Benoist une chambre de maison couverte de chaume, cour, caves et appartenances, ainsi que le tout se poursuit et comporte et qu'audit Simont peut competer et appartenir, scis à Rougeville joignant d'un côté audit Benoist, d'autre côté la maison dudit Chartrain, d'un bout le chemin de la Rue de Poitou et d'Anjou, d'autre bout la Rue aux Sabourin, au fief de ... à la charge de payer et acquitter à l'advenir par ledit Benoist les rentes dues pour raison desdittes choses quitte des arrérages du passé.
- 11/ Et en contre échange ledit Benoist baille audit Simont deux boisselées de terre labourable scises au lieu appelé le Champ au Bonatre, joignant d'un côté la terre de Jean Chasle, d'autre côté aux terres de Durbeus (?) le Cerf, d'un bout la terre de Jean Sallot, au fief de ...
- Item deux autres boisselées de terre scises en Pollinier, joignant d'un côté la terre de Guillaume Chartrain, d'autre côté la terre du seigneur du Bois, d'un bout le chemin tendant du Coudray à Rougeville au fief de ... à la charge d'acquitter à l'avenir par ledit Simont toutes les rentes dues pour raison desdittes choses.
- 12/ Vente faite par René Turleau demeurant au Mihervé, paroisse de Cizay, à vénérable et discret Me André Landry, prêtre demeurant à Saumur, passé devant Gautier, notaire royal à Saumur le 5 mai 1571, une œuvre de pré en la Prée de la Mothe, joignant d'un côté aux prés de la veuve et héritiers feu Jacques Boivin, d'un bout la Boire de Saumoussay, d'autre bout aux prés de la veuve Jean Drouet au fief de l'hôtelier de St-Florent, et tenu vers icelui à deux sols neuf deniers tournois en fresche de 11 sols de cens ou rente.
- 13/ Vente faire par Alexis Salmon, Anthoine Harang, Louis Phelippeau, à Guillaume Chartrain demeurant à Rougeville, passé devant les notaires royaux aux Coucdray-Macouard le 23 fevrier 1573, un jeu de pré scis sous Rougeville joignant d'une part le pré du sieur de Rougeville, d'autre part le pré des hoirs feu Me Christophe Heunault, d'un bout le foussé et cours de l'eau, d'autre bout le chemin tendant de la Mothe à Saumur, au fief Jouslain et de la Salle ... du nombre

- de 4 boisseaux de froment de rente mesure de Saumur en fresche de 44 boisseaux.*
- *14/ Vente faite par René Sabourin demeurant à la Maison Blanche, paroisse de Distré, à Colas Boivin demeurant audit Distré, passé devant les notaires royaux de Saumur le 16 avril 1573, la moitié par indivis d'une maison tant haut que bas, cour aireaux, caves, jardins, hébergement et appartenances, scitués au village de Rougeville ainsy que le tout se poursuit et comporte et que ladite moitié est échue auxdits vendeurs de la succession de Jacquete Simont sa mère, joignant d'un côté et d'un bout le chenevrau des hoires ou biens tenants du feu sieur de Rougeville, d'autre côté les appartenances de Guyon Simont, d'autre bout la rue appelée la Rue des Sabourins, au fief de l'hotellier à la charge d'acquitter par ledit aqüreur les cens et rentes, charges et devoirs.*
 - *15/ Vente faite par Guillaume Achard sieur de la Forest à Nicolas Boivin demeurant à Distré, passé devant les notaires royaux à Saumur, le 16 avril 1573, tout ce qui peut competer et appartenir audit Achard en la moitié d'une maison tant haut que bas, cour, aireaux, caves, jardins, hébergement et appartenances, scitués au village de Rougeville qui furent auparavant à feu Jacques Sabourin, ainsy que le tout se poursuit et comporte, joignant d'un côté et d'un bout le chenevrau des hoirs et biens tenants du feu sieur de Rougeville, d'autre côté les appartenances de Guyon Simont et d'autre bout la rue appelée la Rue des Sabourin, au fief de l'hôtelier de Saint-Florent à la charge d'en aquitter à l'avenir les cens, rentes, charges et devoirs.*
 - *16/ Vente faite par honnête personne Françoise Marteau, veuve de feu Guillaume Tartereau demeurant à Saumur, à honneste homme Guillaume Achard seigneur de la Forest demeurant sur les ponts de Saumur, le 29 may 1573, une maison tant haut que bas, cour, ayreaux, caves, jardins, hébergement et appartenances, scis au village de Rougeville qui furent auparavant à Jacques Sabourin, joignant d'un côté et d'un bout le chenevrau des hoirs et bien tenant de feu Me de Rougeville, d'autre côté les appartenances du Guyon Savary, d'autre bout la Rue des Sabourins tendant dudit Saumur à la Motte Guynehet, au fief de l'hotellier, tenu vers icelui à 2 boisseaux froment de rente.*
 - *17/ Bail à rente fait par Colas Benoist laboureur de Doée à Michel Salot, aussy laboureur demeurant à Rougeville, passé en la cour de Saint-Florent le 29 novembre 1574, la moitié par indivis à prendre en une moitié d'une grange, logeraux, estables, cour et jardin, scitué à Rougeville, joignant d'un côté la Ruelle des Sabourins, d'autre côté le jardin d'Anthoine Moventre, d'un bout les appartenances des héritiers de feu François Benoist, au fief de l'hotellier de Saint-Florent et tenu vers ycelui à un boisseau froment de rente en fresche de 22 boisseaux appelée la fresche de Rollands.*
 - *18/ Vente faite par Colas Benoist à Michel Salot laboureur demeurant à Rougeville, passé en la cour de Saint-Florent les Saumur, le 5 avril 1575, quatre livres de rente foncière que ledit Benoist avoir droit de prendre sur ledit Salot chacun an au terme de Saint Michel, à cause et pour raison de la moitié par indivis à prendre en une moitié d'une grange, logereaux, étales, caves où il y a une cheminée, court et jardin, lesdittes choses au lieu de Rougeville, joignant d'un côté la ruelle des Sabourins, d'autre côté le jardin d'Anthoine Moventre, d'un bout les appartenances des héritiers de feu François Benoist, au fief de l'hotellier, et tenu*

vers ycelui à un boisseau froment de rente mesure de St-Florent en fresche de 22 boisseaux appelée la fresche des Rolands.

- 19/ Vente faite par Jacques Sabourin et Etiennette Simont sa femme à Guyon Simont demeurant à Rougeville, passé en la cour du Coudray-Macouard, le 7 avril 1578, un bras de cave scis à Rougeville, joignant d'un part et d'un bout les caves desdits vendeurs, d'autre bout les caves du seigneur de Rougeville au fief de l'hotellier, et tenu de lui d'un quart de boisseau de bled froment de rente en fresche de 10 boisseaux.
- 20/ Vente faite par honnête personne Nicolas Boivin laboureur demeurant à Rougeville, à Jacques Simont, laboureur demeurant à la Motte Guynehet, passé en la cour du coudray-Macouard le 22 janvier 1584, demy jeu de pré scis en la Prairie de la Motte, joignant le pré Anceau Thibault, d'autre côté le pré Florent Mainguin, d'un bout le pré Vierge Millocheau veuve de Nicolas Chauveau, d'autre côté le pré Laurent Benoist, au fief de Saint-Florent, franc et quitte de tous devoirs.
- 21/ Vente faite par Jean Simont laboureur à Rougeville à Allain Beaugirard aussy laboureur demeurant audit Rougeville, passé en la cour de Saumur le 13 mai 1584, une maison couverte de chaume, cour, jardin et appartenances, scituées audit lieu de Rougeville, joignant d'un côté la maison et appartenances de Jacques Dillet, d'autre côté une ruelle tendant dudit lieu à la prée, d'un bout la maison et appartenances des hoirs et héritiers feu François Doucet, d'autre bout la vigne ou treille de Me de Rougeville, au fief de St-Florent, lesdites choses tenues vers ledit fief d'un boisseau et demi de bled froment pour toutes charges et devoirs.
- 22/ Vente faite par honnête personne Aubin François et Jeanne Duru sa femme à honnête personne François Doucet laboureur demeurant à Rougeville, passé devant les notaires royaux de la cour du Coudray-Macouard, le 2 février 1585, un œuvre de pré scis en la Prée de la Mothe appelé les Varennes, joignant le pré Jacques Paterné, d'autre part le pré Me Pierre Levesque, d'un bout le pré de la dame... au fief de ... tenu vers l'hotellier de Saint-Florent à 22 deniers tournois de rente en fresche dus au terme St Michel pour tous devoirs.
- 23/ Vente faite par Jacques Detroul laboureur à Rougeville à François Doucet laboureur demeurant audit lieu de Rougeville, passé devant les notaires de la cour du Coudray-Macouard, le 1 mai 1585, demy œuvre de pré scis en la Prée de la Mothe au lieu des Varennes, joignant d'un côté les prés du seigneur de ... d'autre côté le pré dudit acheteur qu'il acquis d'Aubin Fromaget, d'un bout le petit chemin des Varennes, d'autre bout le pré des messieurs Mocquin, au fief de ... chargés vers l'hotellier de Saint-Florent de 13 deniers tournois de rente pour tous devoirs.
- 24/ Vente faite par Nicolas Boivin laboureur demeurant à Rougeville à Anthoine Sabourin aussy laboureur demeurant audit Rougeville, passé en la cour royal à Saumur le 6 janvier 1586, un œuvre de pré scis sur les Varennes en la Prée de la Mothe, joignant d'un côté le pré de Jean Boivin, d'autre côté le pré de ... Aubrée, d'un bout le pré de Raoulet Nardin, d'autre bout le pré de Vierge Millocheau veuve Colas Charnelin, au fief de l'hôtelier de Saint-Florent et tenu vers icelui de trois sols six deniers tournois de rente pour tous devoirs.
- 25/ Vente faite par Gilles Guerineau et Nicolas Benoist demeurants à Dixtré à Jean Viau mounier demeurant aux moulins de la Vacherie paroisse de Distré, passé devant les notaires royaux en la cour royal à Saumur le 9 avril 1586, une pièce de

pré contenant demy jeu ou environ scis en la Prée de la Mothe, joignant d'un côté au pré de Me Georges Berthault, d'autre côté au pré de Me Anthoine Harang et autres, d'un bout au pré de la seigneurie de Marson, étant au fief de l'hôtelier de l'abbaye de Saint-Florent, franc et quitte de tous devoirs.

- *26/ Vente faite par Florent Benoist vigneron demeurant au Coudray, à honnête personne Jacque Cherbonneau laboureur demeurant à Rougeville, passé en la cour du Coudray-Macouard, le 18 mai 1587, tout le droit part et portion, nom raison et action audit Benoist peut competer et appartenir en certaine maison, cour, caves, jardin scis à Rougeville et tout ainsy que lesdites choses se poursuivent et comportent que lesdites maison sont echues et avenues audit Benoist par la mort et trépas de feu Jean Benoist sans en faire plus compte confrontation, lesdites maison et appartenence au fief de l'hôtelier de Saint-Florent et tenu laditte maison vers ycelui à demy boisseau de bled froment de rente mesure de St-Florent en fresche de deux boisseaux.*
- *27/ Adjudication faite à François Doucet sur Renée Le Cerf veuve de feu Laurent Benoist, au nom et comme mère et tutrice naturelle des enfants mineurs dudit deffunt, passé devant le juge de la prévosté de Saumur le 4 février 1588, d'une maison, cour, cave, étable et appartenence avec l'allée pour aller et venir en icelle, le tout en un tenant, scis à Rougeville, joignant d'une part les hoirs feu François Benoist oncle dudit feu Florent Benoist père des mineurs, d'autre côté les maisons, caves et appartenances de ... d'un bout à la rue appelée la Rue des Sabourins par laquelle on va à la pré, d'autre bout la Rue Poitou.*
- *Idem une hommée de vigne scis au lieu appelé la ... près Rougeville, joignant d'un orée les hoirs ou bien tenants de Jacques Boivin, d'autre orée Colas Simont, d'un bout les hoirs feu François Benoist, d'autre bout la rue de la Valouette.*
- *Item une autre hommée de vigne scis au lieu appelé la Vigne Blanche qui est au quart des fruits, joignant des deux côtés les vignes de Martin de Launay, d'un bout le chemin de la Vigne Blanche, d'autre bout la vigne de la veuve feu Jean Joliveau, à la charge par ledit adjudicataire de payer et acquiter les cens, rentes et devoirs seigneuriaux, féodaux et fonciers aux seigneurs.*
- *28/ Vente faite par Nicolas Boivin laboureur à Rougeville à Allain Beaugirard demeurant audit Rougeville, passé en la cour du Coudray-Macouard, le 23 février 1588, une maison couverte de chaume en laquelle y a une cheminée, avec la cour, cave, étable et appartenence, le tout en un tenant scis audit Rougeville, joignant d'un côté et d'un bout la treille du sieur de Rougeville et les maisons et appartenances de la veuve Jean Guyon Simon chacun par son endroit, d'autre la maison de Jean Doucet, d'autre la ruelle appelée la Ruelle des Sabourins, au fief de l'hôtelier de Saint-Florent, tenu de lui à 2 boisseaux un tiers de boisseau froment de rente et le censif en fresche de plus grand nombre.*
- *29/ Vente faite par Nicolas Simon laboureur et Barbe Doucet sa femme, à Jean Bruneau marchand demeurant es Billauges de Saumur au nom et comme curateur ordonné par justice à la personne et biens de Florent Bruneau son frère, passé en la cour royal à Saumur le 24 janvier 1592, une maison, grange, cour, puy, et jardin et appartenence, couverte de chaume, en un tenant scis au village de Rougeville parroisse d'Artanne, joignant d'un côté le logis et appartenence d'Anthoine Sabourin, d'autre côté le logis de Jean Boivin, d'un bout le logis de Jean Salot, et*

d'autre bout le chemin tendant de Saumur à Bron, au fief de l'hotellier de Saint-Florent et tenu vers icelui de demy boisseau de bled froment en fresche de 14 boisseaux mesure dudit St-Florent pour tous devoirs.

- *30/ Vente faite par Florent Clément demeurant à Rou paroisse de Chetigné, à Nicole Sabourin femme de François Bonhomme, passé en la cour royal à Saumur le 2 mai 1592, une œuvre de pré scis en la Prée de la Mothe Guignehet au lieu appellé les Varennes, joignant d'un côté et d'un bout le pré des héritiers feu Mre Jullien Mocquin, d'autre côté le pré de Me Pierre Levesque sieur du fief Gourdon à cause de sa femme, d'autre bout les prés de la Grande Maison de Rougeville, au fief de ... à franc devoir.*
- *31/ Vente faite par Nicolas Goguelais vigneron demeurant à Dixtré à Denis Gautier demeurant à Rougeville, passé en la cour royal à Saumur le 10 juillet 1606, la moitié d'une cave dont l'autre moitié appartient audit Gautier, scis à Rougeville, connue par ledit acquéreur a dit bien sçavoir et connoistre, au fief de Saint-Florent à franc devoir.*
- *32/ Vente faite par Etienne le Compte et Barbe Beaugirard sa femme, à Jacques Boivin laboureur et Laurence Drouetteau sa femme demeurant à Artanne, passé en la cour royal à Saumur le 13 janvier 1612, les trois quarts parties par indivis dont les quatre parts font le tout d'une maison couverte d'ardoise et appenty, fourg, caves et appartenance, le tout scis à Rougeville, joignant d'un côté la maison de François Dousset et qui fut à feu Jean Dousset son père, et d'autre côté les chenevraux du sieur de la Grand Maison de Rougeville, d'un bout la maison et appartenance de Denis Gautier à cause de ses enfants, d'autre bout les hoirs feu Guyon Simont, étant la ditte maison en grand ruine et fort démollies de couverture, étant au fief de l'hotellier de St-Florent et chargé toute la dite appartenance de deux boisseaux de bled froment envers ledit fief en plus grands fresche.*
- *33/ Vente faite par Etienne le Compte, Pierre Beaugirard, à Nicolas Foucault, passé devant Cartier notaire royal à Saumur le 10 mai 1614, la quarte partie par indivis dont les trois autres quarts font le tout d'une maison et appartenance scis au village de Rougeville paroisse d'Artanne, lesquels trois quarts appartiennent audit Foucault acquéreur et qu'il a cy devant eu par retrait lignager sur ledit Boivin par jugement rendu au siège de la prévosté de cette ville le 26 juin 1612, toute laquelle maison et appartenance joint d'un côté la maison de François Dousset, d'autre côté le chenevrau du sieur de la Grand Maison de Rougeville, d'un bout la maison et appartenance de Denis Gautier, d'autre bout la maison et appartenance de Charles Vallier et autres, étant la ditte maison au fief de l'hotellier de St-Florent, chargé ledit quart de sa cotte part de deux boisseaux froment que le total de laditte maison doit en plus grande fresche.*
- *34/ Vente faite par Michelle Fougeraye veuve Jean Dunon demeurant sur les ponts de Saumur à Jean Eturny marchand sur lesdits ponts de Saumur, passé devant Dubois notaire royal à Saumur le 27 février 1617, une maison couverte d'ardoise composée de deux chambres basses et un grenier au-dessus, l'une desdites chambres à cheminée avec les caves audessous, et une étable au bout des dites chambre le tout scis à Rougeville et joignant d'un côté le clos dudit Eturny, d'autre la cour commune et d'un bout... d'autre bout... avec aussi celle part et droit de communauté en laditte cour commune qu'a laditte maison compete et appartient, et*

à la réserve de pareille communauté en laditte cour commune qui peut en icelle competer et appartenir à la grange et petite chambre basse qui encor appartient audit lieu, à ladite vendresse des successeurs de ses deffunts père et mère par les partages desdittes successions.

- *Item un petit jardin renfermé de murailles sauf du côté de la vigne de la dite vendresse où il joint où sera fait une muraille sauf du côté de la vigne qui prendra du cour de la ditte grange vers la vigne à tirer à droite ligne vers le chemin ainsy qu'elle étoit anciennement, et pour l'usage duquel il fera faire l'huissierie pour entrer en iceluy du côté de la ditte cour où il joint d'autre part et où elle est d'autre part, joignant le clos dudit aquéreur, le chemin entre deux avec aussy le droit qu'à cause dudit jardin appartient en une place et arbres étant entre ledit jardin et le chemin proche le pré de Me Jacques Jouselin et en autant qu'en emporte le dit jardin.*
- *Item deux boisselées de vigne scis à Fouquesmières, joignant d'un côté la vigne de Langlois, d'autre celle Deturmy, d'un bout... d'autre bout...*
- *Item une boisselée audit lieu, joignant la vigne Déturmy, d'autre celle de Gronget, au fief dont les parties n'ont peu déclarer, à franc devoir. »*
- 35/ Vente faite le 14 mai 1618 par Nicolas Nardin laboureur, René Bouvier maçon, René Dubois laboureur, à Emery Salot laboureur demeurant à Rougeville, d'une chambre de maison couverte de chaume, avec cheminée, plancher, cour, cave, chenevrau, située à Rougeville en la rue du Poictou, près des appartenances des héritiers de Jean Chartrain, celles de Paschal Thuau mari de Renée Chartrain, et près du chemin allant de Rougeville à la prée et du chemin allant de la Mothe à Saumur, situé dans le fief de l'hôtelier de St-Florent à charge d'un boisseau et demi de froment de rente.
- 36/ Vente faite le 26 avril 1626, par Mathurin Landry sergent royal demeurant au Coudray, à Toussaint Godet meunier demeurant aux moulins de Distré, d'un demi jeu de pré en la Prée de la Mothe sur les Varennes du lieu, et un ondin touchant au dit jeu (mention de Etienne Baudouin, Nicolas Turleau, ...)
- Etc.
- 40/ Vente faite le 12 juillet 1643 par Bastien Cherbonneau laboureur demeurant au Coudray-Macouard à André Salot demeurant à Rougeville, d'une *carrie* avec une cave au-dessous, jardin, cour et appartenance, située à Rougeville au lieu appelé la Rue Poictou, joignant la maison de Jean et François Salot, la cave de Michel Thuau, et située au fief de l'hôtelier de Saint-Florent à charge de trois quarts de blé forment de rente.
- 41/ Vente faite le 13 février 1660, par Nicolas Mocquin laboureur et Renée Jousset sa femme, à Me Jean Henry notaire royal à Saumur et y demeurant paroisse Saint-Pierre, d'une chambre de maison, le comble au-dessus, deux petites écuries à côté, un petit espace de jardin et une cour, joignant les appartenances de Mathurin Thuau, de Louis Marquet, ainsi que les appartenances et treille de la maison de Rougeville, et celles de maître Antoine Guillot commis greffier à la prévôté de Saumur, au fief de Saint-Florent, chargée d'un demi boisseau de blé de fresche envers ce seigneur.
- 42/ Bail accordé le 15 février 1662 par Michel Martin vigneron demeurant à Munet, envers Pierre Simont vigneron demeurant à Rougeville, de la moitié d'une

chambre de maison avec le comble au-dessus, couverte de chaume, située à Rougeville, près de l'ouche de la Grand Maison, joignant la Rue des Foucault, les appartenances de Louis Marquet, les héritiers Guerreau, ainsi que la moitié d'une cave en roche situé proche de la chambre, ainsi que la moitié de deux sillons de terre situés près de l'ouche de la Grand Maison, près du chemin de la Mothe Guignehet, le tout situé dans le fief de l'abbaye de Saint-Florent.

- 44/ Bail accordé le 18 janvier 1666 par Thomas Thuau laboureur et René Guyocheau demeurant à Munet, en faveur de Jean Simont vigneron à Rougeville, d'une petite maison et ses appartenances, située à Rougeville près des appartenances de Jean Salot, joignant à la Rue de Poitou en Anjou, et, la *carrie* d'André Salot et le jardin de Jean Salot, ainsi que deux boisselées de terre labourable situées au lieu appelé le Pas Joudeau.
- Echange passé le 15 juin 1666, entre Thomas Thuau laboureur à Rougeville, tant en son nom que comme père et tuteur d'Etienne Thuau son fils, et de défunte Jeanne Fremon sa femme, et René Guyocheau, laboureur demeurant à Munet. Les biens échangés concernent deux boisselées de terre situées en Gaterateau près de la Maison Blanche, joignant les terres de la cure du Coudray, ainsi que deux autres boisselées de terre situées aux Troissards, près du chemin allant de Saumur au Coudray, etc., en échange d'une maison située à Rougeville joignant la Rue d'Anjou qui fait la séparation de la rue de Poitou.
- 45/ Bail accordé le 12 novembre 1666 par Urbain Dessard vigneron demeurant à Nantilly, à Pierre Simont vigneron demeurant au hameau de Rougeville, de la moitié d'une chambre à cheminée, grenier au-dessus, et d'une petite étable au pignon, le tout de murailles et couvert de chaume, et deux sillons de terre en friche auprès de l'ouche de la Grand Maison de Rougeville, auprès des appartenances de Louis Marquet, Jeanne Guerriau veuve Boivin, aux héritiers de la veuve Guerriau, auprès du chemin allant de Saumur à la Motte Guynehet.
- 46/ Vente faite le 9 avril 1684, par Joseph Gigault, avocat et demoiselle Madelaine Phelippeau sa femme, à Jean Venard, d'une maison et appartenances située à Rougeville paroisse d'Artanne, consistant en une chambre basse, grenier au-dessus, couvert d'ardoise, une petite grange couverte de chaume, une étable, une cour, un puits et un petit jardin, située près des appartenances de Louis Marquet, des héritiers de Mathurin Thuau, de Jean Henry notaire royal, et de la Grande Maison de Rougeville, et de la rue des Foucault, chargée d'une rente d'un boiseau de blé froment envers l'hôtelier de l'abbaye de Saint-Florent.
- 47/ Vente faite le 8 juin 1686, par André Salot, François Salot, René Dezé et Perrine Salot sa femme, François Saulais et Nicolle Salot sa femme, et Ambroise Bourdin, à Jean Venard marchand demeurant au Coudray, de la moitié d'une chambre, grenier au-dessus, couverte de chaume, située à Rougeville, près des appartenances dudit Venard, de Nicolas Beaugirard, des héritiers de feu René Fouassier, ainsi qu'une *carrie* proche.
- 48/ Vente faite le 13 décembre 1686, par Etienne Marquet laboureur et Fleurance Mocquin sa femme, au sieur Jean Venard marchand demeurant au Coudray, de deux étables en appenti couvertes d'ardoises, situées à Rougeville.
- 49/ Vente faite le 25 avril 1692, par Urbaine Deschamps veuve de René Fouassier, à François Minault laboureur demeurant à Rougeville, d'un corps de logis situé à

- Rougeville, composé d'une chambre, grenier au-dessus, une grange, le tout couvert de chaume, une cour devant, une cave et un jardin derrière, située auprès de la rue des Foucault à Rougeville, ainsi que deux boisselées de terre en friche situées au lieu appelé Le Haut Chemin, près du grand chemin allant de Saumur à Montreuil.
- 50/ Vente faite le 21 décembre 1695, par Martin Plessis maréchal et Renée Thuau sa femme, au sieur Jean Venard marchand demeurant à Rougeville, de 15 sols de rente foncière.
 - 51/ Vente faite le 23 mai 1701, Thomas Riolland et Macée Marquet sa femme, au sieur Jean Venard marchand demeurant à Rougeville, d'une chambre avec cheminée, grenier au-dessus, couverte de chaume, avec deux jardins, située à Rougeville.
 - Etc.
 - Parmi les pièces numérotées 52 à 64, nous avons les mentions de :
 - o terres labourables situées au Pajoudeau paroisse du Coudray et d'Artanne situé près du chemin du Crouziller, du Clos de Poligny appartenant au sieur de Lhommeau ; et d'autres terres situées près de la terre dépendante de la Grande Maison, en 1703,
 - o prée de la Mothe et prée de Munet en 1704,
 - o terre situées en Poligny en 1730, près du chemin allant du Coudray à Rougeville,
 - o terre labourable située sous le clos de Charazé paroisse d'Artannes, auprès des domaines dépendants du prieuré d'Artannes, en 1750.

Archives du prieuré-cure de Saint-Hippolyte

Ces archives conservées aux Archives départementales de Maine-et-Loire sont très riches et sont regroupées dans sept liasses (32 H 1 à 32 H 7).

On y trouve des baux des biens du prieuré et des transactions (32 H 1).

Exemples :

- **2 juin 1647** : cession faite par Michel Chuau, laboureur demeurant à Rougeville, paroisse de Saint-Hippolyte, au prieur de St-Hippolyte, d'une demi-boisselée de vigne située dans le clos de vigne du prieur, près du village de la Motte.
- **16 novembre 1665** : bail accordé par François Le Mestre prêtre prieur de Saint-Hippolyte, y demeurant, en faveur de Nicolas Busard (ou Buzard) le jeune laboureur demeurant à la Motte Guinhet, paroisse de St-Hippolyte, de 8 boisselées de terre en vigne, où il y a peu de cèpes, situées au *clous* de ..., dans le *clous* de vigne dépendant du prieuré de St-Hippolyte, près du village de Rougeville.
- **9 avril 1767** : bail de toutes les terres dépendantes du prieuré et situées dans la paroisse de St-Hippolyte, c'est à savoir la métairie du prieuré de Saint Hippolyte à l'exception des ouches, de l'enclos près du cimetière, du jardin, et des terres situées à la Brigandrie.
- **8 juillet 1743** : bail des deux tiers du droit de dîme que le prieur a droit de prendre par indivis avec les sieurs de Saint-Aubin d'Angers, sur les terres situées au canton de la Motte Guignée, paroisse de Saint-Hippolyte, « *proche le*

clos Prieur, à tirer du costé de Roucheville, d'autre costé le chemin de la Motte au Coudray, proche le clos Chapellet, à tirer du costé du moullins à vent... »

- **26 juin 1749** : bail à ferme par maître Jacques Chevalier, prêtre, prieur de Saint-Hippolyte, en faveur de François Crépin, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, la pêcherie des eaux situées en bouche de Dive de la rivière de *Touette* et situées près des prés de la seigneurie de Courchamps, de l'île Champhard, des eaux de Soumoussay, près du fossé qui sépare le pré des Ruaux, et près des eaux du Coudray-Macouard, et celles du sieur de la Veau de Mouveau.

- **24 février 1775** : bail d'une pièce de terre appelée la Pièce Prieur contenant 40 boisselées et située paroisse de Saint-Just et fermée de fossés.

On trouve également des contrats et des procédures concernant la dîme et le gros de la cure (32 H 2).

Exemples :

- **18 juin 1573** : dîme de la Mothe Guigniete – transaction pour le gros des dîmes que doivent messieurs les bénédictins de Saint-Aubin d'Angers, au prieuré de Saint-Hipolite, de 84 boisseaux seigle et 84 boisseaux froment, mesure de Saumur, pris sur la cour.

- **6 juin 1587** : ferme de la petite dîme du couvent de Saint-Aubin d'Angers accordée par sire Claude Lameureulx, marchand, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, fermier de la Petite Dîme du couvent de Saint-Aubin d'Angers et du fief des Vertenaises, en faveur de Richard et Pierre Effray, boulangers, demeurant à Brézé.

- **9 août 1603** : reconnaissance de paiement de la Petite Dîme reçu par Pierre Cerveau, religieux de Saint-Florent et prieur de Saint-Hippolyte-sur-Dive, de Guillaume Bonnet, maître maçon, architecte demeurant sur les ponts de Saumur, fermier d'une petite dîme dépendant du prieuré qui se lève à la Mothe Guignehet avec la dîme de messieurs de Saint-Aubin d'Angers.

- Lettre à monsieur Chevallier, prieur de Saint-Hypollitte, datée du **10 septembre 1769** et faisant mention des moulins de la Motte (il s'agit sans aucun doute des moulins à vent).

- **22 juin 1752** : bail de la dîme sur les terres situées au canton de la Mothe Guignet, paroisse de Saint-Hipolite, proche du Clos Prieur, « *à tirer du costé de Rougeville, d'autre costé le chemin de la Mothe au Coudray proche le clos Chapellet, à tirer du costé du moullin à vent de la Mothe et joignant les terres de ... y compris une pièce de terre qui est du costé du moullin à eau de la Mothe, la maison brûllée, et la Rue Chèvre* », dîme indivis entre Saint-Aubin d'Angers et le prieuré de Saint-Hippolyte.

- Procès de 1684, au sujet des droits honorifiques dans l'église de Saint-Hippolyte et des places et de l'inhumation des membres de la famille du seigneur de Mouveau dans cette église.

- **26 mars 1776** : procès-verbal d'estimation des réparations à faire aux maisons, logements, domaines et dépendances, du prieuré de Saint-Hippolyte, à la suite du décès de maître Chevallier, curé de la paroisse, sur la demande de maître Aubain Benjamin Gigault, de Targé, prêtre, prieur-curé de Saint-Hippolyte. Mention du clos de vigne situé au canton de la Motte, nommé « *le Clos Prieur, contenant environ 30 boisselées, joignant d'un côté au midy le chemin du*

Coudray à la Prée de la Motte, d'autre côté au nord Monsieur de Marcounay et autres d'un bout au couchant le chemin de Rougeville à la Motte... » (suit la description détaillée du prieuré-cure et de ses environs.

Une procédure datée de 1731 à 1786, portant sur le mauvais état du passage en bateau du Thouet auprès de Gatines, passage nommé *charière* et qui servaient aux habitants de la Motte et de Rougeville à se rendre à Saint-Hippolyte (32 H 3).

Descriptif :

- **6 août 1773** : Liste des non paiement du passage par les familles de la paroisse : Nicolas Salot, Pierre Gerbier, la veuve Guiber, Michel Solais, François Thuau, Pierre Thuau, Jean Thuau père, Louis Cherbonneau et ses trois fils, André Solais, Louis Cherbonneau père, Nicolas Boussicault, Marie Marthe Chervau, André Derouète, Jacques Vanier, tous du village de la Motte ; Aubien Rober, Nicolas Foucault, la veuve Dessard, la veuve Gerbier, Guiliard Coignée, la veuve Tourona (?), Louis Simon, François Thora, la veuve Lamoureux, Nicolas Poictou, Laurent Merite, la veuve Foucher, Colin Gautier, la veuve Foucault, Jacques Vanier, Michel Thuau, Lorent Sauvageau, tous habitants du hameau de Rougeville.

- **12 septembre 1773** : Procès-verbal d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Hippolyte-sur-Dive, en présence de Michel Liot, procureur syndic, Louis Cherbonneau père, Louis Cherbonneau le jeune, Laurent Gerbier, André Saullais, Aubin Robert, Nicolas Sallot, Nicolas Sallot le jeune, Urbain Gauthier, Guillaume Cognié, Pierre Gerbier, Louis Simon, René Lamoureux, et Nicolas Boussicault, agissant pour eux et pour les autres habitants absents, sollicitant l'intendant de la généralité pour régler le problème du passage sur le Thouet.

- **24 novembre 1773** : lettre portant mémoire au sujet de la charière et bateau servant à passer le Thouet au port de Saint-Hippolyte-sur-Dive : « 1/ - *Je vous diray que la charière et bateau sont péries et hors d'usage de servir en l'année 1730, le por vétuste et faute d'entretien qui estoit entretenu par les seigneurs de la maison de Gatine et du Coudray-Macouard. 2/ - Cette charière de temps immémorial servoit à passer des charrettes et voitures chargées et vides, beufes, moutons, homme à pié et chevale, marchans qui venoit de Chinon, Loudun, Fontevrault, et autres lieux circonvoisins, pour l'administration des sacrements, pour les assemblées de paroisse, pour les collecteurs. 3/ - Le fermier de la maison de Gatine retiroit une rétribution de tous les passans et repassens, je ne trouve point le prix de ce que l'on payoit dans les temps où les choses estoient à bas prix, l'on payait dans ces temps là un liard un denier, à présent il faudroit un sol par personne pour la voiture et cheval, à propos si on des charges et voitures ; il ne paroît point de terrible pour ses drois. 4/ - Et lorsque les eaux estoient grandes, il avoit un petit bateau pour passer du costé du Coudray-Macouard quand la grande charière ne pouvoit passer sur la prée. 5/ - Depuis 1730 que la charière est péris, le pasteur et les habitens très incommodés pour le passage écrivirent au procureur général en 1732 qui fait réponse que si c'est aux héritiers de mademoiselle de Gatine de le faire rétablir que les habitens se pourvoy contre eux. Les habitens n'ont point poursuivi les seigneurs de Gatine pour leur fournir de passage ; les dittes seigneurs se sont contentés de dire qu'ils renonsoit aux drois qu'ils avoient pour les faire passer que les habitens*

pouvoient en ajeter un à leur frais et de fournir et payer un passage pour leur servir. Etc. » Ne pouvant pas contraindre les seigneurs de Gatines à rétablir ce passage, les habitants s'adressèrent au sieur Chevallier, prieur curé de la paroisse de Saint-Hippolyte pour le supplier de bien vouloir installer un autre bateau à ses frais. Celui-ci accepta moyennant le paiement annuel de 20 sols par ménage ou feu, à condition de les faire passer les dimanches et jours de fêtes pour assister aux services divins, pour passer les collecteurs, et pour les assemblées. Le prieur curé Chevallier acheta donc plusieurs bateaux et fit passer les habitants, mais la plupart ne le payèrent pas. Le prieur curé porta une réclamation en 1758 en vain et dut se plaindre auprès de l'intendant de la généralité pour assigner les habitants à payer l'entretien de ce passage.

- **12 juillet 1774** : Lettre de Jacques Chevallier, prêtre curé de la paroisse de St-Hippolyte-sur-Dive, diocèse de Poitiers, élection de Montreuil-Bellay, à monseigneur l'intendant de la généralité de Tours portant sur le paiement de la charière.

- Procédures et lettres portant sur le problème du passage des habitants de la Mothe et de Rougeville pour passer le Thouet pour aller suivre le service divin à l'église de Saint-Hippolyte.

Un échange de terrain entre le prieur-curé et un paroissien (32 H 4) :

- **11 janvier 1603** : échange entre frère Pierre Cerveau, prêtre, prieur-curé de l'église de *Saint-Ypollite*, demeurant à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, et Jacques Million, laboureur, demeurant à Rougeville, paroisse de St-Pierre d'Artane, d'une œuvre de pré dépendant du prieur, située sous Artannes, près du fossé d'Artannes et du bois du prieuré, contre une pièce de vigne située dans le clos appelé le Clos au Prieur, autrement Rue Chevre (?), près la Motte Guynehet.

Les pièces concernant l'entretien de l'église Saint-Hippolyte (32 H 5), dont :

- **5 mai 1555** : don à la fabrique de Saint-Hippolyte, d'une somme de 4 sols de rente par André (?) Beaugency laboureur de la Mothe Guynehet, à prendre sur une pièce de terre labourable contenant 4 boisselées ou environ, située près de la Bonde, le long du chemin de Saumur à Montreuil-Bellay, près du ruisseau de la fontaine appelé la Fontaine de la Mothe au Thouët.

- **5 mai 1555** : Adam Beaugency, laboureur demeurant à la Mothe Guinehet, fait don à la fabrique de Saint-Hippolyte, de 4 sols de rente.

28 novembre 1653 : testament de Renée Gendreau, veuve de Mery Pallot, portant don.

- **13 août 1678** : sentence rendue entre Michel de la Vau, écuyer seigneur de Mouveau et Jacques de Guillot, prêtre, prieur de Saint-Hippolyte, à propos de sa déclaration au fief de Mouveau et des droits honorifiques dans l'église paroissiale.

- **29 octobre 1702** : François Saulaies, procureur de la fabrique de Saint-Hippolyte (quittance).

Quittances de paiements de travaux à l'église.

- Copie de l'ordonnance du **1 juillet 1751** de Mgr l'évêque de Poitiers concernant les réparations de l'église Saint-Hippolyte-sur-Dive, élection de Montreuil-Bellay.
- **25 mars 1770** : lettre portant mention de l'inondation ayant causé un *gran dommage* à l'église Saint-Hippolyte dont le chœur devait être réparé par les gros décimateurs et notamment les bénédictins de Saint-Aubin d'Angers.

Les procès-verbaux d'assemblées d'habitants **entre** 1654 et 1715 (32 H 6) :

- **Copie de 1741** d'une déclaration des habitants en date du 6 mai 1691 concernant les usages communs des terres (pas de glandée, pacage, droit de chauffage, etc.). Mention du chemin « *qui reignent depuis le moulin de la Mothe Guinehet le long de la rivière du Thouet jusqu'au dit port* » de Saint-Hippolyte appartenant au seigneur du Coudray (signé Chevallier).
- **1715** : une requête des habitants pour la nomination d'un sacristain.

Des déclarations du temporel du prieuré-cure faisant la liste de ses possessions datées de 1582 à 1730 (32 H 7). **Exemples** :

- **3 août 1582** : déclaration des héritages de frère Daniel Theard, prêtre, prieur curé de Saint Hippolyte, diocèse de Poitiers, et religieux de l'abbaye de Toussaint d'Angers, à cause de son prieuré-cure de Saint-Hippolyte, au fief et terre et seigneurie de Saumoussay : une pêcherie de la rivière du Thouet, joignant au bouche du Dive : « *Cest assavoir une pescherie size en la Rivière du Thouet, contenant un trait de line ou environ, joignant d'un bout en bouche de Dive pour partie, et autre partie aux eaulx du sieur du Coudray Macouard, d'autre bout aux eaux de la ditte seigneurie de Saumoussay, joignant d'un costé à l'Isle de Champfat, et d'autre costé les prés du sieur de Courchamps, pour raison desquelles eaux et pescherie j'en doibs chacun an à la seigneurie dudit lieu de Saumoussay une messe et vigille de morts... avecq deux deniers de cens payables audit lieu de Saumoussay...* »

- **25 mai 1529** : déclaration par frère Jean Ogeron, prieur de Saint-Hippolyte, de ce qu'il détenait dans la seigneurie de Saumoussay : une pêcherie.

Déclaration des dépendances du prieuré-cure de Saint-Hippolyte situées dans les fiefs de Mouvau, de la Varane, de Saumoussay...

- **1606** : Déclaration du temporel du prieuré-cure de Saint-Hippolyte sur le Thouet, membre dépendant de l'abbaye de Mauléon :

- Les Maisons et appartenances, fuye à pigeons, cour, jardin, situés auprès des maisons du sieur de Gastines, et auprès de l'église dudit lieu de Saint-Hippolyte et de l'allée allant de l'église au chemin tendant du port dudit lieu au pont de Saint-Just.

- Des terres et des prés dans le fief Mouvau (ou Mauvau), aux Clouzeaux, aux Septrées, aux Places, aux Clottureaux, près des Pastureaux, près la Casse du Vignau près de Mollay, aux Vieilles Vignes, aux Greslons des Vieilles Vignes.

- Des terres et des prés dans le fief de la Varanne, près de Saint-Hippolyte, près du pont de Saint-Just, dans la Prée de Molay, près du Bouillon appelé vulgairement le jeu de Lorstelon (?).
- Des prés dans le fief de Saint-Martin, dans la Prée de Molay.
- Des prés près du Boys Chevallier dans la Prée de Molay près du pré de la cure de Saint-Just.
- Des prés au Gué Menard, sous Artane, au Pré Malaist.
- Des pâtureaux près du village de Saint-Hippolyte.
- Des préaux (petits prés) près les ouches de Saint-Hypolite.
- Un trait de ligne (pêcherie) dans le Thouet au droit de la bouche de la Dyve.
- Des vignes, au clos de vigne *vulgairement appelé le Cloux au Prieur de Saint Hypolite* situé Rue Chevre.
- Une petite dîme de blé à partager avec l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, autour du Clos Prieur, les dîmes d'agneaux et de pourceaux à partager également avec Saint-Aubin.
- Des rentes de fondation (mention d'un lieu appelé vulgairement la Chapelle au village de la Mothe ; du Cloux au Prieur St-Hypolite ; mention de la fresche prélevé sur le lieu appelé la Fonteyne ;
- **21 mai 1658** : déclaration de la pêcherie.
- **20 novembre 1692** : déclaration des biens et revenus du prieuré-cure de Saint-Hippolyte.
- **17 juillet 1663** : déclaration des biens possédés par le prieuré dans la seigneurie de Montvau.
- **12 juin 1681** : idem.
- Etc.



Héritages du Moyen Age et de l'Epoque Moderne Eléments du terroir

Les sols et le relief

Les sols sableux et les graviers

Les sables du val de Thouet sont rappelés aux **Varennnes**, ou **Varannes**, toponyme disparu, d'origine gauloise, que l'on retrouve dans les sources écrites de l'Epoque Moderne. Varennnes provient d'un mot gaulois *var-* qui désigne les alluvions.

Le ruisseau de la **Gravelle** évoque les graviers que l'on peut voir au fond de son lit.

Les **Gruches**, qui est sans doute un toponyme d'origine gauloise ou gallo-romaine, désigne une terre de graviers, de cailloux. Nous sommes effectivement en cet endroit sur des alluvions anciennes pleines de graviers.

Le calcaire

Le sol calcaire de craie du plateau semble être évoqué à la **Grise** qui désigne sans doute la couleur de son sol.

Le fait que Crouziller désignerait une butte calcaire est une fausse interprétation.

Les points hauts

Bel Abord, aussi orthographié **Belle à Bord**, sur la limite de la commune auprès du Coudray-Macouard, évoque un beau panorama, une hauteur de vue. Il est assimilable à Bel Air, ou aux toponymes voisins de la commune du Coudray-Macouard, Beaulieu et Beaugard.

Le toponyme Bel Abord est typique des départements de Maine-et-Loire (Artannes-sur-Thouet, Chênehuute-Trèves-Cunault, le Mesnil-en-Vallée) et de Loire-Atlantique, de l'île de Noirmoutier ou de ses abords en Vendée (voir l'atlas des toponymes). En dehors de cette zone, on ne le rencontre qu'une seule fois auprès de Paris à Chilly-Mazarin (91).

La **Butte du Crouziller** rappelle un petit carrefour sur la hauteur du plateau calcaire. Ce point culmine à 53 mètres d'altitude. C'est avec Bel Abord, le point culminant de la commune d'Artannes.

Dans les prairies du val du Thouet, entre Rocheville et Saumoussay existe le toponyme de la **Butte** qui semble désigner un tertre artificiel aujourd'hui disparu, mais

qui pouvait avoir été élevé comme refuge en cas d'inondation. Ces buttes ou tertre de refuge sont fréquents dans la vallée de la Loire.

Le terme de butte dans la **Butte de Crouziller**, et dans la **Butte** de la prairie à l'ouest de Saumoussay, est la forme féminine de but, et désigne le « tertre portant la cible ». Il provient du francique, *bût*, la souche, le billot, d'après le scandinave *butr*.

Ce toponyme est extrêmement fréquent en France. Dans le seul département de Maine-et-Loire, il apparaît plus de 80 fois, surtout dans la partie sud-est du département (voir l'atlas des toponymes).

Les **Fosses du Haut d'Artannes** désignent des mares situées au-dessus et à l'ouest d'Artannes.

Les points bas

Sous la Pièce d'Or désigne la pente en-dessous et à l'est de la parcelle de la Pièce d'Or.

Le **Bas Crouziller** indique une parcelle en-dessous et au nord de la Butte de Crouziller.

Les vallées

Le **Pont de la Valouette**, aussi orthographié **l'Avalouette**, évoque une petite vallée, celle des Fossés d'Artannes, mais surtout le petit vallon des eaux de ruissellement descendant du plateau où, à la Valouette, existe un léger creux.

Les **Veaux d'Artannes**, ou **Vaux d'Artannes**, ou encore **Vau d'Artannes**, désigne un petit vallon de ruissellement qui descend sur Artannes et qui devait autrefois être une fontaine, une source.

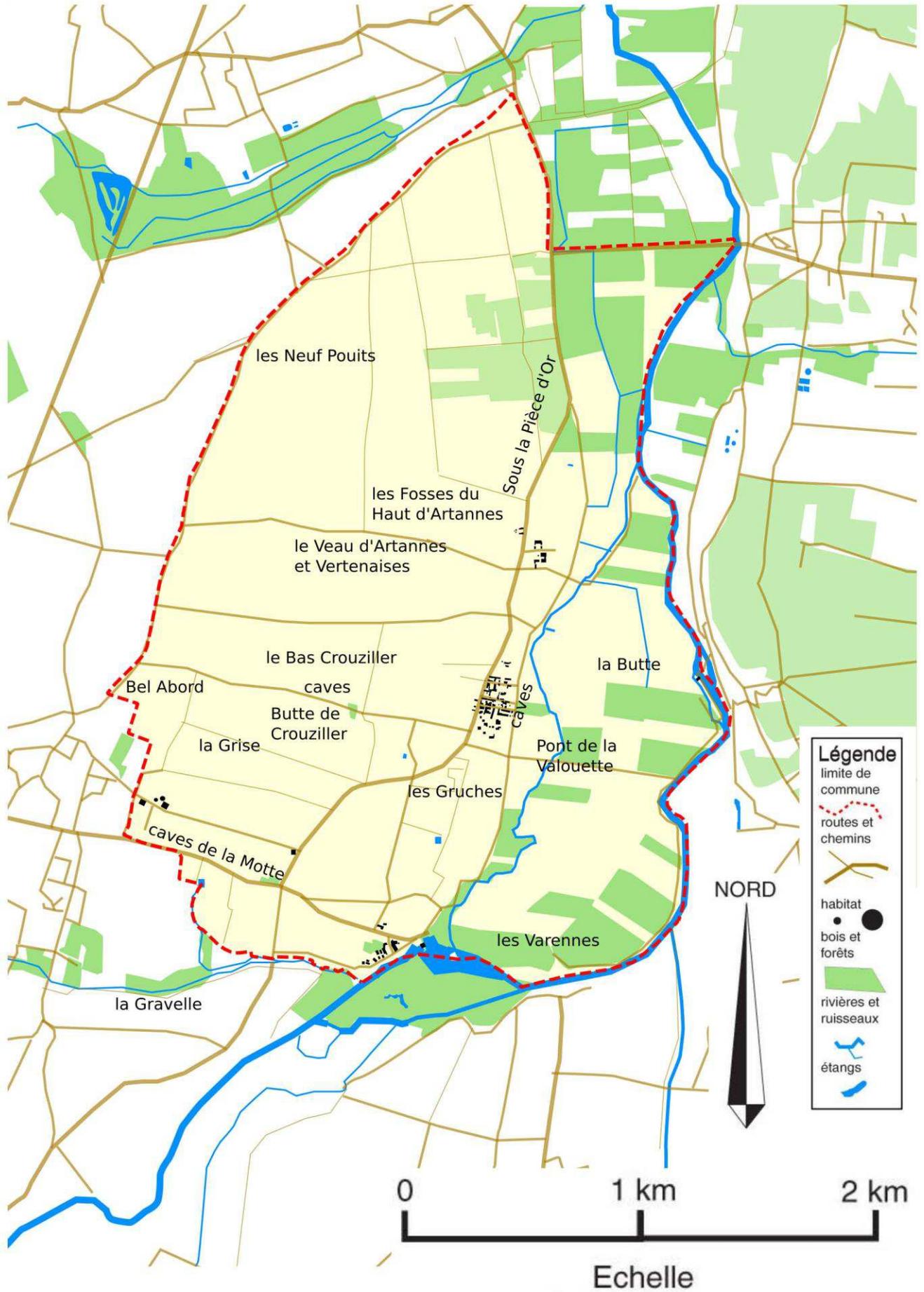
Les trous, les carrières, les caves, les puits

Nous trouvons des **caves** sur le coteau dans le bourg de Rocheville et d'Artannes, mais aussi au hameau de la Motte et dans celui du Poitou. Les caves au Poitou portent curieusement le nom de **caves de la Motte**. Il existe aussi des caves auprès de la Butte de Crouziller. Certaines de ces caves sont sans doute très anciennes mais il est impossible actuellement de les dater.

Les archéologues ont essayé de faire des fouilles dans les caves, les troglodytes de Saumoussay, ils n'ont pas réussi à découvrir des indices de datation.

Dans la partie nord-ouest de la commune, en limite avec la commune de Distré, auprès de la Maison Blanche, se situe le toponyme des **Neuf Puits**, qui se trouvent écrit **Neufs Coins** sur le cadastre récent. Les Neuf Puits font sans doute allusions à neuf puits anciens. Ce toponyme a été transformé car il avait sans doute totalement perdu son sens dans le courant des XIX^e et XX^e siècles.

les sols et le relief



L'eau

Les zones humides, marais, boire...

La zone inondable du val du Douet située sur la commune de Distré au nord-ouest de la commune d'Artannes porte le nom de **Marais de Distré**.

La zone inondable située en face de Gastines, à l'est du hameau de la Motte, au sud de la Prairie de la Motte, porte le nom de **Marais de la Motte**.

Le terme marais, qui désigne une nappe d'eau stagnante, un marécage, provient du latin *mariscus*, ou du francique *marisk*, dérivé du german *mari-*, mer, lac.

La zone inondable située au centre de la Prairie de Munet, au nord-est de la commune, auprès du Thouet, porte le nom de **Boire du Motteau**. Le terme *boire* désigne un marécage, ou un bras de ruisseau, et provient du bas-latin *borra*, au sens de creux plein d'eau. Le Motteau désigne une petite motte, peut-être un *tumulus*, tombe disparu des Ages des Métaux, ou une petite levée de terre.

Les sources et les fontaines

La **Fontaine** est une source située en limite de la commune d'Artannes, dans son coin sud-ouest. Ce terme provient du latin populaire *fontana*, dérivé de *fons*, *fontis*.

Un lavoir, nommé le Lavoir de la Rue, a été bâti par la commune du Coudray-Macouard, sur cette source qui se trouve sur le territoire du Coudray-Macouard.

Les rivières et les ruisseaux

La Fontaine du Lavoir de la Rue produit un petit ruisseau appelé **Rue**. Le terme de rue provient du latin *rivus*, le ruisseau, ou du latin *riga*, la ride. Ce ru se jette dans la Gravelle.

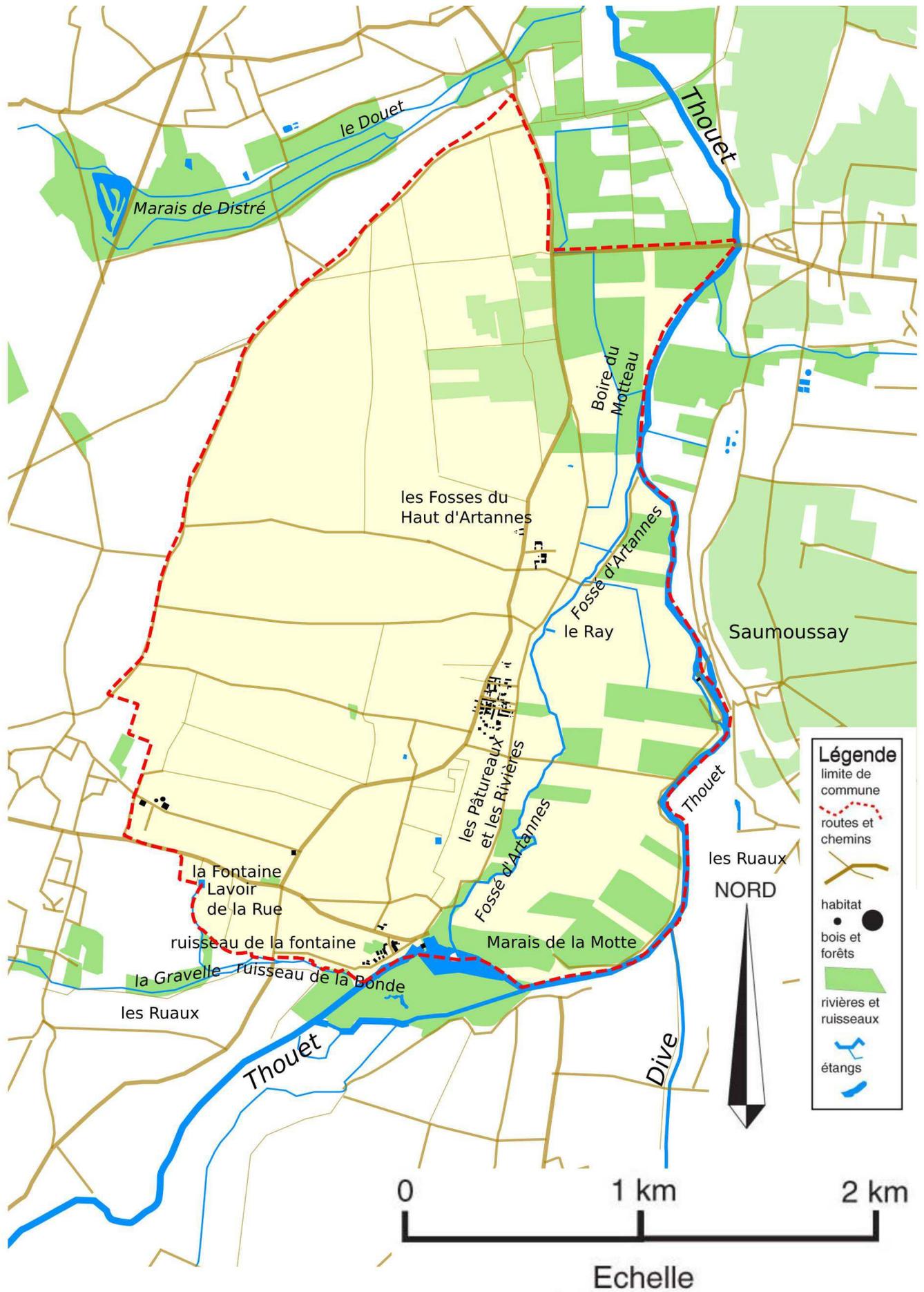
La **Gravelle** est un toponyme d'origine gauloise. C'est un diminutif du mot gaulois *graua* suivi du suffixe *-ella*, qui désigne les graviers que l'on trouve dans le lit de ce ruisseau.

Avant de se jeter dans le Thouet au sud du hameau de la Motte, le ruisseau prend le nom de **Ruisseau de la Bonde** qui fait référence à une bonde, un barrage de régulation des eaux.

Les prairies inondables situées au sud de la gravelle et à l'est du Thouet au sud de Saumoussay, portent le nom des **Ruaux**. Un ruau est un petit ruisseau. C'est un toponyme très régional que l'on trouve surtout en Anjou, Touraine, dans le Perche et Loir-et-Cher (voir l'atlas des toponymes). Il provient du latin *rivulis*, petit ruisseau, filet d'eau.

La **Dive** est un toponyme d'origine gauloise, ou romaine, à travers le terme *diva* adjectif qui appartient aux deux langues et qui désigne une « divine » (voir le chapitre sur l'époque gauloise).

L'eau



Le **Thouet** a une origine gauloise, à travers le mot *tava*, qui signifie tranquille, silencieux (voir le chapitre sur l'époque gauloise).

Rappelons ici que **Saumoussay**, évoque un méandre au courant d'eau coulant rapidement et sautant, voire rappelant même la présence de saumons. C'est un mot d'origine gauloise (voir le chapitre sur l'époque gauloise).

Les Doué, Doue, Douais, Douée, ou comme au nord de la commune sur celle de Distré, le **Douet**, se rapportent à des sources et se rattachent au latin *dux*, le conduit. En ancien français, un *dois*, un *doiz*, un *douet* est une source.

Les fossés

Le **Fossé d'Artannes** occupe une petite dépression au pied du coteau dans le val. Il semble qu'il ait remplacé un ancien petit ruisseau dont la source devait se trouver au nord de la Motte. Ce ruisseau a été peut-être agrandi pour en faire un fossé défensif prenant ces eaux dans le Thouet en aval de la Motte, et ayant sa confluence au nord-est d'Artannes. La construction de ce fossé défensif est sans doute à dater antérieurement à l'époque romaine, sans doute à l'époque gauloise, voire à l'Age du Bronze, voire plus anciennement encore, quand l'habitat n'était pas en limite du plateau, mais était sur les bords du Thouet sous la forme de villages en palafittes.

Le **Ray** semble désigner un fossé, une raie qui entoure cette parcelle. Les Ray ou Raies peuvent aussi désigner des sillons, parfois des ornières ou des rigoles. Il peut aussi désigner un chemin, un sentier entre les vignes et les cultures. On peut penser que c'est ici le cas puisque la rue du Ray conduit à un gué sur le Fossé d'Artannes et à un chemin dans les champs dans le val, mais le nom de cette rue a été choisi car la rue donne sur la parcelle portant le nom du Ray, où existe un fossé rectiligne.

Les fosses et les mares

Les **Fosses du Haut d'Artannes** désignent des parcelles situées au nord-ouest d'Artannes, sur le plateau où étaient sans doute des trous d'eau, des mares.

La flore

La **Haye Grille**, aussi orthographiée **Haie Grielle**, et que l'on trouve dans les sources écrites de l'Epoque Moderne sous la forme de **Haye Garielle**, évoque une haie qui préserve, qui protège. En effet, le terme *garielle* est un diminutif du verbe *garir*, préserver, sauver. C'est un mot de la famille de garer, et de gare, mots provenant du francique *warôn*, avoir soin, que l'on retrouve en allemand, avec *wahren*.

Les traces des bois

Les toponymes gardent la trace d'un boisement sur le plateau. Nous avons bien sûr le **Coudray**, du Coudray-Macouard voisin, qui provient du latin *corylus*, *corulus*, et qui évoque un bois de noisetiers. Le Coudray est un toponyme extrêmement fréquent en France. Nous en trouvons une quarantaine en Maine-et-Loire (voir l'atlas des toponymes).



Nous avons sur la commune d'Artannes-sur-Thouet, le toponyme de la **Châtaigneraie**, dans la partie nord-ouest de la commune, qui provient du latin *castanea* suivi du suffixe *-aria*, et qui évoque un bois de châtaigniers et la présence ancienne en ces lieux d'une forêt. Châtaigneraie est un toponyme très présent dans l'ouest de la France (voir l'atlas des toponymes).

Fougeray, qui est un toponyme surtout présent à l'ouest de la Mayenne et dans l'est de la Bretagne (voir l'atlas des toponymes) évoque la présence de fougères, c'est-à-dire d'anciens bois ou d'une ancienne forêt. Il s'agit vraisemblablement d'un toponyme d'origine gallo-romaine.



Le **Chicoteau** évoque peut-être la présence d'une souche d'arbre. C'est un toponyme médiéval.

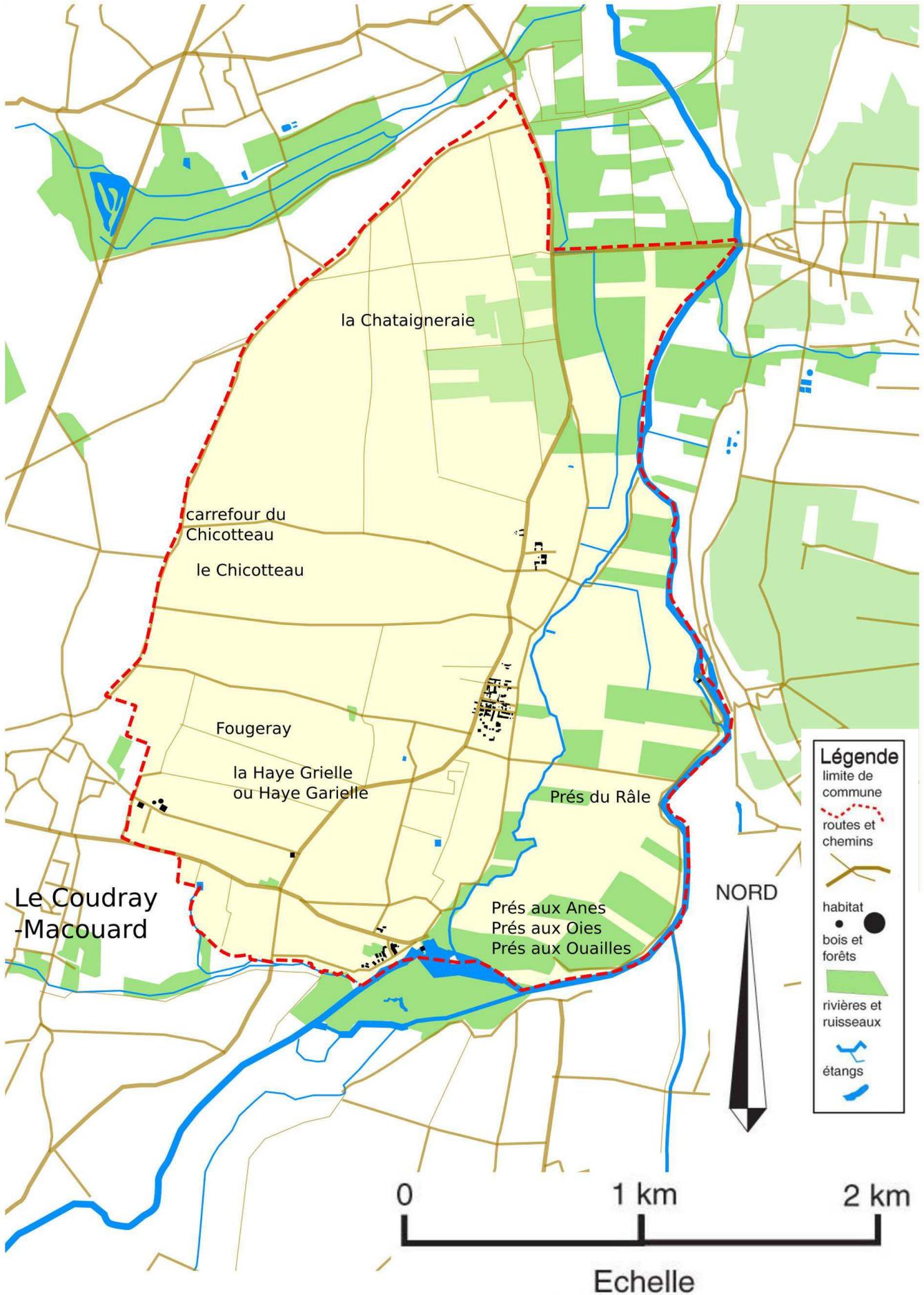
La faune

Nous avons vu que les ânes pourraient être évoqués au **Clos Daizée** (ou Dézé), mais cela reste quand même peu vraisemblable.

Les cris rauques des animaux, plus spécialement des oiseaux, sont évoqués aux **Prés du Râle**.

Les animaux domestiques des pâturages du sud de la Prairie de la Motte sont évoqués avec les toponymes des **Prés aux Anes**, des **Prés aux Oies**, et des **Prés aux Ouailles** (brebis), trois toponymes récents.

la flore et la faune



Les prés

Les prés se situent essentiellement dans le val inondable du Thouet. Le Fossé d'Artannes sépare ces terres alluviales en deux grandes prairies : la **Prairie de Munet**, au nord, qui se rapporte au hameau de Munet, situé sur la commune de Distré, et la **Prairie de la Motte**, au sud, qui se rapporte au hameau de la Motte situé au sud de la commune d'Artannes, mais autrefois situé dans l'ancienne paroisse de Saint-Hippolyte-sur-Dive.

De l'autre côté de la route D 360, le cadastre ancien indique la **Prairie de Manet**. Il s'agit peut-être d'une déformation de Munet, mais on peut aussi y voir un nom d'homme d'origine germanique, dérivé de *Man*, *Mano*, signifiant homme.



Les deux grandes prairies de Munet et de la Motte se subdivisent en plusieurs groupes de parcelles.

Au sud de la Prairie de la Motte nous trouvons trois prés, dont les noms ne figurent sur aucun cadastre, mais qui sont connus par la tradition :

- le **prés des Anes**,
- le **prés des Oies**,
- le **prés des Ouailles**, qui se réfère aux brebis.

Sur le cadastre récent, ces prés portent le nom de **Prés du Moulin**, se rapportant au moulin de la Motte. Cependant, le nom ancien de cette partie sud de la Prairie de la Motte est le **Marais de la Motte**, ou le **Pré des Îles**.

Le **Pré des Îles** fait face aux îles sur le Thouet auxquelles il fait référence, mais définissent également l'espace compris entre les Marais de la Motte et le Thouet. Il y a, en cet endroit, une zone moins inondable que les marais en question.

Certains prés rappellent les liens de propriété ou de droits de pâturage commun :

- Les **Prés de Courchamps**, dans le coin sud-est de la commune font référence à une appartenance à la paroisse de Courchamps.

- Les **Prés du Bourg** se situent entre Rocheville, son coteau et le Fossé d'Artannes.
- Les **Prés de la Motte** sont un toponyme récent faisant référence au hameau de la Motte tout proche.
- Les **Prés de Gastines** sont un toponyme récent faisant référence à la ferme des Gastines situées sur la commune de Saint-Just-sur-Dive.

Des prés font référence au pont qui permet d'y parvenir ou à un pont proche :

- Les **Prés de la Planche de la Motte** font référence au en bois, maintenant remplacé par un pont mégalithique situé au nord-est de ce hameau.
- Les **Prés de la Planche**, auprès et à l'est de Rocheville, font référence à un second pont en bois, remplacé par un pont mégalithique, situé au contrebas de ce bourg, de l'autre côté du Fossé d'Artannes.
- Les **Prés du Pont Noir**, qui ne figurent pas sur le cadastre napoléonien mais qui figure sur le cadastre récent fait référence au pont qui permet de traverser le Fossé d'Artannes à la hauteur de sa confluence avec le Thouet.

Certains prés sont identifiés par rapport à leur situation :

- Le **Cul de la Prée**, désigne les prés situés dans le fond, le cul, le bout, de la Prairie de la Motte, à la confluence du Fossé d'Artannes et du Thouet.
- La **Prairie des Champs** se situe entre le pied du coteau à l'est des Gruches et le Fossé d'Artannes, ils font référence à la proximité des champs du plateau en cet endroit où la pente est assez faible.
- Les **Pâturaux** et les **Rivières** se situent au-dessus de cette Prairie des Champs. Des Rivières on voit le Fossé d'Artannes et le Thouet.
- Les **Pâturaux**, au nord-est et auprès d'Artannes désignent les pentes douces du bas du plateau entre la route D 360 et le chemin Bas. Comme les Pâturaux précédents, ils se situent en dehors des grandes prairies et sont définis ainsi en comparaison avec les champs ou les vignes voisines du plateau.

Les **Prés du Râle** rappellent le cri rauque d'un oiseau.

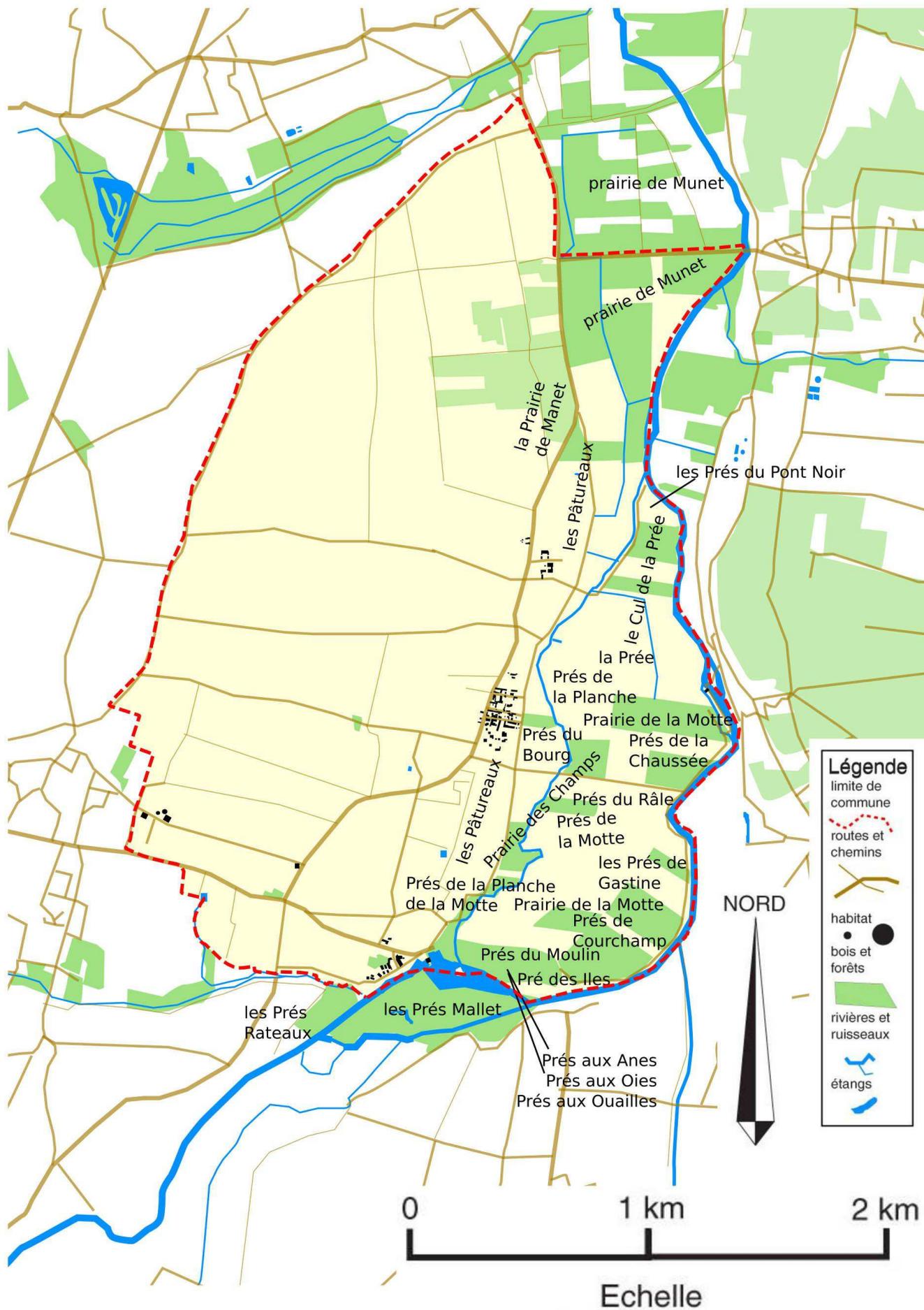
Les **Prés de la Chaussée** font référence à une voie romaine en cet endroit, auprès et au sud de Saumoussay, ou à la chaussée du moulin de Saumoussay, levée de terre réalisée pour guider les eaux, les deux voies, empierrées ne sont sans doute qu'une seule et même chaussée.

Sur la commune voisine de Saint-Just-sur-Dive, se trouve les **Prés Mallet** qui désignent les prés de l'île située face au hameau de la Motte. Ce terme Mallet est employé, notamment en Saintonge, pour désigner une maladrerie, un lieu pour isoler les malades, notamment les lépreux. Ces prés se trouvent en face de la rue des Ladres, qui rappelle également les lépreux.

On peut aussi émettre l'hypothèse que le terme Mallet évoque la présence de marne, d'argile, mais cette piste est moins intéressante.

Est également moins intéressante, la piste anthroponymique d'un nom de famille Mallet, nom de l'éventuel propriétaire.

Les prés



Les vignes

Les vignes peuvent être simplement nommées ainsi en référence au terroir auxquelles elles appartiennent :

- Les **Vignes des Vertenaises** auprès de ce terroir.
- Les **Vignes de la Motte** auprès de ce hameau.

L'espace pour faire tourner la charrue est indiquée à la **Grande Charroyère**, terme agricole désignant le bout des vignes, ou le bout des champs. Nous sommes là en limite du plateau, donc en bout de champ. Le terme Charroyère peut aussi faire référence aux charrettes, à une voie romaine, mais cela est moins probable.

Les pieux fichés en terre auxquels on attache les ceps de vigne portent le nom de *charas*, une variété régionale d'*(es)chalias*. Le terme provient du bas latin *caracium*. Une parcelle plantée de pieux sera donc charassée ou charazée. C'est dans cette explication qu'il faut trouver l'origine de la parcelle de **Charazé**, et de la parcelle du **Clos d'Artannes Charazé**. Ce toponyme de Charazé est unique en France. Ailleurs nous trouvons la forme Charasset, Charassé, Charasse, Charasson, Charassat, etc.



Les vignes peuvent aussi être identifiées comme des clos, des enclos entourés de haies ou de murs. Le terme clos désigne habituellement, dans les régions viticoles, une vigne enclose. Nous trouvons sur la commune d'Artannes :

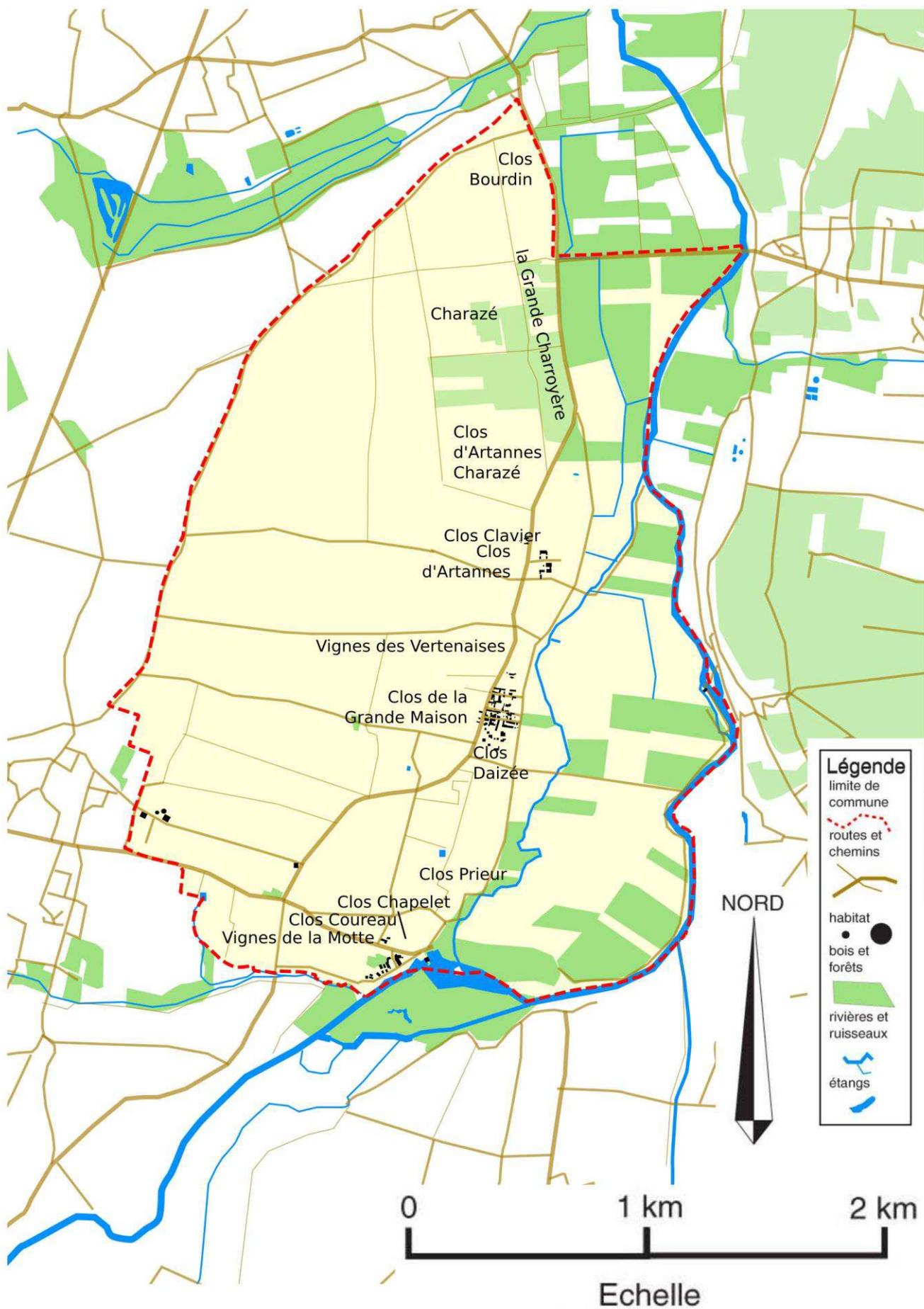
- Le **Clos Bourdin**, au nord, à la limite de la commune, sur la pointe du coteau, entre la Prairie de Munet et les marais du Douet. Le terme Bourdin, provient du

terme *borde* qui désigne en vieux français un conte pour abuser la crédibilité de quelqu'un, un mensonge. Il désigne donc ici de mauvaise terre, un mauvais clos au rendement moins bon que sur les terres voisines du plateau au sud et à l'ouest. Bourdin peut aussi être un nom de propriétaire appartenant à la seconde moitié du Moyen Age, mais cela est moins probable.

- Le **Clos d'Artannes** est situé auprès et à l'ouest d'Artannes porte le même nom que le **Clos d'Artannes Charazé** situé au nord-ouest de ce hameau auprès de la Pièce d'Or.
- Le **Clos de la Grande Maison** rappelle un établissement gallo-romain de grande ampleur, faisant partie de Rougeville.
- Le **Clos Daizée** Auprès des Mureaux de Polognée, le Clos Daizée, le plus souvent orthographié Dézé, qui est un nom de famille connu au XVII^e siècle sur la paroisse. Le patronyme a sans doute donné le toponyme, mais le contraire peut être également vrai. On peut aussi faire appel à une origine latine *desere*, semer, ou *desilire*, sauter en bas de descendre, ou *desii*, de *desino*, cesser, délaissé, renoncer, ou *desitus*, manque, défaut, ou de *deses*, oisif, inoccupé, qui néglige son travail, etc. Il est très difficile de trancher. On peut aussi comprendre Dézé comme le clos d'Aizée. Aizée peut alors faire référence à un nom d'homme gallo-romain *Asia* (surnom d'une personne d'Asie), ou un dérivé de *Asellus*.
- Le **Clos Prieur** fait référence à son appartenance au prieuré-cure de Saint-Hippolyte-sur-Dive.
- Le **Clos Coureau**, au nord de la Motte évoque peut-être la cour d'une maison particulière. Il proviendrait alors du latin *curtis*, et de l'ancien français *cort*, *curt*, la cour de ferme. Cependant, considérant la configuration des lieux, nous préférons y voir un diminutif de *cor*, le coin, l'angle, en ancien français. Le Clos Courreau forme un triangle formant un angle droit dans le coin du bout du hameau de la Motte. Cet angle est formé par la route venant du Coudray-Macouard et par la route allant sur Rocheville.
- Le **Clos Chapelet**, voisin du Clos Courreau et situé au nord du hameau de la Motte a un nom qui évoque une chapelle. Il ne s'agit sans doute pas de la présence ancienne d'une chapelle en ces lieux. La forme ovale de cette parcelle, entourée par un chemin, fait sans doute référence à un rosaire, un chapelet, collier de perles servant aux prières. Un chapelet désignait aussi au Moyen Age une couronne de fleurs. C'est sans doute un toponyme géomorphologique. On peut aussi émettre l'hypothèse qu'il pouvait également s'agir d'une terre grevée par une rente finançant la fondation d'une chapelle, ou qu'il pouvait s'agir d'une terre appartenant à la famille Chapelet, mais ces deux autres pistes sont moins vraisemblables. Monsieur André Tremblay a connu le Clos Chapelet clos de murs.
- Le **Clos Clavier**, situé auprès et à l'ouest d'Artannes, fait référence à un patronyme, surnom d'un porteur de clés, ou à la clôture des lieux, ce qui semble plus vraisemblable. Le Clos Clavier signifierait le clos clos. Le terme *clavier* provient du latin *clavis*, la clé. Ce terme désigne également la barre du pressoir. La référence au clou n'est pas à retenir ici.

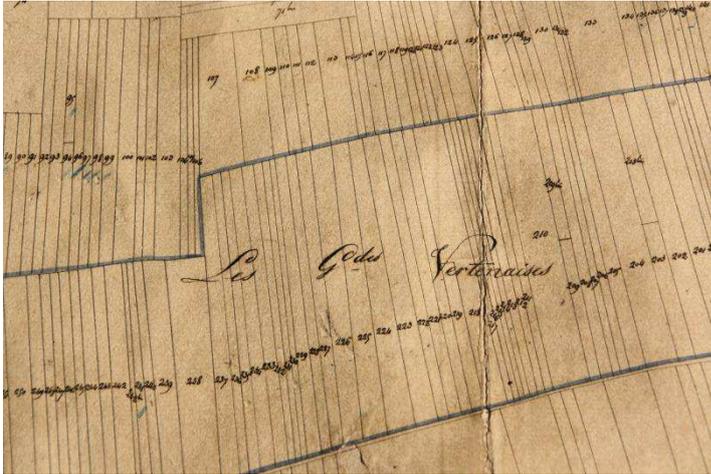
Le remembrement commencé en 1954 va faire que les derniers murs des clos ou leurs haies finiront par être supprimés.

Les vignes



Le parcellaire et les cultures

Aujourd'hui avec le remembrement le parcellaire ancien, autrefois très divisé, ne se perçoit plus.



Les **Vertenaises** rappellent sans doute une centuriation romaine, ou plutôt deux centuriations, deux quadrillages de cadastration romaine, et le fait que les parcelles changent d'orientation générale entre ces deux centuriations. Les parcelles bifurquent, tournent, du verbe latin *verto*, *vertere*, à la forme du participe *vertens*, avec le suffixe latin *-ensis*, -aise.

Ce toponyme a été interprété comme les voies artennaises, les voies d'Artannes qui rappellent les chemins parallèles qui traversent la plaine d'est en ouest, mais cette interprétation est sans doute erronée.

Les **Cinq Œuvres**, sont l'évocation d'une ancienne mesure agraire l'œuvre, qui indique la surface que l'on peut travailler en une journée. Associé à un nombre, c'est une combinaison rare en France. Il n'existe que les Deux Œuvres à Beauchamps-sur-Huillard dans le Loiret, et les Vingt Œuvres à Lempdes dans le Puy-de-Dôme.

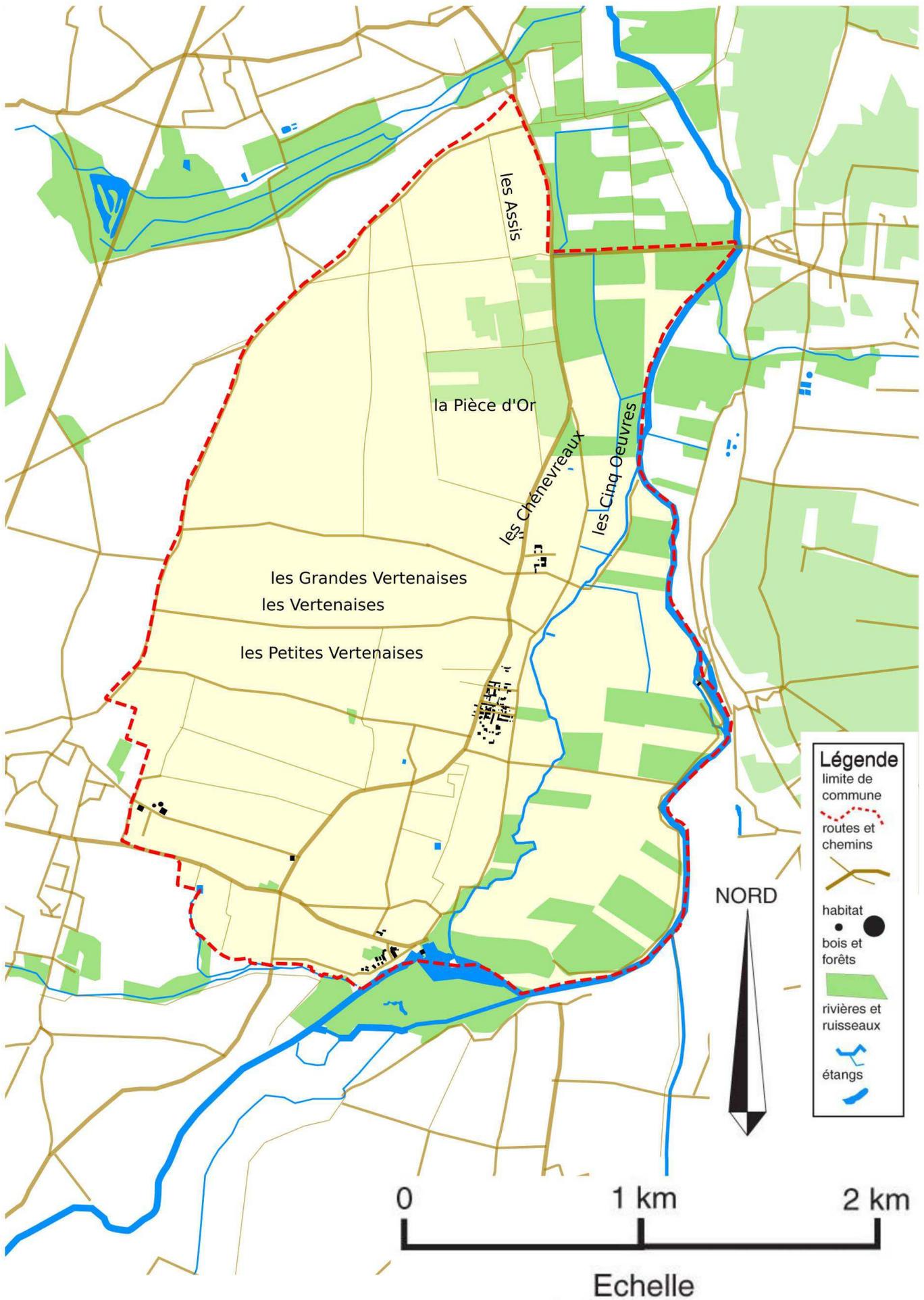
Les **Chénevreaux**, au nord d'Artannes nous rappelle la culture du chanvre dont les fibres permettent de tisser des toiles ou de fabriquer des cordes. Ce toponyme est rare et ne se rencontre que trois autres fois en France sous la forme des Chenevreaux à Saint-Georges-sur-Layon dans le Maine-et-Loire, Maulay dans la Vienne et à Ligny-le-Ribault dans le Loiret. Il existe également un Chenevraux à la Chapelle-Gaudin dans les Deux-Sèvres. La forme la plus fréquente en France est Chenevière, mais elle est rare dans cette région (voir l'atlas des toponymes).

La forme des parcelles est rappelée aux **Assis**, tout au nord de la commune, sur le coteau qui évoque un siège, là où l'on peut s'asseoir.

Les bonnes terres, à bon rendement agricole voire viticole, sont évoquées à la **Pièce d'Or**. Il est peu probable qu'une pièce d'or ait été trouvée en ce lieu. Le terme *pièce* évoque le plus souvent en toponymie une parcelle de terre.

Le **Cabinet**, auprès du Clos de la Grande Maison, évoque la présence d'un petit bâtiment d'exploitation ou un édifice d'agrément aujourd'hui disparu.

le parcellaire et les cultures



Les chemins et les croix

Les rues

A Artannes, la **rue du Prieuré** apparaît dans les sources au début du XIX^e siècle.

Les rues du hameau de Rougeville portaient autrefois un nom. La **Rue de Poitou**, aussi appelée la **Rue de Poitou et d'Anjou**, limite des deux provinces, existe toujours, mais elle est attestée dès le XVI^e siècle.

Dans les sources écrites de l'Époque moderne, on trouve aussi des noms de rue liée aux familles propriétaires des maisons voisines : la rue des Foucault, la rue des Sabourins, la rue des Chartrains. Les ruelles de Rougeville étaient aussi identifiées par les noms des familles qui y vivaient : la ruelle des Sabourins, la ruelle des Chartrains, la ruelle des Mouventres (ou de Mouventre).

Les chemins

La **Chaussée**, en face de Saumoussay rappelle sans doute un chemin empierré, une ancienne voie romaine.

Le **Haut Chemin**, qui traverse Rougeville est attesté comme toponyme à l'Époque moderne. Il se distingue ainsi du **Chemin Bas** ou **Bas Chemin** passant au pied du coteau. Les historiens pensent que ce Chemin Bas était une voie romaine.



La plupart des chemins porte le nom de leurs destinations : grand chemin de Saumur à Montreuil, chemin qui va en la Prée, chemin qui tend de Rougeville au Coudray, chemin qui tend de Rougeville au canton des Gruches, chemin qui vient du canton des Gruches à la Motte, chemin qui tend des caves de Crouzillé au bourg du Coudray, chemin qui tend du Coudray à la Planche, chemin qui longe le clos de Belabord, chemin qui tend de la Motte à Artannes, chemin qui conduit de la Motte au Coudray, chemin allant de Saumur à la Motte, chemin allant de Rougeville à la Motte, chemin allant de Rougeville à la Prée, chemin allant de Saumur au Coudray, chemin allant du Coudray à Rougeville, chemin tendant de la Motte à Saumur, chemin tendant de Rougeville à Saumur, etc.

Le chemin qui conduisait du hameau de la Motte à la Fontaine portait le nom de chemin de la fontaine.

Les carrefours et les croix

Le **Crouziller** est un toponyme qui désigne un petit carrefour, sans doute d'époque romaine (voir ce terme sur le chapitre de l'époque gallo-romaine).

Tout au nord de la commune, sur Distré, se trouve le **Carrefour de la Croix de Pierre** qui évoque la présence d'un calvaire en pierre.

Sur la limite ouest de la commune se trouve le **Carrefour du Chicoteau**, dont le terme chicoteau, diminutif de chicot rappelle sans doute une souche ou un calvaire décapité.

Le carrefour voisin, au sud, en limite ouest de la commune, porte le nom de la **Croix Cassée**, toponyme de calvaire cassé.

Le toponyme des **Pièces de la Croix**, près d'Artannes, rappelle l'existence ancienne d'un calvaire sur la route de Rougeville à Munet.

Les gués et les ponts

Le **Gué de Chacé**, gué sur le Thouet, marque le coin nord-est de la limite de la commune. Il sera remplacé par un pont dans la première moitié du XIX^e siècle.

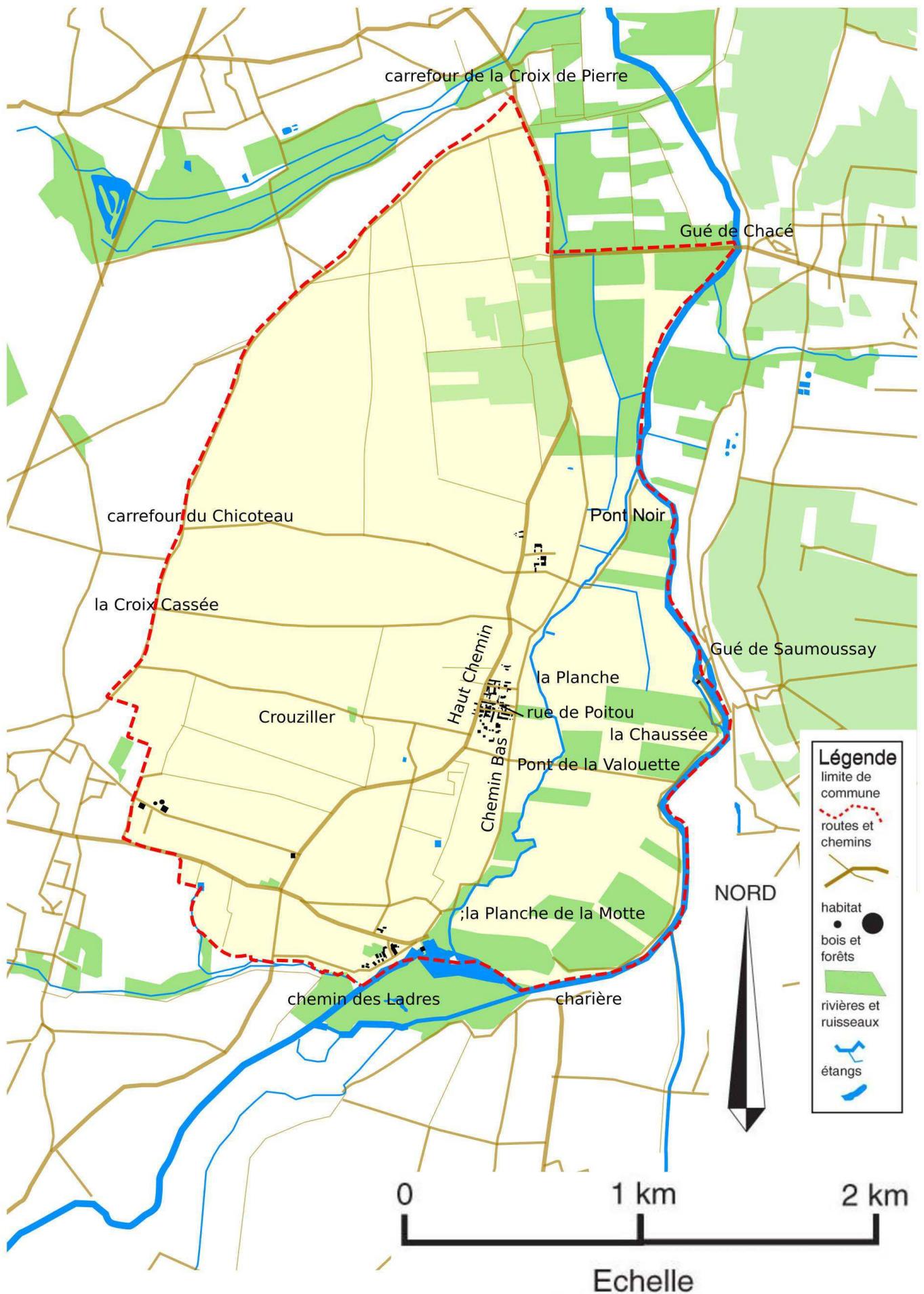
Le **Gué de Saumoussay** permettait le passage sur le Thouet entre ce hameau et la Prée.

Sur le Thouet à Gatines, sur la paroisse de Saint-Hippolyte, le passage du Thouet se faisait par bateau et portait le nom de *charière*. Ce système remplaça un **pont gallo-romain** identifié un peu en aval de Gatines par les archéologues.

Sur le Fossé d'Artannes se trouvaient des ponts en bois nommés *planche* : la **Planche** près de Rougeville, la **Planche de la Motte** près de ce hameau, le **Pont Noir** à la confluence du Fossé d'Artannes et du Thouet. Ces ponts en bois ont été remplacés par des ponts en pierres, au début du XIX^e siècle, c'est-à-dire par les deux ponts mégalithiques actuels et par le pont de la Valouette.

Le seul pont mentionné dans les sources écrites de l'Époque moderne n'est pas sur la commune. Il s'agit du pont de Saint-Just.

Voies de communication



L'Epoque contemporaine

La Révolution française

La commune de Saint-Hippolyte

Le 27 décembre 1790, l'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Hippolyte, réunie au lieu habituel des séances de la municipalité, en présence de Louis Faucher, maire, Nicolas Sallot, Denis Beaumont, procureur de la commune, Louis Bulleau, greffier, Louis Simon, Jean Saulais, Louis Gerbier, François Rhuau, Jean Froger, François Foucault, François Gerbier, René Gerbier, Thomas Foucault, donnèrent un avis favorable pour l'établissement d'un tribunal de commerce dans la ville de Saumur (Archives communales : registre des délibérations de la commune de Saint-Hippolyte).

Cette délibération nous apprend que la municipalité de Saint-Hippolyte existait au début de la Révolution française.

Le 1^{er} registre de la Municipalité d'Artannes

Le 1 juin 1790, fut commencé le « *registre contenant 96 feuillets collés et paraffé par nous Jean Baptiste René Joseph Perronneau, maire, curé prier de la paroisse de St-Pierre d'Artanne, pour y inscrire tous les actes d'assemblées générales et de délibération du conseil de la commune, ensemble les ordonnances et sentences qui seront rendues par MM les officiers composant la municipalité de la ditte paroisse* » (Archives communales).

Demande de réunion d'une partie de St-Hippolyte à St-Pierre d'Artannes : 1791

Lors d'une assemblée réunie le 2 janvier 1791, Denis Beaumont, procureur de la commune, Louis Faucher, maire, M. Binjamain Gigault Détargé, prier-curé, membre de la municipalité, Nicolas Salot, Louis Simon, François Foucault, François Richard, René Gerbier, Guilleaumin Coignié, Aimé Dessard, et René Boutin, etc., tous habitants et biens tenants de la paroisse, résidant tous au hameau de la Motte Guinehette, qu'à celui de Rougeville, décidèrent de se réunir à la paroisse de Saint-Pierre d'Artannes à la suite des observations suivantes :

« 1^o *Que l'église de Saint Hippolite était située au confluent de deux rivières, et sujettes aux inondations plusieurs fois l'année ; ce qui non seulement nous prive pendant ces temps d'assister à notre église et d'y inhumer ceux qui décèdent dans les dits hameaux,*

2^o *qu'il faut, outre cela, pour parvenir à cette église en toute raison, traverser en bateau la rivière du Thoüet ; et sur un mauvais pont de bois, un bras de la ditte*

rivière, sur laquelle il est arrivé maintes et maintes fois accident,

3° qu'il n'y aurait nulle difficulté à réunir quatre maisons de la ditte paroisse et situées au-delà de ces deux rivières ; à la paroisse de Saint-Just-sur-Dive, dont l'église n'est pas à cent toises de celle de Saint-Hippolyte ; mais dans un endroit bien plus élevée et moins sujette à être submergée que celle-ci.

4° que l'église de la ditte paroisse d'Artanne est la plus prochaine de nos deux hameaux, que c'est la paroisse où nous recourons pour les secours spirituels lors des inondations et des glaces, et qu'enfin le clocher de cette paroisse, cy moyennant réunion, se trouveroit alors au milieu de la commune dont l'étendue seroit à peu près celle préconisée par le décret de l'Assemblée nationale.

5° que les domaines de ces deux paroisses se touchant sans aucune interruption d'autres domaines des communes voisines, et que les pacages y sont communs,

6° enfin, que cette réunion a été vainement souhaitée par nos pères, vu les oppositions des ci-devants seigneurs temporels de notre paroisse,

Sur tout quoi, la matière mise en délibération, nous avons tous d'un commun accord, jugé la réunion instante et nécessaires ; et décidé et arrêté que nos officiers municipaux se pourvoient devant qui de droit, pour la solliciter ; nous engageant tous et chacun et promettant par les présentes approuvées et avoir pour agréable les démarches qu'il seroit nécessaire de faire pour obtenir l'effet. »

Délimitation de Saint-Hippolyte : 1791

Le 9 janvier 1791, la même assemblée nomma des délégués pour établir les délimitations de leur commune.

Le 11 février 1791, les limites de la communauté de Saint-Hippolyte sont ainsi définies :

« Section A : au levant au midy par le Thouet, d'autre côté au couchant le fossé de Rougeville, d'un bout au nord par la Prée d'Artannes dont la limite est le haut de la chaussée de Saumoussay à aller à la rue de Poitou.

*Section B : la deuxième section, dite la Prée des Champs, est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée au couchant par le chemin tendant au hameau de la Motte à Rougeville, d'autre côté au levant par le bras du Thouet, ... le ruisseau d'Artanne, d'un bout du nord la prolongation de la Rue de Poitou jusqu'au dit ruisseau d'Artanne, d'autre bout le terrain vague qui se trouve devant la rivière du Thouet, au nord du **moulin à eau de la Motte**,*

Section C : La troisième section, dite le Clos Dézé, est la portion du territoire de notre communauté, limitée au levant par le chemin qui tend de la Motte à Artanne, d'autre au couchant, par le chemin qui tend de Rougeville au Coudray, par la Haye Garielle, du midy, la rue de la Vallouette, au nord, la rue de Poitou qui faisoit la limite de l'Anjou d'avec le Poitou.

Section D : sa quatrième section dite des Rivières, Gruches, et Clos Prieur, qui est la portion de territoire de notre communauté, qui est limitée au levant par le chemin dudit hameau de la Motte à Artanne, du couchant par le chemin qui tend de Rougeville au canton des Gruches, en suivant le chemin qui vient dudit canton des Gruches à la Motte, du midy, par le chemin du Coudray à la Planche, et du nord, la rue de la Valouette.

Section E : la cinquième section dite des Crouzillés et la Grises, qui est la portion du territoire de notre communauté, qui est limitée au levant par le chemin de Rougeville au Coudray, en allant par la Haye Gârielle, au couchant par les rües et clos de Chamaillard appartenant à M. Vallois de Coudray, au midy par le chemin de Rougeville au Coudray, au nord par le chemin de Rougeville, au midy par le chemin qui tend des caves de Crouzillé au bourg du Coudray, par la maison de l'Ormeau de Madame veuve Thoinault.

Section F : la sixième section dite du Moulin à Vent au Champ Bottier, en terre labourable, qui est la portion de territoire de notre communauté, qui est limitée au nord par le chemin de la Haye Garielle au Coudray, d'autre au midy le chemin qui tend du Coudray à la Planche, d'autre au levant le petit chemin des Gruches à la Motte, ou le chemin du Clos Prieur, du couchant l'ancien chemin de Saumur à Bron qui passe devant le Moulin à Vent.

Section G : la septième section, dite de Poitou et Moulin à Vent, qui est la portion du territoire de notre communauté qui est limitée au nord par le chemin de la Haye Garielle au Coudray, au midy par le chemin de la Raye de la Motte qui tend de la Motte au Coudray, au couchant le chemin qui longe le Clos de Belabord à M. Vallois, du levant par le chemin du Moulin du moulin ou l'ancien chemin de Montreuil à Saumur.

Section H : La huitième section, dite de la Fontaine, au Voÿe de la Motte, qui est la portion de territoire de notre communauté qui est en figure de triangle, et limitée au levant et au nord par le chemin de la Voÿe de la Motte, d'autre au midy le chemin de la Motte sur la douve du Coudray, au couchant le chemin qui longe le clos du sieur Haguesnerie.

Section J : la neuvième section dite de la Fontaine, qui est la portion de territoire de notre communauté qui est limitée au levant par l'ancien chemin de Montreuil à Saumur, au midy la ... du château du Coudray aux caves de Crouzillé, aboutant sur la Fontaine de la Rüe, le ruisseau de la dite fontaine, le fossé qui prend depuis le détour du cours d'eau de la dite Fontaine à ... le long de la terre de la cure, du pré du M. de la Bertrie, à aller jusqu'au Thouet, au couchant la pièce de la cenvif à Mr Delaguefferie, au nord par le chemin de la Motte à la douve du Coudray.

Section L : la dixième section dite de la Motte qui est la portion de territoire de notre communauté, qui est limitée, savoir : au levant par une petite partie, la rivière du Thouet, le chemin qui tend de la Motte à Artanne, par le couchant l'ancien chemin de Montreuil à Saumur, au nord le chemin du Clos Chapelet au Coudray, au midy, le ruisseau de la Bonde au Thouet. »

Les sections M, N, O, P, Q se trouvaient au sud du Thouet, sur la commune actuelle de Saint-Just-sur-Dive :

« Section M : la onzième section, dite des Oblivites et Vieux Cimetière, qui est la portion de territoire de notre communauté qui est de l'autre côté du Thouet et limitée au levant par la rivière de la Dive ; du couchant le chemin de la Chapelle au Port de Saint Hipolitte, au midy le chemin de Mollay près de Saint-Just, au nord, la rivière du Thouet. » La section N est dite de la Haute Voie, la section O est dite des Pâturages, la section P, est dite de la Prée de Mollay, etc.

Le serment du curé de Saint-Hippolyte : 1791

M. Binjamain Gigault Détargé, prieur-curé, prêta le serment de fidélité à la nation, à la loi, et au roi, le dimanche 30 janvier 1791, à l'issue de la messe paroissiale célébrée dans l'église de Saint-Hippolyte.

Un enfant abandonné sur le Thouet : 1791

Le 12 avril 1791, prévenus par les *garçons meuniers des Alleaumes de Saumouzai*, qu'il y avait un enfant exposé sur le pont de Saint-Just faisant partie du territoire de la commune de Saint-Hippolyte, les membres de la municipalité de Saint-Hippolyte se rendirent sur place, recueillirent l'enfant, le firent baptiser et le nommèrent Valentin Hyppolite du Pont. L'enfant fut ensuite déposé en nourrice chez la femme de François Fezon, scieur de long du bourg de Mollay.

La commune de Saint-Hippolyte

Le registre des délibérations de la commune de Saint-Hippolyte conservé dans les archives communales d'Artannes-sur-Thouet, s'arrête par le procès-verbal d'adjudication au rabais des deniers de la paroisse de *Saint Ypollite* le 30 septembre 1792.

Au 3 juin 1792, le registre de la municipalité d'Artannes évoque une réunion avec le maire de Saint-Hyppolite, Nicolas Sallot, pour une demande conjointe au directoire du district de Saumur, pour obtenir la permission d'abattre un arbre sur les domaines nationaux aux fins de planter conjointement avec la commune de St-Hippolyte « *un may sur le carrefour de la croy de cette commune.* »

La vente des biens nationaux

Tous les biens ecclésiastiques furent saisis et vendus. Les biens appartenant à ces établissements sur la commune d'Artannes furent inventoriés :

Ainsi on saisit et vendit les biens du prieuré d'Artannes, membre de l'abbaye de Mauléon : le logement de maître et de métayer, les granges, écuries, caves, pressoir, cours haute et basse, jardins, le tout contenant 10 boisselées,

- Un morceau de vigne en partie renfermé de murs joignant le prieuré,
- Un morceau de terre en luzerne auprès du jardin du prieuré,
- Une pièce de terre près du prieuré,
- Deux pièces de terre aux Vertenaises, auprès du chemin de la Croix Cassée,
- Une pièce de terre aux Vertenaises, auprès du chemin du Rez,
- Une pièce de terre au canton de la Brosse,
- Trois pièces de terre au Veau d'Artannes,
- Trois pièces de terre au canton des Trois Rayages,
- Cinq pièces de terre au canton de Charazai,
- Deux pièces de terre au canton des Assises, auprès du chemin du Perray,

- Un morceau de pré dans la Prairie de Munet, auprès du Pré de la Cure et de la Boire de la Fontaine,
- Deux prés au canton des Gruaux dans la même prairie,
- Un autre pré au canton de Sous les Bois, auprès du Fossé d'Artannes et du chemin de la Motte,
- Un pré dans la Prée de Saumoussay,
- Deux pièces de vigne à l'Ecogucé (?) auprès du chemin du Rez et du chemin de Munet,
- Un pré au bas de la Prée de Saumoussay auprès de la rivière du Thouet,
- Un pré dans le même canton auprès du Fossé d'Artannes,
- Un pré dans la même prairie,
- Un pré au bas d'Artannes, auprès des terres du prieuré du Coudray, et auprès du Fossé d'Artannes,
- Deux autres prés auprès de la rivière de Thouet,
- Un patureau près du prieuré,
- Un bois à la cave forte, paroisse de Distré,

La plupart de ces biens avaient été loués par devant Rossignol Taillefer, notaire, le 27 décembre 1784, pour 9 ans, au profit de Nicolas Foucault, moyennant un loyer annuel de 70 livres (Archives départementales : 1 Q 212 : vente des biens nationaux de première origine 27 novembre 1790 : vide, voir Chetigné).

Le presbytère, bâtiment d'habitation du prieuré-cure, fut vendu le 19 Thermidor an IV (6 août 1796) à Jacques Couleon cultivateur demeurant à Turquant (Archives départementales de Maine-et-Loire : 1 Q 523).

La municipalité avant la Terreur

Au 3 juin 1792, le Conseil municipal d'Artannes se composait alors de Charles Foulard, maire, Jean Boudairon, Sulpice Chenveau, Jean Perronneau, procureur de la commune, Louis Roy, René Ganichon, Laurent Phelipon, Louis Abraham, Nicolas Foucault et René Minault.

La naissance de l'état civil : 1792

Avant la Révolution, les baptêmes, les mariages et les sépultures étaient inscrits par le curé de la paroisse sur les registres paroissiaux. Le 21 novembre 1792, ces registres paroissiaux furent inventoriés et intégrés dans les archives communales. Ces registres remontaient à l'année 1578 avec des interruptions (1578-1682 ; 1684-1685 ; 1687-1690 ; 1692-1716 ; 1716-1792 manquant les années 1683, 1686, 1691).

L'inscription des naissances, des mariages et des décès, se fit ensuite sur les registres d'état civil.

Autour de la bataille de Saumur : 1793

Le 6 mai 1793, sur ordre des administrateurs du district de Saumur, la municipalité d'Artannes fut chargée de trouver sur les hameaux de Rocheville et de la Motte, à 9

heures du matin, 15 hommes munis de pelles de fer pour remuer des terres sur la butte de Bournan. Ainsi le maire Perronneau se rendit dans toutes les maisons de sa commune et dans la maison commune de St-Hippolyte située à Rocheville, pour y notifier cet ordre, mais n'ayant trouvé aucun homme, il donna l'ordre aux épouses des municipaux d'aller chercher leur mari et de leur dire de se rendre à cette convocation. Perronneau ne réussit qu'à réunir cinq citoyens avec pelles et pioches : Michel Beaumont, Joseph Renault, François Foucault, Nicolas Foucault et Louis Abraham.

Le curé rajouta une note de bas de page : « *aucun n'est parti vû l'allerte qui a été donnée par les habitants de Montreuil et des lieux circonvoisins qui se rendoient en foule à Saumur. Chacun fut occupé à cacher ses effets.* »

Le 9 mai 1793, le maire Perronneau reçut l'ordre de trouver 15 travailleurs munis de pelles et d'outils pour les envoyer à l'atelier du pressoir. Il se rendit donc à Rocheville pour notifier cet ordre aux municipaux de St-Hippolyte. Après avoir rencontré François Foucault, maire de St-Hippolyte, et Nicolas Sallot, membre de cette commune, il se rendit chez Michel Beaumont, Joseph Renault, Urbain Chevet, René Gaurichon, Nicolas Foucault et François Foucault.

La guerre de Vendée sévissait dans le secteur. Les Vendéens prirent d'assaut la ville de Saumur le 9 juin 1793 et furent ensuite battus par les troupes républicaines.



Le 10 juillet 1793, le maire Perronneau reçut un ordre de Loir Mongazon, commandant en second, de faire rejoindre sous huit jours les hommes de la commune appelés en vertu de la loi de recrutement des armées du 24 février 1793, pour marcher à la défense de la patrie. En fait, les deux citoyens enrôlés pour la commune d'Artannes, n'étaient pas rentrés depuis la prise de Saumur et qu'on ne savait pas où ils étaient. Cependant, dans la journée le maire fut informé que le nommé Louis Callon, l'un des deux enrôlés, était chez son père à Mollay, paroisse de St-Just-sur-Dive, et que l'autre enrôlé, Pierre Genouillon était à Courchamps. Les officiers municipaux furent alors chargés d'aller les chercher.

Le 12 septembre 1793, la municipalité nomma Laurent Phelipon fils, comme chef

pour réunir et conduire les hommes disponibles à Saumur pour rejoindre l'armée. Celui-ci répondit qu'il était exempt en sa qualité de percepteur de la commune et refusa.

Notons que le 23 Pluviose an 3 (11 février 1795), après les troubles, devant la municipalité composée des citoyens Charles Foulard, agent national, Sulpice Chenveau, officier municipal, Jean Boudairon, et Louis Abraham, notables, le citoyen Urbain Chevet déposa « *par force* », sous menace de justice, 237 balles de plomb à la chambre commune en injuriant les officiers municipaux. Urbain Chevet avait récupéré environ 900 cartouches dans les caissons des armées républicaines « *aux moment de la déroute des troupes républicaines, étant en déroute à la prise de Saumur par les brigands au moment qu'ils ont entré en la dite ville de Saumur.* » Il avait vendu la poudre à plusieurs particuliers et en donna à des amis, et il se servit d'une partie de la poudre pour fendre des buches.

La réunion des deux communes ?

Le 20 octobre 1793, la municipalité se renouvela, Jean Chenveau fut nommé secrétaire. La nouvelle municipalité se composait des citoyens d'Artannes et de St-Hippolyte : Sulpice Chenveau, Charles Fouillard, procureur de la commune, François Foucault, Michel Fouassier, Jean Sallot, René Gamichon, Jean Boudairon, Laurent Phelipon fils, Louis Abraham, Etienne Dessard, citoyens d'Artannes, et, François Foucault, maire, René Boutin, procureur, François Gerbier, Nicolas Sallot, Jean Saulais, Guillaume Cogniées, citoyens de St-Hippolyte, et René Gerbier du Coudray.

Démission de Perronneau, maire

Le 30 octobre 1793, le nommé Phelipon fut nommé provisoirement maire de la commune en lieu et place du citoyen Perronneau, qui fut arrêté et détenu à la maison d'arrêt de Saumur à la suite d'une dénonciation de conspiration et de collaboration avec l'ennemi vendéen.

Le 1 novembre 1793, an 2 de la République, pendant l'assemblée municipale convoquée par Charles Foulard, procureur, sur la demande de Jean Perronneau, curé et maire de la commune, « *le dit Perronneau, maire, a pris la parole et a représenté à toute l'assemblée que depuis l'institution des municipalités où il a été en cette commune alternativement maire, procureur et maire, il croyait s'être comporté de manière à recevoir aucun reproche de ses différentes gestions, que néanmoins, Laurent Phelipon, père, 1^{er} municipal de cette commune, ayant le 19 de septembre dernier fait contre lui une dénonciation aussi atroce que calomnieuse au comité révolutionnaire établi en la ville de Saumur ; ce qui lui a occasionné une détention en la maison d'arrêt de la dite ville qui à datter du 20 septembre dernier jour de son arrestation, a eu lieu jusqu'au 21 octobre dernier, jour aussi de son élargissement et qui n'a eu lieu que sur la présentation qui a été pour lui faite d'un certificat du conseil général de notre dite commune qui a attesté son innocence audit comité révolutionnaire, le dit certificat en date du 14 octobre dernier.*

Considérant et observant le dit Perronneau qu'il pourrait être dangereux pour lui

de rester en butte à l'envie, à la jalousie, à la haine, et à la malice dudit Phelipon, il préfère, dans l'amertume de son cœur, et au grand regret de la majorité des habitants de cette commune qu'il prend plaisir de gouverner en sa qualité de maire, qu'il préfère en un mot de cesser toute fonction de maire et d'officier public, emplois dont il ne s'était chargé que pour le bien commun à cet effet et par le présent acte il se démet et désaisit des dits deux emplois, nous sommant de prendre et recevoir par sa présente déclaration sa démission des dits deux emplois. »

Le 11 novembre 1793, Phelipon déclara au procureur venu lui signifier sa nomination de maire, « *qu'il ne voulait pas enregistrer les enfants, ni entendre parler de la maison commune, ni de la municipalité et qu'il se futoit des officiers municipaux.* » Se présentèrent alors chez lui les citoyens Chevet et Sallot pour l'engager à accepter sa charge, mais Phelipon leur répondit qu'il ne le voulait pas et qu'il n'y était pas obligé.

Le curé Perronneau, dénoncé comme nous venons de le voir, fut amené à Saumur après la défaite des Vendéens, et y fut condamné comme conspirateur et exécuté (fusillé pour certain, guillotiné pour d'autres) le 30 Frimaire an 2 (20 décembre 1793).

Le citoyen Laurent Phelipon ayant démissionné, prétextant être malade et hors d'état de remplir les fonctions municipales, finit en fait par accepter cette charge. On le retrouve noté maire, rajouté dans la marge (sans doute ultérieurement) dans une délibération du 20 Nivôse an 2 (9 janvier 1794) portant sur l'organisation de la fête de la prise de Toulon. A ce moment-là, la municipalité se composait de Sulpice Chenveau, Louis le Roy, Charles Foullard, procureur de la commune, Jean Boudairon, Joseph Renault, Urbain Chevet, Michel Beaumont, Louis Abraham, et Jean Sallot.

Laurent Phelipon restera maire pendant toute la durée de la Terreur révolutionnaire.

Petite chronique de la Terreur

Le 11 Frimaire an 2 (1 décembre 1793), une des deux cloches du clocher de l'église d'Artannes est descendue et envoyée à l'administration du district de Saumur, par le citoyen Charles Foullard, procureur de la commune qui en avait été chargé.

Le 30 Frimaire en 2 (20 décembre 1793), les citoyens de la commune donnent ce qu'ils peuvent pour aider les frères d'armes dans la défense de la patrie. Certains donnèrent des chemises, des paires de bas, de l'argent, des paires de souliers, etc.

Le 3 Ventôse an 2 (21 février 1794), tous les citoyens de la commune remirent leurs armes à la maison commune afin de les faire conduire à Saumur par l'agent national. La collecte apporta une dizaine de fusils. Le même jour un comité de surveillance fut nommé dans la commune avec Jean Boudairon, Laurent Phelipon, Louis Abraham, Joseph Renault, Urbain Chevet, François Foucault, Michel Fouassier, et René Lamoureux.

Le 6 Ventôse an 2 (24 février 1794), toute l'argenterie, les ornements et le linge de l'église d'Artannes furent envoyés au district.

Le 23 Floréal an 2 (12 mai 1794), c'est tout le vieux linge fourni par les citoyens

qui est envoyé au district sur réquisition.

Le 6 Prairial an 2 (25 mai 1794), tous les effets du prieuré d'Artannes furent saisis et emmenés par voiture au district.

Le 26 Fructidor an 2 (12 septembre 1794), la réparation de la planche de Rougeville qui sert à passer le Fossé d'Artannes fut organisée avec les propriétaires habitant aussi les communes de Chacé et Varrains.

En exécution de l'arrêté du directoire du district de Saumur datant du 29 Fructidor an 2 (15 septembre 1794), les citoyens du camp de Chiché, étant employés à battre les grains de la Vendée, le maire et les officiers de la commune d'Artannes commandèrent au citoyen Nicolas Foucault de remplacer le citoyen Michel Beaumont parti le 10 Vendémiaire. Nicolas Foucault leur répondit *« qu'il étoit malade et qu'il ne vouloit pas partir, et sa femme nous a injurié et qui nous a dit que les officiers municipaux étoits tous des gueux et des coquins et qui vouloient faire partir un homme malade. »*

La municipalité fit alors passer l'officier de santé pour constater que l'homme n'avait aucune fièvre et se portait bien.



Le 2 Nivôse an 3 (22 décembre 1794), le Conseil municipal constata que le citoyen François Foucault, maire d'Hypolite, qui avait son sellier sur la commune d'Artannes, pour échapper à une réquisition, avait fait transporter son vin sur la commune d'Hypolite non soumise à la dite réquisition, pour le vendre à un certain Boismier.

Le 16 Ventôse an 3 (6 mars 1795), eut lieu une réquisition de 25 busses de vin dans la commune.

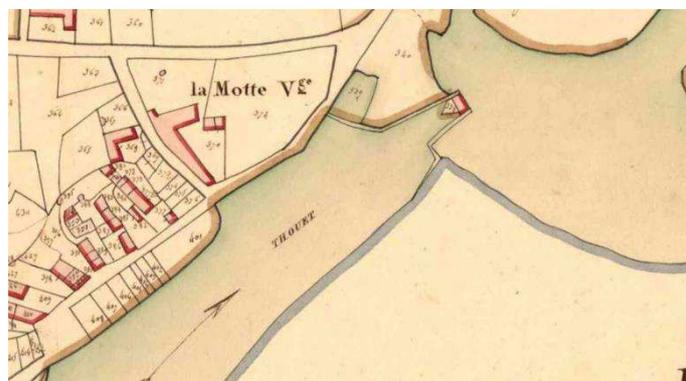
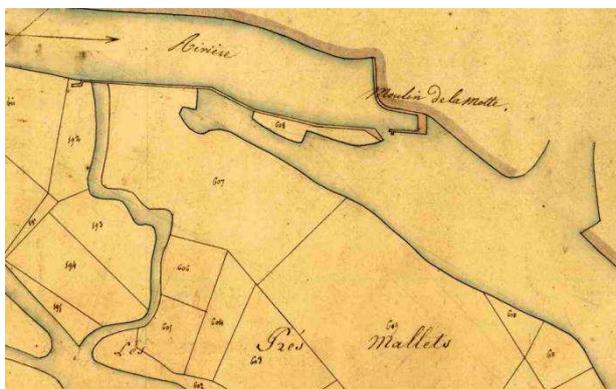
La réunion des deux communes : 1795

Le 22 Pluviose an 3 (10 février 1795), l'assemblée des citoyens de la commune d'Artanne et d'Hypolite se réunit dans la maison commune d'Hypolite, pour délibérer *« sur la réunion des deux communes pour ne former qu'une seule municipalité »*. Après plusieurs observations faites entre les citoyens des deux communes, furent nommés officiers municipaux : le citoyen Baleau, maire de la commune d'Hypolite fut nommé maire, Charles Foulard fut nommé agent nationale, Sulpice Chenveau fut premier officier municipal, François Gerbier, second, Laurent Phelipon fils premier notable, René Minault, 2^{ème} notable, Louis Abraham 3^{ème}, Jean Boudairon, 4^{ème}, Louis Foucher 5^{ème}, Nicolas Sallot 6^{ème}, François Foucault, 7^{ème}, et Louis Simon 8^{ème}.

L'Époque contemporaine XIX^e – XXI^e siècles

Le Moulin à eau de la Motte

Ce moulin est mentionné dans une copie de 1741 d'un inventaire de 1691, ainsi que dans un bail du 22 juin 1752 (page 108). Curieusement, il ne semble pas figurer pas sur la carte de Cassini de la seconde moitié du XVIII^e siècle, il figure sur le cadastre napoléonien des communes d'Artannes-sur-Thouet et de Saint-Just-sur-Dive. Il a sans doute eu une existence un peu en pointillés...



Cadastre napoléonien de Saint-Just et d'Artannes-sur-Thouet

L'architecture de la partie où logent les deux roues datent de la fin du XVIII^e siècle avec des oculi, son toit à pans plats et ses baies au linteau fait d'une simple planche.

Nous pensons que ce moulin à eau à deux roues, qui était situé autrefois sur la seigneurie du Coudray-Macouard auprès du port que ce seigneur exploitait à la Motte, a été remis en service et sans doute reconstruit par un propriétaire privé à la suite de l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé la nuit du 4 août 1789. Le moulin est cité dans un inventaire de 1791 (voir page 133).

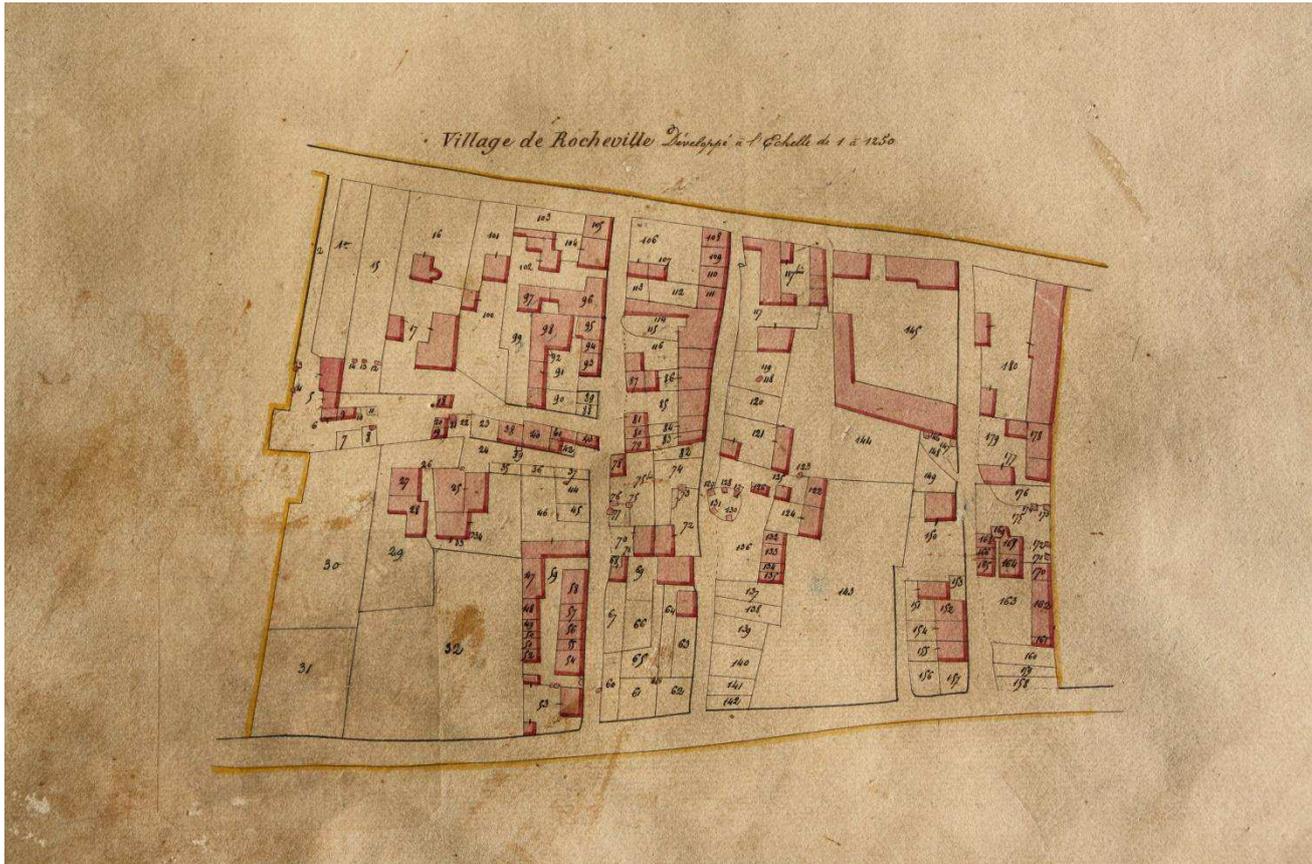
Le 30 Messidor an 8 (19 juillet 1800), le nouveau maire Gigault Marconnay prêta serment de fidélité à la Constitution.

La réparation des ponts en bois

Le 16 messidor an 10 (5 juillet 1802), le Conseil municipal prit décision de la réparation de la planche de la Motte, le pont en bois qui permet d'entrer dans la prairie de la Motte, et qui sera remplacé par un pont mégalithique quelques années plus tard.

Le 25 mai 1817, eut lieu l'adjudication en faveur de Louis Foucher, cultivateur, des travaux de réparation de la planche de Rougeville, pont en bois reliant le hameau de Rougeville à la prairie de la Motte. Selon le devis le pont devait être en planches de bois reposant sur des pieux de bois. Son entrée devait être limitée par des tourniquets en bois.

Le bourg au début du XIX^e siècle



Cadastré napoléonien de 1813 (Archives communales)

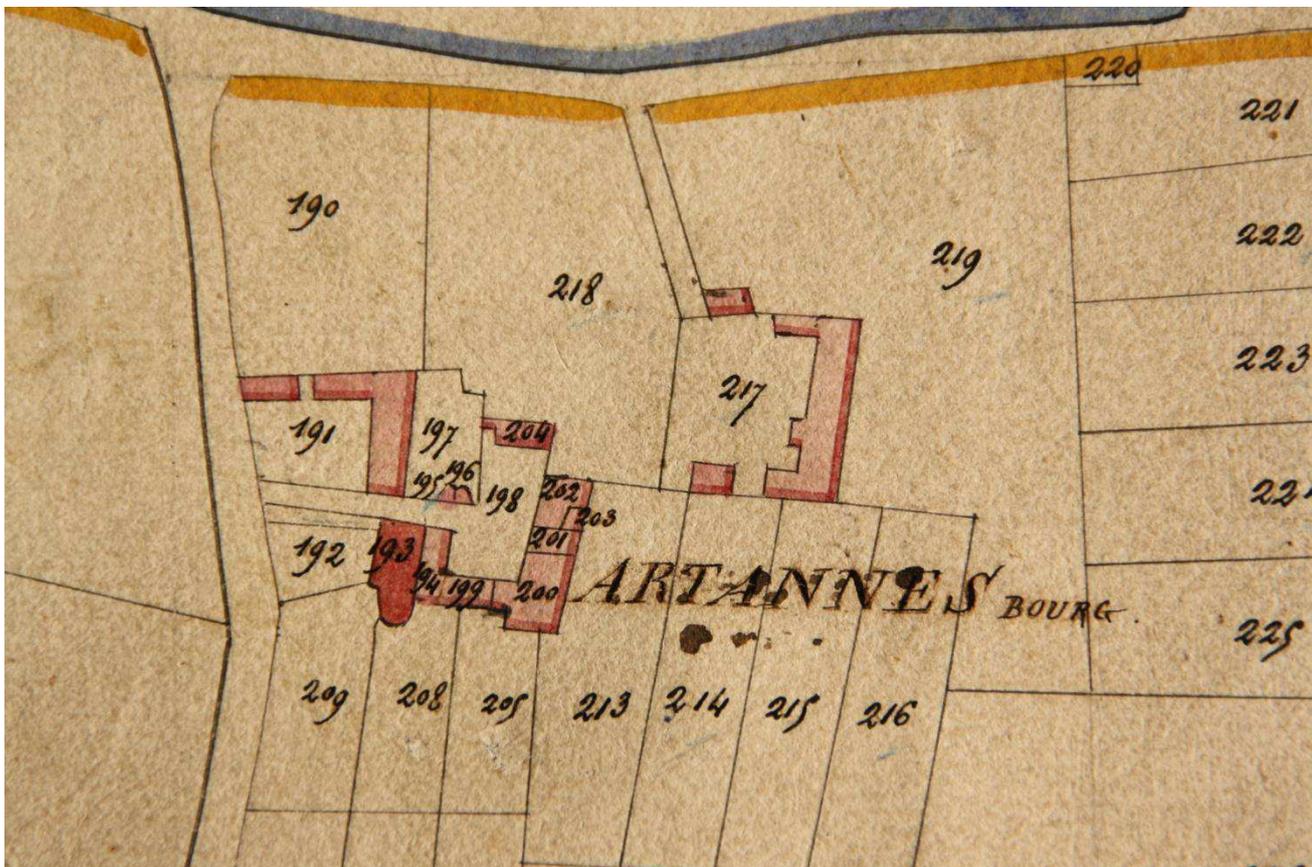


Tableau pour l'estimation des biens : 1820

En 1817, la Municipalité fut chargée d'établir un tableau d'estimation des biens de la commune. Les terres labourables furent divisées en 5 classes, les vignes en 3 classes, les prés en 5 classes, etc. selon la valeur de leur récolte. Ce tableau fait mention du moulin à eau de la Motte dont la valeur fut estimée à 700 francs, valeur comparable à celle du moulin « *situé au fond de la prairie* ».

Ce tableau fait également mention du moulin à vent dont la valeur restait aléatoire, en fonction des vents.

- 1821 : date figurant sur l'entrée d'une cave du bourg, cave installée sous de grosses pierres de grès, avec une plaque de 6 mètres de long environ, de 20 à 25 centimètres d'épaisseur, et de 80 centimètres de largeur.

Le commun de Saint-Hippolyte : 1830

Le 12 avril 1830, le Conseil municipal d'Artannes dut mener une enquête pour savoir si le commun dit de Saint-Hippolyte appartenait en propriété particulière aux habitants de la Motte et aux habitants de la portion du hameau de Rougeville situé autrefois sur la commune de Saint-Hippolyte. L'enquête montra que les anciens habitants de la paroisse de Saint-Hippolyte considéraient, depuis toujours, le commun de Saint-Hippolyte comme leur appartenant.

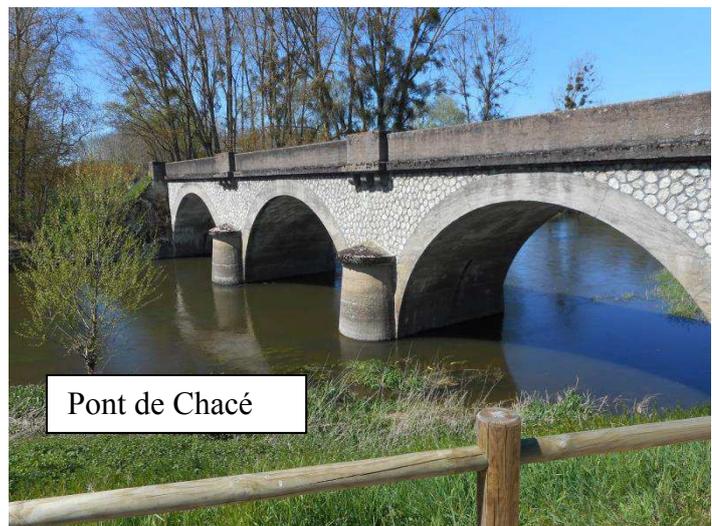
Ce commun fut annexé à la commune d'Artannes et son herbe fut vendue annuellement par adjudication à partir de 1831.

Pont de Chacé et charêze de Munet : 1833

Le 9 septembre 1833, le Conseil municipal d'Artannes fut réuni pour décider de la création d'un chemin à la place de la charêze de Munet, droit de passage dans les pâturages, pour en fixer l'emplacement.

Le Conseil nota « *qu'à la vérité, de temps immémorial, les habitants de Distré, Munet, Artannes et autres voisinages situés sur la rive gauche du Thoüet, qui sont propriétaires ou fermiers des prés faisant partie de la prairie de Munet, ont toujours eu et possédé le droit de passage forcé sur ceux des autres propriétaires dont les parcelles sont situées plus près du chemin d'Artannes à Saumur, que ne sont les leurs ; que c'est en vertu de ce droit que la dite charêze a été établie de temps immémorial pour l'enlèvement des foins et le passage des bestiaux au paturage commun de la seconde herbe ; de la même manière que se sont établies de tous temps les autres charêzes ; que l'on voit partout d'un chemin vicinal ou rural et qui partagent en deux les plaines de terre labourable ou les autres prairies donnent accès à droit et à gauche à une quantité de parcelles, jusqu'à une dernière qui ferme les charêzes en forme de cul de sac parce qu'elle a droit de passage forcé sur toutes les parcelles qui la précèdent, et qu'elle ne le doit à aucune autre, que pour cette raison le nom de charêze est commun dans le pays à tous les passages en général, vû qu'ils sont uniquement destinés à l'exploitation rurale et notamment aux charois des récoltes... »
« *dans la plaine, qu'en effet la charêze de Munet est très large et bordée de fossés du**

bout qui joint le chemin d'Artannes à Munet parce qu'elle est journallement fréquentée par ce bout pour les parcours des bestiaux, et que dans la saison des foins, un très grand nombre de parcelles situées au cœur de la prairie et près du Thoüet sont exploitées par cette voie et par droit de passage forcé, tandis qu'au contraire la charêze n'est qu'indiquée à peine du bout qui joint le Thoüet, par des ornières peu profondes ; le dernier indice n'existait pas du tout il y a 20 ans, existait même à peine quelques années avant la construction du pont de Chacé ; que la profondeur des ornières au voisinage du Thoüet se prononce de plus en plus depuis 10 ans à mesure que les habitants de Chacé acquèrent plus de domaines sur la commune d'Artannes, domaines de toutes natures, qu'ils exploitent en toutes saisons et sans aucun droit avec leur charettes, tandis qu'autrefois ils ne passaient le gué et revenaient dans la prairie que pour enlever les foins et avec des chevaux de bât, fait dont il est très facile de fournir la preuve, que c'est pour ces besoins croissant de leurs exploitations particulières que les habitants de Chacé ont fait construire leur pont auquel il est très naturel qu'il devait donner un débouché qui vienne joindre la route d'Artanne à Saumur, mais que le chemin serait tout aussi inutile à la commune d'Artannes que ne l'est le pont de Chacé lui-même, aucun de ses habitants ne possédant de terre sur la rive droite du Thoüet.» Ainsi le Conseil municipal décida la création d'un chemin communal à la place de la charêze de Munet.



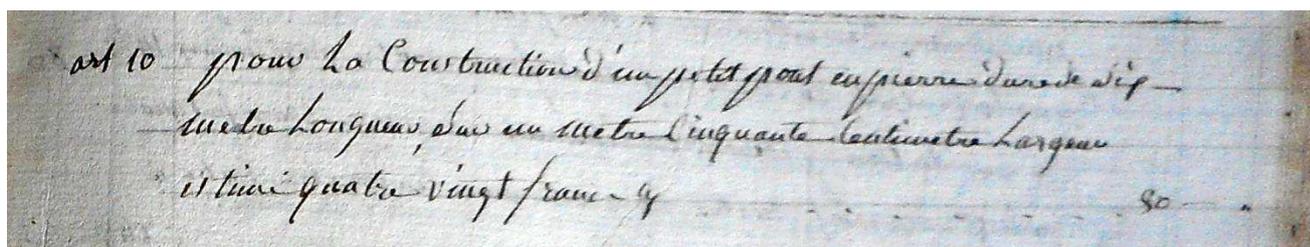
Pont de Chacé

Les chemins et les ponts : 1834

Le 15 juin 1834, le Conseil municipal examina un devis d'estimation de la réfection et de l'empierrement des chemins de la commune. Furent concernés le *guai de l'aunai près le moulin de la Motte*, le retour du gué de Launai à la Motte, le Bas Chemin vis-à-vis de Rougeville, la charêze de Ré, le chemin allant de la maison Baudrillet jusqu'à la Rue du Prieuré, de la Rue du Prieuré jusqu'à la barrière du pré de Mr Savatier, depuis cette barrière jusqu'en face du pré Boudairon appelé la Casse (?), puis sur le chemin face au pré de M. Mignot, de l'embranchement du Bas Chemin jusqu'au Haut Chemin qui conduit à Artannes, au levant de la Chaussée, le Haut Chemin de Rougeville à partir de la Rue du Ré jusqu'à la Rue de Poitou, de la Rue de Poitou à la Rue de Crouzillé, la Rue de Crouzillé, depuis cette rue jusqu'à la Rue de la Valouette, de cette rue jusqu'à la Rue du Clos Prieur à la Motte, le chemin qui conduit de la Motte au Coudray depuis les caves du chemin de la Fontaine, le chemin de la Motte au moulin à vent, le chemin du moulin à vent à la planche de la Motte, le chemin de la Motte à la Bonde, et le chemin de la Bonde. Ce devis avait montant total de 10 994,08 francs.

L'article 10 de ce devis portait sur « *la construction d'un petit pont en pierre dure de 6 mètres longueur, sur un mètre cinquante centimètres largeur* » pour 80 francs.

Il s'agit incontestablement d'un des deux ponts mégalithiques, sans doute celui de la Motte.



art 10 pour la Construction d'un petit pont en pierre dans le dip-
me de la bougnes, d'un mètre cinquante centimètres de largeur
et trois quarts vingt francs 4 80



Pont en pierre ayant remplacé la Planche de la Motte en 1834

Le 10 août 1834, « vu l'urgence et la nécessité de réparer et construire à neuf un pont en pierre brut ou pavé remplaçant la planche de Rougeville, » le Conseil municipal, transporté sur le lieu, confia à Léonard le Grand, ces travaux pour un montant de 210 francs, à charge pour lui de fournir tous les matériaux nécessaires à la dite construction, et sachant que l'entrepreneur pouvait récupérer et se servir des anciens bois de la planche. L'entrepreneur s'engagea à « construire le pont pareil et dans la même dimention que celui de la Motte. »

C'est aussi en 1834 que commença la démolition du dolmen de la Pierre Couverte. Les pierres ont sans doute servi à la réalisation du devis précité et au pavage de ces chemins, voire même à la construction des ponts mégalithiques.



Pont en pierre ayant remplacé , en 1834 la Planche, un pont de bois.

Le rouissage dans le Thouet

Le 2 août 1835, la Municipalité fixa les zones autorisées dans les ruisseaux et rivières pour le rouissage du lin et du chanvre : « *deux cantons, savoir : le premier en aval du moulin de la Motte, dans lequel endroit se trouve une eau courante assez profonde et vaste pour cet objet, un autre et second routoir est désigné au lieu de la Boire de Motteau, prairie de Munet, pareillement assez profond et vaste aussi convenable...* ».

Une décision similaire sera prise en 1839.

Dispute à la Fontaine

En 1842, à la suite d'une délibération du Conseil municipal du Coudray, une contestation naquit entre la commune d'Artannes et du Coudray au sujet de l'appartenance de la fontaine à l'une des deux communes, Artannes revendiquant la Fontaine sur son territoire, le Coudray indiquant qu'elle se trouve sur le territoire des deux communes.



Lavoir de la Rue du Coudray-Macouard

En 1843, il fut décidé que la Fontaine de la Rue serait commune avec la commune du Coudray et que la commune d'Artannes jouirait des droits dont elle jouissait « *depuis un tant immémorial* » mais que la Municipalité ne paierait rien des travaux fait par la commune du Coudray à la Fontaine pour l'aménagement du lavoir.

Chronique :

- 1845 : le Conseil municipal refusa sa réunion à Coudray notamment pour l'entretien commun d'une école.

- 28 décembre 1845 : projet d'achat de terrain pour la construction d'un presbytère non loin de l'église avancée à la suite d'une demande du ministère de la justice et des cultes.

La fin du moulin à vent

Dans les registres des délibérations de la Municipalité les deux dernières mentions du moulin à vent de la Motte date de 1843 et 1845. La multiplication des machines à vapeur va supprimer dans ces années-là la plupart des moulins à vent en activité.

Projet de construction d'une maison-école

En 1851, la Municipalité d'Artannes envisagea la construction de maison école. Les ressources de la commune étaient de 2700 francs. On vota une imposition extraordinaire de 2237,50 francs. Un secours du gouvernement d'un montant de 2468,75 était attendu portant le total des fonds disponibles à 7406,25 francs.

Le 2 février 1851, le Conseil formula le souhait de disjoindre Artannes du Coudray-Macouard sur le rapport de l'instruction et demanda à être autorisé à entretenir à ses propres frais une école.

Une imposition extraordinaire pour faire l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une maison d'école, avec logement d'instituteur, et mairie, fut approuvée le 27 février 1851.

Le projet n'aboutit pas faute d'aide du gouvernement. Le 15 mai 1856, une nouvelle imposition extraordinaire fut votée pour acquisition du terrain, la construction de la maison d'école, avec logement d'instituteur, et mairie, portant la ressource à 7500,90 f. Un secours du gouvernement de 200 francs était alors attendu.

Le projet de construction d'une mairie-école, établi depuis 1851 fut encore repris en 1858 par une demande de secours au gouvernement. Le 14 octobre 1858, le Conseil vota une imposition de 6000 francs pour la construction d'une école.

Le 8 juin 1859, le Conseil demanda l'autorisation de retirer de la caisse de service la somme de 626,17 francs pour acheter le mobilier de l'école que la commune avait l'espoir de faire construire.

Les écluses sur le Thouet : 1854

Pour améliorer la navigation sur le Thouet, un canal de dérivation avec une écluse et une maison éclusière, fut construite en 1854 (plan fourni par M. Harrison) sur l'île des Prés Mallet, en face du hameau de la Motte. Cette écluse devait limiter la dangerosité du passage.

L'écluse construite du côté ouest de l'île de la Cour à Saumoussay appartient à la même époque.



La translation du cimetière : 1861

L'urgence de ce déplacement avait été évoquée en 1857 au Conseil municipal qui vota une imposition extraordinaire de 1500 francs pour l'achat du terrain et pour la construction des murs de clôture.

En mai 1858, cette somme fut à nouveau votée car fut abordée au Conseil municipal le problème de l'exiguïté du cimetière, de son voisinage avec l'église d'Artannes et avec quelques habitations qui lui étaient contiguës. De nombreuses plaintes avaient été adressées à l'autorité locale, au sous-préfet de l'arrondissement, pour que la commune d'Artannes achetât un nouvel immeuble plus grand et plus convenable pour y établir un nouveau cimetière.

Lors du creusement des fosses, on était alors « *obligé d'exhumer des cadavres presque nullement consumés où les cheveux et la chair adhéraient encore aux os* », pour pouvoir réaliser de nouvelles inhumations.



Le vote des 1500 francs pour l'acquisition du terrain fut renouvelé en octobre 1858. La sous-préfecture donna son autorisation, le terrain de l'actuel cimetière fut acquis et les travaux de construction de l'enclosure du nouveau cimetière furent terminés en 1862. Ils furent réalisés par le sieur Dumeur Auguste, maçon au Coudray. Le Conseil municipal vota le 26 novembre 1861 une somme de 1197,81, montant du devis de cet entrepreneur.

Le Pont de la Valouette : 1862

Le registre des délibérations de la municipalité en 1862 fait mention de la construction d'un pont par la commune pour l'entrée de la prairie : le pont de la Valouette, construit grâce au financement du Conseil général et à l'influence de certains gros propriétaires de la commune du Coudray-Macouard qui possédaient des terres dans la Prairie de la Motte. Ce pont fut donc construit en 1862 ou peu antérieurement.



Le Pont de la Valouette

La construction de la mairie : 1863

Le 1 novembre 1860, le Conseil municipal constata l'urgence de la construction d'une mairie, le petit cabinet que la municipalité louait et qui était situé entre les impasses Saint-Hippolyte et du Poitou, étant peu convenable et insuffisant, et « *aujourd'hui qu'il n'y a plus d'espoir d'avoir de maison d'école* ». Pour ce faire on vota une somme de 7000 F pour la nouvelle mairie qui devait servir aussi de logement au garde champêtre.

Le 9 février 1862, le devis de cette construction, établi par M. Joly-Leterme, d'un montant de 3951,78 francs fut approuvé. On ajouta la somme de 800 francs pour l'achat du terrain, portant l'investissement à 4751,78 francs, somme payée sur 4 ans par quart à partir de 1863.

Le 9 août 1863, alors que les travaux étaient presque achevés, le Conseil demanda l'autorisation de réaliser un emprunt pour payer l'entrepreneur de la nouvelle mairie. La réception de la mairie eut lieu le 5 avril 1864, jour où l'on vota la somme de 4000 francs pour compléter le prix de construction de la mairie.



Chronique :

- 1872 : demande de rattachement d'Artannes pour la poste au Coudray-Macouard et non à Saumur.
- 23 mai 1872 : demande d'établissement d'un **bac sur le Thouet** au lieu-dit Gâtines.
- 1872 : demande d'acquisition d'un terrain situé au canton des Gruches pour extraire de la pierre pour les chemins.
- 11 mai 1875 : plantation de bornes au Clos Prieur suite à un empiétement.
- 1875 : demande acquisition d'un terrain pour y bâtir une carrière.

Construction du pont de Gastines : 1876-1878

Le 8 août 1875, le Conseil municipal émit le vœu de faire passer le chemin venant du pont de Gâtines dans le chemin du Clos Prieur, c'est-à-dire que le chemin allant du Moulin à Vent au pont dont la construction avait été projetée par les autorités départementales.

Le projet du pont fut accepté par la municipalité le 8 avril 1876. M. Chupin, entrepreneur du pont de Gastines, commença les travaux à l'été 1876. Le 4 août 1878, le Conseil municipal vota le paiement de 4429 F pour le paiement de cet entrepreneur pour la construction de ce pont de Gastines. Les travaux du pont furent retardés à la suite du manque de main-d'œuvre locale.

En même temps que le pont, une levée fut construite pour soutenir la route le reliant au hameau de la Motte. En novembre 1879, on projeta la plantation d'arbres sur la levée du pont de Gastines.

Le 10 février 1880, le Conseil municipal d'Artannes vota une indemnité de 735 F aux habitants de la Motte et de la rue de Poitou, section de Saint-Hippolyte, pour un terrain faisant partie des biens communaux qui avait servi à l'établissement du chemin et de la levée conduisant au pont de Gastines. Cette somme était également nécessaire pour l'achat de la plantation de peupliers dans le marais de St-Hippolyte appartenant exclusivement à cette section.

En 1883, pour finir de payer les travaux du pont de Gastines, le Conseil municipal vota une somme de 2100 F en faveur de M. Chupin.



Le refus d'une école mixte

Le 4 août 1876, le Conseil municipal, refusa de réaliser le désir du sous-préfet de voir ouvrir à Artannes une école mixte dirigée par une institution. Le nombre d'enfants, garçons et filles, en âge de fréquenter l'école était en moyenne de 19 et que sur ce nombre, seulement cinq pourraient fréquenter l'école. De plus les enfants

allaient à l'école du Coudray et que le hameau du Poitou touchait à ce bourg, que le hameau de la Motte était plus proche du Coudray que d'Artannes, et que les enfants de ces deux hameaux allaient plutôt sur le Coudray qu'à Artannes.

Ce refus fut renouvelé le 30 septembre 1883 par le Conseil municipal pour donner réponse à une lettre de l'inspecteur des Ecoles primaires de l'arrondissement de Saumur, indiquant qu'Artannes était la seule commune de l'arrondissement sans école. Les arguments de la Municipalité furent les suivants :

« Considérant que la distance qui sépare le Coudray du bourg d'Artannes composé de quatre à cinq maisons pouvant fournir en moyenne un ou deux enfants, n'est que de trois kilomètres ; que le village de Rougeville, qui est le plus important de la commune, en est séparé par une distance de deux kilomètres et demi ; que le nombre d'enfants, garçons et filles en âge de fréquenter l'école est en moyenne de douze à quinze ; que sur ce nombre dix ou douze environ pourraient fréquenter l'école à créer ; que les plus grands continueraient, comme par le passé, à fréquenter les écoles du Coudray ; que le hameau de Poitou qui fait partie d'Artanne touche au Coudray et est séparé du village de Rougeville par une distance de 1800 mètres ; que le village de la Motte est séparé de Rougeville par une distance de 1200 mètres et du Coudray par 1700 mètres ; cette différence de 500 mètres n'empêcheront pas les enfants de se rendre de préférence au Coudray ; que de plus l'école à créer ne pouvant être installée que dans la mairie sise au village de Rougeville, il faudrait en faire sortir le garde champêtre qui y réside depuis très longtemps » le Conseil, à la majorité des voix, ne fut pas d'avis de créer une école dans la commune.

Le 14 juin 1885, le Conseil municipal d'Artannes refusa d'approuver les plans et devis de construction d'une école mixte proposés par l'inspecteur d'académie, rappelant les mêmes arguments.

Le chemin de fer : 1896-1948

Le 12 janvier 1879, le Conseil municipal d'Artannes se joignit à la demande du Conseil municipal de Saumur pour appuyer la demande de construction d'un chemin de fer reliant Saumur à Cholet et passant par Doué-la-Fontaine et Vihiers, et pour que cette aménagement fût prévue dans le projet de réseau du chemin de fer de l'Etat.

Le 12 novembre 1882, le vœu que ce chemin de fer reliant Cholet à Saumur, via Artannes, le Coudray, Courchamps, Doué et Vihier, fut construit le plus tôt possible fut renouvelé par le Conseil municipal d'Artannes. En effet, la construction de la ligne de chemin de fer reliant Saumur à Montreuil-Bellay, par Saint-Cyr et Brézé avait fait le plus grand tort aux communes d'Artannes et du Coudray, attendu qu'au lieu de venir dans ces localités pour y acheter les vins et autres produits du sol, les acheteurs allaient dans les localités desservie par la dite ligne, et que les moyens de transport, c'est-à-dire les voitures qui existaient avant la création de cette ligne concurrente, avaient été supprimés au grand détriment de nombreux habitants.

Le 14 novembre 1886, le Conseil municipal étudia le projet de construction du chemin de fer Saumur-Cholet. Celui-ci devait partir de la gare de Nantilly à Saumur, devait traverser le Pont-Fouchard, devait se prolonger jusqu'au pied de la côte de Bournan du côté de Saumur. Un projet prévoyait de faire passer le chemin de fer par Munet et Distré pour rejoindre la route nationale de Saumur à Doué à Presle. L'autre

projet prévoyait de se diriger vers Terreford, de contourner à l'ouest le coteau de Bournan, pour venir rejoindre la route nationale au bas de la côte de Bournan, côté Doué. Ensuite, le chemin de fer serait placé sur les accotements de la route nationale jusqu'à Doué. Considérant que les habitants de la commune d'Artannes ne pouvaient pas se servir de la gare de Chacé sur la ligne de chemin de fer Montreuil-Saumur, à cause des inondations qui rendaient la route de Chacé et Artannes impraticable, la prairie étant couverte d'eau à la plus petite crue, la Municipalité d'Artannes demanda qu'à partir de Munet le chemin de fer passât au plus près d'Artannes et du Coudray.

Le 10 février 1884, le Conseil fit une demande de halte sur le chemin de fer Saumur-Montreuil à saint Just pour profiter du trafic de cette ligne.

Le chemin de fer Saumur-Cholet, construit par une compagnie privée, Compagnie des Chemins de Fer de l'Anjou, fut mis en service le 29 août 1896. Il passa au pied du coteau des Vernes, traversa la prairie de Munet, et une halte fut prévue tout au nord de la commune d'Artannes, « la **halte de Munet** ». Ensuite il longea la limite de la commune d'Artannes dans sa partie nord-ouest pour rejoindre la gare construite au nord-ouest du Coudray sur la route nationale Saumur-Doué.

Le 14 juin 1906, le Conseil municipal donna un avis favorable pour le rachat par l'Etat de la ligne de chemin de fer Saumur-Cholet.

Cette ligne qui portait le nom du Petit Anjou, arrêta de fonctionner entre Cholet et Saumur entre 1935 et 1937. Le trafic reprit pendant la guerre puis la ligne fut définitivement abandonnée en 1948.

On peut encore voir au Coudray-Macouard l'ancienne gare qui nous a laissé un toponyme sur l'ancienne route nationale, aujourd'hui D 347.

Chronique :

- 31 mars 1904 : autorisation préfectoral donnée à monsieur Julien Grandin d'exploiter la force motrice du moulin à eau de la Motte dit « moulin de Rive ».

Moulin de la Motte

- 31 janvier 1906 : vote pour la pose d'une boîte aux lettres à la Motte.

- 15 novembre 1908 : demande de rattachement au bureau de poste de Coudray.

- 29 décembre 1912 : « *considérant que le chœur de l'église d'Artannes présente un caractère archéologique et historique évident* » le Conseil municipal demanda le classement de l'église comme Monument historique.



La Grande Guerre arrête le projet d'école

Les 20 février et 13 novembre 1910, suite à une pétition, le Conseil municipal vota la création d'une école mixte. Le 13 août 1911, il demanda un nouveau devis à M. Brunel architecte, pour l'établissement d'une classe d'au moins 22 élèves dans la commune. Le 24 avril 1913, le Conseil municipal approuva les plans et devis de cette nouvelle école conçue par l'architecte M. Brunel. Une demande participation de l'Etat fut sollicitée. La Grande Guerre arriva alors...

Un point sur ce projet fut fait en Conseil le 24 mars 1919. Aucuns travaux n'avaient encore été alors faits. Une somme de 5562 F 20 avait été votée, mais en l'absence d'ouvriers et de l'architecte, tous au front pendant la première guerre mondiale, on demanda un ajournement de la construction projetée.

Le 6 avril 1921, on refusa le nouveau devis de l'architecte Brunel daté du 31 mars 1921, prévoyant la construction d'une école, considérant que la commune ne comptait plus que 141 habitants et que cette population n'était pas appelée à augmenter, qu'elle ne possédait aucune ressource et ne pouvait pourvoir à une telle dépense. De plus le Conseil jugea qu'il n'était pas raisonnable de dépenser 60 000 francs pour les quelques élèves habitants le bourg de Rocheville qui ne comptait à l'époque que 102 habitants.

En 1927, le Conseil municipal adopta le projet de création d'une école, les 23 enfants scolarisables étant obligés de parcourir 3 à 4 kilomètres pour se rendre à l'école du Coudray. La commune possédait un bâtiment qui pouvait se transformer en école avec quelques modifications. Cependant, par manque de financement, le Conseil municipal posa comme condition à cette création d'école que la commune ne fût pas imposée extraordinairement pour ce projet.

En 1930, 16 élèves d'Artannes allaient à l'école du Coudray. La Municipalité d'Artannes vota chaque année une rétribution scolaire à la commune du Coudray.

Quel bureau de poste ?

Les 21 août 1921 et 2 octobre 1925, le Conseil municipal demanda le rattachement de la commune à la poste du Coudray, à cause des inondations qui ne permettaient pas au facteur de passer autrement que par le Coudray-Macouard pour distribuer le courrier. En 1926, il refusa le rattachement de la commune au bureau de poste de Distré (en vain). La demande de rattachements à la poste du Coudray-Macouard fut une nouvelle fois renouvelée, en vain, en 1931.

L'électrification de la commune : 1924

Le 2 mars 1924, le Conseil municipal vota l'adhésion au projet d'électrification des communes rurales sur demande de la préfecture.

Le 30 novembre 1924, il vota son adhésion au syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (siège à Angers). Le 8 novembre 1925, le commencement de l'électrification de la commune fut adopté. En 1927, on décida de l'installation de l'électricité dans la mairie et ses dépendances.

Difficile gestion de la Dive et du Thouet

Le 12 mars 1928, la Municipalité d'Artannes adhéra au syndicat intercommunal provisoire de la vallée de la Dive et du Thouet (siège à Montreuil-Bellay), considérant « *que l'état des marais de la Dive et des prairies du Thouet, était très médiocre, parce que, faute de liaison entre les différentes collectivités et administrations intéressées, les travaux n'étaient pas exécutés d'une part dans la vallée de la Dive, d'autre part dans la vallée du Thouet, avec une unité de vue suffisante, qu'il était nécessaire de créer dans chacune de ces deux vallées un organisme qui assurerait cette unité de vue et de direction et qui se chargerait des travaux à entreprendre avec l'aide de l'Etat et éventuellement des départements intéressés...* »

Renouvellement de la croix d'Artannes : 1928

La croix d'Artannes avait été érigée grâce au produit d'une amende de justice. Brisée, elle fut remplacée vers 1855. Celle-ci tint jusqu'au début du XX^e siècle.

Les anciens gardaient le souvenir de la présence de feux follets qui dansaient autour de ce calvaire.

En août 1928, monsieur le maire reçut une demande verbale de monsieur Deniau, propriétaire à Varrains, tendant à obtenir l'autorisation de poser une croix sur le même emplacement que celle qui existait à Artannes et qui a été brisée, plusieurs années auparavant. Monsieur Deniau s'engageait à payer tous les frais d'achat et de pose. Le Conseil donna son autorisation, à condition que la croix demeure propriété de la commune.



En novembre 1928, on décida de poser d'une plaque commémorative aux 8 enfants d'Artannes morts pour la France sur le piédestal de la croix d'Artannes, la commune n'ayant pas les moyens d'ériger un monument aux morts.

Chronique :

- 1930 : curage du ruisseau de la Gravelle.
- 1932 : limitation de la vitesse pour tous les véhicules à 20 km/h, puis à 30 km/h dans les agglomérations de la commune.
- 30 septembre 1934 : demande de classement de l'église parmi les Monuments historiques.
- 22 janvier 1935 : arrêté d'inscription à l'Inventaire supplémentaire de Monuments Historiques de l'église d'Artannes.

Le téléphone arrive... 1934

Le 23 mai 1926, la Municipalité refusa l'installation du téléphone dans la commune. Ce refus fut renouvelé en 1930. Le 13 octobre 1934, la Municipalité changea d'avis et fit une demande pour l'installation d'une cabine téléphonique dans la commune, dans la mairie, car le courrier qui provenait de la poste de Bagneux n'arrivait pas avant 14 ou 16 heures à Artannes. La cabine téléphonique fut placée dans la salle de la mairie au village de Rocheville. La population agglomérée du village de Rocheville, centre de la commune, était alors de 74 habitants sur 135. Il n'existait alors qu'un commerçant dans la commune.

La destruction du pont de Gastines : 1944

Les Allemands en retraite en août 1944 firent sauter le pont de Gastines. Le pont fut reconstruit en 1947-1949. A cette occasion des monnaies anciennes furent trouvées dans le lit du Thouet et dans les remblais lors de cette reconstruction.

Les lignes électriques à haute tension

Entre 1917 et 1926, eut lieu la construction du barrage hydroélectrique d'Eguzon.

Le 25 septembre 1924, le Conseil municipal, autorisa le passage d'une ligne électrique de la Société Energie Electrique du Poitou (siège social à Thouars), à passer sur la commune attendu que cette ligne électrique ne pouvait nuire en quoique ce soit aux habitants et ne pouvait être pour l'avenir qu'un avantage pour la commune. La première ligne à haute tension passa alors sur la commune d'Artannes.

Pour acheminer l'électricité vers Angers, le poste électrique de Distré fut construit vers 1936.

Le 22 mai 1952, le Conseil municipal donna son accord pour l'implantation de support de lignes électriques sur la commune dépendantes du syndicat intercommunal d'électricité du Maine-et-Loire et entérina la construction d'un poste de transformateurs au lieu-dit Marais de la Motte.

La construction de la centrale nucléaire de Chinon débuta entre 1955 et 1961. Les premiers kilowattheures d'électricité d'origine nucléaire furent fournis en 1963.

Les grandes lignes à haute tension qui traversent actuellement la commune furent surtout construites au début des années 60 à la suite de la construction de la centrale de Chinon.



Le remembrement : 1954-1961

Le remembrement concerna d'abord la commune de Saint-Just-sur-Dive en 1952-1954. En 1954, ce fut au tour de la commune d'Artannes de commencer son remembrement. Les parcelles de la commune étaient extrêmement divisées. Il suffit de consulter l'ancien cadastre pour le constater.

Le remembrement de la commune commença en 1954 par le plateau. A partir de 1961, il se prolongea sur les prairies de la plaine alluviale.

La construction de l'école : 1957

Les 13 juillet 1951 et 21 octobre 1951, le Conseil municipal fit une demande d'achat de terrain pour la construction d'une école à M. Henri Lauger. Le terrain était proche la mairie et était estimé à 7500 F.

Un projet de classe type fut proposé par le ministère. Celui-ci, comprenant une classe, un préau, des sanitaires et un logement pour l'enseignant, fut adopté le 11 mai 1954. Ce projet se montait à 6 187 000 francs, subventionné à une hauteur de 5 259 000 francs. Cette construction fut aussi en partie financée par un emprunt communal de 928 000 francs. Le feu vert fut donné au maire pour la signature des marchés avec les entrepreneurs le 18 janvier 1955. On vota quelques travaux supplémentaires au groupe scolaire le 8 mars 1956.

Le 11 avril 1957, le Conseil constata que la nouvelle école était maintenant en service. Pendant les travaux, les élèves furent installés provisoirement au début de l'année scolaire dans la salle de la mairie. La réfection de cette salle fut réalisée après l'installation des élèves dans leur nouvelle école.



L'école de 1957 à 1988

Chronique :

- 14 septembre 1950 : autorisation préfectorale donnée à monsieur Jacques Peronnet d'exploiter la force motrice de son moulin à eau de la Motte dit « moulin de Rive ».

- 1967 : adhésion de la commune au Syndicat intercommunal du Thouet, comprenant le Puy-Notre-Dame, Vaudelnay, Montreuil-Bellay, le Coudray-Macouard, Saint-Just-sur-Dive, Distré, Chacé, Varrains, Bagneux, Saumur, Saint-Hilaire-Saint-Florent.
- 1968 : adduction d'eau.
- 12 mars 1972 : demande d'association de la commune d'Artannes au Coudray, vœu de fusion.
- 24 novembre 1973 : demande de classement de l'église parmi les Monuments historiques.
- 17 mai 1977 : installation de panneaux des lieux-dits la Motte et le Poitou pour réguler la circulation automobile dans ces hameaux.
- 1978 : installation d'une cabine téléphonique de prépaiement dans le bourg.

La classe mobile préfabriquée : 1978

Le 7 avril 1978, le Conseil municipal fit une demande d'ouverture d'une seconde classe pour la rentrée 1978, 25 à 33 élèves devant fréquenter l'école. Une classe mobile préfabriquée de type UISSOL 67 fut installée pour la rentrée de 1978. La municipalité s'occupa du mobilier scolaire.



Chronique :

- 1982 : création du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des déchets ménagers de la région saumuroise.
- 6 avril 1982 : constat d'huissier que le moulin de la Motte appartenant à Michel Passignat, retraité, demeurant au moulin de la Motte, n'est plus en fonctionnement et que les deux roues à aubes sont sèches et qu'il n'y a pas d'eau au déversoir ou vanne. L'écluse du canal de dérivation, au bord de l'ancienne maison éclusière, ne permettait d'avoir un niveau d'eau suffisant dans le moulin. L'eau contournait le moulin pour aller dans le Fossé d'Artannes, alors qu'elle devait passer au travers du moulin si le niveau de l'écluse était remonté.

La maison commune de loisirs : 1983

Le 1 juillet 1983, le maire d'Artannes fut autorisé à signer les marchés de la construction de la maison commune de loisirs pour un montant estimé à 33 764,80 francs HT, selon le devis de M. Parpoil, architecte à l'ARX à Saumur.

L'adjudication eut lieu le 9 novembre 1983. Après celle-ci les nouveaux marchés portaient l'investissement à 49 476,98 F HT.

En 1984, cette salle sera équipée de 150 chaises en bois.

En mai 1984, la municipalité accepta la location de la salle 1 de la maison commune de Loisir à la Société l'Artannaise.



Chronique :

- 16 mars 1984 : avis du favorable Conseil municipal au classement de l'église.
- 6 juillet 1984 : achat de la classe mobile (coût du loyer) : 2450 F.
- 1984 : accord donné à l'installation d'une pharmacie au Coudray.
- 1985 : construction d'un hangar le long du mur du cimetière.
- 29 mars 1986 : décision du déplacement du monument aux morts gênant la circulation sur la CD 160, pour le mettre sur le parking du cimetière.
- 1986 : travaux de réfection de l'école.

La dénomination des rues : 1986

Le 5 décembre 1986, le Conseil municipal décida d'attribuer les noms suivants aux rues et chemins de la commune non encore dénommés :

- Au lieu-dit la Châtaigneraie : impasse de la Châtaigneraie.
- Au lieu-dit la Pièce d'Or : impasse de la Pièce d'Or.
- A la Motte :
 - o Impasse des Ladres
 - o Rue du Thouet
 - o Rue de Doué
- Au Poitou :
 - o Rue du Coudray
- Dans le bourg :
 - o Impasse de l'Eglise
 - o Impasse d'Artannes
 - o Rue de Touraine
- A Rocheville :
 - o Impasse de Poitou
 - o Impasse St Hyppolite
 - o Impasse des Prés
 - o Sentier des Prés
 - o Rue d'Anjou



- Aux chemins de la prairie :
 - Chemin du Pont Noir
 - Chemin de la Planche
 - Chemin de la Butte
 - Chemin de Gâtine
 - Impasse des Vignes de la Motte
 - Chemin de Lavalouette
 - Chemin des Prés de Gâtines
 - Chemin des Prés de la Motte
 - Chemin des Prés du Rôle

Les anciens noms de rue furent conservés : rue du Prieuré, rue du Ray, rue de la Prée, rue du Four, rue du Poitou, rue des Ladres, etc.

Le 12 mars 1988, le Conseil municipal décida d'appeler **rue de Rougeville** le chemin allant du chemin du Ray jusqu'au chemin de Crouziller. Ce nom fut choisi pour rappeler l'ancien nom de ce hameau.

On décida de l'achat des plaques des rues le 5 juin 1987. Le devis accepté se montait à 2092,10 F TTC. Ces plaques furent fixées en novembre 1987 (délibération du 2 novembre).



Chronique :

- 1987 : travaux de construction d'un monument aux morts placé à côté du cimetière.
- 1987 : construction de l'annexe cuisine à la MCL.
- 1987 : abri bus à la Motte.
- 30 janvier 1988 : demande de désaffectation de la 2^{ème} salle de classe, le préfabriqué, afin qu'elle puisse servir de salle de réunion pour les anciens et pour les activités des associations, tout en restant disponible pour des activités pédagogiques pour l'institutrice (marionnettes, peinture,...)
- 9 mai 1989 : blocage de l'école pour la demande de maintien de la classe.
- **Septembre 1989 : fermeture de l'école.**
- 1989 : plantation de l'arbre de la liberté, un ginyho biloba.
- 1990 : création du lotissement « le Clos du Poitou » et construction de son rond-point.
- 1991 : location de l'ancienne classe.
- 1992 : aménagement de la place située derrière la mairie en parking et en espaces verts conformément au devis de M. Papin et M. Bouet.
- 1992 : achat de panneaux de fléchage pour les ponts mégalithiques, le menhir et l'église et de création d'un panneau donnant l'historique de l'église.
- 1993 : achat d'une photo aérienne de la commune conservée en mairie.

Changement de noms de rues : 1993

Le 4 octobre 1993, constatant qu'une confusion existe entre la rue du Poitou à Rocheville et le chemin du Poitou en Poitou, le Conseil décide de laisser la rue de Poitou à Rocheville, mais que la rue du Coudray porterait le nom de **rue des 2 Provinces**, et que la rue parallèle porterait le nom de **rue de L'Huillier**, le chemin traversant les champs au-delà de l'agglomération conservant son nom de **chemin de Poitou**.

Chronique :

- 1994 : plantation d'arbres et d'arbustes et de gazon sur **l'ancien cimetière** près de l'église.
- 1995 : effacement des réseaux EDF et PTT autour de l'église.
- 1995 : adhésion au parc régional.
- 1995 : transformation du Syndicat intercommunal (SISS) en Syndicat Mixte du Sud Saumurois (SMISS).
- **19 décembre 1995 : décret de rattachement de Rocheville au bourg d'Artannes.**
- 1996-1998 : assainissements du hameau du Poitou et construction du lotissement privé du même nom.
- 1998 : effacement des réseaux des abords de l'église.
- 1998 : aménagement du **carrefour rue des Vignes - chemin des Vertenaises.**
- 1999 : agrandissement de la zone U de la MARGU constructible pour le bourg, le Poitou et la Motte.
- 1999 : mise dans le domaine public de la **rue des Vignes** construite en 1998.
- 2000 : effacement du réseau France Telecom rue de Touraine, chemin des Vertenaises.
- 2001 : pose de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération pour la Motte pour limiter la vitesse à 50 km/h.
- 2003 : extension de la salle des fêtes par un préau.
- 2003 : effacement du réseau France Telecom au chemin des Vertenaises.
- 2005 : création d'un itinéraire de randonnée sur l'Ile de Saumoussay.
- 2005 : projet de lotissement privé de M. Tremblay.
- 2005 : Demande de désaffectation des bâtiments scolaires qui n'étaient plus utilisés depuis 1989, la majorité des élèves étant scolarisés au Coudray. L'ancien logement de fonction fut loué, la cour a été transformée en parking et il fut envisagé des travaux sous le préau.
- 2006 : achat de terrain pour la construction d'une station d'épuration.

Circuit équestre des villages de charme : 2007

Le 28 août 2007, le Conseil municipal inscrit une série de chemins (chemin de la Bonde, chemin des Lâdres, chemin de Fontevraud à Doué...) au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

En 2008, fut créé un itinéraire cyclable de la vallée du Thouet pour assurer la jonction entre celui du Syndicat de la Vallée du Thouet et celui de la Loire à Vélo.

En 2010, une passerelle est construite sur le Thouet à Saumoussay pour les randonneurs. La même année un itinéraire vélo Vallée du Thouet est créé.

Chronique :

- 2008 : comblement des caves sous les voies communales.
- 2008 : Station d'épuration.
- 2012 : projet d'urbanisation de la zone des Grûches.
- 2013-2014 : agrandissement de la mairie.
- 2015 : aménagement de la place du village, parking et de l'environnement de la mairie.
- 2015 : acquisition et pose de nouvelles plaques de rues.



Les cotes

Certains services publics, comme l'IGN, EDF, le service du Cadastre, l'Équipement, etc., créent de nouveaux toponymes de lettres et de chiffres, des cotes. Par exemple, la commune elle-même porte le numéro INSEE 49011. Ces toponymes ont le plus souvent un usage d'entreprise ou un usage propre aux services publics. Ceux qui utilisent ces équipements n'en connaissent souvent pas l'existence.



Seules les routes départementales D360 de Munet à Mollay, le long du coteau du plateau et effectuant la traverse du bourg, la D205 reliant la D360 à Chacé, la D162 reliant le Coudray-Macouard au pont de Gastine, sont assez connues. La grande majorité des chemins de la commune porte maintenant le nom de « chemin rural » (CR) ou « voie communale » (VC) suivi d'un numéro. Certains portent encore un nom.

Les lignes électriques qui traversent la commune ont des poteaux identifiés par EDF par un numéro, sorte de toponyme à usage professionnel. Dans le bourg ils disparaissent à la vue de tous par le programme d'enfouissement des réseaux des lignes électriques et téléphoniques. Les transformateurs électriques sont ainsi également identifiés.

Naissance de nouveaux toponymes

Les activités agricoles, artisanales, commerçantes, hôtelières, médicales, sont parfois porteuses de nouveaux toponymes : le Domaine de Rocheville.

Certains noms d'entreprises, comme les seigneuries du Moyen Age, portent le nom de leur fondateur : Couverture zinguerie charpente Joachim Chauvé.

Les habitants d'aujourd'hui inventent de nouveaux noms de lieux. Ils désignent parfois leur habitation d'un joli nom parfois poétique : la Moussardière, la Grainetière, la lucasa, mon refuge...

Certains noms de lieux de service commencent à prendre une majuscule et peuvent être assimilés à des noms propres : la Marie, le Cimetière, la Salle des Fêtes...

Certains de ces toponymes en voie d'apparition demeureront, d'autres disparaîtront. Les toponymes s'emploient tous les jours de la vie. N'oublions pas que lorsque vous dites « chez untel », vous employez une expression toponymique déjà en cours au Moyen Age. Chacun a ses propres toponymes, son « petit coin de pêche » aux noms de lieux uniquement connus de lui.

Conclusion

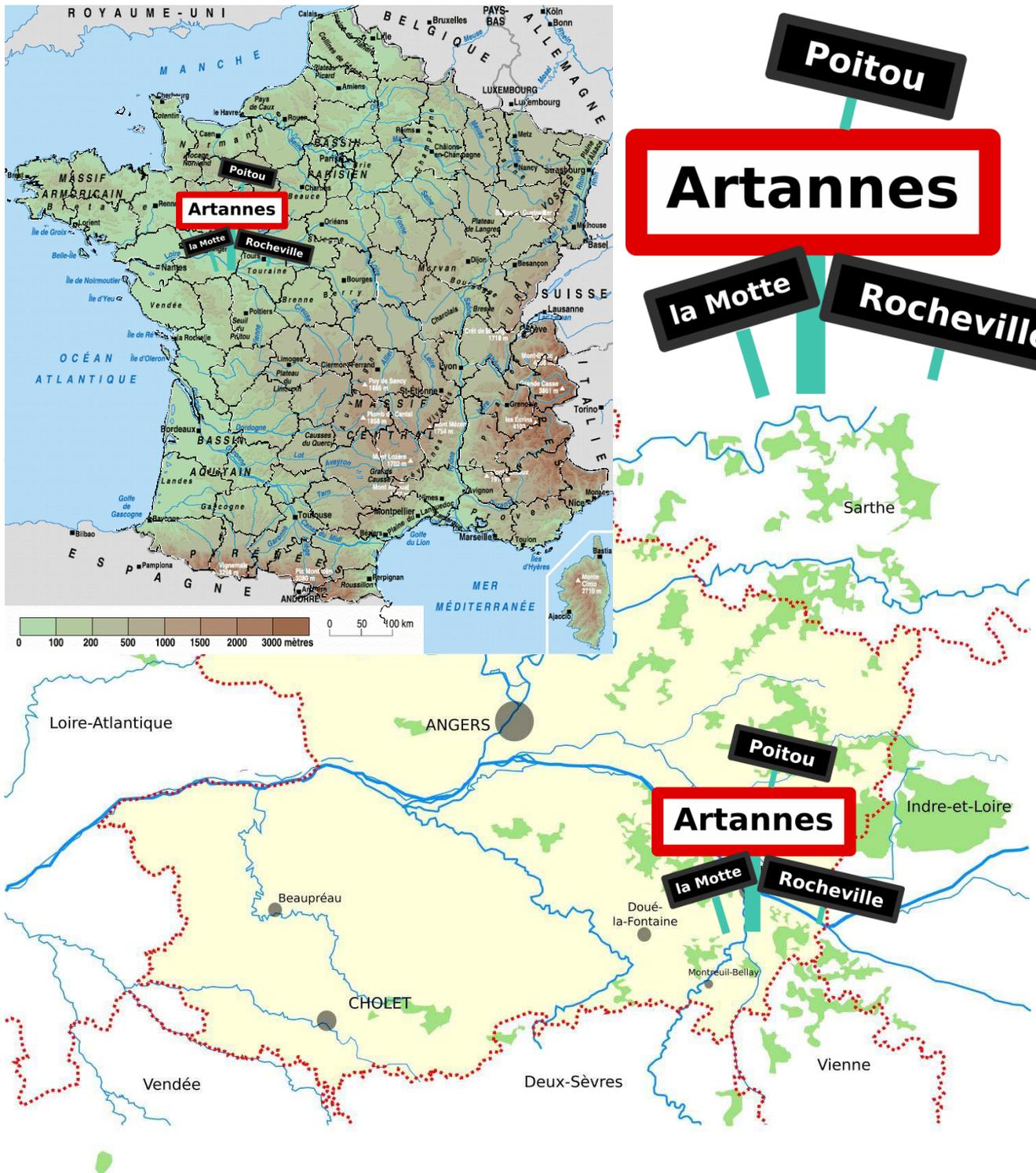
A travers cette étude, vous avez découvert ou redécouvert votre commune. Vous ne la verrez plus jamais de la même manière. Elle s'est enrichie ici d'un heureux et instructif patrimoine qui, j'espère, vous rendra fier d'être Artannais et Artannaises.



Epoque contemporaine



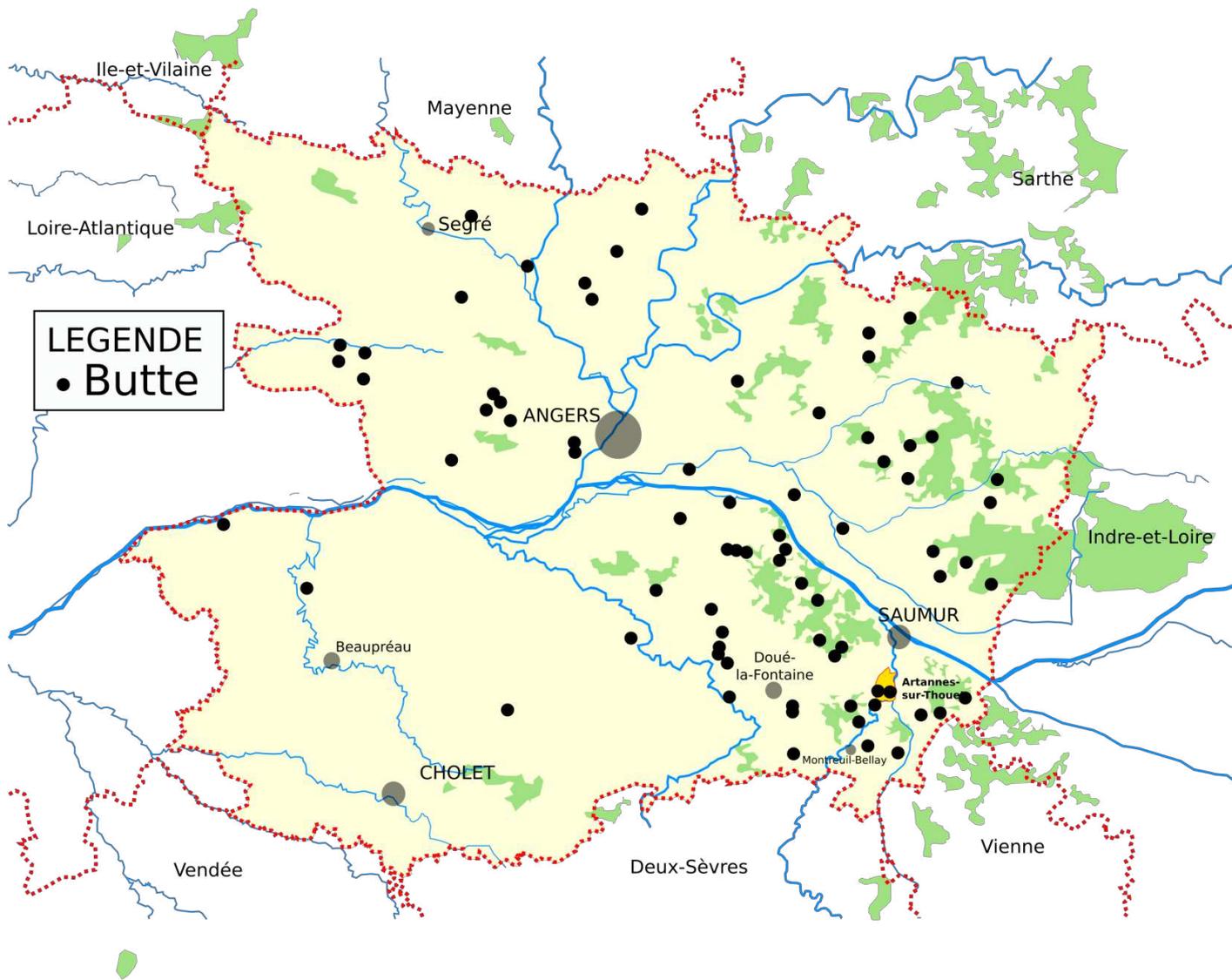
Atlas des toponymes



Bel Abord



Butte



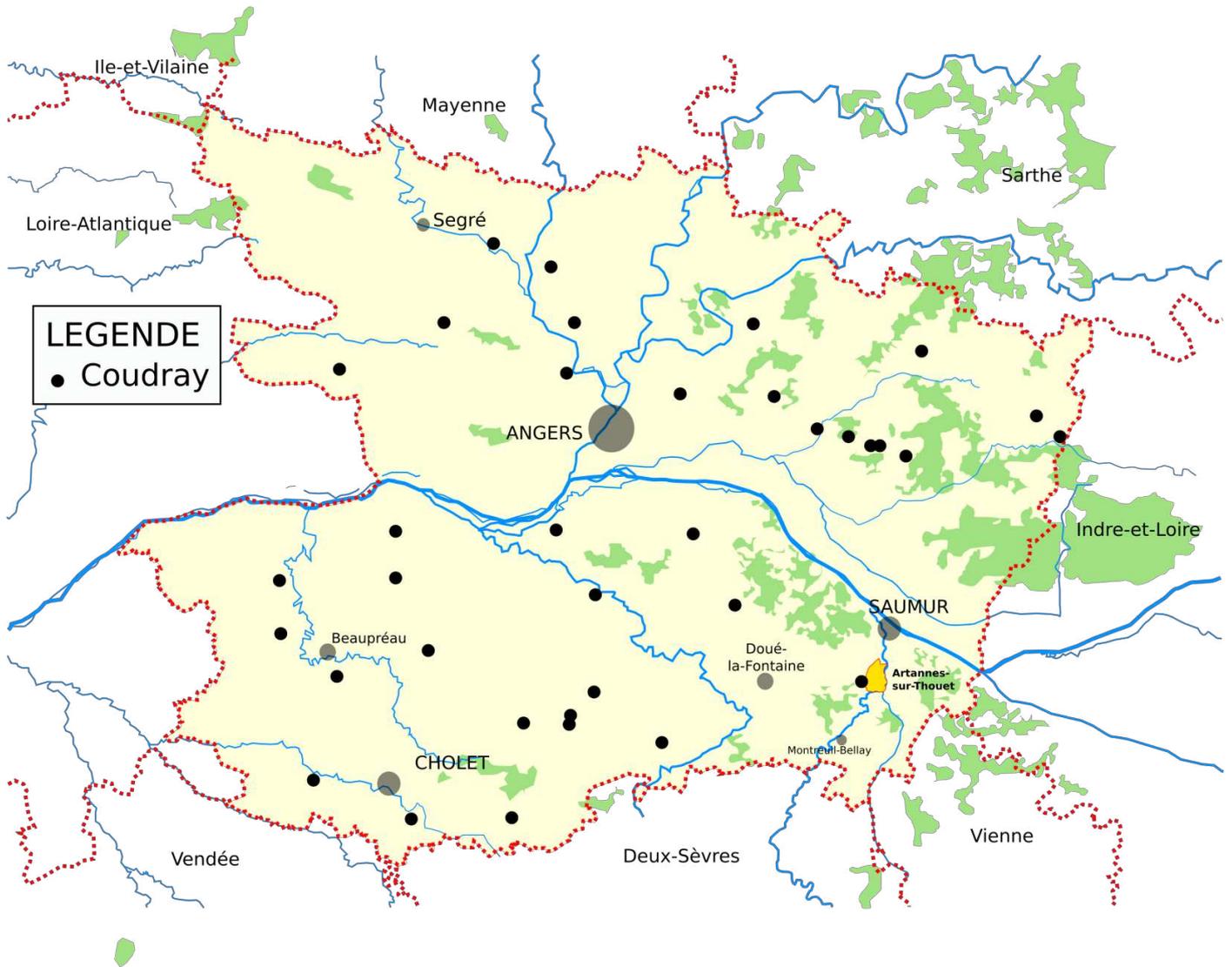
Chenevière, Chénevière Chenevreaux, Chenevraux



Châtaigneraie



Coudray



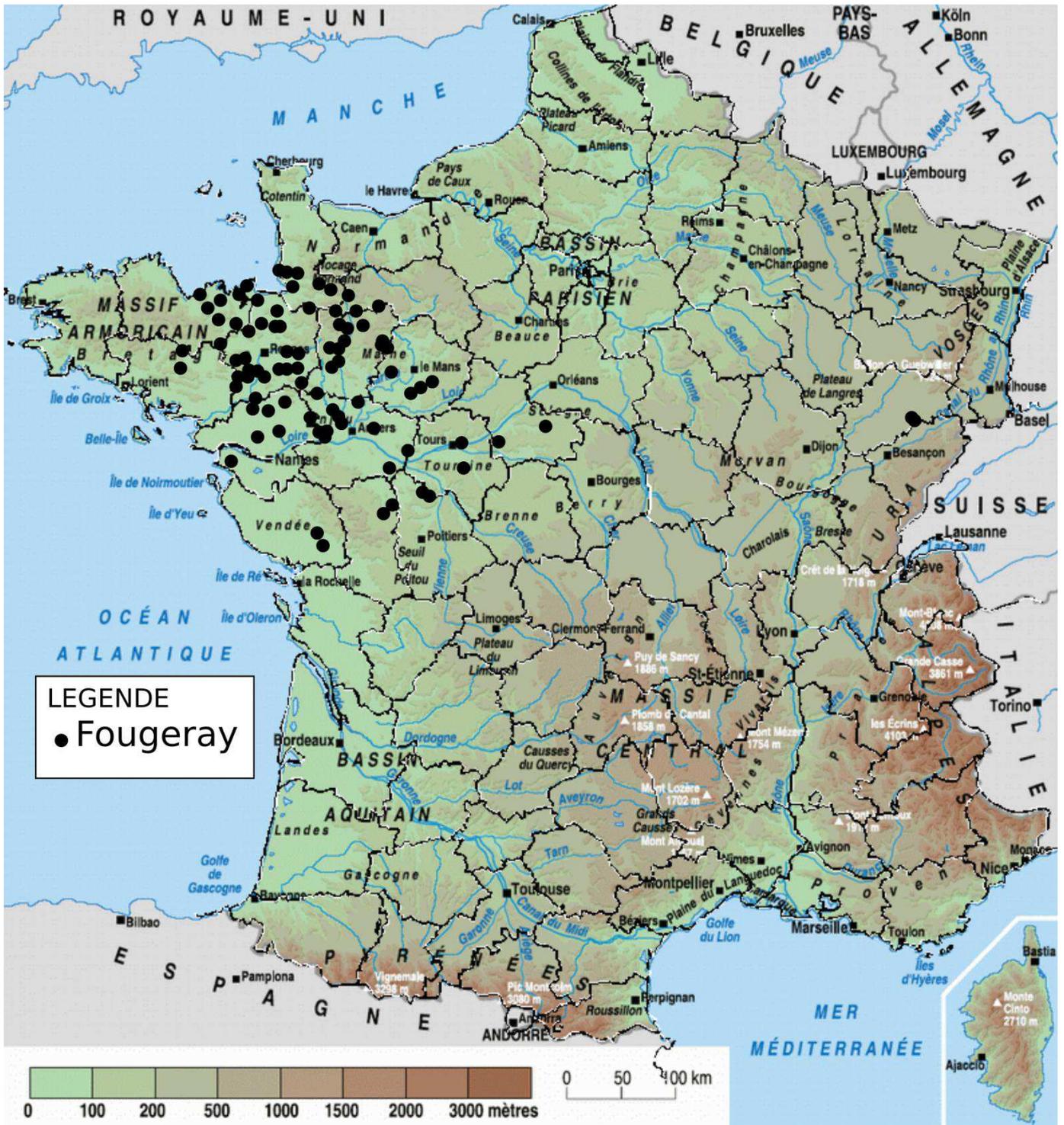
Crouziller, Crouzillerie, Crouzille, Crouzilles



Dive



Fougeray



Gravelle



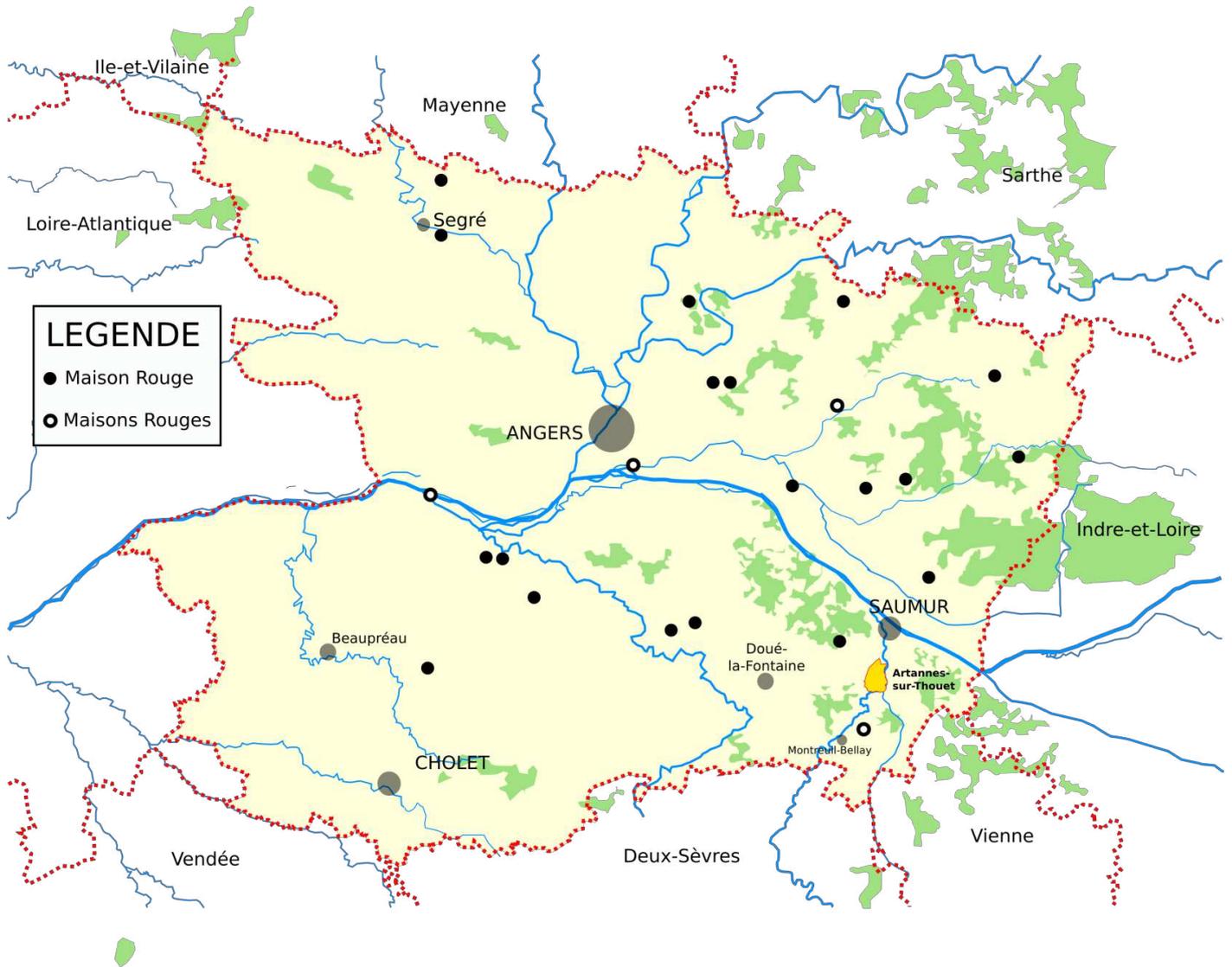
Gruche, Gruches



Maison Blanche



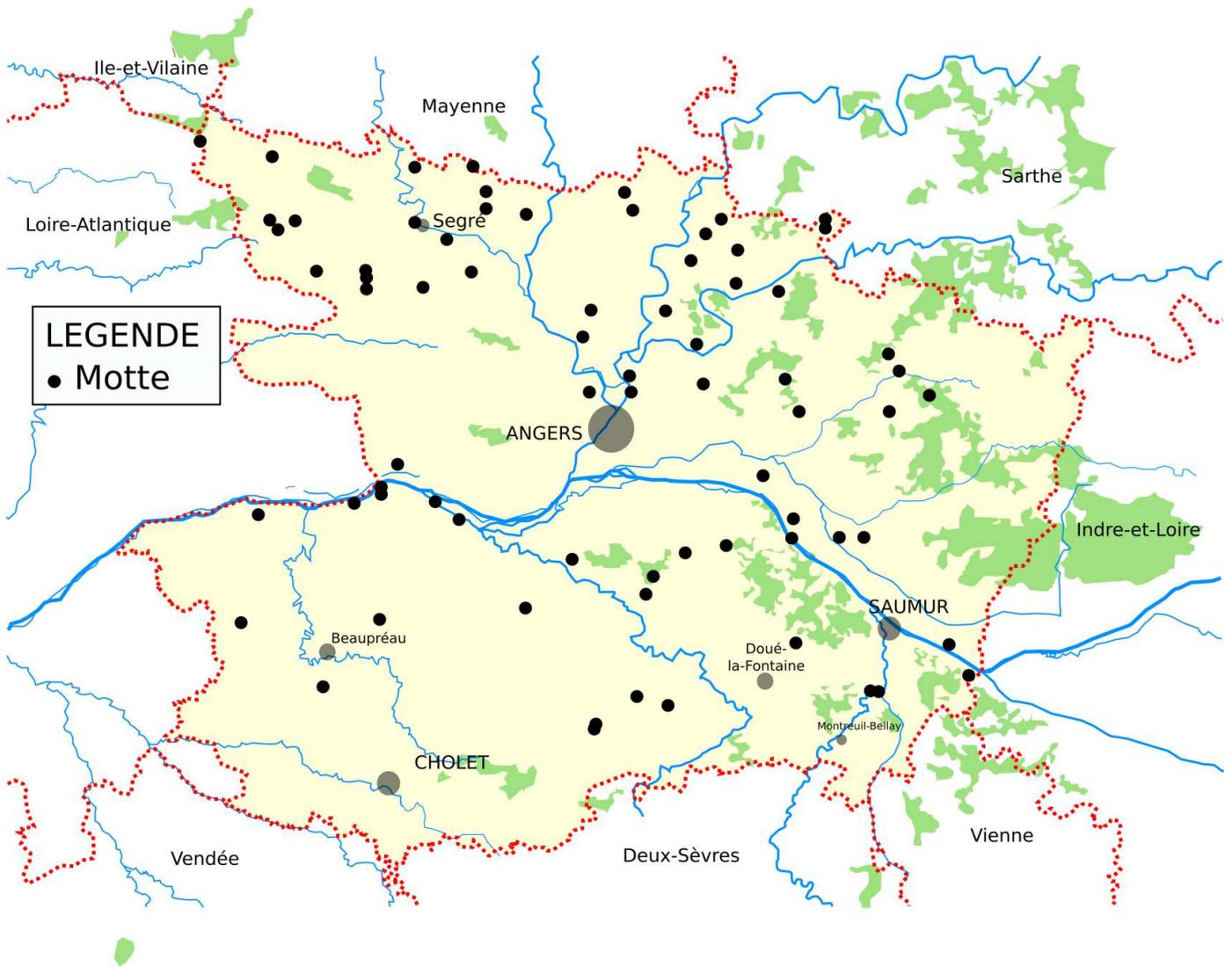
Maison Rouge, Maisons Rouges



Mallet



Motte



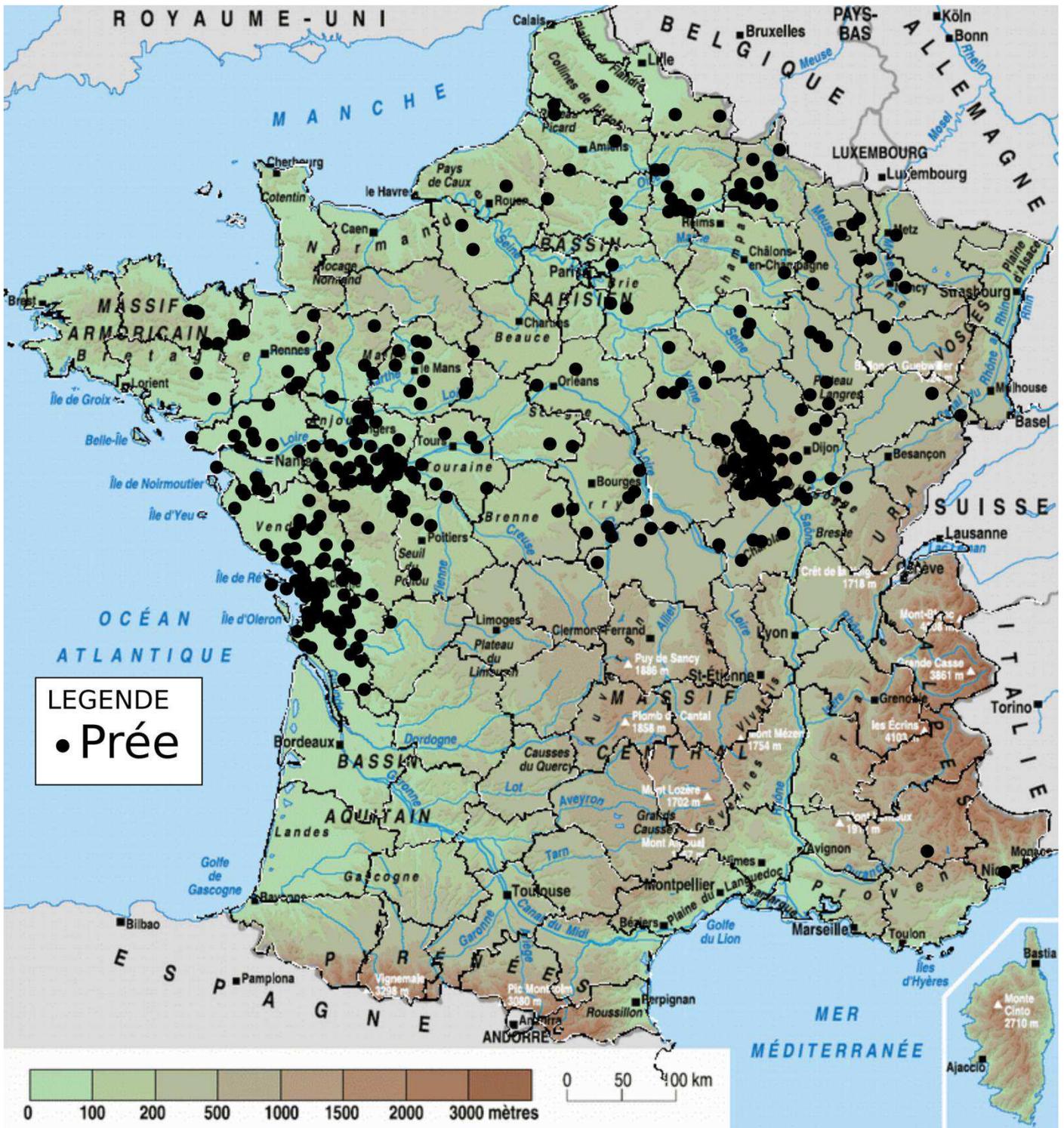
Munet



Pierre Couverte, Pierrecouverte



Prée



Rougeville, Rouge Ville, Villerouge, Ville Rouge



Ruau, Ruaux



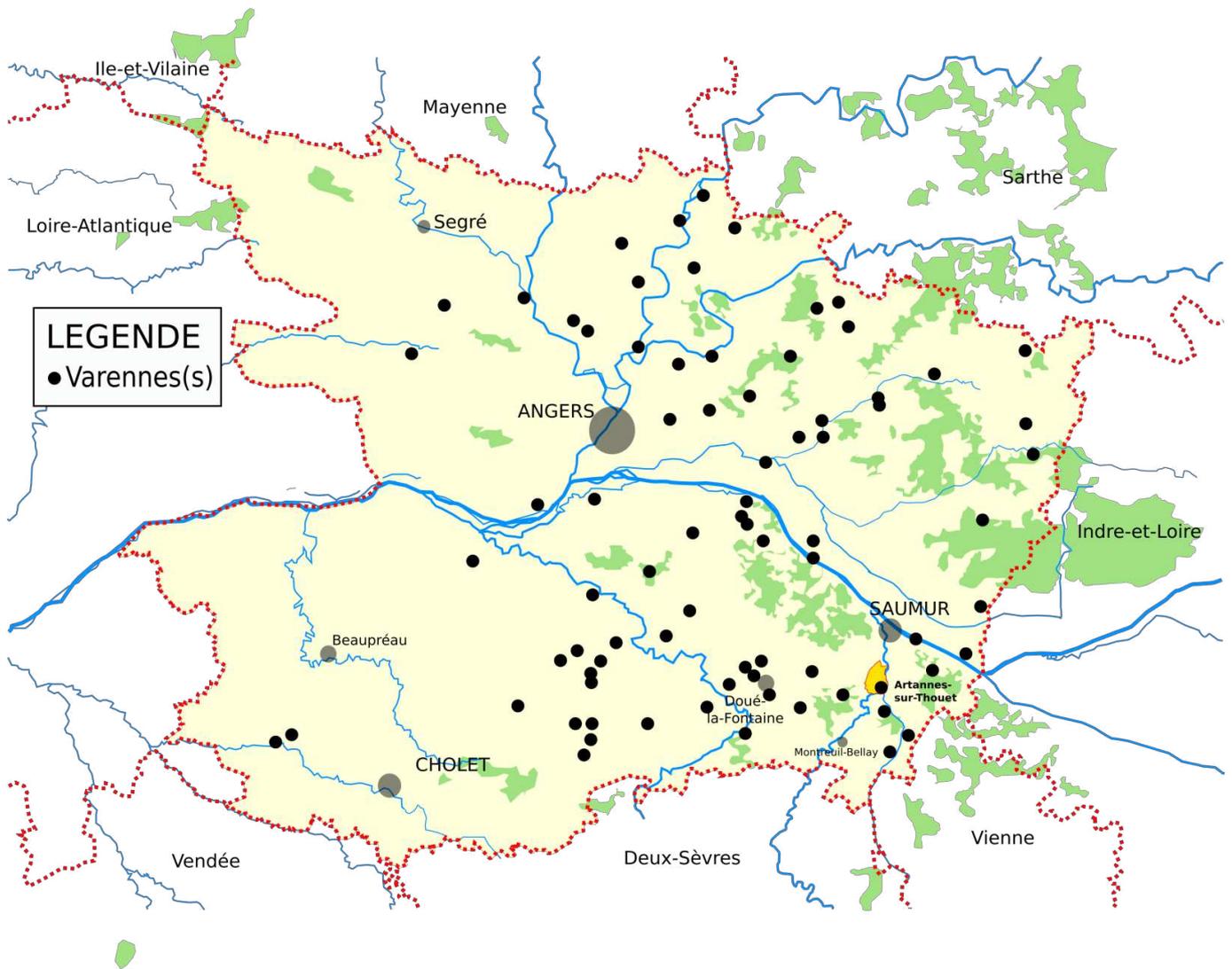
Saint-Hippolyte



Vacherie, Vacheries



Varennnes, Varenne



Les sources

Archives communales

- **Registres paroissiaux.**
- **Registres des délibérations de la Municipalité de Saint-Hipolitte** : 1789-1791.
- **Registre des délibérations des assemblées d'habitants de la paroisse de St-Pierre d'Artannes et compte de la fabrique.** 1787 ; 1790-1850.
- **Registres des délibérations de la Municipalité d'Artannes-sur-Thouet** : 1790-1850 ; 1851-1900 ; 1900-1944 ; 1944-1951 ; 1951-1984 ; 1984-1995 ; 1995-1998 ; 1998-2001 ; 2001-2004 ; 2004-2007 ; 2007-2009 ; 2009-2011 ; 2011-2015.
- **Cadastre napoléonien** de juillet 1813.

Archives départementales de Maine-et-Loire

- **G 21** : brouillard du journal des tournées pastorales de l'évêque d'Angers Claude de Rueil. Il visite les églises ou mande par devers lui le clergé des paroisses de Notre-Dame de Durtal, ... Artannes, Dampierre, etc. (cahier : in-folio, papier ; 1 pièce parchemin).
- **Fond de l'abbaye d'Asnières-Bellay** :
 - o **H 1375** : (acte de 1133) Copie authentique du 8 juin 1592 de la charte de fondation (Giraud), *Moffolii* (sic pour Monasterioli), *dominus*, du consentement de son épouse Ada, donne à Notre-Dame d'Asnières, de *Anneriis et monachis de Tiron ibidem Deo servientibus in fundatione ejusdem ecclesiae, sex mansuras terrae et juxta Sanctum Dionisium quamdam modiationem terrae et prata de Montanel quae ibi habebam et totam terram quam habebam a bosco Brossay infra viam quae venit de Moffolio per domum Guidonis filii Laurentii, usque ad viam quae quae Romesia vocatur...*, etc., il donna également son **moulin de Bron** avec la pêcherie et son pré, ..., du consentement de ses six enfants et de l'évêque Ulger, du comte d'Anjou Geoffroi ; etc. *Actum anno incarnationis dominicae millesimo centesimo trigesimo tertio* (1133).
- **Fond de l'abbaye Saint-Florent de Saumur** :
 - o **Offices claustraux** :
 - o **H 2624** (registre, papier, 268 folios) (1785-1791) : Offices claustraux. – Cellerier. – « *Liève pour servir à la recette des rentes en grain dues tant à la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Florent qu'aux offices claustraux y réunis* », à la réserve des « *rentes dues dans les paroisses de Dénezé et Varrains, qui sont requérables sur les lieux et pour lesquelles il y a deux livres portatifs...* ; *outre ces deux livres il y en a encore un autre sur lequel sont portées les rentes dues à l'office de l'hôtelier de l'abbaye au village de Rougeville, paroisses d'Artanne et Saint-Hypolite* ». Les rentes portées dans la présente liève sont disposées par bailliages ou paroisses, le premier bailliage comprenant les deux paroisses de Saint-Barthélémy et de Saint-Hilaire, qui semblent n'en faire qu'une ; la présente liève rédigée à la réquisition du R. P. D. Joubert cellerier, par Challopin et distribué selon les bailliages de Chênehutte, Cizay, Distré, Forges, Grézillé, Marson, Meigné, Saint-Georges, Saint-Hilaire, Saint-Lambert, Saumur, Varrains, Verrie, les Ulmes.
 - o **H 2828** (8 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier) (1525-1772) : Offices claustraux. – Hôtelier. – Déclaration des revenus de l'office rendue au roi et présentée au greffe de Saumur, « *l'ung des ressorts de la seneschaussée d'Anjou* » par l'hôtelier, Guillaume Gillard (20 décembre 1547) ; - et par René Allain (19 juin 1640) ; - état du revenu et consistance du domaine (XVII^e s.) ; - procédure concernant la taxe de décimes imposée par les députés du Clergé d'Anjou, commissaires ru Roi pour le fait de l'aliénation de 20.027 écus, imposés sur les bénéfices du diocèse d'Anjou, de 6 boisseaux de froment dus chaque année à l'office d'hôtelier sur un quartier de terre, sis au Puy Girault, afin de permettre à Emeri Saiget de rembourser sa taxe de 15 écus, 6 sols qu'il avait dû emprunter (23 juin 1589) ; - baux de la maison, du domaine et des dîmes en

- dépendant (1525-1772) ; - requête du **tenancier du four à ban de Rougeville** (1643) ; - requête de l'hôtelier en délivrance de son bétail saisi pour pacage dans le bois de Marsolo (1645).
- **H 2829** (44 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier) (1230-1716) : Offices claustraux. – Hôtelier. – Dîmes de Chacé : André de Doué, *Andreas dominus de Doadio*, notifie avoir reçu de l'abbé Geoffroi et du couvent de Saint-Florent avec l'agrément de l'hôtelier Hague, la remise des dîmes que percevait l'hôtelier dans la paroisse de *Chacé in parochia de Chace et in territoriis adjacentibus ville de Chace*, sous l'obligation qu'il accepte de servir à ce dernier une rente en froment et seigle *dimidium modium frumenti ydonei et dimidium modium silignis ydonee ad mesuram Salmuriensem... Actum anno Domini MCC XXX, mense aprili* (Cyrographe original, jadis scellé) ; - « *enquête faite par nous Jehan de la Grezille et André Dalibon, ad ce commis par Révérend père en Dieu monseigneur l'abbé de Saint-Florent pres Saumur, d'une part, et noble homme Jehan de la Haye et seigneur de Clervaulx et de Chacé, d'autre part, sur les faiz et articles a nous bailliez par ledit Révérend père en Dieu et contre ledit sieur de Clervaux et Chacé, le 11^e jour de novembre l'an mil CCC IIIIxx et seze* » (1396) ; - mémoires et procédures au soutien desdites dîmes (XIV^e s. – 1716), notamment : requête présentée par les religieux par-devant le lieutenant du sénéchal d'Anjou à Saumur pour récuser les témoins produits par Louis de la Haye, écuyer, et Ysabeau de Rochechouart, veuve de Regnault Chabot, chevalier, seigneur et dame de Chacé (16 mai 1472) ; - appointment entre l'hôtelier Cir Avril, d'une part et René de Rancé, chevalier, seigneur de Montmorillon, et dame Aliénor de Dicastillo, dame de Chacé (2 décembre 1552) ; - mandement de Henri II portant paiement de dépens adjugés à l'hôtelier (29 mars 1553 n. st. Paris. Original scellé sur simple queue du sceau royal, fruste, en cire jaune).
 - **H 2831** (12 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier) (1527-1762) : Offices claustraux. – Hôtelier. – Contrats, baux, procédures au soutien de rentes dues à l'office sur Rougeville en la paroisse d'Artannes, notamment : procédure pour une vente de 8 boisseaux méteil due sur une pièce de terre sise au lieu appelé *derrière la Rousselière* à l'hôtelier, frère Guillaume Gillard, seigneur du fief de Rogeville alias le fief à l'oustelier (1543-1548) ; vente par Ant. Foucault à maître Charles Foucher, seigneur de Rougeville, « *escollyer estudiant en l'université d'Angers* », d'une pièce de vigne sise à Rougeville, dans le fief de l'hôtelier et chargée à son profit d'une rente de deux boisseaux de froment (8 août 1551).
 - **H 2833** : (39 pièces, parchemin ; 19 pièces papier) (1512-1786) : Offices claustraux. – Hôtelier. – « *Inventoyre des déclarations tant en blé que en argent qui sont a cause de l'office de l'houstelerie* » (XV^e siècle) ; déclaration des fresches et rentes sur terres et tenues dans la paroisse d'Artannes (1514-1732) ; remembrances tenues à Rougeville pour le fief de l'hôtelier (1512-1606) ; extraits des livres de recette (1709-1786).
 - **H 2834** : (11 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier) (1550-1769) : Offices claustraux. – Hôtelier. – Contrats, procédures, arpentages, titres au soutien des fresches dues à l'office dite fresche des Ouvrards, fresche des Rollands, des Mouvantes, des Colas, des Sabourins au village de Rougeville, de Poligny située paroisse de Saint-Hippolyte, et des Chartrains de Rougeville en Artannes.
 - **H 2835** : (12 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier) (1543-1769) : Offices claustraux. – Hôtelier. – Contrats, procédures, arpentages, titres au soutien des fresches des Bigots, des Ouvrards, des Rolands ; - « *nouvelles confrontations prises des terres dépendantes des fresches par R. P. dom Allain, procureur de l'abbaye de S. Florent* » (1749).
 - **H 2836** : (1 cahier papier de 37 folios) (1512-1516) : Offices claustraux. – Hôtelier. – « *Procès et remembrances de l'assise de Rogeville pour mons. l'oustellier de Saint-Florent lez Saumur... par mr m Estienne Bouchet, licencié ès lois, sénéchal.* »
 - **H 2837** : (registre de 39 folios, papier) (1514-1752) : Offices claustraux. – Hôtelier. – Papier analytique des acquêts, baux, arrentements, contrats passés dans le fief de l'hôtelier à Rougeville dans la paroisse d'Artannes (1536-1752) ; et des déclarations rendues aux assises du fief (1514-1732).
 - **H 2838** : (registre de 60 folios, papier) (1708-1749) : Offices claustraux. – Hôtelier. – Recette des rentes dues dans cantons de Rougeville et de Poligny à l'office de l'hôtellerie.
 - Fresches : les Ouvrards (33 boisseaux froment), les Rollands (19 boisseaux et 12 deniers de cens), les Chartrins (14 boisseaux et 12 deniers), les Foucauds ou Sabourins (10 boisseaux, 12 deniers), les Mouvantes (5 boisseaux 12 deniers), les Colas (2 boisseaux 6 deniers), Poligny (14 boisseaux, 12 deniers).
 - **H 2839** : (registre de 60 folios, papier) (1679-1707) : Offices claustraux. – Hôtelier. – Recette des fresches et rentes en argent dues à l'office de l'hôtelier de Saint-Florent.

- **Fond de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers :**

○ **Fond du prieuré du Coudray-Macouard :**

- **H 276** : Pancarte : - I. *Marcoardus habet campum unum qui dicitur Longa...* (la pièce est emportée par la moitié) – II. *De terra Sancti Petri Artane, quam tenet Marcoardus et alii de illo... habet Vaslinus Bicola in parochia Sancti Albini. Medietas decime est Sancti Albini...* ; suit une énumération de tenures, avec mêmes formules. III. *Hi sunt qui tollunt Sancto Albino decimam suam...* - IV. L'abbé Girard arrente à un chevalier, *armiger*, du château de Montreuil-Bellay, nommé Michel, les dîmeries et censives du Coudray, *quasdam decimarias et censivas apud Coldreium, que valde implexe erant et... propter participum numerosam diversitatem* (1982-1105). V. – Giraud *Cadius* donne à Saint-Aubin une dîme, *partem illius decime, quam cum monachis dividebat*. – VI. – L'acte, écrit au verso du numéro I, est de même coupé par la moitié et inintelligible... *Francorum donis pertinere. Multis ergo inde controversiis...* - VI. – N... ? rend à l'abbé Archambaud la dîme de trois champs, qu'il détenait depuis longtemps : *tertius inter Noveriam et Campum Curtum* (1107-1118). – VIII. Igerius, maire et prieur du Coudray, achète d'un nommé Poitevin et donne à Saint-Aubin une terre, *quamdam terram domui monachorum contiguam... Actum Treviis, in monachorum domo, anno Domini M°C°XXXVIII*. – IX. – Michel confirme le don d'une terre, *in manu Girardi abbatis* (1082-1105).
- **H 277** : (18 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier) 1381-1737 : Titres originaux. Acquêts et baux par les prieurs de terres, vignes et prés, dans la paroisse du Coudray, du moulin de la Vacherie dans la paroisse de Distré, de prés en la rivière de la Mote, de maisons dans les villes de Saumur et de Montreuil-Bellay (1381-1490) ; titre nouvel d'une rente due par le prieur au chapelain de Saint-Barthélémy (1737).
 - 24 octobre 1391 : acquisition d'une partie du moulin de la Vacherie, situé dans la paroisse de Distré.
 - 15 août 1394 : donation de cinq œuvres de prés situés en la rivière de la Mote, au lieu appelé le Pré Maleist, par Jehan le Breton le jeune, paroissien de Notre-Dame de Saumur, à frère Estienne Ledan, prieur de Coudroy Macouart.
 - Titres d'une maison à Saumur.
 - Titre d'une rente sur une maison à Montreuil-Bellay.
- **H 278** : (3 cahiers, 142 pages, 1 table, 14 pages) vers 1780 : « *Estat des domaines qui sont sujets au quart des fruits vers le prieuré du Coudray, dont la teneur s'ensuit, qui a été relevé sur le procès-verbal du 15 juin 1699* ».

- **Fond de l'abbaye de Mauléon (Deux-Sèvres) :**

○ **Fond du prieuré d'Artannes :**

- **24 H 1** : présentations, transactions, procédures (1476-1786).

○ **Fond du prieur de Saint-Hippolyte-sur-Dive :**

- **32 H 1** : Baux, transactions, etc. (1478-1783).
- **32 H 2** : Dîmes et gros : contrats, procédures, etc. (1573-1769).
- **32 H 3** : Charrière du port de Gâtines, entretien (1731-1774).
- **32 H 4** : Echange de terrain avec un paroissien (1603).
- **32 H 5** : Eglise (1555-1771).
- **32 H 6** : Assemblées d'habitants (1654-1715).
- **32 H 7** : Déclarations (1582-1730).

- **1 Q 208 à 210** : Biens de 1^{ère} origine : liste des déclarations des biens et rentes ecclésiastiques pour la ville de Saumur et environs, avec la table des communes inscrites dans le volume (1790-1791).
- **1 Q 212** : vente des biens nationaux de première origine 27 novembre 1790 (vide, voir Chetigné).
- **1 Q 221 à 223** ; Dictrict de Saumur – Biens de 2^{ème} origine – Procès-verbaux d'estimation des biens classés par ordre alphabétique des commune (1793-an 3).

- **1 Q 491 à 497** : District de Saumur – Biens immobiliers de 1^{ère} origine : procès-verbaux de ventes avec table récapitulative (1790- an 3).
- **1 Q 705** : Mobilier de 1^{ère} origine – District de Saumur – Artannes (1790 – an 3).
- **1 Q 1533** : Artannes : comptes du prieuré-cure par le curé Perronneau (1791).
- **1 Q 1566** : Saint-Hyppolyte : déclaration des revenus de la cure par le curé Gigault de Targé (1790-1791).
- **O 147 (1833-1930)** : Administration et comptabilité communale : voirie.
- **2037 à 2038** : Bâtiments communaux (XIX^e-XX^e siècles).

Bibliographie

Histoire locale

- **Association Culturelle du Département de Maine-et-Loire** : *Saint-Aubin d'Angers du VI^e au XX^e siècle* (catalogue d'exposition).
- **Association des Amis des Moulins de l'Anjou** : *Les Moulins d'Anjou*.
- **Aubin (G.) et Guérin (Ch.)** : *Vingt-cinq années d'Archéologie gallo-romaine*, Nantes, 1980, n° 86).
- **Augereau (Pierre-Louis)** : *Les secrets des noms de communes et lieux-dits du Maine-et-Loire*, Cheminements, Bron.
- **Bernard (Jacqueline)** : *Le Coudray-Macouard son histoire*, Hérault-Editions, Maulévrier, 1991.
- **Bodin (J.-F.)** : *Recherches historiques sur la ville de Saumur*, I, 1845 (2^e éd.), page 46 (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Boisbouvier (G.)** : dans *Andes*, 5, 1978, p. 33.
- **Bonnard (Dom Fourier)** : L'abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre, de l'ordre de Saint-Augustin, Ligugé (Vienne) : Imprimerie Saint-Martin, 1900, page 197.
- **Boreau (A.)** : dans *Mémoire de la Société Académique de Maine-et-Loire*, V, 1859, p. 15-18.
- **Bouère (Comtesse de la)** : *la Guerre de Vendée, 1793-1796. Mémoires inédits*, Librairie Plon, Paris, 1890.
- **Bouet (G.)** : Visite du Musée (de Saumur), dans Congrès Archéologique de France, 39, 1862, p. 239-244 (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Bousrez (L.)** : Bénitier cylindrique décoré d'imbrications, dans *Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Paris, 7.06.1900, p. LXX (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Caumont (A. de)** : dans *Bulletin Monumental*, I, 1834, p. 361-363 (Découvertes à St-Just).
- **Caumont (A. de)** : dans *Bulletin Monumental*, 1861, p. 10 (Découvertes à Saint-Just).
- **Caumont (A. de)** : dans *Bulletin Monumental*, 29, 1863, p. 66-69 (Découvertes à St-Just).
- **Caumont (A. de)** : dans *Bulletin Monumental*, 1870, p. 53 (Découvertes à St-Just-sur-Dive).
- **Collectif (auteur)** : *Le patrimoine des communes de Maine-et-Loire*, Flohic Editions.
- **Cordonnier-Détré (P.)** : Informations Archéologiques, dans *Gallia*, 13, 2, 1955, p. 164.
- **Cottineau (Dom L. H.)** : *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*. Macon, Protat Frères, imprimeurs-éditeurs, 1939.
- **Courtyllier (Auguste)** : Note relative à des objets d'antiquité trouvés dans l'arrondissement de Saumur, dans *Mémoire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, II, 1834, p. 347-349, planches 4 à 6 (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Courtyllier (Auguste)** : Catalogue du Musée de Saumur, dans *Annales de la Société Linnéenne*, 1868, pages 23 à 26 (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Daremberg et Saglio** : Dictionnaire, IX, 1909, p. 524.
- **Delattre (Daniel)** : *Le Maine-et-Loire les 363 communes*, Editions Delattre, Grandvilliers, 2010.
- **Espinay (G. d')** : dans *Notice archéologique*, I, 1874, p. 4 (Découvertes à St-Just-sur-Dive).
- **Favreau (R.), Marais (J.-L.), G.R.E.A., Guillaume (G.), Cesbron (G.), Brossé (R.), Jeanneau (J.), Bertrand (J.-R.)** : *Anjou*, Christine Bonneton Editeur, Paris, 1992.

- **Godard-Faultrier (V.)** : *L'Anjou et ses monuments*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1839, I, page 84 (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Godard-Faultrier (V.)** : *Monument antiques de l'Anjou ou mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire, d'après les inscriptions, les médailles, les sculptures, les débris d'architecture, de sculptures et enfin les noms de lieux*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1864, page 203 (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Gruet (Michel)** : *Mégalithes en Anjou*, réédition de Inventaire des mégalithes de la France, 2, Maine-et-Loire, actualisé par Charles-Tanguy Le Roux, Ed. Cheminements : 2005, page 20.
- **Gruet (Michel) et Codier (Gérard)** : *L'Age du Bronze et le premier Age du Fer en Anjou*, dans Gallie Préhistoire, tome 18, 1975, I.
- **Guéry (A.)** : *L'Anjou à travers les âges*, Angers, Siraudeau, 1947, p. 32 (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Harouy (Michel) et Raclin (Michel)** : *Une mémoire sur les rails. Le Petit-Anjou au quotidien*, Cheminements éditions, 1998.
- **Harouy (Michel) et Raclin (Michel)** : *Le Petit-Anjou, 60 ans de la vie des Angevins*, Cénomane éditions, 1996.
- **Henry (Bernard M.)** : *L'Anjou dans les textes anciens. Mille ans d'Histoire celtique et gallo-romaine*, Editions du Choletais.
- **Hiernard (J.)** : La géographie monétaire du Poitou antique, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, XVI, 1981, n° 17, p. 184 (Découvertes à Saint-Just-sur-Dive).
- **Lebrun (François)** : *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Maine-et-Loire*. Paris, Laboratoire de démographie historique, école pratique des Hautes études, 1974.
- **Lelong (Eugène)** : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publié par le comte Bertrand de Brousillon. Paris, Alphonse Picard, 1903.
- **Mergnac (sous la direction de Marie-Odile) avec la collaboration de Aurélie Cacqueray, Christophe Leser, Olivier de Lagarde** : *Les noms de famille du Maine-et-Loire*, Archives et Culture.
- **Mornand (Jean) et Braguier (Alain)** : *Les bifaces du Paléolithique inférieur et moyen en Maine-et-Loire*, ouvrage publié avec le concours du Conseil Général de Maine-et-Loire, Mémoire N° 10, 1992.
- **Picard (Colonel L.)** : *Le Saumurois ; histoire et légende, Saumur*, 1921, 4 vol.
- **Port (Célestin)** : *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, Angers, Lachèse et Dibeau, 1874-1878, 3 vol. Mis à jour par J. Levron, p. d'Herbecourt, et A. Sarrazin, 2 tomes, 1965.
- **Port (Célestin)** : *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, 3 vol. réédité en fac similé intégral de l'édition original à laquelle il a été ajouté la reproduction des 101 gravures de Pierre Vidal, Librairie Richer, Angers, 1988.
- **Port (Célestin)** : *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou*, revu et mis à jour par Jacques Levron et Pierre d'Herbecourt, Angers, H. Siraudeau, 1978.
- **Provost (Michel)** : *Carte archéologique de la Gaule Maine-et-Loire*, Paris, Edition Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1988, 62 p. 52.
- **Provost (Michel)** : *Le Val de Loire dans l'Antiquité*, CNRS Editions, Paris, 1993.
- **Robert (Ulysse)** : *Bullaire du pape Calixte II, 1119-1124, essai de restitution*, Paris : Imprimerie Nationale, 1891, tome second 1122-1124, bulle n° 297, pages 38 à 40.
- **Sarazin (André) archiviste** : *Supplément au dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire de Célestin Port*, Editions Régionales de l'Ouest, Mayenne, 2004.
- **Verrier (A.-J.) et Onillon (R.)** : *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers, Germain et G. Grassin imprimeurs éditeurs, 1908.

Toponymie, anthroponymie, linguistique

- **AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS (François-Alexandre)** : *Dictionnaire de la noblesse*, 1774.
- **CASSAGNE (Jean -Marie) et PESSON (Jean-Marc)** : *Origine des noms de villes et villages, Indre-et-Loire*, Saint-Jean-d'Angély, Éd. Bordessoules, 2001.
- **CASSAGNE (Jean -Marie) et KORSKAK (Mariola)** : *Origine des noms de villes et villages, Maine-et-Loire*, Saint-Jean-d'Angély, Éd. Bordessoules, 2001.
- **CASSAGNE (Jean -Marie) et KORSKAK (Mariola)** : *Origine des noms de villes et villages, Vienne*, Saint-Jean-d'Angély, Éd. Bordessoules, 2001.
- **CASSAGNE (Jean -Marie) et SEGUIN (Stéphane)** : *Origine des noms de villes et villages, Deux-*

Sèvres, Saint-Jean-d'Angély, Éd. Bordessoules, 2001.

- **CDIP** : *Dictionnaire des toponymes de France, recherche et localisation de lieux en France*, 2 CD-Rom, Bouffemont, CDIP, 2004.

- **COTTINEAU (Laurent Henri)** : *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieuré*, Ed. Brepols, 1995.

- **DARLEY (Diana) et DE FLEURIAN (Dominique)** : *Dictionnaire national des communes de France, donnant la nomenclature complète des communes et des principaux villages, hameaux, écarts et lieux-dits habités avec les structures administratives, département, arrondissement, canton, et les renseignements sur la population, les perceptions, la poste, les chemins de fer voyageurs, les télécommunications, les messageries, les autocars, les aéroports, les gendarmeries, les zones industrielles, la distance à la bretelle d'autoroute la plus proche et le code postal*. Ed. Albin Michel, 1992, page 624.

- **DAUZAT (Albert), DESLANDES (Gaston), ROSTAING (Charles)** : *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*, Paris, 1978

- **DAUZAT (Albert), ROSTAING (Charles)** : *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1963, réimp. Paris, 1978.

- **DAUZAT (Albert)** : *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris, Lib. Larousse, 1951.

- **DELAMARRE (Xavier)** : *Dictionnaire de la langue gauloise, une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Ed. Errance, 2003.

- *Dictionnaire des communes. France métropolitaine. Départements d'Outre-mer : données statistiques générales. Dictionnaire. Rattachements. Code postal*, Ed. Berger - Levrault, 1980.

- **DU CANGE (Dom)** : *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris, Didot Frères, 1845, en 7 volumes.

- **DUBOIS (Jean), MITTERAND (Henri), DAUZAT (Albert)** : *Dictionnaire étymologique*, Ed. Larousse, Paris 2001.

- **DUBUISSON (Pierrette)** : *Atlas linguistique et ethnographique du Centre*, Paris, 1971-1982.

- **GAFFIOT (Félix)** : *Dictionnaire illustré latin français*, Paris, Lib. Hachette, 1934.

- **GENDRON (Stéphane)** : *Noms de lieux du Centre - Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher*, Paris, Christine Bonneton éditeur, 1998.

- **GENDRON (Stéphane)** : *Toponymie et microtoponymie des lieux humides en Indre-et-Loire*, dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, année 2001, pages 185 à 199.

- **GENDRON (Stéphane)** : *L'origine des noms de lieux en France*, Paris, éd. Errance, 2003.

- **GENDRON (Stéphane)** : *L'origine des noms de lieux de l'Indre-et-Loire. Communes et anciennes paroisses*, Chemillé-sur-Indrois, éd. Hugues de Chivré, 2012.

- **GENDRON (Stéphane)** : *Les noms de lieux de l'Indre*, Joué-lès-Tours, Académie du Centre et CREDI Éditions, 2004.

- **GENDRON (Stéphane)** : *La toponymie des voies romaines et médiévales*, Paris, Ed. Errance, 2006.

- **GODEFROY (Frédéric)** : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXème au XVème siècle*, Paris, Emile Bouillon lib.-éd., 1892, en 10 volumes.

- *Grand armorial de France*.

- **HUGUET (Edmond)** : *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Didier, 1925, en 7 volumes.

- **LACHIVER (Marcel)** : *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Fayard 1997.

- **LAMBERT (Pierre-Yves)** : *La langue gauloise*, Paris, Ed. Errance, 1997.

- **LAVICHER (Marcel)** : *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé* ; Librairie Fayard, 1997.

- **MÉNIÈRE (Charles)** : *Glossaire angevin étymologique comparé avec différents dialectes*, Marseille, Laffitte Reprints, 1979.

- **MIQUEL (Pierre)** : *Petite histoire des noms de lieux, villes et villages de France*, Paris, Albin Michel, 1993.

- **MORLET (Marie-Thérèse)** : *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Lonrai, Perrin, 1991, réimp. 1997.

- **MORLET (Marie-Thérèse)** : *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule. I/ Les noms issus du germanique continental*, Paris, 1968. II/ *Les noms latins ou transmis par le latin*, Paris 1972. III/ *Les noms de personnes contenus dans les noms de lieux*, Paris, 1985.

- **NEGRE (Ernest)** : *Toponymie Générale de la France*, 3 volumes, Genève, 1990-1991.

- **PÉGORIER André** : *Les noms de lieux en France, Glossaire de termes dialectaux*, IGN, Commission de toponymie, 1997.

- **VIAL (Éric)** : *Les noms de villes et de villages*, Paris, Belin, 1983.

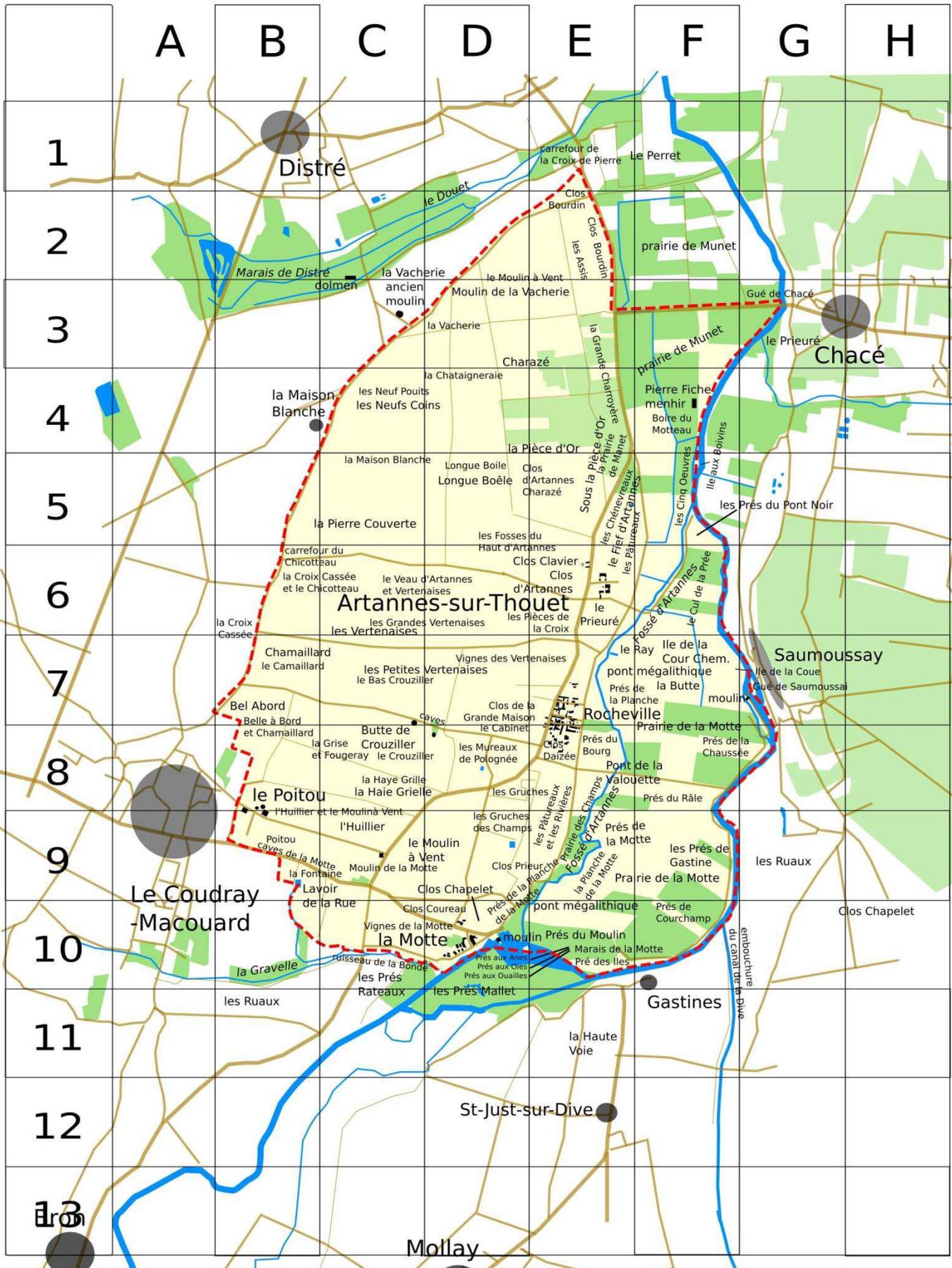
- **VINCENT (Auguste)** : *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937.

Index des noms de lieux

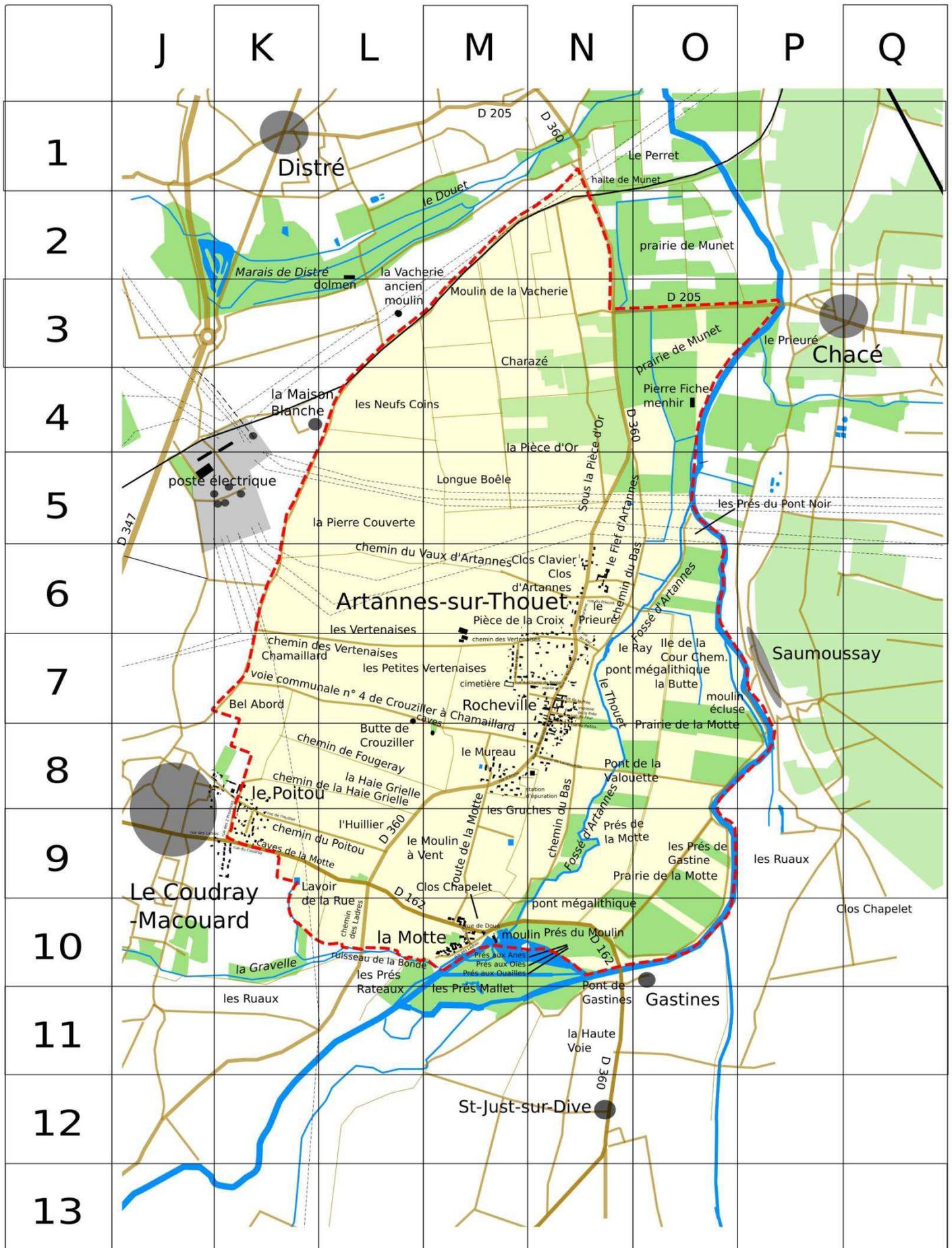
- Anjou : p. 36.
Artannes-sur-Thouet : (E6) p. 57, 79, 80, 142.
Assis (les) ou Assises : (E2-3) p. 127.
Avalouette (l') ou la Valouette : (E8) p. 72, 114.
Bas Chemin, p. 129.
Bas Crouziller (le) : (C7) p. 114.
Bel Abord ou Bel-Abord : (B7) p. 113.
Belle à Bord et Chamillard : (B7) p. 113.
Boire du Motteau : (F4) p. 116.
Bron : sur le Coudray-Macouard, commune voisine.
Butte (la) : (F7 ; O7) p. 77, 113.
Butte de Crouziller : (C8) p. 77, 113.
Cabinet (le) : (D8) p. 127.
Camaillard (le) ou Chamillard : (B7 ; K 7) p. 85.
carrefour de la Croix de Pierre : (E1) p. 130.
carrefour du Chicotteau : (B6) p. 85, 130.
caves : (D7) p. 114.
caves de la Motte : (B9) p. 114.
Chacé : (G3) commune voisine.
Chamaillard ou le Camaillard : (B7 ; K 7) p. 85.
Charazé : (DE3) p. 124.
Chataigneraie (la) ou : (D4) p. 71, 119.
Chemin Bas, p. 129.
chemin de Crouziller : p. 159.
chemin de l'Huillier : (K9 le Poitou) p. 161.
chemin de la Bonde : p. 130.
chemin de la Haie Grielle : (KL8) p. 160.
chemin de Lavalouette : (E8, N8) p. 160.
chemin des Vertenaises : (D7, M7) p. 160.
chemin du Poitou : (KL9) p. 161.
chemin du Vau (Vaux) d'Artannes : (CD6) p. 160.
Chemin Haut, p. 129.
Chénevreaux (les) : (E5) p. 127.
Chicotteau (le) : (B6) p. 85, 119.
cimetière : (M7) p. 148.
Cinq Oeuvres (les) : (F5) p. 127.
Clos Bourdin : (E2) p. 124.
Clos Chapelet : (D10 ; M10) p. 125.
Clos Clavier (le) : (E6 ; N6) p. 125.
Clos Coureau : (D10) p. 78, 125.
Clos d'Artannes : (E6 ; N6) p. 125.
Clos d'Artannes Charazé : (E5) p. 124.
Clos Daizée : (E8) p. 67, 119, 125.
Clos de la Grande Maison : (D7) p. 66, 125.
Clos Prieur : (D9) p. 83, 125.
Coudray-Macouard (le) : (A9) commune voisine, p. 71, 119.
Croix Cassée (la) : (B6) p. 130.
Croix Cassée (la) et Chicotteau : (B6) p. 85, 130.
Croix d'Artannes : p. 155.
Crouziller (le) : (C8) p. 68, 113, 130.
Cul de la Prée (le) : (F6) p. 122.
D 162 : (L10 ; N 10) p. 162.
D 205 : (M1 ; O3) p. 162.
D 347 : (J5) p. 162.
D 360 : (N1 ; N4 ; L9 ; N12) p. 162.
Distré : (B1) commune voisine.
Dive (la) rivière, p. 42, 116.
dolmen (sur Distré) : (C3).
Douet (le) (prononcé Douette) : Distré, p. 118.
écluse : (P7) p. 148.
école d'Artannes : p. 147, 151, 154, 157, 158, 160.
église Saint-Hippolyte : (E6) p. 74, 80.
église Saint-Pierre : (E6) p. 73, 80, 82.
embouchure du canal de la Dive : (F10 sur Saint-Just).
Fief d'Artannes (le) : (E5 ; N5) p. 83.
Fontaine (la) : (B9) p. 72, 116.
Fossé d'Artannes : (D10 à F5) p. 34, 72, 118.
Fosses du Haut d'Artannes (les) : (D5) p. 114, 118.
Fougeray : (C8) p. 71, 119.
Gastines ou Gâtines : (F10) hameau voisin, p. 87.
Grande Charroyère (la) (bout de vignes) : (E3-4) p. 124.
Grandes Vertenaises (les) : (CD6) p. 55, 127.
Gravelle (la) : (B10) p. 43, 113, 116.
Grise et Fougeray (la) : (C8) p. 71, 113.
Gruches (les) : (D8) p. 45, 113.
Gruches des Champs (les) : (D9) p. 45, 113.
Gué de Chacé : (G3) p. 130.
Gué de Saumoussai : (G7) p. 130.
Haie Grielle (la) ou la Haye Grille ou (Garielle) : (C8 ; L8) p. 77, 118.
halte de Munet : (N1) p. 152, 153.
Haut Chemin, p. 129.
Haute Voie (la) : (E11) p. 69.
Haye Grille (la) ou la Haie Grielle ou (Garielle) : (C8 ; L8) p. 77, 118.
Huillier (l') : (C9 ; L9) p. 86.
Huillier (l') et le Moulin à Vent : (BC9) p. 86.
Ile aux Boivins (nom de famille de Rougeville) : (F5).
Ile de la Cour : (F7 ; G7) p. 78.
impasse d'Artannes : (Artannes) p. 159.
impasse de la Prée : (bourg) p. 159
impasse des Ladres : (la Motte) p. 159.
impasse des Prés : (Rocheville) p. 159.
impasse du Poitou : (Rocheville) p. 159.
impasse Saint-Hippolyte : (Rocheville) p. 159.
Lavoir de la Rue : (K9) p. 71, 116, 146.
Longue Boile ou Longue Boêle : (D5) p. 67.
mairie : (N7) p. 150.
Maison Blanche (la) : (B4 ; C5) p. 87.
Maison Commune de Loisirs : p. 158.
Marais de Distré : (B2) p. 116.
Marais de la Motte : (E10) p. 116.
Mollay : hameau de la commune voisine de Saint-Just-sur-Dive.
Motte (la), hameau : (D10) p. 46, 77, 78.

Motteau (Boire du) : (F4) p. 116.
 moulin (sur Distré) : (C3).
 Moulin à Vent (le) : (DE2 et CD9) p. 86, 147.
 Moulin de la Motte (à eau) : (C9) p. 86, 141, 153, 157, 158.
 Moulin de la Motte (à vent) : (C9) p. 86, 147.
 Moulin de la Vacherie (à vent) : (MN3) sur Distré.
 Moulin : (G7 ; P7) p. 86.
 Munet (le) (prononcé Munette) (sur Distré), p. 53.
 Mureau (le) ou Mureaux (les) de Polognée ou Poligné, ou Poligny : (D8 ; M8) p. 66.
 Neuf Coins (les) ou les Neuf Pouits : (C4 ; L4) p. 114.
 Neuf Pouits (les) ou les Neufs Coins : (C4 : L4) p. 114.
 Pâturaux (les) : (E5) p. 122.
 Pâturaux et les Rivières (les) : (E8-9) p. 122.
 Perret (le) : (F1, sur Distré).
 Petites Vertenaises (les) : (LM7) p. 55, 127.
 Pièce d'Or (la) : (E4) p. 127.
 Pièces de la Croix (les) : (E6) p. 130.
 Pierre Couverte (ancien dolmen) (la) : (C5) p. 27.
 Pierre Fiche (menhir) : (F4) p. 25.
 Planche (la) : (E9) p. 130, 141, 144.
 Planche de la Motte (la) : (E9) p. 130, 141, 144.
Poitou (le), hameau de la commune d'Artannes situé auprès du Coudray-Macouard : (B9) p. 38, 85.
 Poligné ou Polognée ou Poligny : (D8 ; M8) p. 66.
 Poligny ou Polognée ou Poligné : (D8 ; M8) p. 66.
 Polognée ou Poligné, ou Poligny : (D8 ; M8) p. 66.
 Pont de Chacé : (P3) p. 143.
 Pont de Gastines : (N10) p. 150, 156.
 pont de la Planche : p. 144.
 Pont de la Valouette (ou l'Avalouette) : (E8) p. 72, 114, 149.
 pont mégalithique : (E7 et E10) p. 35, 144.
 poste électrique : (K5) p. 154, 156.
 Prairie de la Motte : (F8 et F9) p. 121.
 Prairie de Manet (la) : (E4-5) p. 77, 121.
 Prairie de Munet (prononcé Munette) : (F2) p. 53, 121.
 Prairie des Champs : (E8-9) p. 122.
 Pré des Iles : (E10) p. 121.
 Prée (la) : (F7) p. 72, 121.
 Prés aux Anes : (E10 ; MN10) p. 119, 121.
 Prés aux Oies : (E10 ; MN10) p. 119, 121.
 Prés aux Ouailles : (E10 ; MN10) p. 119, 121.
 Prés de Courchamp : (F10) p. 121.
 Prés de Gastine (les) : (F9 ; O9) p. 122.
 Prés de la Chaussée : (F8) p. 122, 129.
 Prés de la Motte (les) : (E9 ; N9) p. 122.
 Prés de la Planche : (EF7) p. 122.
 Prés de la Planche de la Motte : (DE9) p. 122.
 Prés du Bourg : (E8) p. 122.
 Prés du Moulin (les) : (N10) p. 121.
 Prés du Pont Noir (les) : (F5 ; O5) p. 122, 130.
 Prés du Râle (les) (ou du Rale) : (F8) p. 119, 122.
 Prés Mallet (les) : (D11) p. 87, 88, 122.
 Prés Rateaux (les) (lieu des assemblées villageoises jusque dans les années 1960) : (C10-11) p.
 Prieuré (le) : (E6 ; N6) p. 82.
 Prieuré (le) : (G3) sur Chacé.
 prieuré-cure (le) de Saint-Hippolyte-sur-Dive : (E6) p. 83.
 prieuré-cure (le) Saint-Pierre d'Artannes : (E6) p. 82, 88, 91.
 Ray (le) : (F7 ; NO7) p. 72, 118.
 Rivières (les) : (E8-9) p. 122.
Rocheville (anciennement Rougeville) : (E7) p. 62, 83, 89, 94, 142.
Rougeville (actuellement Rocheville) : (E7) p. 62, 83, 89, 94, 142.
 route de la Motte : (D9).
 Ruaux (les) : (G9 et B11) p. 116.
 Rue (la) : (C9 ; K9) p. 72, 116.
 rue d'Anjou : (M8 Rougeville) p. 159.
 rue de Doué : (M10 la Motte) p. 159.
 rue de l'Huillier : (Poitou) p. 161.
 rue de la Prée : (N7 Rocheville) p. 159.
 Rue de Rocheville : (N7-N8 Rocheville) p. 160.
 rue de Touraine : (N6 Rocheville) p. 159.
 rue des Deux Provinces : (K9 le Poitou) p. 161.
 rue des Ladres : (J9 le Coudray-Macouard) p. 87.
 rue des Ladres : (M10 la Motte) p. 159.
 rue des Vignes : (M7 Rocheville), p. 161.
 rue du Champ du Repos : (N7 Rocheville) p. 159.
 Rue du Coudray : (K9 le Poitou) p. 159.
 rue du Four : (N7 Rocheville) p. 159.
 rue du Poitou : (N8 Rocheville) p. 129.
 rue du Prieuré : (N6 entre Artannes et Rocheville) p. 129.
 rue du Ray : (N7 Rocheville) p. 159.
 rue du Thouet : (M10 la Motte) p. 159.
 ruisseau de la Bonde : (C10) p. 116.
 Saint-Hippolyte-sur-Dive : (E12) commune disparue, p. 132, 133, 135, 138, 140 (voir aussi prieuré de St-Hippolyte).
 Saint-Just-sur-Dive : (E12) commune voisine.
 salle des fêtes : (N7) p. 158.
 Saumoussay : (G7) hameau voisin, p. 44, 118.
 Sous la Pièce d'Or : (E5) p. 114.
Thouet (le) (prononcé Thouette) : (A13 à F1) p. 40, 118.
 Vacherie (la) : (C2 ; D3) p. 67.
 Valouette (la) ou l'Avalouette : (E8) p. 72, 114.
 Varennes (les) ou Varannes (E10), p. 46, 113.
 Vau d'Artannes (ou Veau) et Vertenaises (le) : (CD6) p. 72, 114.
 Veau d'Artannes (ou Vau) et Vertenaises (le) : (CD6) p. 72, 114.
 Vertenaises (les) : (C6) p. 55, 127.
 Vignes de la Motte : (CD10) p. 124.
 Vignes des Vertenaises : (D7) p. 124.
 Voie communale n° 4 de Crouziller à Chamailard : (KLM7).

Artannes-sur-Thouet il y a 200 ans



Les toponymes récents d'Artannes-sur-Thouet





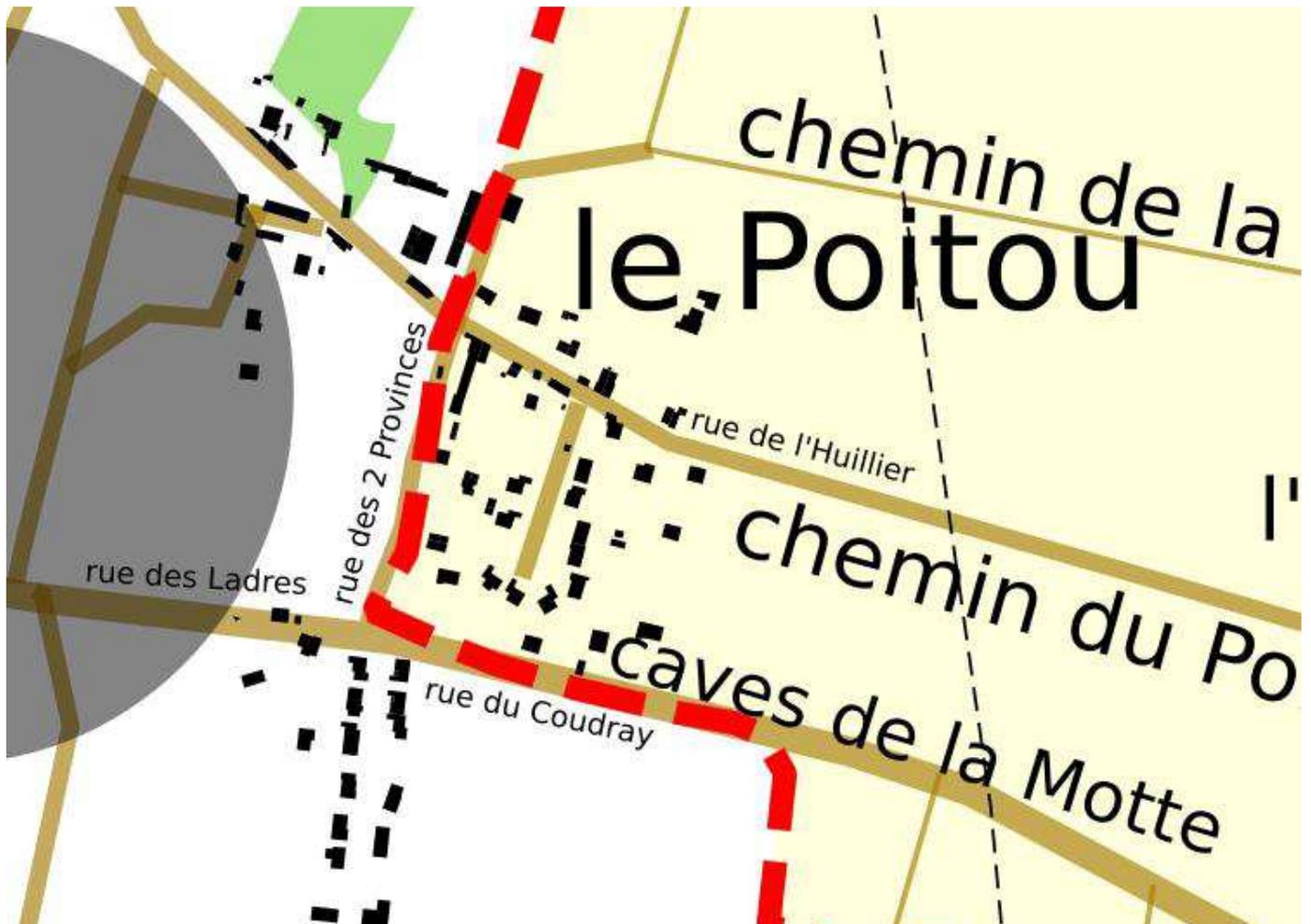
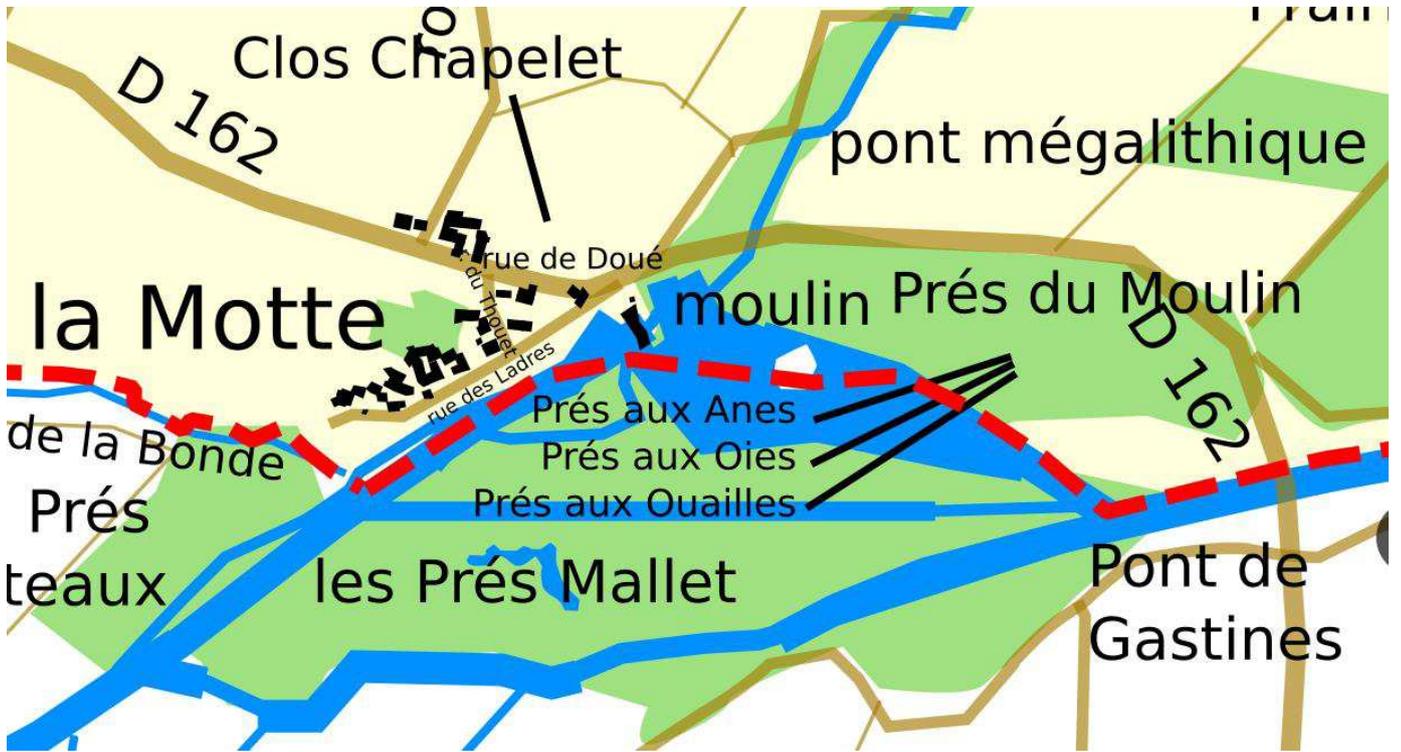
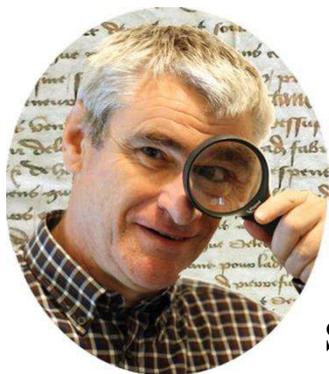


Table des matières

Remerciements	page 2
Introduction	page 3
Les temps géologiques	page 16
Origines préhistoriques	page 19
L'époque gauloise	page 34
Période gallo-romaine	page 50
Le Moyen Age	page 76
L'Epoque Moderne	page 91
Héritages du Moyen Age et de l'Epoque moderne.	
Eléments du terroir	page 113
L'Epoque contemporaine. La Révolution française	page 132
L'Epoque contemporaine. XIX^e – XXI^e siècles	page 141
Atlas des toponymes	page 165
Les sources	page 192
Bibliographie	page 195
Index des toponymes	page 198
Cartes de localisation des toponymes	page 200
Plan du bourg et des hameaux	page 203
Table des matières	page 204



Renseignements

pour réaliser l'histoire de votre commune

Nicolas Huron historien-conférencier

7, rue Jean Joly, 41000 BLOIS - Tél. 02.54.74.18.32

E-mail : nicolas.huron@free.fr

Site internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com/>

Voir les conférences en vidéo. - Acheter des brochures.

Blog de l'historien rural : <http://patrimoine-rural.com/>

Apprendre à faire l'historique de sa commune. - Découvrir les secrets des historiens.
S'abonner à la newsletter. - Télécharger gratuitement 2 historiques, 250 pages en exemple.